This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

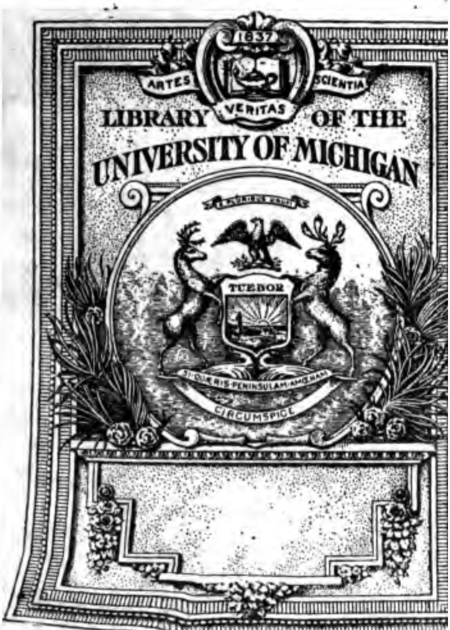
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

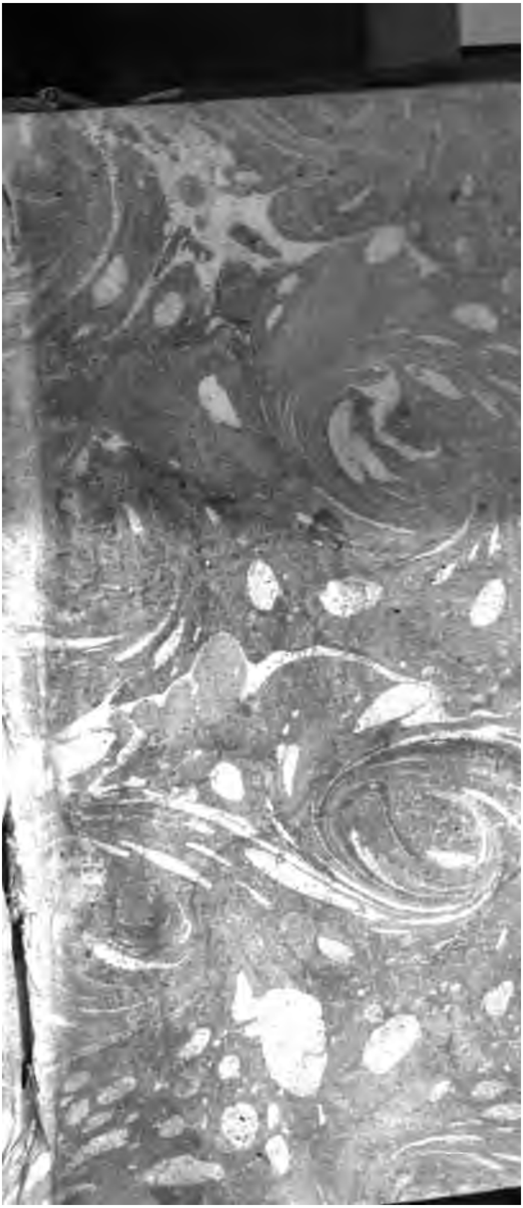

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1731.

HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

ueillis par l'Ordre de Son Altesse

erenissime Monseigneur-Prince

Souverain de Dombes.

Janvier 1731.

CAR. MAR. DE LA CONDA

'Im

CES MEMOIRES SONT CO
mencez au mois de Janvier 17
& se vendent 15 f. le mois en bl
& brochez, 16. f.

Année 1701.	9.	vol.
—— 1702.	12.	v.
—— 1703.	12.	v.
—— 1704.	13.	v.
—— 1705.	12.	v.
—— 1706.	12.	v.
—— 1707.	12.	v.
—— 1708.	12.	v.
—— 1709.	12.	v.
—— 1710.	12.	v.
—— 1711.	12.	v.
—— 1712.	12.	v.
—— 1713.	12.	v.
—— 1714.	12.	v.
—— 1715.	12.	v.
—— 1716.	12.	v.
—— 1717.	12.	v.
—— 1718.	12.	v.
—— 1719.	12.	v.
—— 1720.	5.	v.
—— 1721.	12.	v.
—— 1722.	12.	v.
—— 1723.	12.	v.
—— 1724.	12.	v.
—— 1725.	12.	v.
—— 1726.	13.	v.
—— 1727.	12.	v.
—— 1728.	12.	v.
—— 1729.	12.	v.
—— 1730.	12.	v.
—— 1731.	1.	v.

MEMOIRES
OUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1731.

ARTICLE I.

TOIRE DE L'EGLISE llicane, dédiée à Nosseigneurs du rgé. Par le Pere Jacques Lonval D. L. C. D. J. Tome second. aris, chès Pierre Simon, &c

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

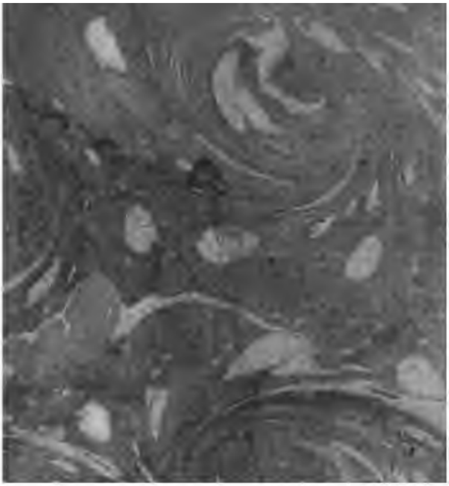

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1731.

HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1731.

De l'Imprimerie d...

CES MEMOIRES SONT commencez au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc. & brochez, 16. f.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12. v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723.	12. v.
—	1724.	12. v.
—	1725.	12. v.
—	1726.	13. v.
—	1727.	12. v.
—	1728.	12. v.
—	1729.	12. v.
—	1730.	12. v.
—	1731.	1. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1731.

ARTICLE I.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, dédiée à Nosseigneurs du Clergé. Par le Pere Jacques Longueval D. L. C. D. J. Tome second. A Paris, chès Pierre Simon, &c.

Suite de l'Article C. au mois de Novembre 1730.

RIEN n'est échapé au P. *Longueval* de tout ce qui peut contribuer à la régularité de son Ouvrage. Non content des petites Notes Critiques insérées au bas des pages dans le corps de

l'Histoire, il y a joint des Discours, qui traitent à fond de quelques points d'une plus grande discussion. Nous avons rendu compte des deux prémiers. Le troisiéme placé à la tête du second Vol. est une Notice abregée de l'ancienne Géographie de la Gaule; où les différentes revolutions du tems & du Gouvernement ont presque substitué un nouveau Pays, tout différent de ce qu'il étoit sous la Domination des Romains.

Après les divisions ou les subdivisions connuës jusqu'à la décadence de l'Empire, on voit les changemens arrivés dans les Provinces, suivant le partage, que les nouveaux Conquérans, qui s'y établirent, avoient fai[t] entre eux. On trouve ensuite ce qu'il eut pareillement de variations da[ns] les noms de Villes & autres lieux : p[ar] ce qui en est surveau dans les Vil[les] même, principalement les Villes E[pis]copales, ou entiérement ruïnées; déchuës de leur prémier éclat; & [en]fin, ce qui s'est formé de nouv[elles] Villes, ayant la plûpart pour or[igine] quelques Monastéres célebres, & [pa]reils lieux de Dévotion; Fiefs,

... ... ucne vers le tems l'Empereur *Honorius*, & donnée Public par le P. *Sirmond*. Le P. Lc gueval y fait obſerver, que toutes Villes qui ſont marquées Métropol civiles, ſont encore aujourd'hui M tropoles Eccléſiaſtiques, à l'exceptio d'Eauſe, qui a été ruïnée ; & que pre que toutes les Villes, qui ont le non de *Cité*, ſont des Siéges Epiſcopaux Pour celles qui n'ont que le nom de *Caſtrum*, c'étoient, dit-il, des Villes du ſecond Ordre ; & il n'étoit pas ſi ordinaire qu'elles fuſſent des Siéges Epiſcopaux.

Il falloit dans l'Egliſe des Gaules de puiſſantes reſſources contre les malheurs du Gouvernement, pour y trouver les mo...

[illegible] d'*Au-* [illegible] . [illegible] les Régles [illegible] . comme ce fut [illegible] Souverain Pontife, [illegible] de per- [illegible] même tems, [illegible] Siége de [illegible] à Oran- [illegible] Canons, où [illegible] de la Dis- [illegible] Ceux de *Vai-* [illegible] dix, [illegible] digne de re- [illegible] , [illegible] aux [illegible] d'assister aux [illegible] avec leur Evêque : quand [illegible] , qui les juge [illegible] , [illegible] de preuves pour [illegible].

[illegible] l'ame de ces [illegible] . St *Rusti-* [illegible] ne montroit pas [illegible] à remplir toutes les [illegible] ; mais il [illegible] les propres lumiéres, [illegible] volontiers au Siége Apo[illegible] , pour en recevoir les [illegible] dans ses peines, & les décisions dans ses doutes. Faute d'une

nblable correſpondance. St Hilaire
ttira des chagrins & des humilia-
ns qui lui coutérent. Il ſe permit
ême quelques démarches aſſés peu
ſurées, par où il confirme une vé-
é trop connuë en fait de conduite ;
'un grand zéle, ſans une grande
conſpection, qui en modére les
ouvemens, eſt, dit le P. *Longueval*,
feu plus propre à conſumer qu'à
rifier. Cette remarque tombe parti-
iérement ſur la dépoſition de *Celi-
ne*, que le Pape S. *Leon* rétablit,
ce que la cauſe étant juridique-
nt examinée à Rome en préſence
Parties, St *Hilaire* n'allégua rien
i juſtifiât ſa ſentence. Il eſſuia bien-
une nouvelle mortification au ſu-
d'un Evêque nommé *Projectus*. Le
pe alla juſqu'à lui ôter le droit de
tropolitain ſur la Province d'Arles,
a juriſdiction qu'il s'attribuoit ſur
e de Vienne. C'étoit mettre ſa dé-
ence à une trop forte épreuve, pour
érer qu'il acquieſçât, s'il n'y étoit
traint. S. *Leon* l'adreſſa donc à
npereur qui étoit *Valentinien* III.
l en obtint la fameuſe Conſtitution
tant ſi expreſſément : qu'aucun

Evêque , ſoit des Gaules , ſoit des autres Provinces , n'innoveroit rien ſans l'autorité du Pape de Rome ; mais, que tout ce que l'autorité du ſaint Siége Apoſtolique auroit décerné ou décerneroit , ſeroit une Loi , & trouveroit l'appui néceſſaire dans le ſecours du Magiſtrat, en cas de refus. St *Hilaire* , ſans abandonner ſes prétentions, n'attendit pas qu'on en vînt à la voye de contrainte , pour rabattre de ſa fermeté à les ſoutenir ; & pour ne le faire au moins qu'avec une modération & une douceur , qui lui regagnât les bonnes graces de S. *Léon.* Il y a lieu de croire qu'il y réüſſit. Le P. *Longueval* , en expoſant avec ſimplicité les raiſons qu'on a de ne pas diſculper entiérement Saint *Hilaire* , nous en laiſſe d'ailleurs une très-haute idée. Ce digne Paſteur, toûjours occupé des exercices d'une vie pénitente & laborieuſe , ménageoit ſi bien tous ſes momens, qu'il faiſoit ſouvent pluſieurs choſes à la fois : il liſoit , travailloit des mains & dictoit à un Secretaire. Il avoit un Don particulier pour le Miniſtére de la parole : car il joignoit, dit le P. *Longueval* , une Éloquence

choit quelquefois, les jours de jeûne, quatre heures de suite, & avec tant d'avantage, que *Livius*, Poëte célébre, qui l'écoutoit, s'écria un jour: Si *Augustin étoit venu après vous, on l'estimeroit moins que vous.* Il mourut à la fleur de son âge consumé d'austérités: & ses Obséques eurent une circonstance fort singuliére: c'est que l'excès de la douleur ne permettant pas au Peuple fidéle de chanter, ce furent les Juifs, qui en prirent la place, & qui chantérent en Hébreu.

St *Germain* d'Auxerre, quoiqu'intéressé dans le jugement de *Célidoine*, qui étoit la prémiére cause de mesintelligence entre St *Hilaire* d'Arles & le Pape St *Leon*, n'en avoit pas pris plus

l'écouter, on l'avoit vû saisir hardiment la bride de son cheval, l'arrêter lui & ses troupes, & les obliger sur le champ à rebrousser. Etant allé depuis à la Cour de l'Empereur pour la même affaire, toute sa marche & particuliérement son entrée à Ravenne avoient été un véritable triomphe. Il y termina une vie toute de Miracles, après plus de trente ans d'Episcopat, pleuré de ses Souverains, & plus comblé d'honneurs en une terre étrangére, que le respect ou la flaterie n'en a jamais prodigués aux Monarques & aux Conquérans. Son corps fut rapporté à Auxerre avec une Pompe magnifique, aux frais de l'Empereur.

C'est un fâcheux levain que les querelles de Jurisdiction, il ne fallut, pour les rallumer entre les Eglises d'Arles & de Vienne, qu'un peu de bonne volonté que St *Leon* témoigna d'abord à *Ravennius*, Successeur de St *Hilaire* sur le Siége d'Arles. La Lettre écrite là-dessus à St *Leon* par les Evêques, Partisans de *Ravennius*, est un monument illustre en faveur des droit de son Eglise. Le Pape y répondit pa une autre, où il mettoit, pour princ

... comme Metropole, Valence, Tarantaise, Genéve & Grenoble, & à celui d'Arles, tous les autres de la seconde Viennoise. *Ravennius* perdoit à cette disposition; mais, vers le même tems, il reçut du Pape une marque de confiance bien capable de le consoler, ayant été chargé, par le St Pontife, de notifier, aux Evêques de la Gaule, sa sçavante Lettre à *Flavien* de Constantinople contre l'Hérésie d'Eutichés. Celle que lui adressérent ces Prélats, au nombre de quarante-quatre, a toûjours passé pour un Acte mémorable, & pour un modéle, dit le P. *Longueval*, que leurs Successeurs se sont souvent proposé dans l'acceptation qu'ils ont faite des Consitutions ...

la, suivi de cinq cent mille Hu
avoit jettée. S. *Loup* à Troyes,
Geneviéve à Paris, St *Agnan*
léans avoient été, pour ces troi
les; un puissant Rempart, con
quel toute la fureur du Barbare
heureusement brisé. Mais, Tr
Cambrai, Arras, Rheims, La
& beaucoup d'autres Villes en a
essuyé de bien funestes effets. La
ou plûtôt les crimes de Valen
III. n'en attirérent pas de moi
plorables sur le corps de l'Er
Tant de Calamités ébranlérent
de plusieurs Chrétiens, pis qu'a
ter leurs murmures & leurs Bl
mes avec encore plus d'atrocit
dans le cours des anciens dés
Ce fut ce qui engagea *Salvien*,
de Marseille, à employer toutes l
ces d'un génie sublime, & les pl
lides preuves que lui fournissoit
ligion sur un aussi digne & auss
sujet que la justification de *la*
dence. Le Pere *Longueval*, dans
cis qu'il donne de ce bel Ouv
trouve le secret de piquer la cu
par des raisonnemens Théolo
& par des peintures de mœurs a

-- ... de l'Hil-
e, on ne s'apperçoit guéres que
est déjà transporté bien loin dans
autre Région. Il rend le même
ipte du Traité sur l'Avarice. *Sal-*
s étoit né à Cologne, & avoit été
rié. On l'appella le Maître des Evê-
es, ou parce qu'il l'avoit été des
x Fils de S. *Eucher* de Lyon, éle-
aussi depuis à l'Episcopat : ou par-
qu'il composoit des Homélies,
quelques autres Prélats se ser-
nt utilement pour l'instruction de
Peuples.

s mêmes vérités que *Salvien* sou-
, par ses Ecrits, une infinité d'a-
ouchées de Dieu, les reduisoient
nent en pratique ; fuyant le
e & cherchant ...

le à Lerins qui étoit dans la dépendance de *Théodore*, Evêque de Fréjus; & le feu de la division s'y nourrit avec tant de violence, que pour l'étouffer on eut besoin de tout l'appareil d'un Concile; c'est le troisiéme d'Arles, tenu vrai-semblablement en 455. Plusieurs des nouveaux Monastéres, tels que *Condat* & *Lausanne* au Mont-Jura, fondés par S. *Romain* & S. *Lupicin* son frére, suivoient la régle de *Lerins*. D'autres, comme ceux de *Grigni*, dans le voisinage de Vienne, en avoient de particuliéres. Ces derniers devinrent si fameux, que l'on compta dans la suite à Grigni jusqu'à quatre cent Moines.

L'Episcopat de S. *Remi*, Evêque de Rheims, est une des Epoques les plus illustres dans l'Histoire de l'Eglise Gallicane. On la rapporte communément à l'année 449. peu après la mort de S. *Eucher*, Evêque de Lyon, que S. Remi remplaça, en quelque sorte, par des talens encore plus rares, & plus proportionnés aux grandes entreprises, où il étoit destiné. Il vivoit reclus au territoire de Laon sa Patrie, & âgé seulement de vingt-deux ans, le

d E.ge, il en donne un portrait fini. Ce que *Claudien* a composé de plus curieux avec ses *Poësies*, consiste en trois Livres sur l'*état de l'Ame*, où il en démontre la spiritualité, en profond & subtil Métaphysicien. Le P. *Longueval* termine le précis qu'il en a fait en disant, qu'on y voit « l'antiquité » de quelques sentimens que des nou» veaux Philosophes nous ont donnés » comme des fruits de leurs *Médita*» *tions* & de leurs *Recherches* ». Ce n'est point mauvaise humeur qui le porte à en juger de la sorte. Des dix Principes, où *Claudien* réduit son Systême à la fin de l'Ouvrage, il y en a peu, qu'un Cartésien ou un Malbranchiste n'adoptassent sans peine. *Julien*

tourné d'un autre côté pour satisfaire la passion qu'il avoit de dogmatiser, il s'étoit fait *Prédestinatien*, & ne pouvoit choisir plus mal dans la disposition où se trouvoient les Evêques & les Eglises des Gaules. Dès que la paix ; concluë entre l'Empereur *Nepós*. & les Visigots, y eut procuré quelque intervale de tranquillité, *Leonce* d'Arles, suivant le pouvoir qu'il avoit reçû du Pape *Hilaire*, assembla là-dessus un Concile de 30. Prélats, qui ne tardérent pas à condamner les nouveaux Dogmes. *Lucide* y donna sa retractation dressée sur les Décrets mêmes du Concile : monument authentique contre ceux qui mettent le *Prédestinatianisme* au nombre des Hérésies imaginaires, & dont il leur est difficile de se débarrasser avec honneur. *Fauste*, ancien Abbé de Lerins, & alors Evêque de Riés, refuta sçavamment *Lucide*. Tout n'est pas pur néanmoins dans sa Doctrine ; on l'accuse de n'y pas étendre la nécessité de la Grace jusqu'au commencement de la bonne action, par où lui-même s'est attiré, dans la suite, une Sentence flétrissante ; mais qui ne touche que

. . . . défendre contre les Ariens.
llinaire Sidoine le fut aussi, quand
'isigots se furent emparés de l'Au-
ne, mais autant par raison de Po-
ue que pour cause de Religion.
mérite lui avoit fait par tout trop
iis, pour en manquer à la Cour.
Conseiller d'Evaric, appellé Léon,
du nombre & le servit bien. Il
ut depuis l'engager à composer
orps d'Histoire. *Sidoine*, quelque
noissant qu'il fût, n'eut pas la
escendance d'en courir les ris.
Il se tira d'embarras par cette
; qu'il étoit honteux à un Clerc
ne lui de dire des faussetés, &
ereux de dire la vérité.
ls sont, en abregé, les princi-
. . . .

communément les unes avec les autres, démêler judicieusement le Sacré & le Prophane : lier aussi quelquefois & assortir à son dessein les événemens civils & politiques, autant qu'il juge nécessaire ou convenable de se les rendre propres.

Quatre Rois donnérent un grand branle aux affaires de l'Eglise Gallicane, depuis l'entrée de *Clovis* dans les Gaules en 486, & sa Conversion en 496 ; *Clovis* lui-même ; *Gondebaud*, Roi des Bourguignons ; *Théodoric*, Roi d'Italie, & *Alaric*, fils & successeur d'Evaric, Roi des Visigots. Au milieu de ces differentes Dominations, les Evêques de leur obéïssance vivoient tous entre eux dans une liaison si étroite, que sans distinction du Gouvernement Catholique ou Arien, ils se conduisoient généralement par le même esprit. Le vrai culte florissoit; il se repandoit au moins ou s'affermissoit peu à peu par tout où la puissance de *Clovis* avoit prévalu. Ce qu'étoit dans ses Etats S. *Remi*, Evêque de Rheims ; S. *Avite*, Evêque de Vienne ; l'étoit dans ceux de *Gondebaud* ; S. *Epiphane*, Evêque de Pavie, dans

crédit & presque le même degré
aveur auprès de leurs Princes; qui
mployoient, avec éclat, en des
tions importantes, tantot pour
ntérêt, tantot pour celui de leurs
ces Ainsi Théodoric fit il passer
iphane en Bourgogne pour y traiter
e la delivrance d'une multitude si
breuse de Prisonniers, que les
pagnes en étoient demeurées in-
s & désertes. Gondebaud l'écou-
squ'à lui en remettre plus de six
sans rançon, & ne lui proposa,
us les autres, que des conditions
ibles. De son côté, il n'hono-
as moins S. Avite; peu s'en fal-
ême qu'il ne devînt sa conquête
ne conversion sincére

cret, « n'est-ce pas plûtôt à e
» vous suivre, qu'à vous de vous
» former à leur foiblesse? Votre
» ple est-il votre Chef? Quand
» allés à la guerre, vous marc
» prémier, & vos soldats vou
» vent; faites de même dans le
» min de la vérité; montrés-le
» Sujets en y entrant le prémier
» tôt que de vous égarer à leur
» dans les routes de l'erreur?

S. *Avite* n'avoit pas eu lieu
content du Pape *Symmaque*, l
sur une réprésentation d'*Eone*
décesseur de *Césaire*, avoit désa
vé la nouvelle extension donné
Métropole de Vienne par le Pape
stase: cependant, dès qu'il eut
qu'un Concile d'Italie avoit pré
de juger le Chef de l'Eglise au
des crimes dont on l'accusoit d
Théodoric; il prit la plume, p
dre de tous les Evêques des Gau
il écrivit cette sage & magnifiqu
tre, qu'on a tournée ou plûtôt
piéces en tant de différentes man
pour en écarter ou pour en alt
vrai sens. Enfin, on a passé bri
ment par dessus le Texte de S.

ſous prétexte qu'on ne comprenoit pas ſa penſée, a-t-on dit, & qu'il n'y avoit pas fait aſſés de refléxion. C'eſt ce que le P. Longueval remarque du Sieur Dupin. Il eſt bien moderé de n'oppoſer qu'une ſimple remarque à une défaite ſi hardie.

Malgré l'état d'oppreſſion où étoient les Evêques dans le Royaume d'Alaric, ils eurent la liberté, en l'année 506, de former à Agde un nombreux Concile. Les Actes ont cela de ſingulier, qu'Alaric, tout Arien qu'il étoit, y eſt appellé *un Prince très-pieux*. Ce ſont-là des expreſſions de pur ſtile, qui ne tirent pas à conſéquence, dit le P. Longueval; n'entendant apparemment celle-ci, que dans le ſens d'une vertu toute humaine, comme la clémence, ou la douceur, ſans aucun rapport à la Religion. Le *Piiſſimi* ne ſe trouve point dans les Collections des PP. Labbe & Coſſart, ni du P. Hardouin.

Clovis ne permit pas ſeulement, il ordonna la convocation du prémier Concile d'Orleans tenu en 511, après ſes Conquêtes ſur les Viſigots. Lui-même y prenoit tant d'intérêt, qu'il

avoit marqué aux Evêques les Articl
qui demandoient des réglemens. Cel
d'Epaone, aujourd'hui *Yennec* dans
Bugey, fut le prémier fruit de la mo
du Roi Gondebaud, avec qui l'Héré
Arienne sembla expirer ; la Bourg
gne presque entiére suivant l'exemp
de son nouveau Roi Sigismond déj
converti : il est de 517. Mais, en 529
Saint *Cesaire* d'Arles en célébra un
Orange, dont les Décisions, quo
qu'il fût moins solemnel que les tro
autres, lui ont acquis, avec le tems
une autorité égale à celle des Conc
les Œcuméniques. On n'y compto
que quatorze prélats ; & les vingt-cin
Articles qu'on y dressa sur la Grace &
sur le Libre-arbitre, sont précisémen
les mêmes que le Pape Félix avoit en
voyés à Saint *Cesaire*, pour réprimer
par la Décision du Siége Apostolique
la témerité des Prêtres & des Moine
Sémi-Pélagiens. Le Pape Boniface II
confirma, par ses Lettres, tout ce qu
s'étoit fait dans cette Assemblée.

Il y avoit soixante & quatorze an
que S. Remi gouvernoit l'Eglise de
Rheims, & que par ses conseils ou
par ses travaux, il soutenoit & entre

tenoit ailleurs tout ce qu'on y formoit de projets pour la gloire de la Religion, lorsqu'au commencement de l'année 533. il finit heureusement une si belle carriére. On le connoît assés comme l'Apôtre des François & l'Oracle des Gaules : peut-être ignore-t-on qu'il mérite aussi sa place parmi les Auteurs les plus cultivés du V. & du VI. siécle. Il avoit publié un Recueil de Harangues, dont *Sidoine* & quelques-uns de ses amis n'eurent pas plûtôt reçu un exemplaire, que lui & les autres, ils se mirent tous, dit *Sidoine*, à en apprendre par cœur une partie, & à transcrire le tout. Ce Recueil est perdu. Pour le Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, le P. Longueval le croit être probablement de *Remi* d'Auxerre, ou d'*Haimon* d'Alberstat. S. Remi avoit fait un Testament, où, entre autres legs, il donnoit au Prêtre Agricole, son Neveu, une Vigne, „ à la charge de faire, pour lui, une „ Offrande à l'Autel, les Fêtes & les „ Dimanches, & de donner tous les „ ans un Festin aux Prêtres & aux „ Diâcres de l'Eglise de Rheims „. Un autre de ses Neveux en devoit pa-

reillement donner un à ceux de l'Egliſe de Laon. Le P. Longueval obſerve, que cette Dévotion de fonder des Feſtins à certains jours pour les Chanoines & pour les Moines, devint fort au goût des ſiécles ſuivans. Mais pour éviter toute erreur, ſur le nom de Chanoines, il obſerve encore plus bas, que ce Titre paroît n'avoir été en uſage alors, que pour ſignifier généralement tous les Clercs, ainſi nommés, parce qu'ils étoient inſerés dans le *Canon* ou la Matricule de l'Egliſe. Il ne croit pas devoir abandonner le témoignage d'*Hincmar*, à ne le prendre qu'en ce qui touche préciſément la Dignité de Légat & de Vicaire du S. Siége, donnée à S. Remi, dans le Royaume de Clovis. L'embarras vient, de ce que la Lettre, attribuée au Pape *Hormiſdas*, parle de Clovis, comme étant encore vivant, quoique ce Prince fût mort, avant qu'*Hormiſdas* eût été élevé au Pontificat. Le P. Longueval admet donc la prérogative, mais en ſuppoſant dans *Hincmar* une mépriſe de nom : *Hincmar* devoit dire *Symmaque*, au lieu d'*Hormiſdas*, c'eſt le moyen de tout concilier.

... , que les
d'un S. Marcou , d'un S. Evroul ,
S. Calais , & d'une multitude
res saints Abbés, Fondateurs des
utions Monastiques dans les Gau-
sous le Régne des Enfans de Clo-
.e Pére Longueval les réünit tous
l'année 534. par où il commence
e Livre. Il le fait, dit-il, non seu-
it pour donner plus de suite à sa
ion ; mais, afin que leurs Por-
raprochés les uns des autres,
mieux connoître ce qu'étoit
: l'Etat Religieux parmi nos
is, ce qu'il s'attiroit de respect
qu'il trouvoit même de pro-
auprès des Princes & des
rs les plus occupés d'ailleurs
fortune , ou les ...

L'Ordre Epiſcopal n'avoit pas de ſujets moins dignes de vénération, ni en moindre nombre : & il en falloit du courage le plus ferme, pour réſiſter aux ſcandales, qui étoient grands par la vie licentieuſe des Laïques : quelquefois même auſſi par les écarts qui déshonoroient le Sacerdoce dans leurs propres Confréres. Le remede fut prompt pour ce qui concernoit les derniers, ſur tout *Contumeliosus* de Riéz & *Saffarac* de Paris. Convaincus l'un & l'autre de crimes odieux, ils furent traités ſelon la rigueur des Canons. « Les Conciles, qui les condamnérent ne crurent pas », dit le P. Longueval, « que leur punition fût une tache pour l'Epiſcopat, ils jugérent au contraire que l'impunité en auroit fait la honte ».

La Cour ne manquoit pas non plus de ſaints exemples : mais quelques vicieux que fuſſent les Souverains, ils étoient de leur tems un des plus fermes appuis de la Religion Catholique, hautement attaquée ou expoſée à des perſécutions indirectes dans les autres Etats, & plus malignement à la Cour de l'Empereur Juſtinien,

és les Gots Ariens d'Italie & d'Ef-
gne. *Childébert* entra fort avant dans
ffaire des trois Chapitres, il avoit
foin de donner autant de preuves
'il en donna de fa pieté & de fon
le, pour faire oublier le maffacre
fes Neveux, & les autres excès où
a ambition & fa jaloufie l'avoient
rté. Le P. Longueval lui rend le ju-
témoignage, " qu'aucun de nos
Rois n'a peut-être érigé plus de Mo-
aftéres, n'a fait tenir plus de Con-
iles & n'a vû fleurir dans les Pro-
inces de fon obéïffance, un plus
grand nombre de Saints Evêques &
le faints Abbés qu'il honoroit de fa
confiance & de fes dons ".

La bonne volonté n'a pas manqué
P. Longueval pour parler plus en
tail des faints Bretons. Il en recüeil-
exactement les faits, dont la vérité
mieux établie; & cela s'étend affés
n; mais forcé de couper court fur
n des Chefs; il fe plaint que les
gendaires du Païs y ayent outré le
rveilleux & fe foient fi fouvent
ignés du caractére de fincérité dont
Nation fe fait honneur.

ARTICLE II.

HISTOIRE ROMAINE depuis la Fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Géographiques & Critiques, des gravûres en taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Medailles authentiques. Par les PP. Catrou & Roüillé, D. L. C. D. J. Tome IX. in 4°. depuis l'année 545. jusqu'à l'année 551. A Paris, chés Jacques Rollin, J. B. de l'Epine & J. B. Coignard.

On a vû dans le VII^e Volume Annibal parcourir l'Italie en Conquerant, & fixer l'attention de l'Univers par l'éclat de ses exploits. La Bataille de Cannes auroit décidé du sort de la République, si les delices de Capouë n'avoient mis un terme à la fortune de ce Héros. Dans le huitiéme Volume, la Scêne change. Rome prête à succomber se relêve de ses pertes. La constance & la sagesse de son Sénat, l'expérience & la valeur de ses Généraux, le concert de tous les Ordres de l'Etat forment une barriére

........nus, & de Sempronius, la prise de Tarente & de Capouë, la conquête de la Sicile & des plus riches Provinces de l'Espagne, les avantages remportés dans les Isles de Corse & de Sardaigne, contre les troupes Carthaginoises, les progrès de Lœvinus dans l'Orient, ne sont que les préludes de cette foule d'événemens, qui font la matiére des huit autres Volumes. Dans le IX. dont on fait ici une courte revuë, le spectacle devient plus intéressant par la nouveauté & par l'importance des faits. Un Héros déjà renommé par ses Triomphes, & pour lors un des plus fermes appuis de la Republique, venoit d'être élevé au Consulat. C'étoit l'illustre Cl...

belles eſpérances. Marcellus e
campagne ; il lui tarde de cou
ſes prémiéres expéditions par u
ctoire déciſive ; mais ſa valeur
mie des précautions , le cond
perte , lorſqu'il croit courir à
ctoire. Il périt dans une emb
que lui dreſſa le Général Ca
nois ; telle fut la déplorable
Conquérant de Syracuſe , qu
ſon courage intrépide , fut ſurr
l'*Epée de la République* , com
bius en avoit été le *Bouclier* ,
ſageſſe de ſes conſeils. Il ne n
rien à la beauté des couleurs
nouvelle Hiſtoire a employée
peindre le caractére de ce gran
me. Il s'y retrouve trait pour
auſſi aimable dans le commer
vie civile que terrible dans le
bats. Le goût des beaux Arts q
porta de Sicile à Rome , ne le
pas moins recommendable c
vertus militaires. Par ſes ſoins,
prétieux Monumens de l'An
qu'il avoit fait tranſporter de S
ſe , ſervirent à la décoration de
Avant lui , cette Ville toute d
aux exercices de la Guerre , n

noiſſoit que des ébauches groſſiéres de Sculpture & de Peinture. Marcellus étoit né avec plus de délicateſſe & ſentoit plus vivement la perfection que le Pinceau & le Ciſeau avoient donnée aux beaux Ouvrages des grands Peintres & des habiles Sculpteurs. Qui le croiroit ? Pluſieurs Citoyens, trop ſervilement attachés aux anciens uſages, lui firent un crime de ſes bienfaits. Par une rigidité de mœurs mal entenduë, ils ne contoient pour vertu que la ſimplicité ruſtique des prémiers tems. De-là, les invectives de quelques Ecrivains, qui ont reproché à Marcellus d'avoir introduit le luxe & la moleſſe parmi les Romains, comme ſi la corruption des mœurs étoit une ſuite inévitable de l'établiſſement des Arts, qui contribuent à la ſplendeur d'un Empire. A ce conte l'innocence ne pourroit trouver d'azile que parmi les Peuples ſauvages & dans le centre de la Barbarie.

Tite-Live accuſe, à plus juſte titre, Marcellus d'avoir enhardi, par ſon exemple, les Romains à dépoüiller les Villes conquiſes de leurs plus ſuperbes Ornemens. Dèſlors, dit cet Auteur,

la Religion cessa de mettre des l
à l'avarice d'un Conquérant
mains sacriléges s'étendirent j
sur les choses saintes. Les Divin
plus respectables furent arrach
lieu où elles avoient fixé leur d
re, & devinrent la proye d'un i
Usurpateur. Jusqu'au siécle de
néral, ajoûte le même Historien
me toute guerriére n'avoit offer
yeux des Spectateurs, dans les P
triomphales, que des trophées
Enseignes militaires, & des Arn
levées aux Nations vaincuës. M
lus fut le prémier Triomphateu
traîna, après son Char, les Ho
& les Dieux captifs. Polybe i
pas plus de grace aux Romains q
te-Live. Ces Statuës, selon lui
Tableaux, ces Bas-reliefs, & t
riches débris attestoient en mêm
& les Conquêtes de Rome, &
stice des Ravisseurs. Ces Monun
produits aux yeux des Etrangers
pétuoient la haine du nom Ro
& rappelloient, aux Villes
guées, le souvenir de leurs mall
à dire le vrai, ces Conquérans
tés n'étoient que d'illustres Brig

qui faisoient servir le fruit de leurs brigandages à l'appareil de leurs triomphes.

La mort de Marcellus allarma les Romains sans les abattre. Ils n'en devinrent que plus ardens à réünir leurs forces pour le salut de la Patrie. En vain Annibal employe-t-il la ruse & l'artifice pour surprendre les Villes du Parti Romain, il eut le malheur de voir ses projets échoüer aux portes de Salapie, & d'être le témoin du massacre d'une partie de son armée. Le récit de ces expéditions & d'un grand nombre d'autres, devient intéressant par la singularité & par le détail exact des circonstances qui les accompagnent. Ce n'est pas seulement en Italie que les Romains ont à soutenir les plus violentes secousses. Un nouvel orage les ménace du côté de l'Orient. Annibal, dès l'année 537. avoit suscité aux Romains un ennemi puissant dans la personne de Philippe Roi de Macedoine. La République, alors chancelante, respiroit à peine depuis les malheureuses journées du Thrasyméne & de Cannes. Un ennemi de plus sembloit devoir épuiser le peu de

reſſources qu'elle trouvoit encore pour ſauver Rome du débris général. C'eſt ici le bel endroit de la magnanimité Romaine ; le Peuple & le Sénat, animés du même eſprit, ne perdent point de tems à reflechir ſur les maux préſens, ou à déliberer ſur les moyens de conjurer la tempête. Alors partit tout à coup ce hardi Décret du Sénat, que ſans différer on leveroit une nouvelle Armée pour porter la guerre juſques dans les Etats de Philippe. Tel étoit le génie de ces braves Citoyens. L'amour de la Patrie produiſoit en eux ce concert admirable & cette élevation de ſentimens. Ces nobles impreſſions ſe tranſmettoient de Pere en Fils, & l'éducation fortifioit dans la jeuneſſe ce que la nature avoit ébauché. Auſſi, dès qu'il s'agiſſoit de la gloire de la Nation, on voyoit tous les Membres de l'Etat conſpirer avec ardeur à l'utilité publique. Sans partialité & ſans jalouſie, tous tendoient au même but. Leur courage redoubloit à la vûë des périls, & loin d'écouter les foibles conſeils, ils ne formoient jamais de réſolutions plus vigoureuſes que dans les plus grandes

calamités de l'Etat. Cette maxime passa pour une Loi fondamentale de la Politique Romaine, qu'il valoit mieux périr que déchoir. C'étoit-là, pour ainsi dire, le fond d'un Romain. A ce seul trait il se faisoit connoître. L'amour de la gloire & de la Patrie régloit toutes ses démarches. Telle étoit la devise & le caractére distinctif d'un homme né dans le sein & sous les Loix de la République Romaine, sans doute, un Etat conduit par des ressorts si puissans pouvoit se glorifier de compter le nombre de ses Héros par celui de ses Citoyens.

Le Roi de Macedoine en fit la triste expérience. Prévenu par Lœvinus, qui lui ferma l'entrée de l'Italie, & battu dans l'Epire par l'Armée Romaine, il fut contraint de reprendre la route de son Royaume pour y cacher sa honte & sa défaite. Lœvinus ne s'en étoit pas tenu là. Instruit des nouveaux préparatifs que faisoit Philippe, pour joindre ses armes à celles d'Annibal, il avoit résolu de traverser ses desseins en l'occupant chés lui par des guerres importunes. Il en vint à bout. A sa sollicitation; plusieurs Vil-

les de la Gréce, de la Thrace
l'Illirie se liguérent avec les Ron
contre le Roi de Macédoine &
duisirent à la néceſſité de pourvc
défense de ses Etats. Dans le hu
Volume, nos deux Historiens a
montré, comme en perspecti
nouvelle guerre que ce Prince
soutenir contre tant de Peuples
en faveur de la République. D
neuviéme, ils suivent les tra
Philippe, & transportent leur L
dans l'Orient à la suite de Lo
De-là, ils lui font considérer l
tion des affaires de la Gréce, d
rie, de l'Epire & de la Mace
On y représente les intérêts des I
Confédérés, les desseins & la
que de leurs Chefs, leurs négot
avec la République de Rom
mouvemens de Philippe, les b
les mauvais succès de ses expéd
ses démarches & sa popularit
engager les Villes Grecques da
parti; on y fait remarquer le
boüillant de ce Prince, sa tém
l'inconséquence de sa conduite
plus par des faits que par des réfl
Enfin, on y reconnoît Phili

oit montré à Argos, insuppor-
les Alliés, par l'excès de ses
es, & chargé de la haine des
qui furent témoins de sa vie
se. Après quoi les deux Ecri-
laissent en Macedoine où sa
étoit nécessaire, soit pour
es Factions qui s'étoient for-
ndant son absence, soit pour
à l'irruption des Dardaniens
nis déclarés.
publique delivrée de la crain-
r à la fois deux ennemis à
e dans l'Italie, ne s'occupa
du soin de venger la mort de
s. Deux Batailles gagnées
fier Annibal, furent les heu-
sages de la fameuse journée
ire, qui fit oublier aux Ro-
malheurs du Thrasiméne &
es. Son Frére Asdrubal après
t un passage au travers des
s'étoit avancé jusques sur les
ce Fleuve, & faisoit craindre
le nouveaux désastres; mais
entiére de ses Troupes, &
qu'il trouva dans la mêlée,
le calme à la République,
talisérent le nom de C. Clau-
),

La nouvelle d'une Victoire si c
dérable déconcerta les projets d
nibal. On laisse à penser quelle f
consternation à la vûë de la tête e
re sanglante de son frére, que N
avoit fait exposer à ses yeux. Les
timens de la Nature & les intér
sa gloire firent la plus vive impre
sur son cœur. Dans l'excès de sa
leur il prit la résolution de se con
dans un petit coin de la Cala
pour y attendre de la Fortune &
secours de Carthage l'heureux
ment de relever son Parti.

Tandis que Rome triompho
Italie de toutes les forces d'Anni
le jeune Scipion humilioit les rest
Parti Carthaginois en Espagne, &
enlevoit les plus belles Provinc
cette Contrée. Il efface par ses Exp
les Héros qui l'ont précédé. La r
ction d'un grand nombre de Vill
belles, la Victoire qu'il remporte
tre Magon, & un autre Asdrubal
assûrent la Conquête de la Bétiqu
de la Lusitanie. Les deux Géné
Africains, devenus odieux aux E
gnols par leurs violences, sont f
de repasser la Mer. Une maladie

:reuse fait craindre pour sa vie. Le
uit de sa mort autorise la révolte
une partie de ses Troupes. Sa pré-
nce contient les mutins dans le de-
oir, & il fait respecter les Armes Ro-
iaines à deux Princes Espagnols, qui
voient secoué le joug. Son voyage
n Afrique, & ses négotiations à la
Cour de Syphax, préparent de loin
'exécution du grand projet qu'il avoit
ormé de porter la guerre sur les Ter-
:es de la République Carthaginoise.
Par les charmes de sa douceur, il ga-
gne au Parti Romain Masinissa, l'un
des Rois de Numidie. Enfin, toutes
ses actions se ressentent de la grandeur
de son ame, & le font regarder com-
me un Héros issu du sang des Dieux.
Pour connoître Scipion tout entier, il
faut recourir à l'Ouvrage même, dont
on ne donne ici qu'un précis fort suc-
cinct. L'Histoire de sa Vie, sous la
plume des deux Auteurs, présente
une suite d'évenemens merveilleux,
qui étonnent & qui enchantent tout à
la fois.

Rome victorieuse en Italie & en Es-
pagne, ne perdoit point de vuë les
affaires de l'Orient. La Flotte du Pro-

conſul Sulpicius & l'Armée d'Att
Roi de Pergame , Allié de la Ré
blique, réprimoient les efforts de l
lippe. Pluſieurs Villes enlevées
Peuples de ſon Parti, le ravage de l'
de Péparéthe , & les nouveaux en
mis que les Romains ſuſcitoient c
que jour à ce Prince, le tenoient ſ
ceſſe en haleine & le faiſoient crain
pour ſes propres Etats. Lœvinus
ſon côté avoit porté l'épouvante j
ques dans le Territoire d'Utique,
revenoit chargé des dépoüilles de l'
frique , après avoir ou diſperſé ,
coulé à fond les Galéres Carthagin
ſes qui s'oppoſoient à ſon paſſage.

Telle étoit la ſituation de la Ré
blique Romaine , lorſque Scipi
quitta l'Eſpagne. De retour à Rom
il trouva dans les eſprits des diſpo
tions bien différentes à ſon égard. I
Grands n'enviſageoient la ſupérior
de ſon mérite qu'avec des yeux jalou
Le Peuple l'adoroit , & ne ſe laſſ
point de publier ſes Vertus. Si les R
vaux de ſa gloire firent valoir l'autor
té des Loix pour l'empêcher d'obte
le Triomphe , les Tribus aſſemblé
plus équitables , ne balancérent pa

l'excepter de la Régle commune, en l'élevant au Consulat à l'âge de 29. ans. En vain, le Grand Fabius & Caton tâchent-ils de rendre, auprès du Senat & du Peuple, ses démarches suspectes ; leurs invectives ne servent qu'à rehausser l'éclat de ses Exploits.

Déformais, Scipion attire tous les regards. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas d'indiquer & encore moins de détailler les grands événemens qui naissent, pour ainsi dire, sous les pas de ce Héros. Tel qu'il fut en Espagne, tel on le voit en Italie & en Sicile, adoré des Peuples, & forçant ses Ennemis mêmes à respecter ses vertus. Mais une plus noble carriére, faisoit depuis long-tems l'objet de ses voeux. Son cœur l'appelloit sans cesse vers l'Afrique. Les obstacles que les plus illustres Têtes du Senat mettent à l'exécution de son projet, loin de le rebûter, ne font que redoubler son ardeur. On lui abandonne, il est vrai, le commandement de la Flotte Romaine, composée seulement de trente Vaisseaux de guerre, & avec un si foible armement, on lui permet de passer en Afrique. Il n'importe,

Scipion trouve dans son courag
dans les libéralités des Peuples,
fond inépuisable de ressources.
Villes alliées se cotisent, fourniss
aux frais de l'embarquement, & s'
pressent à seconder ses desseins. Bi
tôt il voit sa Flotte renforcée de tr
nouvelles Galéres, & de plus de 4
Bâtimens de transport. Sept m
Volontaires grossissent à l'envi
Armée: tous croyent marcher à
Victoire certaine, sous les étenda
du Conquérant des Espagnes. On
ve l'anchre à la vûë d'un Peuple
nombrable, que l'appareil de la n
velle expédition, avoit attiré sur l
vage de la Mer. Scipion part; il
porte avec lui les vœux & les reg
de la Sicile. Il débarque en Afriq
à son approche, la terreur se répa
dans l'Etat Carthaginois. Quatre
tailles gagnées & la Conquête de p
sieurs Villes, font trembler Carthag
son tour. Envain a-t-elle recours
perfidie & aux plus noires trahis
pour détourner la tempête, elle v
les Romains à ses portes, & n'atte
plus son salut que d'Annibal. Le
nat Africain le rappelle à la défe

de sa Patrie. Battu depuis peu par le Consul Sempronius, il se soutenoit à peine dans le Brutium. Son Frére Magon n'avoit pas eu un sort plus heureux dans la Ligurie, qu'Asdrubal à la Journée de Métaure. Vaincu par le Consul Céthegus & atteint d'une blessure mortelle, il est contraint de repasser la Mer, avec les débris de son Armée, & meurt de ses blessures à la vûë de l'Isle de Sardaigne. Annibal quitte enfin l'Italie, après s'y être maintenu seize ans par sa valeur. Outré d'abandonner une terre dont il s'étoit promis la Conquête, il signale son départ par des brigandages & des cruautés inoüies. Scipion cependant faisoit repentir Syphax de ses engagemens avec la République de Carthage, & rétablissoit sur le Thrône de ses Ancêtres, Massinissa l'ami constant des Romains. Le prémier, Captif & dépoüillé de ses Etats, fut moins sensible à la perte de sa liberté & de sa Couronne qu'à l'infidélité de Sophonisbe son Epouse. Elle venoit de s'unir par les nœuds de l'Hymen avec Massinissa, mais une mort tragique fut le prix de sa tendresse pour son nouvel époux,

elle meurt victime de cette haine i
placable qu'elle partageoit avec s
Pére Asdrubal contre le nom Romai
& préfere le poison à l'ignominie c
fers que Scipion lui préparoit. L'H
toire des deux Princes Numides ,
Portrait de Sophonisbe, & le recit
ses malheurs, dans ce neuviéme V
lume , forment l'Episode le plus c
rieux, & des situations si touchante
que M. Corneille les jugea dignes
la Majesté du Théâtre François.

A la suite de ces grands objets, c
voit paroître, pour la prémiére fois s
les rangs , le célébre Scipion Nasic
estimé le plus vertueux Citoyen c
Rome , au jugement même du Séna
lorsque cet illustre Corps lui défé
l'honneur de recevoir le Simulach
de Cybéle transporté de Pessinunte
Rome.

Lælius tient sa place parmi l
Grands Hommes de ce siécle, qu'c
peut dire avoir été celui de la ver
Romaine. La conformité des mœu
& des sentimens l'avoit attaché a
grand Scipion, & il soutenoit en Afi
que la reputation de Probité, de Po
tesse & de Valeur qu'il s'étoit acqui
à Rome & en Espagne.

Ava

..., mais il étoit impossible qu'ils vécussent l'un & l'autre dans une intelligence parfaite. « En » effet, la Nature ne forma jamais » deux hommes avec des inclinations » plus opposées. Scipion étoit né libe- » ral jusqu'à la magnificence. Caton » étoit naturellement Avare, & son » éducation l'avoit tourné à une » épargne sordide. Le prémier étoit » continent par l'empire que la raison » lui avoit fait prendre sur ses sens. Le » second paroissoit insensible au plai- » sir, & s'y livroit en secret. Celui-là n'avoit point d'éloignement, ni pour les spectacles, ni pour les conversations enjoüées. Il s'y prêtoit par pur amusement. Celui-ci sombre & solitaire, ne se li...

„ pion s'étoit fait un genre
„ phie conforme à sa naiss
„ de circonspection ne
„ point sans cesse à la gêne
„ périorité de son mérite l'
„ soit de mille égards tim
„ Caton , son ambition n'
„ soutenuë par la splendeur
„ gine ; elle avoit recours
„ ces , & empruntoit le sec
„ gravité affectée & d'une
„ outrée aux moindres in
„ blics „ . Il n'est pas éto
deux caractéres , si peu re
ne pûssent compatir ensem
parut n'étudier son Généra
censurer sa conduite. Sa ma
meur éclata sur tout en Sici
Proconsul. *Vos dépenses* , d
excessives , *& par des libera*
cretes vous fomentés la licen
dat. Scipion n'étoit pas hom
férer aux remontrances d'u
importun qu'il méprisoit. *U*
si exact , lui répondit-il , n
du tout de mon goût. *Je n*
comptable à la République de
se. Obéissés à mes Ordres &
vos avis. On apperçoit ici ,

ron, cette sévérité outrée, qui le rendit odieux à la plûpart des Grands de Rome, tandis qu'il étoit regardé par le Peuple comme un homme formé sur le modéle des Curius & des Fabricius. Son caractére se manifeste encore d'une maniére plus sensible dans les divers événemens de sa vie, dont aucun trait n'a échapé à l'exactitude des Historiens.

Dans un siécle si fécond en Grands Hommes, Pleminius fut le seul qui deshonora la République. Il remplissoit les fonctions de Préteur à Locres, qui avoit abandonné le Parti d'Annibal pour se donner aux Romains. Les rapines, les cruautés, les sacriléges & les infamies qu'il exerça dans cette malheureuse Ville, donnérent lieu aux plus sanglantes Tragédies, qui se terminérent enfin par la mort du Scélerat.

Les Notes, toûjours de concert avec le Texte, réünissent non seulement toutes les Variations des Auteurs Grecs & Latins dans le récit des faits Historiques, grand nombre de circonstances qui en dépendent, les caractéres, le génie, les mœurs, & la

vie domeſtique des plus illuſtres Citoyens de Rome; mais encore tout ce que l'érudition Grecque & Romaine a de plus engageant. Dans cette multitude de Diſſertations, que fait naître le détail des événemens, qui compoſent le neuviéme Volume, on approfondit les Myſtéres de l'Augurat, de la Science des Haruſpices, de pluſieurs Superſtitions Payennes, & certains faits que les Ecrivains de Rome ont donnés pour miraculeux au profit du Polythéïſme. On y recherche l'origine du Culte de Jupiter *Foudroyant*, de Cybéle, & des Dieux Cabires, ſorte de Divinités, qui furent dans le Paganiſme un Problême de Religion. On produit, aux yeux du Lecteur, l'appareil des Cérémonies Funébres, des Fêtes Héréennes, des Jeux Olympiques, des Jeux Mégaléſiens, des Jeux Néméens, & de ce qu'on appelloit à Rome l'*Armiluſtrium*. On remonte juſqu'à la prémiére inſtitution des Olympiades, & l'on fixe l'établiſſement de cette fameuſe Epoque. Les deux Hiſtoriens, ſans perdre de vûë le Texte de leur Hiſtoire, examinent l'irrégularité du flux de l'Euri-

pe, & la route d'Asdrubal au travers des Alpes. Rien ne leur échappe dans leurs Observations Chronologiques & Géographiques. Ils traitent en Historiens & en Critiques ce qui concerne l'usage des Anneaux chés les Romains, la forme des anciens Théâtres, l'habillement des Vestales, le *Pallium* & la chaussure des Grecs, les Gymnases destinés à dresser la jeunesse dans les exercices du corps, le Ministére des Prêtres devoüés au service de Cybéle, sous le nom d'Archygalle, & de Galles, les Loix & les Coûtumes de l'ancienne Rome, en un mot, l'Antiquité Sçavante se dévoile presque à chaque page. Les Médailles, & les Monumens Antiques viennent à l'appui des preuves qu'on établit, & l'exactitude des deux Auteurs se fait remarquer jusques dans les Tables Géographiques & dans les plans qui sont répandus dans ce Volume pour faciliter l'intelligence des faits.

ARTICLE III.

*EXPLICATION DE PLUsieurs Textes difficiles de l'Ecriture, qui jusqu'apresent n'ont été ni bien entendus, ni bien expliqués par les Commentateurs : avec des Régles certaines pour l'intelligence du sens Littéral de l'Ancien & du Nouveau Testament. Ouvrage enrichi d'Antiques en taille-douce. Par le R. P. Dom **, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Seconde Partie. In 4°. pages 800. A Paris, chés Emery, Saugrain, & Pierre Martin. 1730.*

Suite de l'Article XCVIII. du mois d'Octobre 1730.

DAns le prémier Extrait que nous avons fait de cet Ouvrage, nous en avons donné une connoissance suffisante pour en faire estimer l'Auteur comme un Ecrivain d'une érudition très-recherchée & d'un travail infatigable. La seconde Partie, dont il nous reste à rendre compte au Public, ne dement en rien la prémiére. Ce

ſont des conjectures ſçavantes ſur pluſieurs Textes du nouveau Teſtament, & des Explications nouvelles, fondées ſur une grande connoiſſance de l'Antiquité Sacrée & Profane. Il y a ſurtout une longue Diſſertation ſur *le pouvoir des Clefs*, qui fait la moitié de cette ſeconde Partie, & dont nous donnerons un Extrait plus detaillé, après que nous aurons rapporté la maniére dont l'Auteur explique quelques Paſſages du nouveau Teſtament.

Explication prémiére.

S. *Jean*-Baptiſte dit de J. C. *Matt.* 3. 12. *Cujus ventilabrum in manu ſuâ, & permundabit aream ſuam, &c.* C'étoit, ſelon le P. *Martin*, une ancienne Cérémonie de porter un *Van* en l'honneur des Dieux, dans les Pompes & les Fêtes qui leurs étoient conſacrées, dans les Initiations & les Sacrifices. Celui qui le portoit s'appelloit Κιϛόφορος, Λικνόφορος, & le comble de l'aveuglement, dit-il, alloit juſqu'à ſe perſuader qu'il avoit la vertu de remettre & d'effacer les péchés, comme le remarque *Servius* ſur un en-

droit de Virgile : *Sic homines ej*
teriis purgabantur , ſicut vannis ſi
ta purgantur. Le même Auteur
ve, d'après *Plutarque*, que le p
ſoin d'*Iſis* , quand elle eut re
tous les membres d'*Oſiris*, ſon E
fut de les mettre dans un *Van* p
purifier. Le P. *Martin* ajoûte
pluſieurs autres remarques ſ
bles ; & en faiſant l'applicatic
paroles de S. *Jean*-Baptiſte , il ex
aiſément pourquoi le Saint Préc
parle d'un *Van* myſtérieux en
quence du Baptême de J. C. &
quoi il repréſente J. C. un *Va*
main ; il ſe fonde ſur le même j
pe pour faire ſentir la force & la
ſignification des paroles que S
employe pour exprimer la diff
qu'il y a entre ſon Baptême &
de J. C. S. *Jean*, dit-il , faiſoit
dre aux Juifs que ſon Baptême
que de l'eau propre à laver les
& à diſpoſer à la Pénitence ; ma
le Baptême de J. C. auroit tou
autre vertu , parce qu'il auroit
à la main pour purifier les cœ
effacer les péchés , & qu'on ſ
ainſi de ſon Baptême le cœur e

ment purifié par le S. Eſprit, comme un corps matériel ſort du feu purifié de toutes ſes taches & de tout ce qu'il peut avoir de vicieux. « Cette gloſe, » ajoûte t-il, met dans tout ſon jour » le vrai ſens des paroles de S. *Jean*. » Elle explique littéralement la figure » dont il s'eſt ſervi pour marquer la » difference de ſon Baptême de celui » de J. C. elle fait une application ju- » ſte de tous les termes : enfin, elle » apprend la grande diſtance qu'il y » avoit de S. *Jean* à celui qui l'avoit » envoyé, &c ».

Il eſt pourtant vrai qu'on peut faire ici au P. *Martin* une objection embarraſſante ; car le *Van* étant un inſtrument de céremonie toute Payenne, eſt-il vraiſemblable que S. *Jean* ait voulu y faire alluſion, pour expliquer un myſtére de la vraye Religion ? D'ailleurs, les Juifs ignorant juſqu'au nom des Cérémonies Payennes, par un effet de l'horreur qu'ils en avoient, ç'auroit été leur parler un langage inconnu. Le P. *Martin* paroît ſentir toute la force de cette objection ; & pour y répondre, après avoir avoüé que dans les Livres de l'Ecriture que

nous avons, il n'eſt fait aucune mention de Van en matiére de cérémonies de Religion, il doute s'il n'en étoit point parlé dans les Livres de Tradition que les Juifs avoient du tems de N. S. & que nous n'avons plus. Au défaut du *Van*, il trouve dans pluſieurs endroits de la Bible, un Panier, dans lequel on offroit à Dieu les prémices, les Pains Azymes, &c. Or, la difference n'eſt pas grande d'un *Van* à un Panier. Celui-ci eſt appellé par les Grecs Κανῦν, & *Heſychius* prétend que Κανῦν n'eſt autre choſe que Λίκνον, qui ſignifie un *Van*. A cette remarque on en ajoûte encore quelques autres, & l'Auteur conclut enfin par laiſſer la choſe au jugement des Sçavants.

Explication II.

Dans le Chap. 6. de S. Matthieu, J. C. dit : *Orantes autem nolite multùm loqui, ſicut Ethnici : putant enim quod in multiloquio ſuo exaudiuntur.* Mais, le Grec employe les termes μὴ βατ]ολογήσητε & πολυλογία, & le P. *Martin* doute que communément l'on ſente aſſés la force de ces mots. Car,

on croit communément que J. C. par ce Précepte, condamne les repétitions & les redites inutiles dans les Priéres; mais il trouve dans *Petrone*, un Passage où le terme de *Batologia* est employé dans un sens different, pour exprimer une foule de pensées, qui se présentent tout à la fois à l'esprit, qui se détruisent les unes les autres & laissent l'esprit dans l'incertitude. Il est du moins certain que J. C. n'a pas voulu condamner, dans la Priére, les repétitions & les redites fréquentes, puisqu'il les a employées lui-même, & ses Disciples après lui. Quel défaut J. C. a-t-il donc voulu condamner par-là? « C'est, dit le P. *Martin*, un » défaut qui étoit inséparable des » Priéres des Gentils, (*Sicut Ethnici*) » & qui naissoit du fond même & de » l'essence du Paganisme, surtout de » la Loi reçûë généralement, dans » tout le monde Payen, d'invoquer » les Dieux, sous les noms seulement » qui leurs étoient agréables : ce qui » jettoit les esprits dans un embarras » extrême comme *Socrate* nous l'as» sûre par ces paroles : La frayeur que » j'ai, sur tous les noms des Dieux,

» eſt au-deſſus de toutes les frayeurs
» du monde. C'eſt pourquoi, quand
» il eſt queſtion de Vénus, je déclare
» que je prétends la nommer par le
» nom qu'elle aime le plus ». Ce défaut des Priéres des Payens, & leur embarras, venoit de deux cauſes. Premiérement, de l'ignorance réelle où ils étoient du vrai nom, de la nature, du ſexe & des attributs de la plûpart des Divinités; ſecondement, de la perſuaſion où ils étoient, que les Divinités qu'on invoquoit ſous des noms & des qualités, qui ne leur plaiſoient pas, non-ſeulement n'exauçoient pas les Priéres, mais faiſoient ſentir leur colére par les plus funeſtes effets. De-là, ces formules d'invocation, ſi uſitées parmi les Anciens & qui ſont de vrayes *Batologies*. *Soit que vous ſoyés Dieu, ſoit que vous ſoyés Déeſſe. O Ilythie! ſoit que vous aimiés mieux qu'on vous nomme Lucine*, *ou* Genitalis, &c. *O Pere Jupiter, je vous invoque ſous ce nom, ou ſous tel autre qui vous eſt le plus agréable. Dis Pere, Jupiter, Manes, ou de quelque nom qu'il ſoit permis de vous appeller.* Il y en a ſurtout une ou deux dans *Apulée*, qui ſont d'une lon-

tre exaucés. Voilà la ſuperſtition J. C. condamne, & qu'il ordonne ſes Diſciples d'éviter, lorſqu'ils eſſent leurs Priéres à Dieu. *Notre e, qui êtes aux Cieux*, voilà toute vocation qu'il leur preſcrit; on ne pas douter que ce Commentaire Paſſage de S. Matthieu ne ſoit aſſés ſemblable.

Explication VII.

l'occaſion de la recompenſe que promet pour un verre d'eau froi- *Calicem aquæ frigidæ. Matth.* 10. é en ſon nom, le P. Martin re- ue, que quelque leger que ſoit rd'hui cet office de charité

qu'aux plus vils es
donnassent cette sati
ils pouvoient surpre
de leurs Maîtres ;
mieux la vérité de c
que la sévérité avec la
punit un vendeur d'eau
en avoir vendu pend
qu'on faisoit le duëil de
de ce Prince. Car, il le co
mort comme un impie
» ouvert la porte aux pla
» délices. , pendant un
cré à la tristesse. Il faut avo
goûts changent bien.

Dans l'*Explication VII*
déclare sur quoi étoit fonde
paraison que J. C. faisoit
avec les enfans, qui étoient
la place & qui se disoient les
autres, *Nous avons chanté & v*
vés point dansé, &c. Matt. 11.
17. Il développe, à cette occa
plusieurs usages des Cérémonies
observoit autrefois dans les Po
Funébres, surtout ce qui regar
Pleureux & les *Pleureuses*.

Dans l'*Explication IX.* A pr
du Passage de S. Matthieu 11. 19.

Janv. 1731.

justificata est sapientia à filiis suis. Il dit ce qu'il faut entendre dans ce Texte par les enfans de la Sagesse, & de quelle Sagesse J. C. y parle.

L'*Explication XII.* traite de ce que l'Evangile appelle *les ténébres extérieures.*

Dans la XIII. l'Auteur paroît peu content de l'explication que les plus Sçavants Commentateurs ont donnée de l'argument par lequel J. C. confondit les Sadducéens sur le Dogme de la résurrection des corps. Mais le sens que l'Auteur donne aux paroles de J. C. pour faire sentir la force du raisonnement qu'elles contiennent, ne nous a point parû assés clair pour entreprendre de l'extraire. Nous nous dispenserons pareillement d'extraire quelques autres explications suivantes, parce que leur objet n'est pas fort important, & que quelques-unes sont des répétitions des précédentes.

L'*Explication XXIX.* roule sur le Verset 52. du Chap. II. de S. Luc : *Væ vobis Legisperitis quia tulistis clavem Scientiæ : ipsi non introistis, & eos qui introibant prohibuistis.* Le P. *Martin* explique ce que c'est que cette Clef de

la Science ; & fait voir que c'est la Science de la Loi que les Pharisiens & les Docteurs avoient corrompuë par leurs fausses Traditions & leurs mauvaises interprétations.

Dans l'*Explication XXXVI.* sur le Passage de S. Paul : *O insensati Galatæ! Gal.* 3. 1. l'Auteur examine deux points, l'origine des *Galates* dont parle l'Apôtre, & pourquoi il les appelle *insensés*. Plusieurs Auteurs ont crû qu'il s'étoit échappé quelques troupes de Gaulois de l'armée que leur Roi *Brennus* fit passer dans l'Asie Mineure, où il fut accablé par une grêle miraculeuse, devant le Temple de Delphes qu'il assiégeoit ; & suivant cette supposition on pourroit croire que les *Galates*, à qui S. *Paul* a adressé son Epître, étoient des restes de ces Gaulois ; mais le P. *Martin* prouve, par des Autorités beaucoup plus fortes, que de toute cette Armée de Gaulois aucun n'échappa, d'où il conclud, qu'il est plus probable que ces *Galates* descendirent des Gaulois qui l'année d'après la défaite de *Brennus* firent une nouvelle irruption dans l'Asie, lorsque *Démocles* étoit Archonte d'A-

ènes. C'eſt *Pauſonias* qui l'aſſure-
ɩant à l'Epithéte d'*Inſenſés* que S.
ɩul leur donne, c'eſt veritablement
ɩe injure qu'il leur dit pour les rani-
er & les rappeller à eux-mêmes;
ais c'eſt une injure, qui étoit ſi fort
ɩ uſage, par rapport aux Gaulois,
u'elle étoit paſſée en Proverbe, &
u'elle faiſoit leur Epithéte ordinaire.
ls étoient ſi ſimples & ſi groſſiers
u'ils en paroiſſoient ſtupides, ſurtout
u milieu d'une Nation auſſi déliée
que les Grecs. Tel étoit, il n'y a pas
encore long-tems, un Peuple voiſin
des Gaulois. Mais, pour ne point pro-
longer cet Extrait au-delà des bornes,
il eſt tems de venir à la *Diſſertation*,
qui fait la meilleure partie de ce Vo-
lume. Elle roule ſur *le pouvoir des
Clefs*, expreſſion métaphorique dont
J. C. s'eſt ſervi pour exprimer le pou-
voir qu'il a donné à l'Egliſe. Matt.
16.

Le P. *Martin* commence par réfu-
ter les Proteſtans ſur la ſignification
qu'ils donnent aux termes de *lier* &
de *délier*. Ils prétendent que le pou-
voir de lier & de délier n'eſt autre
choſe que le pouvoir de déclarer que

les péchés ſont remis ou retenus, & non pas le pouvoir de les remettre ou de les retenir. Quelques-uns d'entre eux ont pris des Syſtêmes differens pour expliquer ces termes, & quoiqu'ils s'accordent tous à combattre le ſentiment Catholique, ils ne conviennent point entre eux ſur celui qu'il faut ſuivre. Or, le P. Martin, pour les réfuter par la Lettre même de l'Ecriture, s'attache à bien faire connoître la force & la vraye ſignification des termes de *Clefs*, de *lier*, & de *délier*. Il obſerve que les Anciens ont ignoré long-tems l'uſage des Clefs, & qu'à ce défaut ils ſe ſervoient de nœuds de cuir ou de corde. Chacun avoit le ſien, & le faiſoit le plus difficile qu'il lui étoit poſſible, de ſorte qu'on ne pouvoit guéres les défaire ſans les rompre. *Ulyſſe* en avoit un d'une invention ſinguliére que *Circé* lui avoit donné; & le nœud *Gordien* étoit ſi difficile à démêler & à défaire, qu'un Oracle avoit promis l'Empire d'Aſie à celui qui en viendroit à bout. Tout le monde ſçait ce trait d'Hiſtoire, & comment Alexandre éluda l'Oracle. Faire ces ſortes de nœuds s'appelloit

ls, qui servoient de Clefs, & de
arder, comme il appartient au
re de la maison. Dans la suite des
, lorsque les Clefs furent en usa-
lles étoient encore fort imparfai-
& ne pouvoient servir qu'à l'aide
courroye ou d'une corde qui
toûjours un nœud particulier,
it l'ancien usage, & cette corde
, sans doute, regardée comme
ncipale de toute la machine,
uè c'est elle qui a donné le nom
rrures, *sera* en Latin, qui vient
et *σειρά*. Les Chefs de Famille
rvérent aussi le droit de les por-
ils, & c'étoit une marque de di-
ion & d'autorité, un symbole
ssance. De-là vient l'usage d'ar-

ſeuls Prêtres &
Dieux d'avoir le dr
paule une Clef,
de leur Dignité &
cet uſage étoit unive
Nations. S. Luc, ſe
nous apprend que le
Loi, qui, ſans doute
portoient auſſi une C
de leur Doctorat, *qui*
Scientiæ; & cela eſt co
ſage d'Iſaïe : *Je mettra*
la Clef de la Maiſon de

22. C'eſt donc, ſelon
une vérité certaine que
les ſeuls Prêtres de la
avoient droit de porter
n'eſt pas moins évident
cette Clef que J. C. fait al
le Chap. de S. Matthieu,
promet les Clefs à ſes Apô
qualité de Prêtres. Auſſi
donna-t-il que lorſqu'ils fure
après ſa Réſurrection, d'où
» qu'il n'y a que les Prêtres d
» velle Loi, qui ayent la puiſ
» Clefs, & par une ſuite néc
» qu'*au moins* la plûpart des S
» des derniers ſiécles n'ont pa

» puissance, parce qu'ils n'ont point » de Prêtres ». Il s'ensuit, secondement, que J. C. comparant le pouvoir qu'il donne à son Eglise à des Cléfs, ce pouvoir ne consiste pas seulement à déclarer que les péchés sont remis ou non, mais à les remettre en effet, ou à les retenir, comme les Clefs servent, non pas à montrer qu'une porte est ouverte ou fermée, mais à l'ouvrir en effet, ou à la fermer. Le P. *Martin* qualifie cette derniére conclusion, tirée de la nature & de l'usage des Clefs, de preuve nouvelle; mais elle se trouve dans la plûpart des Controversistes. Il réfute ensuite l'explication que *Ligfoot* s'est efforcé de donner à ces Textes de l'Evangile, par la comparaison de divers Textes qu'il a tirés du Talmud & des Rabins. Il fortifie encore le sentiment Catholique par diverses Remarques, & il vient ensuite à examiner le point le plus difficile de cette Controverse, sçavoir quel est le sujet en qui réside le pouvoir des Clefs.

Il rapporte d'abord huit sentimens sur cette matiére, & comme ils rentrent les uns dans les autres, il les ré-

duit à trois, qui ſont, l'un que le pouvoir des Clefs a été donné à S. Pierre ſeul & à ſes Succeſſeurs pour le communiquer aux autres Paſteurs. L'autre, qu'il a été donné par J. C. immédiatement à tout le Corps des Paſteurs. Le 3^{e}. qu'il a été donné à l'Egliſe Univerſelle. De ces trois ſentimens, le P. *Martin* réfute le prémier par divers Paſſages des S S. PP, par la Déciſion du Clergé de France en 1682. & par l'Edit du Roi qui oblige le Clergé Séculier & régulier à enſeigner la Doctrine contraire. Il adopte enſuite le ſecond ſentiment, & il attaque le troiſiéme, ou plûtôt il le détruit de fond en comble par une foule de raiſonnemens & d'autorités ſans replique.

Les Défenſeurs de ce dernier ſentiment, établiſſent pour principe qu'il faut diſtinguer, dans le pouvoir des Clefs, la proprieté & l'uſage. La proprieté, ils la donnent toute à l'Egliſe Univerſelle; c'eſt-à-dire, à toute la Societé des Fidéles, qui compoſent l'Egliſe; pour l'uſage, qu'ils appellent encore exercice & miniſtére, ils l'abandonnent aux Paſteurs.

„ tre chose l'Eglise à laquelle J. C. ren-
„ voye un Fidéle. L'Eglise, à laquelle
„ J. C. renvoye un Fidéle, est, de l'a-
„ veu des Adversaires, celle qui a re-
„ çû le pouvoir des Clefs. Mais, selon
„ les termes exprés du Catéchisme du
„ Concile de Trente (que les Adver-
„ saires ont la témérité de citer pour
„ eux) l'Eglise, à laquelle J. C. ren-
„ voye un Fidéle, est le Corps des Pa-
„ steurs : donc le Corps des Pasteurs
„ est cette véritable Eglise, qui a seule
„ reçû le pouvoir des Clefs. Oh! pour
„ le Corps, je vous tiens Théologiens
„ captieux. Je ne vous relâcherai
„ point. La dispute est finie : Dieu
„ veüille enfin que l'erreur soit finie
„ aussi. Si vous ne mettés fin à l'er-
„ reur, vous renoncés à votre propre
„ témoignage, ou à celui du Concile
„ de Trente. Mais, ne seriés-vous pas
„ gens à renoncer à l'un & à l'autre,
„ & même à l'Evangile? Car, écou-
„ tés-vous l'Eglise à laquelle J. C.
„ vous renvoye? Le refus que vous
„ faites de l'écouter, nous met en
„ droit de vous traiter en Payens &
„ en Publicains, & dèslà en person-
„ nes qui renoncent à l'Evangile „.

présente, parce que le but dans S. *Paul* n'est que d'inspirer aux Fidéles l'amour de l'Unité & de la Concorde. Toute cette Doctrine est accompagnée, soutenuë & suivie de plusieurs Réfléxions importantes.

Comme les Hérétiques ne manquent jamais d'autorités pour appuyer leurs erreurs, parce qu'ils ont assés de mauvaise foi pour falsifier, tronquer, déplacer les Textes des Péres, & leur attribuer un sens faux & détourné, les prétendus Théologiens que le P. *Martin* attaque dans cette Dissertation, ont eu un aussi grand soin de citer pour eux beaucoup de Textes & d'Autorités; mais il n'en est ni étonné, ni embarassé. Il répond à tout. « Ils parlent *de* » *l'Eglise*, dit-il, ils font sonner bien » haut ce mot, & ils le rebattent si souvent qu'on en a les oreilles étourdies. Mais à quoi se réduit ce grand bruit? Est-ce à distinguer & à fixer les idées? Non; mais seulement à les confondre & à pouvoir abuser de tout, à la faveur de cette confusion. Cependant, autre chose est l'Eglise Universelle, selon le Catéchisme du Concile de Trente, au-

» la répréſente & réünit tous les ſuf-
» frages, &c ». Sur quoi le P. *Martin* ajoûte : « Janſénius a parlé ; c'eſt-là ce » qu'on appelle une autorité. Toutes » les autres, à quelque coin qu'elles » ſoient marquées, ne ſont rien... Je » ne crains pas à cet égard d'être déſa- » voüé par les Adverſaires, &c. Il y a » plaiſir d'avoir affaire à *Janſénius* ; il » dit les choſes comme il les penſe, & » il n'aime point à diſputer quand les » choſes ſont claires. Qui a donc ſouf- » flé cet eſprit de diſpute à ſes Diſci- » ples ?.... Ce qui eſt certain, c'eſt » qu'il eſt pour moi ſur la queſtion des » clefs, & il eſt évidemment contraire » à ſes Diſciples. Si *Janſénius* eſt pour » moi, dèſlà j'ai auſſi S. *Auguſtin.* » Demandés aux Adverſaires, ſi ja- » mais perſonne a mieux entendu S. » *Auguſtin* que *Janſénius*, &c ». Mais l'Auteur ne ſe contente pas de cet argument pour ôter le ſuffrage de S. *Auguſtin* à ſes Adverſaires. Il leur prouve qu'ils abuſent de ſes Textes, & qu'ils ne les entendent pas. Ce morceau eſt traité fort au long & avec beaucoup de ſolidité. Il découvre l'impoſture & la mauvaiſe foi des prétendus Théolo-

giens qu'il combat. Il leur oppoſe *Richer* même. " Qui auroit jamais crû, » dit-il, qu'on dût oppoſer *Richer* aux » *Richeriſtes* » ? Il leur oppoſe un autre de leurs Auteurs, le célébre M. *Nicole*, dont ils ont voulu ſe prévaloir, & qui eſt en effet contraire à leur ſentiment ; & pour en mieux faire ſentir l'oppoſition, il cite, en deux colonnes, d'un côté la Doctrine des Adverſaires & de l'autre les Textes de M. *Nicole*. Il eſt vrai que cet Auteur a enſeigné, ſur le pouvoir des Clefs, un Syſtême nouveau & dangereux, pour ne rien dire de plus, dans la vûë de trancher pluſieurs difficultés que les Miniſtres Calviniſtes lui oppoſoient ; mais ce Syſtême ne paroît favoriſer les Adverſaires que par un effet de leur ignorance, ou de leur mauvaiſe foi, parce qu'ils le déguiſent, & qu'ils ne le préſentent que d'un certain côté. Le P. *Martin* au contraire le dévelope tout entier & le réfute enſuite avec beaucoup de netteté, c'eſt un des meilleurs morceaux de ſa *Diſſertation*. Il dévelope pareillement la penſée de S. *Auguſtin* dans les Paſſages qui ont induit M. *Nicole* en erreur. Il

fait voir le but de ce S. Docteur en combattant les Donatistes, qui étoit de prouver qu'il ne falloit pas réïterer le Baptême. Cette discussion engage l'Auteur dans l'examen d'un Passage de S. *Cyprien* mal entendu par l'Auteur (le P. Dom M**) de la nouvelle Edition de ce Pére ; & il paroît justement indigné que l'Editeur ait attribué au S. Martyr une Opinion Hérétique qu'il n'a jamais euë. Il termine enfin cet endroit par un Texte de S. *Augustin*, qui ne laisse aucune replique aux Adversaires. Le S. Docteur, parlant de la résurrection de Lazare, dit : « Vraye image du Pécheur que » Dieu ressuscite & que sa Grace con» duit aux pieds des Pasteurs pour » confesser ses crimes & ses prévarica» tions : mais Dieu s'arrête là, conti» nuë S. *Augustin*, & cela ne suffit » point. Qu'arrive-t-il donc ? Ce qui » arriva à Lazare ressuscité : Dieu par» le à ses Disciples, *non à tous indiffe» remment*, mais seulement à ceux » ausquels il avoit dit autrefois : ce » que vous aurés délié sur la terre, se» ra aussi délié dans le *Ciel*. Mais que » dit-il à ses Disciples ? *Déliés-le*, &

» *laissés-le aller.* Dieu ressuscite par
» lui-même, & délie par ses Apô-
» tres ». Ce Texte est d'autant plus décisif, que S. *Augustin* l'a pris, quant au sens & à la comparaison, de S. *Ambroise*; & que S. *Grégoire* le Grand, le Vénérable *Bede*, & un grand nombre d'Auteurs Anciens & Modernes l'ont adopté.

Après les SS. PP. on examine la Doctrine des Docteurs Modernes, du Clergé de France, de la Faculté de Théologie de Paris. Les Adversaires, toûjours abondans en Citations vraies ou fausses, afin d'imposer aux simples, ont cité pour eux le P. *Aléxandre*; & à dire le vrai, quand on le leur abandonneroit, avec M. *Nicole* & les autres Auteurs, qui se sont decrédités eux-mêmes en favorisant les derniéres erreurs, leur cause n'en seroit pas beaucoup moins mauvaise; mais le P. *Martin* croit ne devoir rien ceder à des gens si disposés à profiter de tout. Il voudroit ôter aux Jansénistes jusqu'aux Jansénistes mêmes. A plus forte raison, il défend le P. *Aléxandre* il explique sa pensée, & le fait bien penser. Pour ce qui est du Clergé

de France & de la Facu
gie de Paris, leurs Dé
claires, si nettes & si pré
matiére, qu'on n'a pas
trouver Catholiques. Il n
vrir les Livres. Le P. *M.*
Textes de plusieurs, en
force & les met dans tou
» Mais est-il besoin, ajo
» dépoüiller les Archives d
» sité de Paris pour mont
» Doctrine de ce sçavant
» Corps, sur les Clefs, est
» la même que celle du
» France ? Deux seules pre
» sent. La prémiére est le
» que 23. Curés de Paris vie
» présenter à leur Prélat pou
» le refus qu'ils font de se sou
» son Ordonnance..... Que
» Mémoire ? Que *le pouvoir a*
» *a été accordé immédiatement*
» *au Corps des Pasteurs*. Où les
» ont-ils puisé cette vérité,
» dans l'Université même dont
» l'honneur d'être Membres ? L
» moire dément donc l'impostu
» Adversaires : démenti auquel il
» si sensibles, qu'ils se joignen
Janv. 1731.

» Avocats de Paris pour invectiver
» contre un Ecrit qui ruine le faux
» principe sur lequel roulent unique-
» ment la *Consultation* des uns & les
» *représentations* des autres ». La No-
te que le P. Martin ajoûte à cette preu-
ve, merite d'être rapportée. La voici.
» Les Avocats de Paris se plaignent
» avec raison, du procedé de MM.
» les Curés. Ces derniers, par leur
» Lettre à M. le Card. de Noailles du
» 16. Mars 1728. ont adopté la Con-
» sultation, dont ils ont dit en sub-
» stance, que *cet excellent Ouvrage*
» *avoit mis la vérité dans une évidence*
» *à laquelle on ne peut se refuser.* Or,
» tout le merite de cette Piéce est fon-
» dé sur ce principe, (*Consult. p.* 18.)
» que *le pouvoir Spirituel*, ou des
» Clefs, *ne réside dans toute sa plénitu-*
» *de que dans l'Eglise Universelle.* Et
» voici qu'aujourd'hui ces mêmes
» Curés laissent là les Avocats & leur
» Principe. Convient-il à des Curés
» de Paris de varier ainsi, & d'aban-
» donner les gens après les avoir mis
» en jeu ? Hé pourquoi non ? Ne faut-
» il pas qu'ils justifient ces paroles de
» J. C. *Tout Royaume divisé contre lui-*

» *même sera ruïné ; & toute*
» *Maison , qui est divisée co*
» *même ne pourra subsister. M*
» 25.

La seconde preuve qu'il pour justifier la Faculté de T de Paris de l'erreur qu'on buë , c'est la condamnatio *cher* , Richer a été condamn qu'il l'avouë lui-même ; pa inféroit de ses Principes , qu' ple de *Luther* , il donnoit le des Clefs à tous les Laïcs. Le *tin* rapporte cependant quelq sages de ce Docteur qui sen justifier de cette Hérésie ; m le justifient , ils condamnen lement les Adversaires , & c nouvelles armes qu'il employ eux. Rien n'est plus décisif question qu'un Passage de S. *se* qu'il cite pour terminer , sa que , la contestation. Cette est suivie de celle de S. *Thom*

dissimulérons pas qu'il seroit à souhaiter que le Sçavant Auteur eût assés moderé son feu, & son zéle pour donner à ses recherches, & à ses preuves un peu plus d'ordre, & de liaison ; mais on admirera sa vaste érudition dans le profane, & le sacré, & le zéle avec lequel il l'employe.

ARTICLE IV.

***THEOLOGIE ASTRONOMIQUE**, ou démonstration de l'existence, & des attributs de Dieu, par l'examen, & la Description des Cieux par G. Derham Chanoine de Windsor, & membre de la Societé Royale de Londres, traduite de l'Anglois sur la cinquiéme Edition. A Paris, chés Chaubert, in 8°. pp. 48. pour le discours préliminaire, & 210. pour l'Ouvrage, sans compter l'avertissement, la Préface, les Tables, quelques planches.*

ON rapporte dans l'avertissement de cet Ouvrage quelques uns des traits par lesquels nous fimes en 1728. éclater notre estime pour la

Théologie Physique du célébre Mr *Derham*, dont nous donnames alors l'éxtrait dans ces Mémoires. Cet Ouvrage méritoit bien tous les éloges dont nous nous fimes un devoir d'en accompagner l'éxtrait, & nous sommes bien aises d'avoir contribué à encourager ceux qui nous donnent aujourd'hui cette nouvelle traduction de la *Théologie Astronomique* sans laquelle la *Théologie Physique*, seroit comme imparfaite. L'Auteur y est toûjours le même ; équitable dans les partis qu'il prend, judicieux dans le choix des traits par où il réléve la sagesse, & la puissance du Créateur ; éclairé, & instructif dans les matiéres qu'il traite, curieux mais discret dans les détails d'érudition dont il l'enrichit, solide & pieux dans ses conclusions qui se rapportent toûjours à la connoissance, & à la gloire de l'Auteur de tant de merveilles.

Nous remarquerons cependant avec la même liberté que cet Ouvrage n'est ni aussi curieux ni aussi intéressant que la *Théologie Physique*. Mais pour rendre justice à l'Auteur, nous ajouterons que le sujet lui a manqué plûtôt qu'il

n'a manqué au ſujet. Car quoique le ſpectacle du Ciel ſoit ſans doute plus brillant, & plus ſaiſiſſant que celui de la terre ; il eſt cependant vrai qu'entre les mains d'un Phyſicien auſſi inſtruit que l'eſt Mr *Derham*, la terre offre un plus grand détail de merveilles à ceux qui la regardent de près, que ne le peut faire le Ciel à des gens qui le voyent de ſi loin.

Nous voyons prêſque d'un coup d'œil tout ce qu'il nous eſt permis de voir dans le Ciel. Il eſt vrai que ce coup d'œil eſt le plus beau que la nature puiſſe nous offrir. Tout d'un coup il nous éléve l'eſprit, & ne nous permet de concevoir rien que de grand, de ſublime, de divin. Auſſi eſt ce par preferance que Dieu ſemble avoir confié au Cieux le ſoin de publier tout l'éclat de ſa gloire.

Mais toute la nature après tout eſt chargée du même ſoin ; & ce que le Ciel étale en grand, de plus merveilleux & de plus ébloüiſſant pour les yeux de tout le monde, le ſage, le vrai Philoſophe le retrouve dans le plus petit détail des Plantes, des fruits, des fleurs, des herbes, des animaux, des inſectes

veilles plus aſſorties (il eſt vrai
qui dans le fond n'étonnent pa
l'eſprit, & ne confondent pa
la raiſon de quiconque ſçait
étonné & confondu, & enco
de quiconque ne le ſçait pas.

C'eſt une raiſon que d'au
faite, que dans la Phyſique
noit mieux le ſyſtême du Ciel
lui de la terre; c'eſt-à-dire, qu'
noit mieux le peu qu'on en
& qu'on en peut connoître. I
gers de Chaldée en ſçûrent to
coup preſqu'au tant que nos T
& nos *Copernics*: & les Aſtro
de nos jours ſe vantent, & pou
ſe plaindre de n'avoir preſqu

velle à chaque inſtant comme à chaque pas.

Il n'eſt donc pas ſurprénant qu'on ne trouve pas dans la *Théologie Aſtronomique* du Sçavant Académicien Anglois la même diverſité de matiéres, ni un détail auſſi curieux que dans ſa *Théologie Phyſique*, quoique d'ailleurs celle là ſoit la ſuite necéſſaire, & comme le complément eſſentiel de celle ci.

Dans le diſcours préliminaire de celle dont nous donnons ici l'Extrait, l'Auteur traite des ſyſtêmes des Cieux, de la pluralité des mondes, & il examine ſi les planétes ſont habitables. D'abord il dit un mot du ſyſtême de *Ptolomée*. Il paſſe à celui de *Copernic*, qu'il préfere au précédent pour cinq raiſons 1°. parce qu'il eſt plus ſimple & plus naturel, 2° parce qu'il eſt plus facile dans l'explication du mouvement, & des Phénomênes des Planetes, ſur tout de la parfaite excentricité de Venus, & de Mercure, 3°. parce qu'au mouvement exceſſif que *Ptolomée*, attribuë aux Aſtres, *Copernic*, ſubſtituë le ſimple mouvement Diurne de la Terre, 4°. parce que les mouvemens des Planetes ſont réguliers,

& uniformes par rapport au Sol
très bisares par rapport à la Terr
Il répond ensuite aux passages c
criture qui paroissent contrai
systême de *Copernic*. Mais tout le
de n'est pas obligé de se payer c
ponses qu'il expose.

Il passe à un troisiéme systêm
appelle le *nouveau systême*. Ce sy
ne paroit pas beaucoup différe
celui de *Copernic*. Seulement on
pose le monde indefini, & ple
tourbillons pareils à celui dont C
nic, veut que le Soleil soit le cen
le moteur.

Du reste quoique ce systême p
se le plus vraisemblable à notre
teur, il déclare qu'il ne l'a suivi n
toute la rigueur, ni avec opiniâ
jusqu'à exclure entiérement ou à
batre quelque autre systême que c
Je sçais, ajoute-t-il, *que les Ouv*
de Dieu sont véritablement grand
sçais que leur excellence, leur ma

la blancheur qu'on y rémarque, vient, non des étoiles fixes ou des ſoleils dont cette voye eſt un entaſſement, mais des Planétes dont chacune de ces étoiles eſt le centre, comme notre Soleil l'eſt, ſelon lui, de nos Planétes. A cette occaſion il rapporte une demie obſervation ſur le *col du Cygne*, à laquelle il ne ſe fie non plus qu'à demi, à cauſe de ſa nouveauté. Il a cru voir autour des étoiles, dont cette conſtellation eſt compoſée, tantôt un plus grand, tantôt un plus petit nombre d'étoiles, & ces étoiles tantôt plus près tantôt plus loin les unes des autres. C'eſt-là une conjecture que des obſervateurs moins ſages que Mr *Derham*, réaliſeroient bien plus vite que lui. La vraiſemblance n'eſt pas ce qui y manque le plus. Mais il s'agit de la vérité & du fait certain.

Pour ce qui eſt de la queſtion, ſi les Planétes ſont habitées ou habitables, l'Auteur remarque que ce ſont des corps opaques, des globes comme notre terre, qu'il y a *probablement* des terres, & des eaux, des montagnes & des vallées, des atmoſphéres tout au tour, que pluſieurs ont des lunes pour

les éclairer; que le soleil y produit une vicissitude de jours, & de saisons. De tout cela Mr *Derham*, conclut que le sentiment de ceux qui peuplent les Planétes, est le plus vraisemblable. Mais il n'ose rien conjecturer sur la nature de leurs habitans, chose qu'on ne peut sçavoir, di-t-il, que par une révélation particuliére.

Au reste il est bon d'avertir le Lecteur que la forme de cet Ouvrage le rend un peu différent de la *Théologie Physique*, qui étoit toute chargée de notes à cause du grand détail de merveilles que la terre dont il y étoit question, fournissoit au Sçavant Auteur, au lieu qu'ici les notes entrent dans le Texte & forment un discours plus suivi mais aussi moins varié, & moins [illegible] quant, un peu même monotoniqu[e]

Tout l'Ouvrage est partagé en [h]livres assés courts. Le prémier Tr[aite] de la grandeur des cieux. Le se[cond] du grand nombre des corps cél[estes]. Le 3^e^. de leurs distances. Le 4[e] leurs mouvement. Le 5^e^. de le[ur] gravité. Le 6^e^. de leur [fi]gures. Le 7^e. de leur lumiére, & de leur [chaleur]. Dans le 8^e^. on tire les con[séquences] pratiques de tout ce qui a pr[écédé].

andeur des étoiles eſt quel-
:de prodigieux. Notre terre
grande, mais qu'eſt ce auprès
part des Planétes ? Il eſt vrai
une, Mars, & Mercure ſont
andes que la terre, mais Ju-
Saturne, de combien la ſur-
ls ? Et le Soleil, qui eſt peut-
; ou quatre millions de fois
and que la terre peut-il être
ge d'une puiſſance bornée ?
telle étoile qu'on croit avec
raiſon pluſieurs millions de
i grande que le Soleil. Et ſi
s ſont ſi grands, quelle eſt donc
étenduë des cieux au milieu
ces vaſtes corps ne paroiſ-
u'un point ou moins qu'un
uiſqu'il y en a probablement
p de tout à fait inviſibles ?
ces grands corps ſe meuvent
Ciel avec une parfaite liberté,
choquent, ne s'embaraſſent,
contrent jamais. Aucun d'eux
igé de ſe détourner, de s'arrê-
ſe déranger pour faire place
laiſſer un paſſage à l'autre. Il
endant convenir que tout cela
lué, & même bien exageré ne

ne ſçauroit prouver que l
une étenduë infinie ou i
ne faut pas donner aux p
d'énergie qu'elle n'en ont
Philoſophe, & Géométre,
être exact. Le monde eſt
grand, prodigieuſément, e
grand, notre imaginatio
pas; notre eſprit s'y perd :
c'eſt que notre imaginatio
que notre eſprit eſt limité.
monde ſoit infini, c'eſt un
cluſion; qu'il ſoit indéfini
biage. Que la puiſſance
a créé tout cela ſoit infini
vérité, c'eſt une ſageſſe de
Dieu ſeul eſt infini.

De la grandeur du C
étoiles, Mr. *Derham*, paſſe
bre, qui eſt éffectivement
ble ſur tout lorſqu'on rema
plûpart de ces petites étoile
ne voit qu'à demi, ſe trouve
ſemblage, de trois, de c
vint, de mille étoiles; tout
des lorſqu'on les obſerve
leſcope, & que la blanc
voye lactée n'eſt qu'un tas
nité d'étoiles bien diſtinct

ſeul éloignément exorbitant nous dérobe.

D'ailleurs chaque étoile fixe, brillant d'une lumiére propre comme notre Soleil, eſt elle même probablement un Soleil, qui eſt ſans doute le centre de pluſieurs Planétes. Les nouvelles étoiles ſurtout nous avertiſſent qu'il y en a encore beaucoup hors de notre portée, que Dieu ſe plait à nous manifeſter de tems en tems, & beaucoup apparemment qu'il ne nous manifeſtera jamais, au moins en cette vie.

C'eſt ſurtout en parlant de la ſituation, & de la diſtance des corps céleſtes, que notre Auteur fait voir qu'il n'y en a point qui s'entreheurtent ou s'embaraſſent l'un l'autre. « Si » l'Univers, dit-il, étoit l'Ouvrage » du hazard, ou s'il n'avoit pas été » créé par un ſage Architecte, il y au- » roit eû bien de la confuſion, beau- » coup d'irrégularités, & d'inconvé- » niens dans la ſituation d'un auſſi » prodigieux nombre d'immenſes Glo- » bes, que le monde en contient; quel- » ques-uns auroient été trop près l'un » de l'autre, & d'autres trop éloignés. » Les uns ſe ſeroient rencontrés, heur- » tés & arrêtés &c ».

& uniformes. Par exempl
plus merveilleux que ce qu
nous apprend, & ce que t
tronomes ont vérifié que
des tems des révolutions d
sont toûjours comme les cul
distances. Loi si constant
seulement nos grandes Pla
servent, mais même les S
Jupiter, & ceux de Satur
belle maison sur la terre, qu
son la comparaison de Cicer
te par un habile Architect
t'il des maisons ou les p
soient de la justesse dont nc
que sont toutes les parties
vers?

Le seul mouvement des

fond du mouvement diurne des Planétes, c'est à dire, du mouvement de chacun de ses Globes autour de son axe. Il fait voir qu'il n'y en a aucun qui en soit exemt. Ce fut *Scheiner*, qui en fit la prémiére découverte en découvrant le prémier les taches du Soleil, & par leur moyen la révolution de cet Astre autour de son axe en 25. jours, & un peu plus. *Galilée* voulut bien s'attribuer ces belles découvertes, mais il s'y prit trop tard, & même d'abord assés mal.

Sur la figure des Globes, Mr. *Derham*, fait voir la convenance de la figure sphérique qu'ils ont tous en général, & des inégalités des montagnes, & des vallées qu'ils ont en détail. Cette uniformité, & cette difformité de figure prouvent également la sagesse de l'Auteur. L'une, & l'autre étoit nécessaire pour rendre ces Globes propres aux usages ausquels ils sont déstinés, une figure trop irréguliere ou trop réguliére auroit également rendu la terre inhabitable.

Dans le 6^e^. Livre qui traite de *l'attraction ou gravité* des Globes, Mr. *Derham*, fait d'abord voir l'utilité de cette attraction pour la production, & la conſervation de la figure de la Terre, & des corps céleſtes. Il n'oſe pourtant pas tout à fait aſſurer que ce ſoit là la vraye cauſe qui a rendu la terre ſphérique, & qui lui conſerve ſa ſphéricité, quoiqu'il ſoit aſſés évident qu'il ne peut pas y en avoir d'autre, puiſque cette figure ne peut venir comme dans des goûtes d'eau ou d'huile ou de Mercure que de la tendance égale de toutes les parties homogenes vers un même centre. Une choſe que cet Auteur prouve bien, c'eſt que la gravité eſt pour la terre, & pour les autres Globes un préſervatif contre la force centrifuge que donne à leurs parties le mouvement Diurne de révolution, lequel feroit ſauter, comme il dit, ces Globes par éclats, & les diſperſeroit en un moment dans les eſpaces céleſtes. Il fait voir auſſi l'utilité de la gravité pour reténir les Planétes dans leurs Orbes.

Mr. *Derham*, traite fort à fond tout ce qui régarde la lumiére, & la cha-

.... nous donne; non
nt la terre, mais toutes les Pla-
it une portion de chaleur, &
ére tout à fait admirable; plus
iete, est éloignée du soleil, plus
: satellites ou de lunes qui l'é-
t & l'eclairent. L'Anneau seul
ie est un grand fond de réflé-
u plûtôt d'admiration. Car
e connoissons guères: & que
même, si c'est un anneau tel
: l'imaginons?
outre les plus pieuses reflé-
l'éxistence, & les divers at-
Dieu, dont tout l'Ouvrage est
teur finit par des conséquen-
ies sur la beauté des cieux. Il
ie cette existence de Dieu, à
...

trop le monde, & à mépriser en quelque sorte la terre qui est si peu de chose par rapport au reste de l'univers, & surtout à nous mêmes, & ce peu de biens, de possessions, d'honneurs, de richesses qui nous environnent, & qui ne sont rien par rapport à la terre entiére.

Article V.

F. IGNATII HYACINTHI AMAT de Graveson, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctoris, & Collegii Casanatensis Theologi, Ord. Prædica torum Epistolæ ad Amicum scrij tæ Theologico-Historico-Polemi In quibus de gratiâ se ipsâ efficac & de Prædestinatione gratuita gloriam, ante omnem prævi nem meritorum, contra sch Thomisticæ Adversarios, asser ac vindicatur. Classis I. Opus tissimo D.N. Benedicto XIII. tif. Max. nuncupatum. Romæ I pog. Rochi Bernabo MDCCX Classis II. Romæ, Ex typ. Jo à Caporalibus. MDCCCX Classis III. MDCCXXX *Janv.* 1731.

tres Théologiques, Historiques & Polémiques Ecrites à un de ses Amis, par F. Ignace-Hyacinte Amat de Graveson, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & l'un des Théologiens fondés au Couvent de la Minerve par le Cardinal Casanata; sur la Grace efficace par elle même, & la Prédestination gratuite à la Gloire, contre les Adversaires de l'école des Thomistes, Trois volumes in4°. Tom. I. A Rome MDCCXXVIII. Pages 424. Tom. II. MDCCXXIX. Pages 457. Tom. III. MDCCXXX. Pages 484.

Dans la premiére partie de cet Ouvrage le P. de *Graveson* a ramassé tous les argumens que l'on employe pour établir la nécessité de la grace efficace par elle même, & prédeterminante, tant pour les actes naturels, que pour ceux de l'Ordre sur naturel; soit dans l'état d'innocence, soit dans l'état de la nature corrompuë. Il y répond aussi aux objections que forme le P. *Daniel* contre ce systême, dans ses Lettres au P. *Alexandre*. Objec-

tions froides dit le P. d
si foibles que le verre :
vitreas : Objections
force : *Dentulas ac ran*
faché, continuë-t'il,
vellées par le P. de *M*
par le P. *Assermet* Cord
doute, ne les ont trou
des, ni si *foibles* qu'elle
P. de *Graveson*. On a
croire, que ce Théologie
trouvées si méprisables
roient pas mérité qu'il le
neur de les combattre, &
moins de peine à y répon

Dans la seconde partie, le
de l'Ecole des *Thomistes*, p
né par une nécessité inévitab
fendre contre le reproche dél
qu'on lui fait de favoriser le
me, & de conduire par le
principes, aux mêmes conséq
entreprend de faire voir la di
qu'il y a entre le systême des *Pré*
nans, & les erreurs de *Jansséni*
Quesnel, si souvent condamn
l'Eglise. Les Peres *Daniel* & d
yer lui auroient, dit il, épargné c
vail & ne l'auroient pas mis dans

néceſſité, s'ils s'étoient donné la peine de lire les Auteurs ; même *Jéſuites*, qui ont montré d'une maniére convaincante, la différence infinie qu'il y a entre le ſentiment des *Thomiſtes*, & celui de ces Novateurs. *Nunquam hanc illiberalem Janſéniſmi notam clariſſimæ Scholæ Thomiſticæ affricuiſſent, nec mihi illis reſpondendi, eorumque calumniam repellendi, ineluctabilem neceſſitatem impoſuiſſent.* ſon deſſein eſt donc de mettre dans une évidence qui l'emporte ſur la lumiére du Soleil en plein Midy, *luce méridianâ clarius*, qu'entre les *Thomiſtes* & les *Janſéniſtes* il n'y a rien de commun, nul rapport, *nul* commerce, nulle ſociété, en ce qui concerne les matiéres de la Grace : *Thomiſtas nihil plane negotii, commercii & ſocietatis in materiâ de Gratiâ habere cum Janſenii & Janſeniſtarum doctrinâ.* Il entend les *Thomiſtes* formellement pris, & entant que vrais & ſimples *Thomiſtes* : autrement il ne ſeroit que trop facile de lui démontrer le contraire, ou plutôt cela ſeroit inutile. Voyons comment-il exécute ce deſſein.

Le Pere de *Meyer* dans la premiére

de ses Disserta
clii Tridentin.
prædeterminan.
pître, expliqu
donne le plan
vrage. *Ego null*
Solius amore v
examinatâ, exis
efficacem novum
que commentum,
ra in Ecclesia ina.
Academiis & Ec
ante, tum post syn
Concilio reprobatu
re simplement que
il la propose *en esp*
le seul amour de l
même tout de suite
en aucune maniére
qu'il combat, & don
réservé à l'Eglise; q
qu'avec des argumen
armes, dit-il, *qui ne*
duës. Fidéle à sa pro
exactement les régles d
& modérée, où l'on c
ment à éclaircir la vérit
le P. de *Graveson* a pris c
une déclaration de gu
Janv. 1731.

Prédéterminans ; & l'on verra par la suite, à quel point elles ont enflammé son zêle pour la défense de son école.

Et, pour entrer dans quelque détail, le P. de *Meyer* dit donc, I°. Que lorsque *Calvin* introduisit sa grace efficace par ellemême prévenante & prédéterminante, seule cause de la conversion, & de tout bon mouvement du cœur, il la donna pour un dogme nouveau, contraire au sentiment des Anciens, & à la Tradition. II°. Il fait voir que les Catholiques qui attaquérent cet Héréfiarque avant & après le Concile de *Trente*, convenoient avec lui de la nouveauté de son opinion, & la combattoient par cet endroit. Contentons nous d'écouter le célébre *Stapléton. Primum sententiæ suæ absurditatem & impietatem prodit ipse Calvinus, dum diserte profitetur, multis sæculis aliter traditum & creditum fuisse. Fatetur ergo efficacem à se ipsa gratiam, novellum esse, suique cerebri commentum.* C'est la grace efficace par elle même, que *Calvin* avoüe être de son invention, & que les Docteurs Catholiques combattent contre ce Nova-

reur. Ils soutiennent encore contre lui
la coopération de la volonté à la gra-
ce, par une action propre de cette fa-
culté de l'homme, qui met en exer-
cice la force & la vertu qu'elle a de fai-
re agir : de sorte que la grace & le libre
arbitre excité, prévenu & aidé par la
grace, sont deux causes partielles de
la conversion du cœur ; III^{me}. Le P. de
Meyer prétend que c'est vraisembla-
blement ce systême de *Calvin*, tel que
nous venons de l'exposer, que le Con
cile de *Trente* à condamné dans l
VI. Session, de l'aveu même de *Ca*
vin. IV^{me}. Enfin, dit le P. de *Meye*
sur tous ces points, les *Thomistes* s
d'accord avec *Calvin*. La conséq
ce est aisée, & se présente d'elle
me. Tel est le fond de la pre
Dissertation, que le P. de *Gra*
entrepris de réfuter dans ces J
Au reste, cette conformité d
mens entre *Calvin* & les *Pré*
nans, le P. de *Meyer* la prou
comparaison des textes de l
que & de ceux des premie
de la Prémotion Physique
Alvarez, *Cabézudo*, *Av*
ne peut soufrir que le lib

regardé *quasi causa partialis ; quæ conjuncta cum divino concursu producit effectum conversionis.* Et la raison qu'il en apporte, c'est que *ipsa & concurrentia liberi arbitrii effectus est necessario consequens necessitate consequentiæ ex divino auxilio efficaci.* Selon *Alvarez* sur le Chapitre X. D'Isaïe : *Respectu Dei omnis causa secunda, & homo ipse se habet ut baculus.* Et pourquoi ne pas plutôt comparer l'homme à un arbre ? C'est, réprend *Alvarez* (bien ou mal, il n'importe, on n'en connoit pas moins son sentiment,) c'est que *Arbor motum habet & vitam, flores & frondes fructus que producit : baculus autem INANIME-QUODDAM est, & immobile.* N'est-ce pas là le *velut INANIME QUODDAM nihil omnino agere, mereque passive se habere*, qui a été Anathématisé par le Concile de *Trente* ? Ce Saint Concile avoit défini, session VI. Canon IV. *Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum .... non POSSE dissentire, si velit ..... Anathema sit.* Bannez selon son systême enseigne : *Consistit necessitas divinæ scientiæ in efficacia primæ causæ, cui nul-*

la inferior causa POT i neque se subtrahere ab e tione. Cabezudo : *IM i auxilium efficax movere & ipsam non operari.* A vil *Deus operetur in nobis ve ex ipsamet motionis divin ut NON POSSIM non ve* faisons qu'indiquer les ra: porté le P. de *Meyer* à croi ce efficace par elle même soutiennent les *Thomistes* duction de *Calvin*, co Concile de *Trente*, con sant la Liberté.

A tous ces argumens q P. de *Graveson*. Calomni *Putidam calumniam.* Viei sifflée de tout le monde conçuë, mal concertée : *I tilenam, & male consarci lam.* Pur paralogisme, j nes impostures, & de fau *Purum paralogismum, van*

ti, quod nec caput nec caudam habet, & in quo nec mica rationis, nec scintilla veritatis apparet. Mensonge manifeste; *Luculentissimum mendacium.* Il est vrai qu'il a demandé au P. de *Meyer* la permission de lui donner ce démenti : *At ipse, (cum bonâ illius veniâ) dixerim hoc esse luculentissimum mendacium*; après quoi il n'a plus fait difficulté d'y revenir, pour ne pas laisser inutile la permission qu'il a eû la précaution de demander. C'est la haine & la colere qui transporte le P. de *Meyer* contre les *Thomistes*, qui lui a fait imaginer la ressemblance qu'il trouve entre la doctrine de *Calvin*, & celle des *Prédeterminans : Irâ & odio percitus in doctrinam scholæ Thomisticæ de Gratiâ per se efficaci, multis calumniis Thomistas oneravit.* Le P. *Assermet* a jugé comme le P. de *Meyer* que *Calvin est l'inventeur de la grace efficace par elle même :* c'est une haine plus que vatinienne qui lui a fait franchir toutes les bornes de la modestie : *effractis omnibus modestiæ cancellis suum in scholam Thomisticam exulceratum animum, & plusquam vatinianum odium prodere non dubitavit.* Voilà une partie des ré-

ſion, *Thomiſtæ modeſtiam*
in mores invexerunt. Ces Le
l'on voit, en fourniſſent à
des preves convainquant
miſtes auroient bien ſouh
voir continuer à n'oppoſer à
ſaires que le bouclier du
l'humilité. *Optaſſent Th*
æmulorum calumniis uno ſ
militatis clypeo ſe ſe tutare
bouclier elle même & re
l'Egliſe, l'Ecole Thomiſtiq
roit trahir la cauſe de ce
dont elle eſt un ornemen
laiſſoit ſans défenſe cette
Le P. de *Graveſon* pourro
avec plus de modeſtie ?

Que ſi l'on attend des

ne s'eſt jamais tant défié de la mémoire de ſes Lecteurs. Il répond donc I°. Que de grands hommes & de ſçavans Théologiens ont juſtifié la doctrine des *Thomiſtes* contre le réproche qu'on lui fait de conformité avec celle de *Calvin* & de *Janſenius*. Il nomme entre autres, l'illuſtre Archevêque de *Combray*, M. de *Salignac* fénelon; qu'il appelle *Solignac*, M le Cardinal de *Biſſy*, M. *Tournely* &c. Il y joint pluſieurs Jéſuites célébres, les P P. *Annat*, *Ripalda*, *Martinon*, *Dechamps* &c. Sans parler des *Thomiſtes* en plus grand nombre, dont il donne la liſte, ni de *Paſcal*, dont le témoignage ne leur eſt pas fort avantageux. Il pouvoit y ajouter *Janſenius* lui même qui ſe mocque de la Prémotion phyſique, comme d'une chymere forgée dans l'Ecole *d'Ariſtote*. Mais quoiqu'il en ſoit le P. de *Meyer* n'ignoroit point toutes ces autorités. Il leur avoit oppoſé des raiſons, & c'eſt à ces raiſons qu'il falloit répondre. II°. La doctrine des *Prédéterminans* eſt celle de Saint *Auguſtin* & de Saint *Thomas*. Il y a long-tems que les

Thomistes le disent, sans avoir pû en convaincre leurs Adversaires. On en disputera encore longtems apparemment, sans convenir de rien. III°. Plusieurs Souverains Pontifes, & surtout *Benoit* XIII. ont déclaré par leurs Bulles & par leurs Décrets, que les *Thomistes* se glorifioient avec raison de l'antiquité de leur systême de la *Grace efficace par elle même*, comblé de louanges par les Papes Anciens & modernes, approuvé par les Conciles, principalement par le Concile Oecuménique de *Trente*, tiré des Saints Peres, nommément de S. *Augustin* & de S. *Thomas*, soutenu avec ardeur par les plus illustres Ecoles Catholiques, telles sont les expressions que l'Auteur oppose pour toute réponse aux argumens du P. de *Meyer*. La doctrine la plus contraire à celle des *Thomistes*, vante aussi ses Bulles & ses Décrets des Souverains Pontifes. *Sixte* V. dans sa Bulle *Triumphantis*, adressée à tous les Patriarches, Archevêques, & Evêques du monde Chrétien, & signée de cinquante Cardinaux, affichée aux portes de S. *Jean de Latran*; de S. *Pierre*, de la Chan-

cellerie Apoſtolique, & aux Champs de *Flore* réleve autant la Théologie de S. *Bonaventure*, que *Benoit* XIII fait valoir celles des *Dominicains* dans ſon Bref de l'année MDCCXXIV, & dans ſa Bulle *Prétioſus* donnée en MDCCXXVII, adreſſées ſeulement à leur Ordre, & qui ne ſont point ſignées des Cardinaux, ni publiées comme celle de Sixte V. Le même *Sixte* V. cite la Bulle *ſuperna* de Sixte IV. qui dit à-peu près de S. *Bonaventure*, ce que *Benoit* XIII. dit de S. *Thomas*. Voici les paroles de Sixte IV. (*Ea de divinis Litteris ſcripſit, ut in eo ſpiritus S. loquutus videatur*,) paroles confirmées & approuvées par *Sixte* V. Les Défenſeurs de la ſçience moyenne, fourniſſent auſſi de très amples liſtes d'Evêques, d'Archevêques, de Cardinaux de Docteurs des plus célébres, d'Univerſités fameuſes, qui ont ſuivi leur ſyſtême. Et pour ce qui eſt des Conciles & en particuliér du Concile de *Trente*, il eſt certain qu'ils n'ont point authoriſé *la Grace efficace par elle même* au ſens des Thomiſtes. Contens de décider le dogme, ils n'entrent point dans les ſyſtêmes des Théologiens. Et

comment le derniér Concile général, auroit-il ſuivi & approuvé celui dont les Théologiens de ce tems là jugeoient que *Calvin* étoit l'Inventeur, & qui au moins, ſembloit favoriſer les erreurs que condamne ce Concile.

IV°. Mais, dit le P. de *Graveſon*, *Calvin* n'a été condamné que parce qu'il enſeignoit ouvertement que la volonté ne peut réſiſter à la *Grace efficace par elle même*, qui la néceſſite ſans la contraindre. Il eſt vrai que *Calvin* ſoutenoit ce dogme hérétique; mais c'eſt une preuve de ſa ſincérité & de ſa bonne foi. Il n'admettoit cette conſéquence que parce qu'il la voyoit clairement dans le principe; c'eſt-à-dire, dans l'idée de grace efficace par elle même. D'ailleurs le P. de *Méyer* prétend avoir démontré que c'eſt ce principe même que la Grace eſt efficace par elle-même, qui a été condamné par le Concile de *Trente*. Qui ne croiroit que ce P. approuve la Grace néceſſitante de *Calvin* & de *Luther*, en entendant ſon Adverſaire s'écrier qu'il s'étonne que peu touché de ſon honneur, & de celui de ſa Compagnie, il ait entrepris de juſtifier ſur ce point

ces deux Héréſiarques ? Eſt-ce juſtifier un ſentiment, que d'en condamner le principe, & d'aſſurer que l'un & l'autre ſont également contraires à la doctrine Catholique ? Mais que le P. de *Graveſon* ſoit tranquille ſur l'honneur de la Compagnie ; elle ne craint point qu'on l'accuſe d'adopter la Grace néceſſitante ; quoiqu'il ait voulu prouver dans une de ſes Lettres, que la doctrine de *Molina* approche plus du Janſéniſme, que celle des *Thomiſtes*. Qu'il juſtifie bien ſon ſentiment ſur ce ſujet, & ſon école aura lieu d'être contente de ſes ſervices. Ce qui le fache c'eſt que le P. de *Meyer* prétend que du principe que la grace eſt éfficace par elle même, *Calvin* n'a point tiré d'autres conſéquences, que celles que les *Prédéterminans* en infèrent ; c'eſt-à-dire, pour nous exprimer, comme le P. de *Graveſon* & le P. de *Meyer*, que ſi *Calvin* en conclut que cette Grace eſt néceſſitante, il ne parle que d'une *néceſſité de conſéquence*, non d'une *néceſſité de conſéquent* ; d'une néceſſité *ſecundum quid* ; non d'une néceſſité *abſoluë* ; d'une néceſſité qui ne vient pas de la nature de la volon-

té ; mais de la nature de la Grace ; & qu'enfin, si notre volonté ne peut pas réfuser sont consentement à la Grace, ce n'est que dans le *sens composé*, & non dans le *sens divisé* ; toutes conséquences admises par les *Thomistes*. On peut voir dans le P. de *Meyer* les preuves de cette conformité, qui est avouée, même par le P. de *Graveson*, excepté, en ce qui régarde le *sens composé* & le *sens divisé*.

Selon le R. P. Graveson, le *sens composé* de *Calvin*, c'est la Grace jointe à la volonté, ou la volonté actuellement excitée & muë par la grace. De sorte que dans *Calvin*, cette proposition : *la volonté ne peut résister dans le sens composé*, signifie. *La volonté, muë par la grace, ne peut lui réfuser son consentement* ; NON POTEST DISSENTIRE. Au lieu que continuë le P. *Graveson*, chez les *Thomistes*, le *sens composé*, C'est le consentement actuel à la grace, joint au réfus d'y consentir, & à la résistance actuelle ; *consensus cum dissensu*. Ainsi, quand ils disent que la volonté ne peut pas résister à la grace, dans le *sens composé*, cela signifie qu'elle ne peut pas joindre le con-

sentement à la résistance, & au réfus de consentir. Au contraire quand ils disent la volonté peut résister dans le *sens divisé*, cela veut dire qu'elle joint au consentement actuel, qu'elle donne à la grace, le pouvoir d'y résister.

Mais pourra-t-on repliquer, premiérement, ce n'est point ainsi que les Anciens *Prédéterminans* ont entendu leur fameuse distinction du *sens divisé* & du *sens composé*, comme on le peut conclure évidemment de leurs textes que nous avons rapportés, sans qu'il soit besoin de le prouver ici plus particuliérement ; ils l'ont entenduë précisément comme *Calvin*. Ce passage seul de François d'*Avila*, dans son Traité *de Auxiliis*, publié à *Rome* l'an 1599. & dédié au Pape Clement VIII, ne laisse aucun doute sur cela. *Non video quomodo stare possit quod stante adhuc Efficaci voluntate Dei, convertendi hominem, potest adhuc arbitrium resistere* C'est ce que dit encor le même *Auteur*: *In sensu composito, durum est, imò impossibile contra stimulum divinæ gratiæ efficientis recalcitrare.* En second lieu les nouveaux *Thomistes*, veulent-ils dire, que la volonté muë par la grace peut

joindre la résistance actuelle, & le refus de consentir avec cette grace actuellement agissante en celle? Ce n'est pas là leur compte, & leur grace efficace changeroit de nature. Des quelle est présente, le consentement suit toûjours; en supposant ce consentement, on ne peut joindre avec lui, ni par conséquent avec la grace, le réfus de consentir. Reste donc à la volonté le pouvoir de résister à la grace dans le *sens divisé* de la grace, c'est-à-dire, dans la supposition de l'absence de la grace; & c'est là le sentiment de *Calvin*. Et puis, quel est ce pouvoir de résister à une grace que l'on n'a pas, & à laquelle on ne peut résister dès qu'on l'a; parce que ce seroit en même tems en suivre l'impréssion, & la rejetter; *consentire & dissentire*? Enfin le sens composé, ainsi que l'explique le P. de *Graveson*, convient autant au sistême de *Molina*, ou de *Lessius*, qu'à celui des *Prédéterminans*, car dans tout sistême il est également impossible de joindre la résistance au consentement à la même grace & en même tems: & ce n'est que la nécéssité de justifier leur foi, qui force les Thomistes de parler

contre leurs principes, & leur doctrine.

Mais reprend le P. de *Graveson*, sous l'impréssion de la grace efficace, & avec elle, subsiste l'indifférence du jugement, & conséquemment l'indifférence active de la volonté, qui en est une suite nécéssaire, puisque celle-là est le principe, & la racine de celle-ci. C'est pour cela que les Bienheureux qui voient Dieu *intuitivement*, & qui le connoissent souverainement aimable, sont déterminez *nécessairement* à l'aimer, parce que n'ayant point à cet égard, l'indifférence du jugement, ils ne peuvent avoir celle de la volonté. Tel est le grand argument des *Thomistes*, que le P. de *Graveson* débite d'un air victorieux. Argument mille fois rebatu, & réfuté mille fois; diroit le P. de *Graveson*, *Quod nec caput nec caudam habet* &c. puisque la conséquence n'en vaut pas mieux que l'antécédent, & que la preuve qu'on y joint, est un paralogisme qui choque les premiérs principes & les plus évidens de la Dialectique. Mais en convenant même que le raisonnement est juste & solide, on en concluroit pré-

cisément le contraire de ce q
mistes, s'y proposent. *Ave*
efficace demeure l'indifférem
ment, *& par conséquent cell*
lonté, *en quoi consiste la libe*
les Thomistes ; leur dira-t-
la grace n'est pas efficace p
re. Les Anciens *Thomist*
noient bien plus conséquen
n'avoient à défendre que le
pe ; si on le leur accordoit,
fice se soutenoit. Il est vrai
berté couroit de grands risq
que quelques-uns de leur I
reconnu. Et voilà pourquo
Meyer, prétend que c'est l
même de la grace efficace p
me, & prédéterminante q
damné par le Concile de *Tr*
On objecte aux *Thomist*
Protestans ont adopté ce sy
qu'ils s'en prévalent dans le
tes contre les Catholiques ;
à ceux qui les combattent,
trine & ses défenseurs. La r
P. de *Graveson* mérite d'êt
tée ici. Une telle société
Ecole Catholique, recherch
Hérétiques, ouvertement

l'Egliſe, devoit-elle être avoüée, dévoit-elle être confirmée par les *Thomiſtes?* Le P. *Am.t* autrefois *ne doutoit pas* qu'ils ne les déſavoüaſſent & *qu'ils ne chaſſaſſent ces guêpes qui s'inſinuent dans les ruches des abeilles, pour laver la tache que cette alliance pourroit faire à leur honneur.* Le P. de *Graveſon* ne l'entend pas ainſi, & il ne prétend pas ſe priver de ce renfort. Parmi ces *Proteſtans*, qui, ſans changer de ſentimens, ſont devenus *Thomiſtes*, on nomme *Pierre du Moulin*, *Guillaume Améſius*, & *Guillaume Twis* Raiſonnement ſophiſtique; s'écrie le P. de *Graveſon*, honteuſe calomnie! Le P. de *Meyer*, ignore-t'il que depuis longtems les *Luthériens*, & les *Calviniſtes* ont abjuré les erreurs de leurs Maîtres ſur la grace, & qu'ils ſe ſont rangés du côté des *Thomiſtes?* De ce nombre ſont les trois qui viennent d'être nommez. Voyons donc ce qu'on penſe ſur la matiére en queſtion; ces nouveaux Proſélytes de la doctrine Thomiſtique. *Du Moulin*, a écrit ſur la grace dans le ſens de *Calvin*, il ne fait que le copier & l'expliquer. Comme cet Héréſiarque, il enſeigne que

Catholiques qui difer
duite en partie par la
tie par le libre Arbi
que ces deux caufe
coopérent, par exen
acte de foi, que l'hom
fairement, & qu'il n
coupable &c. Il fe d
grace univerfelle de
tre & Profeffeur en
mur; quoi qu'abfen
comme l'Oracle du
dređt. Enfin *c'étoit a*
veu de tout le monde,
Calvinifte qui fut alo
taché à la doctrine que
contre Arminius. C'ef
fait Mr. *Boffuet*. Or C
le Decret abfolu, ta
bation, que pour la
& la grace *irréfiftible*,
Améfius étoit un S
Puritanifme, dit M
Ouvrages le prouve
tend qu'il approuva
Janv. 1731.

visions des *Quakers*, ou *Trembleurs*. *Twissius* étoit un vieux Calviniste tout plein de la doctrine de son Maître, & très attaché à ses sentimens. Il traite l'hérésie *Prédestinatienne* de chimere & de fable, de l'invention des *Demi-Pélagiens* : c'est-à-dire, qu'il regarde comme orthodoxe, la doctrine du *Prédestinatianisme*, qu'il attribuë à S. *Augustin*, & aux *Dominicains*, à cause de leurs Decrets Prédéterminans, pour lesquels il se déclare. Il dit que les Papistes l'ont défigurée, & que *Calvin* l'a remise dans son jour. Il nomme le Concile de *Trente* un *Conciliabule*, & un *Mistere d'iniquité*, parce qu'il a défini que Dieu n'abandonne point l'homme qu'il n'en soit auparavant abandonné, ce qui arriveroit dans le sentiment d'*Alvarez*. Voilà les *Thomistes*, du P. *Graveson*, voilà ses Catholiques sur la Grace, avec lesquels il ne fait point difficulté de s'unir d'intérêt, pour souteni la même cause.

Après s'être défendu, comme nous venons de le voir, contre ce qu'on apporte à son systême, le P. de *Graveson*, pour ne pas demeurer tou-

jours ſur la défenſive, entreprend, d'attaquer à ſon tour, & d'avancer, dans le pays ennemi. On a, dit-il, deux ſortes d'ennemis à combattre: les uns, qui jugeant la doctrine de *la Grace efficace par elle même*, fauſſe & dangereuſe, l'attaquent pour la détruire; & ce ſont des Catholiques. Les autres, qui voyant qu'elle eſt très propre à ſoutenir leurs erreurs, ſe déclarent en ſa faveur, & ſoutiennent qu'ils ne penſent point autrement que les *Thomiſtes*; ce ſont les hérétiques; les *Calviniſtes*, & ſurtout les *Janſéniſtes*. Contre les prémiérs, le P. de *Graveſon* avance ce Paradoxe, que la doctrine de *Molina*, approche plus du Janſéniſme, que celle des *Thomiſtes*. Pour le prouver, il expoſe d'abord XIV. différences qu'il trouve entre la doctrine de *Janſénius*, & celle de ſon Ecole. Par exemple, *Janſénius*, mépriſe les Théologiens Scholaſtiques; les *Thomiſtes* les eſtiment. Les *Thomiſtes* enſeignent la poſſibilité de l'*Etat de pure nature*, *Janſénius* la nie &c. Que fait cela, dira un Lecteur à la diſpute entrepriſe pour défendre la prémotion Phyſique? Mais le R. P. ajoûte que ſon Ecole enſeigne les propoſitions

contradictoires à celles qui contiennent les erreurs de *Jansénius*, & il en fait le dénombrement. Cela prouve que cette Ecole est Catholique, & on ne dispute pas cette qualité aux vrais *Thomistes*. Mais est-ce en conséquence de leur systême sur la grace ou du moins en conformité de ce systême, qu'ils sont Catholiques? Le P. *Graveson*, n'entreprend pas de le prouver. A quoi servent dix propositions Catholiques, si une onziéme que l'on admet, renverse ce qu'elles établissent? C'est-là qu'il falloit porter le rémede.

Le P. *Graveson*, n'est pas plus heureux dans le parallele, qu'il fait du systême de *Molina* avec la doctrine de *Jansénius*. Il le compose ce parallele de choses, ou qui n'entrent point dans le plan que Jansénius a suivi, ou qui n'intéressent point la foi. Il veut, par exemple, que la *science moyenne* soit nécéssaire à *Jansénius*, pour expliquer l'éfficacité de la Grace *Jansénius* ne se réconnoitroit point là. Et, quand il auroit pris de *Molina* la *science Moyenne*, seroit-il répréhensible, en cela? Le P. de *Graveson* même ne le prétend pas. Tout le reste du paralle-

le est de la même force.

Pour ce qui est des Ennemis de la seconde espéce, le P. de *Graveson* réfute fort au long les erreurs condamnées dans *Calvin*, dans *Luther*, dans *Jansénius*, & dans *Quesnel*. On ne peut que loüer son entreprise, il seroit à souhaiter qu'il les eut combattu avec des armes plus propres à lui donner sur ces hérétiques une victoire non équivoque. Qu'il permette de lui faire encore quelques questions. Où a-t-il pris que le Décret du général des Jésuites *Aqua viva*, est contraire à la doctrine de *Molina* ? Et comment prouvera-t'il que ce Théologien ne distingue la grace efficace, de la grace suffisante, que par l'événement ? Pourquoi attribuë-t'il, spécialement à son Ecôle, & privativement aux autres, le sentiment de la prédéstination gratuite à la grace ? Ignore-t'il, que parmi ceux qu'il appelle *Molinistes*, plusieurs des plus célébres, *Suarez*, *Ruiz*, *Molina* lui-même, & plusieurs autres l'enseignent de la même maniére ? Quelle est, parmi les Catholiques, cette Ecôle *Augustinienne*, qu'il distingue de l'Ecole *Tho-*

Catholiques ? Il se contrediroit lu
même.

Le P. *Graveson* employe la *troisi
me Classe* de ses *Epitres*, à combatt
plus directement la doctrine des *M
nistes*, sur la science moyenne, l
rédestination, la grace qu'il appel
ersatile & congrüe, sur la *partiali
es causes, la grace de Dieu, & l
olonté de l'homme, dans les action
lutaires. Aux Adversaires, qu'il avo
ombattus dans les prémiérs volumes
e P. *Daniel*, le P. de *Meyer*, le P. *As
rmet*, il associe dans celui-ci Mr
ournely. Il passe aux prémiérs leu
olinisme ". Mais qu'un Docteu
célébre de Sorbonne, *que Mr. Tour-
tely ait donné*

cette Ecôle n'est assujettie, ni même attachée à aucun systême particuliér sur l'éfficacité de la grace, que de tout tems on y a enseigné, & soutenu des sentimens opposés à la nouvelle doctrine de la *Prémotion physique*; que des Ordres entiérs, dont plusieurs membres y prennent réguliérement les dégrés combattent par l'engagement de leur Profession, & par état, cette opinion des *Thomistes*; que parmi ceux qui sont plus libres, on est partagé, & que chacun prend le parti qui lui plait. Le P. *Graveson* sait tout cela, & il ne laisse pas de dire, que la *Sorbonne*, a toûjours soutenu la *Grace efficace par elle même*; c'est-à-dire, dans son idée, la *Prémotion Physique*. Au reste l'aveu que fait ce Pere de l'inutilité de son travail, à cause de la multitude des Ouvrages, qui ont traité à fond la matiére, nous dispense de le suivre dans cette dispute qu'il rénouvelle, & d'en rendre compte au Public. Il nous suffit d'en avoir marqué le sujet, & d'avertir comme l'Auteur, qu'on n'y trouvera rien de nouveau.

ARTICLE VI.

CÉRÉMONIES ET COUTUmes Religieuses de tous les Peuples du Monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard. Avec une explication Historique & quelques Dissertations Curieuses. Tome prémier, qui contient les Cérémonies des Juifs & des Chrétiens Catholiques. A Amsterdam, chés J. F. Bernard. 1723.

Suite de l'ARTICLE CXVIII. au mois de Décembre 1730.

NOus avons rendu compte de deux *Dissertations*, l'une, sur le Culte Religieux, l'autre, sur les Cérémonies & les Coutumes qui sont aujourd'hui en usage parmi les Juifs. Il s'offre une seconde Dissertation sur les Cérémonies des Juifs, où l'on fait la comparaison de ces Cérémonies avec la Discipline de l'Eglise. La *Dissertation* est comprise en 19. Chapitres. On y trouve d'abord un principe commun aux Chrétiens & aux Juifs, ensuite la Théologie des Juifs, leur

Morale comparée avec la nôtre, leurs Loix, leur grand Consistoire, leur Synagogue & ses Ministres ; l'origine des Eglises Chrétiennes, des Evêques, des Prêtres ; la conformité qui se trouve entre le Christianisme & la Synagogue ; entre leurs Bénédictions, leurs Fêtes ; l'état des Juifs après la destruction entiére de Jérusalem, l'utilité de la Langue Hébraïque, une Méthode pour l'apprendre ; enfin les Liturgies ou Messes qui sont en usage. Nous toucherons legérement ces Articles ; nous en passerons quelques-uns, qui ne contiennent que des matiéres dont nous avons déjà parlé.

Selon l'Auteur, le Principe commun des Juifs & des Chrétiens, du moins de la plûpart des Chrétiens, c'est la Révélation, ou la Parole de Dieu manifestée, soit par l'Ecriture, soit par la Tradition. Les Chrétiens s'appuyent sur l'Ecriture & la Tradition, les Juifs s'appuyent, ou prétendent s'appuyer sur la Tradition & l'Ecriture. C'est sur l'une & l'autre qu'ils établissent leurs Cérémonies & leur Culte. Ils sont obligés de croire, sous peine d'excommunication, non seu-

lement que Dieu a dicté à Moïse tout ce que renferme le Pentateuque, jusqu'aux syllabes ; mais encore, que Dieu a lui-même expliqué la Loi à Moïse ; que cette explication s'est conservée parmi eux sans interruption depuis Moyse, passant de bouche en bouche, jusqu'à ce qu'enfin ils ayent été forcés de la mettre par écrit pour la conserver après la ruine de Jérusalem & dans la dispersion ; & c'est une Tradition que les Juifs ne font point difficulté d'égaler à l'Ecriture. Mais, on sçait que les Prophêtes & Notre-Seigneur même, ont condamné plusieurs Traditions Judaïques, le nombre en est si grand aujourd'hui, que toute la vie de Moïse n'eût pas suffi pour les recevoir de Dieu sur la Montagne de Sinaï, où l'on suppose qu'il les reçut pendant l'espace de quarante jours.

La Croyance des Juifs consiste surtout en 13. Articles que nous avons raportés. Ces Articles regardent l'Existence de Dieu, son Unité, sa Spiritualité, son Eternité, les Prophêtes Hébreux, la prééminence de Moïse sur les autres Prophêtes, l'origine &

l'explication Divine de la Loi, l'immutabilité qu'on lui attribuë, la Providence, les recompenses ou les châtimens de l'autre vie, le Messie, la Resurrection. Il n'est pas étonnant, dit l'Auteur, que les Chrétiens pensent comme les Juifs, sur bien des Articles, puisque Notre-Seigneur assûre qu'il n'est point venu pour détruire la Religion des Juifs, mais pour la perfectionner. Ils n'ont point d'autre fondement de leur Morale que le Décalogue. L'amour de Dieu ne leur est pas moins recommandé par leurs Docteurs, qu'à nous, ils considérent, comme une bénédiction de Dieu, la multitude énorme de leurs Cérémonies. Ils reconnoissent volontiers, dans la Loi de Moïse, 613. Préceptes principaux, sans compter ceux de leurs Sages & de leurs Docteurs, ausquels ils attribuent, comme à Moïse, le pouvoir de faire de nouvelles Ordonnances. On sçait que Moyse en fit dans le consistoire de son tems.

Le grand Consistoire, ou le Sanhedrin des Juifs, étoit composé de 70. Anciens. Un des Anciens en étoit le Chef ou le Président. On donne au

Président deux espéces de Conseillers Assesseurs; tous les autres étoient assis dans un demi cercle ; au milieu duquel étoit le Président ayant ses Assesseurs à ses côtés. L'ordre de cette séance a passé du Consistoire aux Synagogues , & ensuite aux prémiéres Assemblées des Chrétiens. Rien de plus grand dans la République des Hébreux que ce Sanhedrin , il passoit pour la colomne de la véritable Doctrine , il avoit le pouvoir de fixer le sens de la Loi , & ceux qui refusoient de se soumettre à ses Décisions, étoient regardés comme des rébelles & des excommuniés ; à quoi le Fils de Dieu faisoit allusion apparemment , lorsqu'il prononçoit contre ceux qui ne voudroient pas écouter l'Eglise, cette redoutable Sentence, *Sit tibi sicut Ethnicus & Publicanus*. Image naïve de nos Conciles , il y avoit un Président ou un Chef dans chaque Synagogue ; il y en avoit un dans les Assemblées des Chrétiens. Ceux qui tenoient le prémier rang dans les Synagogues, étoient ordinairement appellés *Anciens*, à l'imitation des 70. Anciens que Moïse établit pour être les Juges du Sanhedrin.

entre la Synagogue & l'Eglise
port ou la difference qu'il ob
tre les Priéres des Juifs & le
des Chrétiens, entre les Béné
& les Fêtes des Juifs, & les
les Bénédictions des Chrétie
exemple, la Pâque & la P
sont célébrées, & par les Chr
& par les Juifs; mais differen
La Pâque des Juifs ne fut jam
la figure de celle des Chréti
Chrétiens n'ont point d'autre
Pascal que J. C. *Pascha nostrum*
latus est Christus. Cor. 1. c. 5.
quoi les Juifs observent-ils la
la Pentecôte? Pour honorer
que Dieu donna la Loi aux Isr
au milieu des Eclairs & des T

Enfin, après nous avoir retracé l'état où les Juifs se trouvérent, quand Jérusalem fut détruit; après nous avoir parlé de leurs Ecoles, de leurs Etudes Philosophiques & Théologiques, de leurs Ouvrages nombreux sur les Mathématiques & sur la Medécine; après nous avoir donné une Méthode facile pour apprendre la Langue Hébraïque, l'Auteur vient aux Liturgies des Chrétiens pour en faire voir le raport, avec ce qui se pratique dans les Synagogues Juifves.

Le mot de *Liturgie*, dit-il, a été pris du Nouveau Testament, où d'ordinaire il signifie Office ou Ministére public: mais l'Eglise Orientale a restraint ce mot à l'Office particulier de la *Messe*, qu'elle nomme *Liturgie*. La Liturgie a toûjours compris certaines Priéres accompagnées de Loüanges & d'Actions de Grace, qu'on faisoit sur le Pain & sur le Vin, pour les benir, & pour les consacrer, en les changeant au Corps & au Sang du Fils de Dieu par les Paroles Sacramentales que le Prêtre prononce. C'étoit imiter ce que Notre-Seigneur avoit observé dans la Céne. Car sans doute, conti-

ſes Diſciples fiſſent ce qu'il
faire, en mémoire de lui, c
Juifs faiſoient la Pâque en m
ce qui ſe paſſa lorſqu'ils ſo
l'Egypte. Le nombre des
eſt aſſés grand ; malgré un
conformité qui y regne. L'A
viſe les Liturgies en Orient
Occidentales. Parmi les
Orientales, on compte c
Grecs & des Melchites, leſqu
comme la ſource des autres,
Chaldéens ou Syriens, qui ſon
toriens, les Jacobites & les
tes ; celle des Cophtes ou (

ou Syriaque, celle des Coph-
:lle des Ethiopiens & celle des
iens se célèbrent comme la La-
ans une Langue qui n'est point
uë du Vulgaire, ou qui l'est

ı vû dans l'Eglise d'Occident,
dans celle d'Orient, des Li-
, des Messes différentes. Cette
uité que nous voyons aujour-
ans la Messe Latine, n'a pas
; subsisté au même point; mais
dire que la substance de la
atine a toûjours été la même.
le précis de la Dissertation
ion. Elle est suivie d'un sup-
aux Dissertations précéden-
upplément consiste dans de-

» probation des Juifs. Les
» dont on accable par tout
» le mépris dans lequel il vi
» sement des cérémonies
» à la Religion, toute la
» de son Eglise renversée,
» & ses Familles confondu
» Sacrifices supprimés: voilà
» des choses sur lesquelles
» cette fatale réprobation
» au contraire tirent de ces
» un sujet de gloire, & so
» toûjours que leur Nation
» de l'Univers. Or, le co
» qu'il y a de plus noble ».

Ce Peuple se regarde toûj
gré sa foiblesse, comme le so

que la nature ne doit jamais parler & agir que pour lui. Il est difficile de revenir de l'orgueil que l'on a une fois fondé sur une origine aussi noble, aussi sublime que l'est celle de la Religion Judaïque.

Cependant il faut avoüer que depuis la mort du Messie, qui leur annonça tant de malheurs, & qu'ils attendent vainement, ils ont été étrangement humiliés, tant par la puissance redoutable des Romains, que par les Chrétiens & les Mahométans mêmes. L'Auteur des Remarques donne une idée assés étenduë de la misére de ce Peuple, dans tous les siécles, qui se sont écoulés depuis la naissance de J. C. jusqu'à nos jours. Par tout on voit des traits effrayans de leurs humiliations prédites par J. C. sans voir nulle part aucun Monument certain de leur Puissance ou de leur Souveraineté imaginaire. L'horreur de leur Déïcide, leur panchant à secoüer le joug de l'autorité, leurs usures leur ont attiré de mauvaises affaires, aussi bien que leurs faux Messies. Car ils ont refusé de reconnoître le vrai Messie pour courir en divers siécles, après

des Imposteurs, qui ne pouvoient servir qu'à le venger, en les rendant plus malheureux encore. On assure qu'un de ces Imposteurs, pour échaper à la poursuite des Sarrazins, se jetta dans une cuve pleine d'eau forte, espérant que son corps s'y consumeroit entiérement, & qu'ayant disparu tout à fait, il passeroit du moins après sa mort, pour ce qu'il avoit voulu paroître pendant sa vie ; mais que malheureusement pour le faux Messie, qui n'étoit pas assés Physicien, l'eau forte respecta quelques parties de son corps, qui le trahirent. Etoit-ce un autre *Empedocle*, qui se précipita, dit-on, dans les flammes du Mont-Etna ; afin de se dérober tout entier aux yeux des hommes, & qu'on le prit pour quelque Divinité. Mais ses souliers qu'il laissa imprudemment sur les bords du Volcan, découvrirent son extravagance.

Pour distinguer les Juifs, & afin qu'on pût être en garde contre eux, on leur a prescrit en differens endroits des habillemens divers, tantôt un chapeau jaune, par exemple, tantôt un chapeau rouge. Les Juifs de Venise, le portent de la plus belle écarlate & doublé de tafetas noir.

Croira-t-on que depuis la destruction de Jérusalem, sous l'Empereur *Vespasien*, les Juifs ayent eû leurs Saints ? Ils le prétendent ; mais il est beaucoup plus évident qu'ils ont leurs Schismatiques & leurs Hérétiques. Les Samaritains d'aujourd'hui ne tiennent pour Authentiques, de tous les Livres de la Bible, selon le P. *Simon*, que le Pentateuque de Moïse. Les Caraïtes rejettent la Tradition ; à peu près comme les Calvinistes chés les Chrétiens ; les Saducéens nient la spiritualité de l'ame & la Résurrection, n'attendant de Dieu qu'un bonheur qui doit finir avec la vie. On prétend qu'ils subsistent encore dans l'Afrique : on accusa les Phariſiens anciens de croire la Metempsycose, ou le passage de l'ame d'un corps dans un autre, & de donner à ce Passage imaginaire, le beau nom de résurrection. L'on veut que les Juifs Modernes ayent leurs Pharisiens.

La Chine a ses Juifs, qu'on peut regarder comme une Secte particuliére. La viande de Cochon ne paroît pas plus sur leur table que sur celle de nos Juifs. Point de Statuës chés eux,

point d'Images, suivant le rapport du P. *Bozani* : mais ils ne font pas scrupule de mettre dans la Chaire de Moïse, le Tableau, où est écrit le nom de l'Empereur, d'honorer *Confucius*, de rendre à leurs Ancêtres au Printems & en Automne, des honneurs funébres à la maniére des Chinois, & de leur présenter des viandes.

Après d'autres remarques de cette espéce, qui peuvent répandre quelque jour, sur les Coûtumes & les Cérémonies des Juifs, on se propose de marquer, autant qu'il se peut, la difference qui se trouve dans une même cérémonie chés les Juifs de differens Rits. On divise ces Cérémonies en trois classes, la prémiére regarde les Cérémonies qui concernent les Conseils Ecclésiastiques, les lieux consacrés à la dévotion, les Ministres de la Religion. La seconde, les Cérémonies des Fêtes, des exercices de Pieté publics ou particuliers. La troisiéme, d'autres Cérémonies où la Religion intervient nécessairement. Un coup d'œil jetté sur les gravûres, fixe les Cérémonies dans l'imagination, & instruit bien plus vite & plus efficacement, que la lecture même. Une fort belle planche

représente, en taille-douce, la Dédicace d'une Synagogue, ou de l'édifice où se font les Assemblées de Religion. Il s'agit de la Dédicace de la Synagogue des Juifs Portugais d'Amsterdam. Cette Synagogue, dit l'Auteur, la plus belle qui soit au monde, fut dédiée, avec toute la solemnité possible, le 10. d'Août 1675. Les Principaux d'entre les Juifs y portérent en Procession la Loi parée richement. Leur Piété fut soutenuë d'une très-belle Musique, & de Discours pathétiques sur la solemnité d'un jour qui doit être mis au nombre des plus heureux, que leur Nation ait vûs depuis la destruction de Jérusalem. La Fête dura huit jours, & l'on en célébre l'anniversaire toutes les années. Un des Prédicateurs de la Cérémonie, se signala par un trait inoüi. Donnant libre carriére à son imagination, il trouva dans Isaïe, non seulement la construction de la Synagogue, mais le nom même de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, qui étoit alors Capitaine Général des sept Provinces-Unies.

On voit, avec plaisir, la Procession des Palmes en taille-douce, aussi-bien

que le repas des Juifs pendant la Fête des Tentes ou des Tabernacles. Cette Fête est l'image du séjour des Israëlites dans le Désert, & des soins de la Providence, qui conserva la Nation 40. ans entiers dans des Plaines stériles. Les Juifs passent la Fête dans les Tentes, les Tentes des Riches sont ornées de Tapisseries, & couvertes de branches d'arbres, chargés de fruits; quelquefois on y voit des Citrons, des Oranges, &c. Les Juifs prétendent que la nouvelle Lune est particuliérement la Fête des Femmes. Les Cérémonies de la Priére & de la Solemnité du Sabat, les Cérémonies des Noces, les Cérémonies Funébres, &c. sont des détails qu'on ne peut abréger.

Suivent les Cérémonies de l'Eglise Catholique, que l'Auteur expose dans une Dissertation sur la Religion Chrétienne, suivant les Principes des Catholiques.

L'Etre Suprême est un Esprit. Il faut donc l'adorer en esprit. Le tribut de nos hommages est d'autant plus parfait, que notre esprit y a plus de part. Mais ce qui est purement spiri-

tuel, échape aiſément à la foibleſſe de notre eſprit. Les objets ſenſibles y font des impreſſions plus vives, plus profondes, plus durables. Il falloit, pour animer & ſoutenir nos adorations, des objets capables de réveiller dans l'eſprit, en frapant les ſens, l'idée des perfections & des bienfaits du Dieu que nous adorons, & de rendre en quelque ſorte la Divinité préſente à nos ſens mêmes; c'eſt-à-dire, qu'il falloit des Cérémonies auſſi auguſtes que celles de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, qui font l'objet principal de cette Diſſertation. Dans la prémiére Partie, on donne une idée de la Religion Chrétienne, ſelon les Principes de l'Egliſe Catholique. La ſeconde en contient les Cérémonies; la troiſiéme, les pratiques de Dévotion.

On expoſe donc d'abord la croyance de l'Egliſe ſur l'adoration qui eſt dûë à Dieu, ſur les honneurs qu'on rend aux Saints & aux Images, ſur la juſtification, ſur le mérite des bonnes Œuvres, ſur les Indulgences, ſur les Sacremens & ſur la Tradition.

L'expoſition eſt tirée mot pour mot

de celle de M. Bossuet. On rapporte enſuite les Dogmes ſuivis par les Janſéniſtes. L'Auteur, qui eſt Proteſtant, & qui ſçait ſa Religion, montre du goût pour ces Dogmes. Il n'eſt pas plus néceſſaire d'en parler ici, qu'il ne l'étoit d'en parler dans la *Diſſertation*; afin qu'on ne fit point perdre de vûë ſon but, qui eſt de donner l'idée de la Religion Chrétienne, ſuivant les Principes des Catholiques. Pour la même raiſon, nous ne ſuivrons point l'Auteur dans ſon Diſcours ſur le Quiétiſme. C'eſt une Digreſſion hors d'œuvre. On trouvera, dans la ſeconde Partie, des Coûtumes & des Cérémonies de la Religion. La multitude force à ſe borner. On peut choiſir celles qui regardent le Pape en particulier, les Conciles, la Meſſe, la Dédicace des Egliſes, la Canoniſation des Saints. Les hommes étant une Societé d'Adorateurs, il falloit une Egliſe viſible, & à cette Egliſe, qui a J. C. pour Chef inviſible, un Chef viſible; c'eſt ſon Vicaire qu'il a lui même établi, le Souverain Pontife, le Pape. Il ſe fait par Election. On voit ici les Cérémonies pour l'Election du Pape
 dans

ır s'étend peu ſur les Céré-
:s Conciles. Il en donne
ınes de celui de Trente, &
oye enſuite au Cérémonial

s Cérémonies de la Meſſe,
r. Celles de la Dédicace d'u-
ſont en grand nombre. Le
: ſe les graver dans la mémoi-
le les voir excellemment re-
ı en taille-douce. Auſſi vous
as pluſieurs planches, l'Evê-
e l'Alphabet ſur une Croix
s tracée ſur le pavé de l'Egli-
une Croix avec de l'Eau-be-
ıilieu de l'Autel, aſperger le
orter les Reliques en Proceſ-

Passons à la Canonisati
Saints. Dès les prémiers tems d
stianisme, les Eglises Chré
avoient certains Registres Ec
tiques connus sous le nom de
ques, où l'on écrivoit les no
Martyrs & des personnes qu
roient en odeur de Sainteté. L'
de la *Dissertation* convient que
prémiers tems de l'Eglise, il
des jours solemnels où l'on cé
la mémoire des Martyrs ; les C
sations se firent d'abord par un c
tement tacite du Clergé, par l
du peuple, & sans apareil ; m
glise a jugé à propos de les rend
éclatantes. L'Auteur fait un
détail de toutes les Cérémonies
sont aujourd'hui en usage dans l'
Catholique pour les Canonisa
On peut les voir dans le Livre m

Article VII.

JANSENII DOCTRINA EX Thomisticæ Theologiæ præceptis atque institutis damnata, &c. *C'est-à-dire, la Doctrine de Jansenius condamnée par les principes de la Théologie Thomistique. Par le R. P. Joseph San-Felice D. L. C. D. J. A Naples* 1728. *in* 4°. *pages* 173. *sans compter l'Epître dédicatoire.*

Suite de l'Article CXXI. au mois de Décembre 1730.

Exposition de la Doctrine des Thomistes.

POur mieux connoître leurs sentimens sur l'accord de la grace, & du libre-abitre, il faut les chercher dans leurs principes Philosophiques, d'où ils suivent nécessairement. Voici donc ces principes dévéloppés, tout difficiles, tout obscurs qu'ils paroissent.

1°. Que Dieu comme cause principale préside à toutes les natures créées, & à tous les mouvemens dont

chaque nature est le principe : c'est ce qui n'entre point en dispute. Mais quelle part-a-til dans les mouvemens, & les actions des causes appellées *efficientes* ! Ce n'est point assés, pour son Domaine souverain, qu'après avoir créé ces causes, il leur ait donné, & il leur conserve un pouvoir plein & parfait d'agir. Il n'agit pas non plus avec elles, ainsi que nous voyons deux causes créées s'entraider mutuéllement, & réünir leurs forces pour produire un tel éffet : car une partie de cet éffet appartient alors à une cause, & l'autre partie à l'autre cause : or il faut ici que l'éffet appartienne tout entier, & aux causes créées, comme causes secondes, & à la cause incréée comme cause prémiére. Il ne suffit pas encore (au moins selon la plus-part des Thomistes) qu'une nature principe de ses actions soit concuë être mise en mouvement, lorsque Dieu lui permet ou lui ordonne actuellement de se mouvoir : par là Dieu présideroit bien à tous les mouvemens, comme un sage Gouverneur : mais il ne les produiroit pas comme Souverain Moteur, comme prémiére cause. Que reste-t'il

donc ? Il faut une prémiere motion, une prémiére impulſion, un prémier branle, ſi l'on peut parler ainſi, que Dieu imprime immédiatement à toute cauſe ſeconde, dans l'inſtant qu'elle doit agir.

II. Mais en quoi conſiſte cette motion, cette impulſion, cette action de Dieu ? Elle eſt différente ſelon la diverſité des natures, & des cauſes créées. Mais pour ne point jetter de confuſion dans une matiére aſſés embaraſſée d'elle même ; ne conſidérons que les cauſes intelligentes, & libres, & même dans leurs actes libres, c'eſt-à-dire, dans ces actes faits avec déliberation, par leſquels la volonté embraſſe un parti, préférablement à l'autre ; voulant une choſe, mais pouvant vouloir le contraire. Quelle eſt donc cette motion, cette impulſion de Dieu, ſoit dans l'ordre de la Nature, pour les œuvres purement morales ; ſoit dans l'ordre de la grace, pour les œuvres ſurnaturelles ! Ce que l'on dit de l'un, doit s'entendre de l'autre. C'eſt une forme, qui ajoûtée aux forces de la cauſe ſeconde, la ſoumet à la vertu & à l'éfficace de la cauſe pré-

miére. C'est une motion imprimée par le Souverain Maître, unie intimement à l'ame, inanimée, & sans vie; & pourtant par l'éfficace de laquelle la volonté, qui indifférente de sa nature, ne se détermineroit jamais sans cela, est inclinée, & infailliblement déterminée à tel ou à tel acte en particulier. Ainsi nous ne vivons que par la vie que Dieu nous donne, aussi nous n'agissons que par le mouvement que Dieu nous imprime: tout est égal de part, & d'autre. Dieu a pû donner à la créature la force, le pouvoir complet de se mouvoir; mais il ne peut lui donner la vertu de déterminer ce mouvement vers tel ou tel endroit. C'est un droit propre, & inaliénable de la divinité. Or cette prémiére impulsion, cette détermination de la part de Dieu; c'est la *prédetermination Physique, la prémotion divine.*

III. La liberté paroit ici courir bien des risques: car comment accorder ces deux choses: l'homme agit selon sa volonté; & pourtant une force superieure la détermine d'une détermination antecédente à telle ou

telle action, ou à tel ou tel éffet en particulier. Voilà le nœud gordien. Voici comme on le coupe, 1°. Dans la concurrence, il vaut mieux expliquer moins bien la liberté de l'homme, que de détruire le Souverain Empire de Dieu, 2°. ſa proprieté de la prémotion, eſt de s'accorder à la nature de la cauſe ſeconde. Si cette cauſe eſt libre, la motion la détermine librement, d'une maniére conforme à ſa nature : d'où il ſuit que loin de détruire la liberté, elle l'établit, & la confirme. Si c'étoit une volonté créée, qui déterminât ainſi une autre volonté, la liberté, qui s'y trouvoit auparavant ſeroit détruite. mais c'eſt le propre de la volonté divine, non pas de trouver, mais de mettre dans chaque nature ce qui lui convient ; & par conſéquent de mettre une motion de liberté dans une nature libre, 3°. Dieu, ſelon S. *Auguſtin*, eſt en quelque ſorte plus intimement uni à nous que nous mêmes : Dieu donc dévient la force de chaque nature, & la perfection de chacune de ſes proprietés : tout ce qui s'y trouve de beau, de parfait, de bon, (& par

conséquent de libre, puisque la liberté est une bonne qualité) appartient plus à Dieu qu'à nous. Comment donc la volonté divine, en dominant sur la nôtre, en lui insinuant, pour ainsi dire, sa vertu, & sa force, ne lui conserveroit elle pas son pouvoir libre? Est ce que, quand Dieu le veut, les larmes ne sont pas douces, les tourmens ne deviennent pas agréables? Le Souverain Maître n'est subordonné à aucune nature créée, mais toutes se conforment à la sienne: ainsi quand par sa volonté il incline la notre où il veut, loin de lui ôter son libre arbitre, il le rend meilleur, & plus excéllent, que si elle se déterminoit d'elle même, 4°. d'ailleurs cette impulsion dominante de Dieu, n'est ni la cause, ni la force de la cause *éfficiente*: elle est seulement l'éfficace motrice de cette cause déja parfaite, & complette par ses propres principes *éfficiens*. Ces deux choses sont bien différentes. Car, demandera-t-on, d'où *peuvent venir* les éffets? De la cause créée sans doute, qui en contient les principes. Mais d'où *vient actuéllement* tel éffet en particulier? C'est de la motion divine.

IV. Si on demande encore, quelle est la nature de cette motion. *Cabrera* nous dira ; que c'est une qualité Physique adhérante, & comme attachée à la faculté même d'agir, qui ne fait que changer cette puissance en acte, & qui par conséquent est efficiente. d'autres répondront ; que considerée en elle même, ce n'est que la volonté divine ; mais que considerée par rapport à son terme, elle n'est point distinguée du mouvément actuel de la cause créée. Mais *Alvarez* suivi de presque toute son école prétend ; que non seulement elle vient d'un décret de la volonté divine ; mais encore que cette impulsion est toute distinguée, & de la volonté divine qui la produit, & des principes, aussi bien que de l'éfficace actuélle de la volonté créée. En un mot l'éfficacité par laquelle Dieu fait que nous voulons, est toute différente de cette éfficacité par laquelle nous voulons.

Tout ceci est éclairci par l'exemple du Pilote, qui dirige le navire dont par tant le mouvement est produit par les rames, & par les voiles. Dieu est le Pilote, qui détermine le

mouvement, & dont la dir
néceſſairement inſéparable d
vement : la puiſſance de la cré
ſont les rames, & les voiles,
nent du mouvement au navi
qu'elles n'en donnent pas la
nation. Le mouvement actu
vire ſelon telle ou telle lign
l'éffet produit par la créature
direction divine. Ainſi (ca
peut trop le repéter) la motion
n'a pas une vertu *éfficiente* ; r
dirige, elle détermine la vertu
te de la créature : comme
tion du gouvernail dans le Pil
pas la cauſe *éfficiente*, du mou
du navire, mais elle en eſt
déterminante.

Il faut encore remarquer qu
me indépendamment de la mo
vine, la puiſſance libre eſt cenſ
plétte : auſſi dès qu'on ſuppo
motion, il faut néceſſaireme

sur l'action, & le mouvement de la créature, ils n'entendent pas une priorité de tems, ni même de nature, telle qu'elle convient aux causes *éfficientes*; mais ils entendent une priorité de dignité, & de force. En un mot, nous voulons infailliblement telle chose déterminée, lorsque Dieu cause prémiére veut que nous la voulions. La forme prémiére de la détermination à l'acte, c'est la motion divine infuse dans l'ame: mais la forme de l'acte déterminé, c'est l'action vitale de l'ame même. La cause *éfficiente* de cette détermination à l'acte, c'est cette force principale, & dominante de laquelle dépend tout mouvement: mais la cause *éfficiente* de l'acte déterminé, c'est l'union de la force humaine avec la divine.

V. C'est donc en vain qu'on objecte, & la nécessité ou la volonté se trouve sous cette prémotion, & l'impossibilité ou elle paroît être sans cette même prémotion. Car il y a deux sortes de nécessités, & d'impossibilités: l'une antécedente, prise *dans le sens divisé*, & qui est incompatible avec la liberté: l'autre conséquente,

prise *dans le sens composé*, & compatible avec la liberté. La premiére tombe sur la cause, sur les principes, sur la faculté qui produit l'effet, ou sur l'acte premiér: la seconde tombe sur l'acte second, ou sur l'effet même. Quand la volonté ayant un pouvoir égal pour deux partis opposés, délibére avant que de choisir; & qu'elle n'est point encore déterminée, la voilà exempte de toute nécéssité antécédente, la voilà capable de conseil, de loüange, ou de blâme, selon qu'elle se déterminera; mais quand elle choisit, quand, en vertu de la détermination divine, elle se porte à-tel ou à-tel effet qui pouvoit pourtant ne pas arriver; alors elle choisit nécéssairement à la verité; mais ce n'est, comme on voit, que par une nécéssité conséquente qui suppose son choix. En un mot, il est impossible que la volonté ne veuille pas, sans cette détermination par laquelle elle veut; mais il étoit possible, que par une autre détermination, elle voulut autre chose.

VI. Quelque dure, quelque inintelligible même que cette doctrine puisse paroître, ce n'est pas de quoi il

elle qu'on l'a expliquée:
n de ces secours effica-
toujours joints avec la
de la créature, & qui
lonté indifférente d'elle
en des dons qui lui sont
tribution, dit-on, de ces
secours efficaces, pré-
d'autres inefficaces, &
notion vers le bien, dé-
e volonté de Dieu, par
u dans l'affaire du salut
onté où il veut infailli-
sans nécessité antecé-
ue faute d'une sembla-

s'ils ne sont pas sauvez, à cela v
que les Thomistes répondent.
les graces divines, il y en a qui
rent, & qui opérent la bonne
té même : il y en d'autres qui n
nent que la pleine puissance de v
le bien. Les prémiéres sont infa
ment jointes au bon usage, &
pas accordées à tous: les second
vant obtenir le bon usage de la
té, ne l'obtiennent pourtant j
& elles sont données à tous, a
réprouvez qui n'ont pas eu des
éfficaces, seront perdus; mais
par leur faute; puisqu'ils avoie
secours vraiement suffisans; &
quoiqu'on ne leur ait pas do
vouloir, on leur a pourtant do
pouvoir.

Mais, ajoutera-t-on peut
comment-a-t-on le pouvoir su
pour agir, quand on n'a pas ce
nécessaire pour agir, sçavoir la n
efficace de Dieu? C'est répond
Thomistes, que la motion qui
cessaire pour agir ne tombe q
l'acte même; & non pas sur les p
pes, sur les forces, sur la facult
gir, en effet l'action est néces

pour que l'action soit : cela est clair. Dira-t-on, pour cela, que si l'action n'est pas dans la puissance, cette puissance n'est pas une vraïe puissance d'agir ? Il en est de même de la motion divine. Elle est nécessaire pour faire le bien ; parcequ'elle tombe sur l'acte ; mais elle n'est pas nécessaire pour pouvoir faire le bien ; parcequ'elle ne tombe pas sur la puissance, donc les réprouvés, indépendamment de la motion divine, ont la puissance d'agir bien pleine & entiére.

En voilà assés, pour donner l'idée la plus nette qu'on puisse avoir de la doctrine Thomistique sur la grace, & surtout ce qui en dépend. Le P. San-Felice ne craint point encore ici d'être désavoué par les habiles Thomistes. Il n'a dissimulé, ni le pour ni le contre. Il faut maintenant faire le parallele des deux doctrines, & c'est ce qu'on entreprend dans le 3e livre.

Parallele des deux doctrines exposées cy-dessus.

Leur différence saute aux yeux ; pour peu qu'on y veuille faire atten-

tion car.

I. Les Thomistes fondent leur do
trine sur le Souverain Domaine
Dieu, & sur la dépendance, & l'
différence essentielle à toute créa
libre; & par conséquent elle s'ap
que, & à l'état d'innocence, &
tat de la nature corrompuë par l
ché: ensorte que dans l'un & l'a
l'homme est entiérement libre
à la faculté; mais que, ni dans
ni dans l'autre, il ne fait rien q
la détermination infaillible de
Les Jansénistes au contraire
dent sur la corruption de la na
le peché: ensorte que Dieu pa
ce agit dans l'état ou nous s
& ou la nature vitiée n'a plus
me arbitre, autrement que d
d'innocence, où la nature li
terminoit d'elle-même.

II. Selon les premiérs, l
des deux états, sont de mên
parceque le domaine de I
dépendance de la créatur
tout les mêmes, toute
créature a besoin de la dé
de la cause premiére, sa
volonté n'agiroit jamais.

ıans l'etat de corruption, la volon-
devenuë esclave de la cupidité ne
ıt agir bien sans la détermination
ine ; quoique sans cela pourtant,
puisse agir mal.

II. Selon ceux-là, la volonté, à
se de son indifférence, & de son
ilibre, doit être determinée, soit
r suivre la cupidité, soit pour obéïr
grace ; quelque différence qu'il y
d'ailleurs entre les forces de l'une
e l'autre, selon ceux-ci, la volonté,
d'elle même suit nécessairement
aisir supérieur de la cupidité, n'o-
à la grace que quand la délecta-
de celle-ci surmonte celle de la
cupiscence.

V. Selon ceux-là, la motion di-

& selon que cette délectation est
forte ou plus foible, que celle de l
pidité, la même grace est effica
inefficace.

V. Selon ceux-là, quand la g
est séparée de cette motion divin
fait la bonne action, elle a pou
une force entiére, & parfaite
mouvoir, elle est pleinement suff
te pour agir : de sorte qu'indépen
ment de cette efficace qui don
vouloir, elle toute seule donne l
pouvoir, & que les sages Prédes
ont reçû le vouloir, aussi bien
le pouvoir. Selon ceux-ci, la v
té sans la grace efficace n'a pas
de pouvoir pour faire le bien, q
plus petit poids d'un des plats
balance n'a de pouvoir pour en
ter le plus grand poids : toute g
dans nôtre état donne le vouloir,
bien que le pouvoir : au lieu qu
Anges qui ont perseveré n'ont
que le pouvoir de bien faire,
donnant eux mêmes le vouloir.

VI. Toute la question entr
Thomistes & les autres docteurs
tholiques se réduit à sçavoir, si l
par lequel la volonté se détermi

.n tel parti vient, ou de la prémotion divine, ou de la volonté humaine aidée de la grace, & déterminant le concours de Dieu qui lui eſt donné pour les deux partis oppoſés ? Tous ſont d'accord ſur les principes qui font le pouvoir, & ne différent que ſur la force qui détermine une faculté d'ailleurs parfaitement indifférente, chés les Janſéniſtes, c'eſt la grace victorieuſe par elle même qui nous détermine au bien par une delectation qui étant prédominante à la cupidité, ôte toute indifférence.

VII. Selon les premiérs, quand deux hommes auroient une égale charité, la même illuſtration, & la même inſpiration ; cependant l'un agira bien, & l'autre mal, s'ils ont d'ailleurs des motions contraires : d'où il ſuit, que le plein pouvoir de mériter, ou de démériter, conſiſte dans un équilibre de force commun à tous, & bien différent de cette motion qui fait telle action en particuliér. Selon les ſeconds, deux hommes également affectés par des inſpirations, & des délectations égales, agiront également, & les Thomiſtes font des prévarica-

teurs, en admettant leur nouvelle grace efficace conſiſtant dans je ne ſçai quelle motion qui la rend telle. Ce ſont le paroles de *Wendrok*.

VIII. Selon ceux-là, les juſtes qui péchent ont toûjours une grace vraiement ſuffiſante conſiſtant dans ſes dons d'illuſtration, & d'inſpiration qui perfectionnent la faculté libre : quoiqu'ils n'ayent pas l'efficacité de la grace & de ſes dons, conſiſtant dans la motion qui emporte l'acte, ſans toucher à la faculté. Selon ceux-ci, il n'y a plus que quelques Dominicains plus lâches que les autres, qui reconnoiſſent une grace vraiement ſuffiſante accordée à tous : & les juſtes qui péchent n'ont qu'une eſpéce de grace qui leur fait faire quelques efforts ; mais qui n'eſt pas pleinement ſuffiſante pour les fléchir vers le bien.

IX. Selon les Thomiſtes, celui qui avec la prémotion conſent à la grace, peut cependant réſiſter, ſi on conſidere le pouvoir antécedent ; quoiqu'il ne le puiſſe plus d'un pouvoir conſéquent car il faut dire de l'impulſion divine, tout ce que l'on diroit de l'acte même qui l'accompagne. Selon les Janſéniſtes,

ir : il le peut, parceque
devenir plus forte, ou la
e peut devenir plus foible.
es premiérs, mettre l'éf-
grace dans la nature mê-
ce invincible, qui soit
c'est être Calviniste, &
: Concile de Trente. Se-
ds, mettre l'efficacité de
; son invincibilité même
c'est parler comme *S.*
omme les Péres, comme
Orange.
bien d'autres différences
ais il est temps de combat-
nistes par des argumens

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRE

PHILOSOPHIE. MORALE. PHYSIQUE.

DE IENE. M. DAMIEN PARASC vos, Sçavant Grec, a fait in primer une courte défense du Systêr de Philosophie de M. WOLF.

DE FRANCFORT sur l'Oder. M HEINECCIUS, Conseiller de Cour Professeur en Droit, en Logique & e Morale, satisfait à toutes ces Vac tions, par deux Tomes d'*Elémens Philosophie*, dont le prémier conti l'Histoire de la Philosophie, un Ab gé de Logique & un de Morale ; l cond, un Traité du Droit natur de la Politique.

D'AUSBOURG. M. BRUKER a né trois Dissertations important la Philosophie, sous le Titre d'(*Vindelicum*. L'une, sur la préca avec laquelle il faut conférer l timens de l'ancienne Philosoph les Dogmes de la Religion Ch

ıe, l'autre contenant des Observations Critiques sur l'*Histoire de la Philosophie Payenne*, publiée en François à la Haye en 1724. La troisiéme sur les honneurs rendus aux Philosophes après leur mort, en Grece & ailleurs.

DE MARPOURG. M. WOLFF donne au Public un cours de Philosophie en Latin, & un Ouvrage périodique dont les Volumes paroîtront de trois en trois mois. *Hora subsecivæ Marpusenses quibus Philosophia ad primam utilitatem aptatur.*

DE PARIS. M. LE VASSEUR, de l'Ordre de la sainte Trinité & Redemption des Captifs, Chanoine de l'Eglise Collégiale de Toussaints à Mortaigne au Perche, fait publier chés Pierre de *Lormel*, des Instructions utiles au Chrétien & à l'honnête-homme en forme de Sentences. Elles sont exprimées par de nouveaux tours, & présentées d'une maniére propre de l'Auteur.

DE PARIS. Instruction d'un Pére à son Fils, dédiée à la Reine. in 12. pages 513. L'Auteur, M. DU PUY LA CHAPELLE, nous montre dans une

Préface, & plus encore partout l'Ouvrage, qu'aprés tant de Livres sur l'Education, il étoit encore utile d'en composer. Ses objets qu'il expose en 29. Chapitres, sont les conditions, les occupations, les défauts, &c. par exemple, il parle, Chap. 6. des hommes d'Epée. Chap. 7. des hommes de Robe. Chap. 8. des hommes d'Eglise. Chap. 9. des hommes du tiers-Etat: il donne un Chapitre aux femmes vertueuses; deux, aux autres femmes. A Paris, chés Etienne 1730.

De Giessen. M. Sebastien Masson, Professeur en Droit Naturel, a publié une nouvelle Edition du petit Ouvrage de M. Puffendorf, *de Officio hominis & civis*, avec les Remarques de M. Barbeyrac sur ce Traité, traduites du François en Latin.

De Lubeck. M. Martini tâche de donner, dans une brochûre qu'il vient de publier, des raisons naturelles de l'extraordinaire capacité de l'enfant de Lubeck, *Chrétien Henry* Heinecken. Cet enfant naquit en 1721. & mourut sçavant en 1725. à dix mois il parloit, & ayant observé les mouvemens de ceux qui lui expli-

quoient diverses figures, suivant le désir qu'il en avoit marqué, il prononçoit d'après eux les Syllabes, il sçavoit à un an les principaux événemens du Pentateuque; à treize mois, l'Histoire de l'Ancien Testament; à quatorze, celle du nouveau; à deux ans & demi, il répondoit pertinemment aux questions de la Géographie & de l'Histoire Ancienne & Moderne: bientôt il parla le Latin avec facilité, puis le François passablement, & avant le commencement de la 4^e. année il connoissoit les Généalogies des principales Maisons de l'Europe; il expliquoit, avec esprit & avec jugement, les Passages & les Sentences de l'Ecriture Sainte. Il voyagea en Dannemarc pendant une bonne partie de la 4^e. année, & il y harangua de fort bonne grace le Roi & les Princes du Sang. Au retour il apprit à écrire, pouvant à peine tenir la plume: il étoit délicat, infirme, souvent malade & dangereusement, il haïssoit tout autre aliment que le lait & que celui de sa nourrice; il ne fut sevré que peu de mois avant sa mort, qui arriva le 27. Juin 1725. & qu'il envisagea d'une

M. *Beum* a aussi publié, u
sur son sujet. M. de *Seele*
lui dans un Article de ses
teraria.

De Petersbourg. On
donner en Russien un Ouv
Bulffinger sur les prémi
pes de la Physique.

De Kiel. M. Hane, P
donné quelques Dissertati
Titre *Tentamina Philosophia*

De Helmstadt. L'O
Rorarius, sur la *raison*
va paroître chés *Weygan*
Remarques de M. Ribow.

De Crossen. L'Histoire
stres, par M. *Samuël* Ledel
en Medécine, est fort ann

les de Marli, de Londres, &c.

D'UPSAL. M. le Docteur WALLIN expose dans une Dissertation l'Art d'écrire avec du feu, *de Arte Trithemianá scribendi per ignem.*

ARTS MILITAIRE, LITTERAIRE. ARCHITECTURE. PEINTURE. CHIRURGIE.

DE DRESDE. M. FAESCH, Major des Ingénieurs au service du Roi de Pologne, compose en Allemand une *Bibliothèque Militaire*, où il traitera de tous les Livres qui parlent de ce qui appartient à cet Art, avec ses Observations sur ceux qu'il a vûs.

D'AMSTERDAM. *Mémoires sur la Guerre*, où l'on a rassemblé les Maximes les plus nécessaires dans les Opérations de l'Art Militaire. In 12. pages 434. C'est un de ces Abregés ausquels les personnes consommées dans un Art, sçavent le reduire tout entier; & se montrer dans toute leur habileté en se mettant à la portée des commençans. Après la notice des Troupes ou des notions sur les Officiers & les fonctions, on donne, en suivant l'ordre

naturel des opérations, les Méthodes sur chacune, & des Régles, qui rassemblées forment tout l'Art de la Guerre, de sorte qu'il ne reste plus au jeune Militaire qu'à faire l'application de ce qu'il lit, aux occasions où il se trouve. L'Auteur de l'Avertissement, après avoir remarqué, ce qui se rend sensible par la comparaison de l'Avertissement avec l'Ouvrage même, qu'un homme de Cabinet & un Militaire écrivent différemment de la guerre, parle ainsi: « Que l'on seroit heu-» reux, s'il n'y avoit que des *Monte-» cuculli*, des *Santa-Cruz* & des *Fo-» lards*, qui écrivissent sur cette Scien-» ce! Il n'y auroit point à choisir ». A l'égard du prémier, l'Auteur de l'Avertissement souhaiteroit qu'à l'ouvrage très-succinct de ce Général, & traduit de l'Italien en François, on en joignît un qui est en manuscrit dans le Cabinet du Prince *Eugéne de Savoye*, & qui contient le détail des Observations de *Montecuculli*. Il semble promettre que M. *Follard* donnera dans un Commentaire Militaire sur *Cesar*, ce qui peut manquer à son Commentaire sur *Polybe*, qu'il a été obligé, par

une sagesse supérieure, de réduire à six Tomes au lieu de huit qu'il avoit promis. Le même Editeur voudroit sur tout que l'on traduisît purement en François, & selon le génie de la Langue, les excellens Volumes de M. le Marquis de SANTA-CRUZ, *des Réfléxions Militaires* : on en a donné un Extrait dans les Mémoires de Trevoux. « Je n'ai vû qu'en Espagnol, » dit l'Ecrivain, *les Réfléxions Militaires* du Vicomte *de Puerto*, nom » sous lequel l'Auteur a été connu » dans toute la guerre d'Espagne de » 1701. où il ne s'est pas moins dis» tingué par sa valeur & sa conduite, » que par un inviolable attachement » aux intérêts du Roi d'Espagne *Phi-* » *lippe* V. Il est connu aujourd'hui » sous le nom de Marquis de *Santa-* » *Cruz*, l'un des Titres de sa Maison, » qui est une des plus anciennes de la » Principauté des Asturies, Païs qui » n'a jamais été soumis aux Maures, » & où le sang aussi bien que les senti» mens, se sont conservés dans cette » pureté si recherchée & si chérie de » la Nation Espagnole. Ce Général, » pour obéïr aux Ordres du Roi son

» ment né pour la Plum
» pée, *in utroque Cæsar*
» les talens du Négociat
» pas moins familiers
» l'Officier Général. Cet
» me a sçû profiter de l'a
» que lui a procuré la pa
» servi pour publier ce qu
» secret dans une Scienc
» on ne peut utilement &
» écrire qu'après une exp
» sommée dans toutes les
» guerre. Que cet Ouvr
» traduit en notre Langu
» & l'élégance qu'il a dan
» Espagnole ! Tous les Of
» puis le Subalterne jusq

» mes imprimés dans sa Langue » naturelle, & par malheur pour » nous, pas un seul dans la nôtre ». Le manuscrit de ces *Mémoires sur la Guerre*, si considérables par eux-mêmes & par leur Auteur, a couru par des marches secrétes, diverses fortunes, & le dernier saisi étant passé en Hollande l'a fait imprimer pour l'utilité.

Les *Mémoires* de M. DUGUETROUIN, Chef d'Escadre des Armées de Sa Majesté Très-Chrétienne & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St Loüis, in 8°. 1730. sont dediés à M. *Duguetrouin* lui-même. L'Editeur, M. DEVILLEPONTOUX, déclare dans l'Épître que le Manuscrit lui a été donné sans qu'on ait voulu lui dire de qui on le tenoit.

DE LEIPSICK. On imprime ici un *Dictionnaire Latin, Turc, Allemand* dont le prémier Auteur fut Othon de Graben, qui le composa étant Esclave à Tunis, & que le Professeur M. CLODIUS a considérablement augmenté.

M. WALCH a donné de nouveau son *Histoire Critique de la Langue Latine*, avec des additions considérables.

De Nuremberg. On publi[ca la] Traduction en Allemand des Ou[vra]ges du fameux Gerard de Lai[res]se, sur le Dessein & la Peinture, é[crit] en Hollandois.

M. Jean Jacques Schubler v[ient] de faire imprimer quelques Tr[aités] Allemands sur la construction de[s co]lonnes, des fournaux à échauffe[r les] Poëles, & sur une nouvelle ma[nière] de placer avantageusement de g[ran]des Lucarnes dans les Gréniers, &

De Berlin. On a traduit en A[lle]mand le Traité des principaux in[stru]mens de Chirurgie nécessaires [pour] les maladies des os, composé pa[r M.] Garangeot: & cette Traduc[tion] s'imprime chés *Rudiger*.

Antiquités. Géographie. Poë[sie.] Mélange.

De Milan. M. *Argelati* a p[ublié] le Titre & la Préface de sa nou[velle] Édition des Médailles du Com[te] Mezzabarba. Il donne une juste [idée] de l'Ouvrage dans le *Titre*, & un[e ju]ste idée de son travail dans la Pré[face.] Le Titre sera : *Imperatorum Ro[manorum]*

Mediobarbo Birago S. R. I. Com-
r. Regiæ Civitatis Papiæ Decurione.
nc verò ab innumeris mendis expur-
a, ac Sacræ Cæsareæ & Regiæ Ca-
ica Majestati Invictissimi & Cle-
ntissimi Caroli VI. Rom. Imp. semper
gusti exhibita, Additionibus usque
c desideratis, criticisque observatio-
us exornata curante Philippo Arge-
Bononiensi (in folio magno & ma-
) Mediolani 1730. in Ædibus Pa-
nis. Après ce Titre si instructif & si
n disposé, M. *Argelati* adresse d'a-
d une Lettre au Lecteur, pour lui
rendre qu'il a mis la derniére main
projet de la nouvelle Edition qu'il

tre, M. *Argelati* rend com
entreprise & de l'exécution.

Amateur de l'Antiquité
Héros & des Restaurateurs
toire, ainsi qu'il paroît pa
breux Volumes du *Script*
Italicarum, il avoit extré
cœur d'étendre, éclaircir,
constater, concilier & redr
stoire par les témoignages d
nes, & si l'on peut le dire, c
mens mêmes dont l'Histoire
devroit parler, témoignage
l'or, l'argent & le bronze, e
par la confrontation des L
toriques avec les Médailles
parvenir, il falloit avoir so
une suite exacte de ces Méd
semblée en un Ouvrage m
& correct. Le Recueil de *A*
ba, qui a pû profiter des an
daillistes, offroit ce riche fo
les Critiques lui ont reproch
trompé, ou dans l'ordre d
lats, ou dans les noms des
d'avoir donné à un Empere
dailles ou les événemens d'
d'avoir pris pour véritables
dailles supposées, d'avoir m

ou ſuivi certaines Epoques. Il n'y avoit donc point d'autre parti à prendre que de réimprimer le Livre de *Mezzabarba* avec les additions & les changemens qu'il auroit fait lui-même, auſſi-bien l'Edition étoit épuiſée. C'eſt une telle Edition que M. *Argelati* crût devoir entreprendre en faveur de ce grand Corps d'Hiſtoire qu'il donnoit au Public. Il tâcha de ſe procurer les corrections ou remarques que divers Sçavans avoient ſaites ſur ce Livre, il ſe loüe à cet égard des Héritiers d'*Henrion*, du P. *Bouquet* Bénédictin de S. Maur, qui lui communiquérent des exemplaires corrigés, plus encore de M. le Comte *Pertuſati*, Patrice, Sénateur, &c. qui non-ſeulement lui remit l'exemplaire ſur lequel Jean-Antoine *Mezzabarba*, fils de l'Auteur, avoit travaillé en vûë de faire une nouvelle Édition ; mais encore lui fit part de ſes lumiéres, dont il a tiré un bien plus grand ſecours que de tout le reſte : il ne put vaincre l'auſtérité de M. *Maſſon*, jamais ce Sçavant Anglois n'a voulu faire part de ſon travail ſur *Mezzabarba*, & ſa modeſtie a toûjours éludé les témoignages

de reconnoissance que M. *Argelati* prodigue à tous les habiles gens qui l'ont secouru.

Le sçavant Éditeur corrige d'abord toutes les fautes d'impression, aidé d'un long *Errata*, commencé par le Comte Mezzabarba & continué par son Fils. Pour le fonds, M. *Argelati*, qui ne s'y est pas épargné, a eu recours de plus à la Critique de M. *Biacca*, dont il connoit l'érudition & la sagacité, & il tire de lui un nombre de Notes si considerable, que ce fruit d'un travail d'un an, lui vaut presqu'un Commentaire entier.

M. le Comte *Mezzabarba* avoit promis deux Ouvrages, les Fastes des Romains & les Médailles Grecques; il n'a laissé, pour l'un & pour l'autre, que de ces Collections qui ne peuvent servir qu'à celui qui les fait; mais M. *Argelati* se sent fort tenté d'entreprendre de donner les Médailles Grecques, afin qu'on ait en genre de Médailles tout ce qui se peut désirer; & pour peu que les Sçavants concourent à l'exciter, en lui communiquant leurs avances sur cette matiére, il y a lieu de croire, qu'il y sera bientôt entiérement déterminé.

De Nuremberg. Il y a un Recueil de divers Monumens Anciens & *Diplomataires*, par M. de Godenus, Aſſeſſeur de la Chambre Impériale de Wetzlar.

De Berlin. On grave ici par ſouſcriptions un Traité, qui doit accompagner *la Deſcription Géographique du Nord de l'Aſie & de l'Europe*; c'eſt-à-dire, de l'Empire de Ruſſie & de la Grande Tartarie, imprimée à Lipſick. L'Auteur, Lieutenant Colonel d'Infanterie au ſervice de Suede, s'eſt beaucoup appliqué à toutes les parties de cet Ouvrage pendant 13. ans qu'il a été priſonnier en Ruſſie.

De Leipsik. M. Walch publie chés *Gleditſch*, *l'Hiſtoire Critique de la Géographie de Cellarius.*

De Nancy. Jean-Baptiſte Cusson touché de ce que les Libraires de divers Pays accordent, dit-il, toute l'élégance de l'Art à des Poëtes Profanes, ſurtout à M. de la Fontaine, » dont les Fables, quelques ſaines » qu'elles ſcient en ſoi, ne peuvent » être que contagieuſes par la crimi- » nelle augmentation dont on a cru » les enrichir », s'eſt propoſé de réim-

primer & *tirer de l'oubli*, *l'Imitation de J. C. mise en Vers*, *par M. Corneille* de l'Académie Françoise, en y joignant d'autres Opuscules de Piété ou Poësies Spirituelles du même Traducteur ; sçavoir, *l'Office* de la Sainte Vierge, les *sept Pseaumes de la Pénitence*, les *Vespres* du Dimanche, les *Hymnes* du Bréviaire Romain & les *Loüanges* de la Mere de Dieu, traduites de S. Bonaventure, on a corrigé les expressions surannées & quelques autres défauts de l'original, & ces corrections se trouvent à la fin vis-à-vis des endroits corrigés par forme d'*Errata*. L'Editeur de ce grand in 4°. déclare qu'il n'épargne rien pour faire honneur à l'Auteur, à l'Imprimeur, à la Religion même.

De Magdebourg. M. d'Einem, Ministre à Osterwedding, a fait imprimer un Recüeil de Poësie de Luther avec une Préface sur les talens de Luther, par rapport aux Vers Latins ou Allemands. Brochûre in 4°.

De Hall. *Joannis Friderici* Christii *noctium Academicarum libri*, *sive specimina quatuor*. Chés *Hilliger*. Ce sont 32. Remarques ou Dissertations

sur divers sujets de Jurisprudence, d'Histoire, de Litterature, de Morale.

DE WOLFENBUTEL. M. le Doctеur BRUEHMANN, continuë de publier ses *Lettres Itineraires* en Latin. Les sujets en sont intéressans surtout par rapport à l'Histoire Naturelle. On imprime de lui, *Bibliotheca Metallica, Hydrographica & Nummaria.*

D'ALTORF. M. SCHULTZ, Professeur, qui a donné l'Histoire de la Médecine en Latin, prépare une nouvelle Edition du Grec de Plutarque, accompagnée d'une Traduction en Allemand & ses Remarques.

DE WITTEMBERG. Il se publie, par maniére d'Essai de Litterature Ancienne & Moderne, des *Scheurz. Fleischiana*, dont on attend la suite pour en déterminer le succès.

RELIGION.

DE FRANCFORT sur le Mein. La *Doctrine des Evangeliques Luthériens sur la présence réelle & essentielle du Corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie considerée dans ses principes*, in

8°. est attribué à M. Jean-Jacques Roeth, Pasteur de l'Eglise Luthérienne de Genêve.

De Rostock. M. Labbonki publie une Dissertation Historique & Théologique sur *l'Origine du Nestorianisme*. Il prépare un autre Ouvrage sous le Titre *in Nestorianismum inquisitio*, pour répondre à des Critiques faites contre un autre Ouvrage qu'il avoit publié sur ce sujet, entre autres à celle de M. Berger.

De Iene. M. le Docteur Walch a composé en Allemand une *Histoire* des Disputes de Religion qui se sont élevées dans l'Eglise Luthérienne.

De Berlin. Monsieur Jean Michel Schmiot prépare une nouvelle Edition de *l'Histoire de Pierre de Sicile*, il corrige & le Texte Grec & la Traduction du P. Matthieu Raderus, quoique S. *Epiphane*, S. *Cyrille*, *Photius* & d'autres Anciens qui ont écrit sur les Manichéens, lui soient d'un grand secours, il prie les Sçavans de lui indiquer les Manuscrits de *Pierre de Sicile*, dont ils ont connoissance. M. de Beausobre fait esperer une Histoire des Manichéens suivie & raisonnée.

De Paris. Deux Lettres du Pére *Graindorge* de l'Oratoire, une à Monseigneur le Card. *de Bissi*, par laquelle il informe son Eminence, que convaincu par les Livres qu'Elle a publiés sur la Constitution *Unigenitus*, il a revoqué l'Appel qu'il avoit interjeté de cette Bulle, au futur Concile. Il ouvre ainsi son cœur. " Depuis que je
» me suis écarté du chemin de la véri-
» té, il m'a semblé, Monseigneur,
» que le bras de Dieu s'est appesanti
» sur moi; peines d'esprit, remords
» de conscience, doutes, inquiétu-
» des; je ne monte qu'en tremblant à
» l'Autel : tout me dit que le Ciel est
» irrité : le Dieu qui m'aime a mis
» tout en œuvre pour me ramener : il
» m'a affligé de differentes maladies :
» il m'a suscité des persécutions : il a
» animé les hommes contre moi; & je
» le benis de ces coups de miséricor-
» de : il ne m'a frappé comme Saul,
» que pour me faire sentir mon égare-
» ment ». Une autre considération a beaucoup servi à son retour, c'*est ce qu'il a vû & ce qu'il a entendu de la part des Appellans* : à quoi il rapporte les excès ausquels ils se portent dans les

outrages qu'ils font à tout ce que l'Eglise offre de plus respectable, eux qui ont voulu se donner pour cri & pour dévise *La Charité*. Il a retrouvé en eux, dit-il, ce qu'il avoit trouvé chés les Calvinistes, parmi lesquels il étoit né. Que me serviroit-il, Monseigneur, ajoûte-t-il, d'être sorti d'un abîme, si je devois rentrer dans un autre; réfléxion qui a préservé du Jansénisme beaucoup de nouveaux Convertis! Pour montrer la sincérité de sa conversion, il s'exprime ainsi, » Prêtre de l'Oratoire, Diocésain de » Bayeux, (il écrivoit en 1723.) voi» là, s'il en étoit besoin, de quoi ju» stifier la pureté de mes intentions. » Je m'expose aux plus rudes épreu» ves, &c ». Il prouve cette derniére Proposition par cette remarque. « Si » ces ennemis de la subordination ne » respectent pas les Pasteurs de qui » J. C. a dit, qui vous méprise me » méprise: si pour aimer & vouloir la » la paix, le Chef, qui conduit & » soutient, avec autant de sagesse que » de prudence, notre Congrégation, » est tous les jours l'objet de la cen» sure de ceux qui ne respirent que la

„ guerre, que ne feront-ils pas contre „ moi ? Je n'ai déjà que trop éprouvé „ l'amertume de leur zéle pour avoir „ souscrit deux fois le formulaire d'A„ léxandre VII. &c ».

De Rostock. Monsieur le Docteur Weidner recueillant en un seul Volume les Dissertations Académiques contre M. M. *Joch* & *Haferung* en a fourni un in 4°. *Quæstio Theologica an regenitus jam indè à regenerationis tempore usque ad ratam mortem se se ab omni proæretico peccato semper continere possit, & an ejusmodi perseverantiæ exempla è Scripturâ Sacrâ produci queant.*

De Iene. M. le Docteur Buddeus a opposé une Apologie de l'Eglise Luthérienne aux invectives d'Etienne Favorski, Prélat Russien.

De Rostock. M. Schultz a publié une longue Dissertation sur *l'Usage de la Musique dans l'Eglise Chrétienne.*

De Breme. M. Lampe s'est justifié par huit Dissertations contre un Ministre Hollandois, qui l'accusoit d'Hétérodoxie sur le Dogme du S. Esprit.

De Magdebourg. M. Deinem, Pasteur d'Osterweding, donne dans un projet de l'Ouvrage qu'il prépare contre M. le Clerc, un dénombrement des erreurs qu'il attribuë à ce Sçavant dans les matiéres de Théologie & d'Histoire Ecclésiastique, & dans l'interprétation de l'Ecriture Sainte.

De Hannover. On a imprimé ici les Ouvrages de M. de la Motte, Pasteur à Londres, traduits en Allemand par M. Henry Richard Maertems.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Janvier 1731.

ART. I. *Histoire de l'Eglise Gallicane, &c.* page 5
ART. II. *Histoire Romaine depuis la Fondation de Rome, &c.* p. 31
ART. III. *Explication de plusieurs Textes difficiles de l'Ecriture, &c.* p. 54
ART. IV. *Théologie Astronomique, ou Démonstration de l'Existence, &c.* page 83
ART. V. *Lettres Théologiques, Historiques & Polémiques, &c.* p. 98
ART. VI. *Cérémonies & Coûtumes Religieuses, &c.* p. 127
ART. VII. *La Doctrine de Jansénius, condamnée par les Principes de la Théologie Thomistique, &c.* p. 147
ART. VIII. *Nouvelles Litteraires.* page 166
D'ITALIE. *De Milan,* p. 176
D'ALLEMAGNE. *De Iene.* pages 166. 184. 187
De Francfort sur l'Oder. Ibid. 183
D'Augsbourg. Ibid.
De Marpourg. p. 167

De Giessen. p. 168
De Lubeck. Ibid.
De Petersbourg. p. 170
De Kiel. Ibid.
De Helmstadt. Ibid.
De Cressen. Ibid.
De Vittemberg. Ibid. p. 183
D'Upsal. p. 171
De Dresde. Ibid.
De Leipsick. pages 175. 181
De Nuremberg. pages 176. 181
De Berlin. Ibid. pages 181. 184
De Wolfenbuttel. p. 183
De Hall. p. 182
D'Altorf. p. 183
De Rostock. pages 184. 187. Ibid.
De Francfort sur le Mein. p. 183
De Breme. p. 187
De Magdebourg. p. 182. 188
De Hannover. p. 188
De Hollande. *D'Amsterdam.* page 171
De France. *De Paris.* pages 160. & Ibid. 185.
De Nancy. p. 181

Fin de la Table.

Janv. 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1731.

ISTOIRE

iences & des beaux Arts,

par l'Ordre de Son Altesse
sime Monseigneur Prince
uverain de Dombes.

Février 1731.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Février 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & brochez, 16. s.

Année 1701.	9.	vol.
—— 1702.	12.	V.
—— 1703.	12.	V.
—— 1704.	13.	V.
—— 1705.	12.	V.
—— 1706.	12.	V.
—— 1707.	12.	V.
—— 1708.	12.	V.
—— 1709.	12.	V.
—— 1710.	12.	V.
—— 1711.	12.	V.
—— 1712.	12.	V.
—— 1713.	12.	V.
—— 1714.	12.	V.
—— 1715.	12.	V.
—— 1716.	12.	V.
—— 1717.	12.	V.
—— 1718.	12.	V.
—— 1719.	12.	V.
—— 1720.	5.	V.
—— 1721.	12.	V.
—— 1722.	12.	V.
—— 1723.	12.	V.
—— 1724.	12.	V.
—— 1725.	12.	V.
—— 1726.	13.	V.
—— 1727.	12.	V.
—— 1728.	12.	V.
—— 1729.	12.	V.
—— 1730.	12.	V.
—— 1731.	2.	V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Février 1731.

ARTICLE IX.

TRAITÉ DE LA CHARITÉ envers Dieu, ou de l'amour de Dieu, & de ses vrais caractéres, tiré des Livres Saints. Dediée aux Evêques de France, par un Prieur Benedictin. A Paris, chés Joseph Bullot, & Henry, 1729. I. Tome in 12. 535 pag. sans l'Epitre dédicatoire, & l'avertissement.

ON ne doit pas être surpris, qu'aprés tant d'écrits sur l'amour de Dieu, on en présente ici un nouveau au contraire, dit l'Auteur, il y a lieu de s'étonner, de ce qu'on écrit si peu sur un sujet si

essentiel : jamais matiére ne fut si importante, ni moins défrichée. Il faut avouer qu'il s'y est glissé bien des abus. Les uns donnent des bornes trop resserrées à l'amour de Dieu. Les autres en plus grand nombre anéantissent ce grand précepte; en le reduisant à des spéculations séches, & stériles, ou à de vaines subtilités ; en retranchant tous les motifs les plus capables de toucher le cœur humain, & en répresentant partout un Dieu plus terrible qu'aimable quoi qu'ils traitent de peché, & la crainte, & tout ce qui n'est pas animé du motif de la pure charité, ils ne proposent dans leurs écrits que des motifs de frayeur, & de désespoir : quel contraste ! En voulant étouffer la confiance, & l'espérance dans le Médiateur, ils renversent l'ordre des vertus, ils détruisent leur nature, ils confondent tout. Avec cela n'est-il pas étonnant qu'on puisse trouver des sectateurs, parmi des hommes raisonnables, & Chrétiens ? D'autres assés aveugles, pour diviser ce que Dieu a joint, partagent les motifs d'amour que Dieu même propose : ils en réjettent quelques-uns, pour en admettre quelques

autres ; comme s'ils étoient plus ſages, & plus éclairés que l'eſprit de vérité. S'ils ne veulent pas que les récompenſes influent dans l'amour réglé ; pourquoi donc les Livres Saints en parlent-ils ſi ſouvent ? Eſt-ce pour tromper les hommes ? S'ils prétendent au contraire, que tout Amour eſt intéreſſé ; Dieu n'a-t-il pas aſſés de perfections, & de charmes par lui-même, pour attirer tous les cœurs, ſans que l'on faſſe actuellement attention aux autres motifs qui pourroient ſe rapporter à nous ? D'autres enfin négligent la voie ſure, aiſée, courte, ſimple, à leur portée, cet amour de Dieu auquel ils ſont appellés ; pour ſaiſir des pratiques nouvelles de piété, ou toutes humaines, ou hétéroclites, ou même ſuperſtitieuſes.

C'eſt pour rémédier à tous ces déſordres que l'Auteur a entrepris cet ouvrage ; quoique ſa Méthode ſoit nouvelle, il ne prétend rien dire de nouveau, parceque c'eſt comme un récueil de tout ce que les Livres Saints diſent de Dieu & de l'Amour qui lui eſt dû ; tout y eſt raproché, & concilié d'une maniére d'autant plus utile que par tout on établit des principes pour réfuter tou-

tes les erreurs qui se sont élévées contre l'Amour de Dieu, & que l'Ouvrage est à la portée de tout le monde. Il est divisé en cinq parties, ou chapitres. Le premiér explique ce que c'est que la Charité, quelle est son obligation, quels sont ses avantages? Le second apprend comment il faut aimer Dieu? Le troisiême expose les motifs que nous avons de l'aimer. Le quatriême traite des causes, des effets, & des marques de l'Amour de Dieu. Le cinquiême parle des Obstacles à l'Amour de Dieu, & des moyens qui peuvent nous y conduire. Dans tout le livre, on traite par occasion des dogmes principaux, & des points les plus importants de la morale Chrétienne; de la foi, de l'Espérance, de la grace du sacrifice Auguste de nos Autels de la Communion, des préceptes de Dieu, & de l'Eglise, de la priére, des souffrances, de l'imitation des Saints, &c Il y a par conséquent une infinité de choses instructives, récherchées, édifiantes, & Saintes. Mais ce qu'il y a de plus glorieux à l'Auteur, c'est l'attachement sincere qu'il y fait paroître à la foi, & aux décisions de

l'Eglise : de sorte que cet Ouvrage ne fait pas moins l'éloge de sa foi, & de sa Réligion, que de sa piété, & de son érudition, nous allons en parcourir les matiéres principales.

La Charité, dit-il, est un amour par lequel on s'attache à Dieu, & on le prefére à toutes les créatures. Si on s'attache à Dieu, à cause de son excellence infinie au-dessus de tous les êtres, à cause de lui-même, & de ses perféctions ; c'est, selon les Théologiens, la charité prise dans sa rigueur, le pur amour. Mais, selon nôtre Auteur, si on s'attache à Dieu, en le préférant aux créatures, à cause de quelque motif légitime, & proposé par l'Ecriture ; c'est un vrai amour de charité, quique prise dans un sens plus étendu & moins rigoureux. En effet, ajoute-t-il, je puis aimer Dieu, ou à cause de ses infinies perféctions ; ou parcequ'il est le seul Dieu, l'unique Seigneur ; ou parcequ'il nous commande de l'aimer ; ou parcequ'il nous a aimé le premiér ; ou parcequ'il à livré pour nous son Fils-Unique à la mort, & qu'avec lui il nous a tout donné ; ou parcequ'il nous a délivré

du peché, & de l'enfer; ou parceq
eſt notre Dieu, le Dieu fort, & jalou
qui vange l'iniquité & récompe
la vertu; ou pour en être beni, &
là devenir heureux; ou à cauſe d
récompenſe qu'il a promiſe à ceux
l'aimeront; ou parcequ'en l'aima
nous ſerons aimés de lui, nous vivr
d'une vie toute divine, ſon am
nous ſanctifiera, nous deviendr
juſtes, & ſages. Tous ces motifs ét
propoſées par l'Eſprit Saint, ils ſ
légitimes, & un ſeul peut rendre
actes animés d'un vrai amour
Dieu, en faiſant abſtraction des
tres motifs, ſans pour tant les exc
re. La raiſon qu'on en donne, c
que quand on aime Dieu pour q
qu'un de ces motifs, à cauſe par exe
ple de la récompenſe, il s'y tro
toujours quelque perfection div
qui touche, & qui rémuë le cœ
Pourquoi cherche-t-on ſes récomp
ſes? parceque c'eſt un Dieu bon
béral, & fidelle qui les donne, a
l'amour ne laiſſe pas d'être pur, qu
quelque perfection divine y influë
en eſt le motif dominant; quoi
quelque autre motif inférieur; n

légitime, y ait concouru.

Cette définition du vrai amour, de l'amour de charité pourroit servir à débrouiller bien des idées confuses; mais il est Douteux que les Théologiens veuillent l'admettre. Ne peut-on pas lui contester ce qu'il avance; que s'attacher à Dieu par la crainte de ses chatimens, ce soit l'aimer d'un vrai amour de charité, & le passage de l'Ecclésiastique sur lequel il paroît s'être fondée, (1) *Timor Dei initium dilectionis ejus*, montre bien que la crainte peut conduire à l'amour: mais il ne prouve nullement, que la crainte même soit un Amour. Il confond ces deux termes, *s'attacher à Dieu*, & *aimer Dieu*, & comme on s'attache à Dieu par la crainte, en ce sens qu'on s'attache à observer tous ses préceptes; il conclud qu'on l'aime par la crainte. Ce n'est point-là certainement ce que toute la Théologie à enseigné jusqu'ici. Parmi les avantages de l'amour de Dieu, pris dans tous les sens qu'il lui donne il compte la sanctification & la justification de l'Ame. Voudroit-il que la crainte de Dieu

(1) c. 25. v. 16.

fut justifiante parelle-même
n'oserions lepenser: car il paroi
ché d'esprit & de cœur à l'Egli
seroit lepremier à condamner ce
seroit échappé de peu conforme
timent unanime de ses Docteurs
il devoit dans le détail des avan
des marques, & des effets de l'a
de Dieu, distinguer ce qui con
à une espece d'Amour, d'avec c
convient à l'autre. On jugera pa
suite de l'extrait, de l'importanc
cette remarque.

L'obligation d'aimer Dieu se t
de la loi même de la nature, &
l'accord de l'ancienne & nouvelle l
sur ce point fondamental de la Réli
gion. Mais voici les avantages atta-
chez à cet amour. Dieu demeure dans
celui qui l'aime: il est dirigé par l'Esprit
Saint qui lui communique tous ses
dons, le détail en est tiré des Livres
Saints, & est propre à exciter dans le
cœur le désir de les posséder. Il a le
même esprit que Dieu, il pense & ju-
ge des choses comme lui, il a les mê-
mes sentimens & les mêmes affec-
tions: ici on parcourt tout ce qui peut
ou nous conduire à nôtre terme, ou

nous en éloigner. Il vit de la vie de Dieu même, d'une vie surnaturelle & toute divine; les avantages de cette vie sont bien traités. Il est heureux: & comment ne le seroit-il pas? Par sa foi il est établi dans une paix profonde: par son espérance il touche, pour ainsi dire, le salut: il est déja dans le Ciel par son amour: par sa confiance dans le Sang de J. C. il demeure en lui: il entre en société avec le Pere & le Fils: il est délivré de tout ce qui a coutûme de rendre les hommes malheureux. Une gloire éternelle lui est promise. Tout se tourne en bien pour lui, & il profite de toutes les situations & les conjonctures où il se trouve: afflictions, pertes, richesses, pauvreté, amis, ennemis, santé, maladie, pechez même legers & de fragilité, il sçait tirer de l'utilité de tout cela. Enfin par son amour il est sanctifié, justifié, purifié, il participe à tous les avantages de la sagesse divine. Dans ce détail, comme dans presque tous les autres suivans, il y a des applications heureuses de l'Ecriture, des morceaux d'Eloquence, des portraits de mœurs bien sui-

vis, des mouvemens, des sentimens affectueux, une vraie onction. En un mot, quoique tout n'y soit pas parfait, il n'y a point de prédicateurs qui n'y puissent trouver de quoi instruire, ni de lecteur qui n'y rencontre de quoi s'édifier sur les principales veritez de la Réligion.

De là on passe à la maniére d'aimer Dieu, de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son ame, & de toutes ses forces, qu'est ce qu'aimer Dieu de tout son cœur ? C'est le preférer à toutes les créatures: preférence sans laquelle il n'y a nul amour, & par conséquent nul salut à espérer : preférence qui ne peut subsister, sans le détachement de toutes les créatures, sans le renoncement à toutes les passions & à tous les pechez qui nous séparent de Dieu, sans une crainte d'offenser Dieu plus grande que celle de toutes les créatures, & de tous les maux de la vie, sans faire souvent des Actes d'Amour de Dieu. C'est encore n'aimer à proprement parler que lui seul; de sorte que nous n'aimerons rien que pour lui & en lui, que parce qu'il le veut & autant qu'il le veut : c'est enfin

lui rapporter toutes nos actions & toutes nos souffrances : l'Auteur dit »
» pour rapporter une action à Dieu,
» il n'est pas nécessaire de se proposer
» le motif de la charité, ni même un
» motif surnaturel : tout motif legiti-
» me suffit, parceque tout ce qui est lé-
» gitime est approuvé de Dieu. Comme
» toutes nos actions doivent se faire
» par un principe de grace, cette grace
» les rend surnaturelles, & l'influen-
» ce du motif qui a concouru à les
» produire ". Qu'est ce qu'aimer Dieu de toute son ame ? C'est l'aimer en tout tems, ensorte qu'on ne fasse jamais rien de contraire à sa volonté, qu'on accomplisse tout ce qu'il ordonne, & qu'on produise souvent des actes de son amour : c'est être prêt de perdre la vie, plutôt que de lui être infidelle : c'est lui faire un sacrifice de toutes ses passions, en les reprimant ou en les réglant selon sa Loi. Qu'est ce qu'aimer Dieu de tout son esprit ? C'est marcher dans sa présence, penser souvent à lui, s'occuper de ses perfections & de sa grandeur, se souvenir de ses merveilles & de ses bienfaits : c'est étudier tout ce qui

lui plait, ou qui l'offense, pour pratiquer l'un, & éviter l'autre : c'est emploier toute son industrie à exciter les autres à l'amour d'un Dieu si aimable, & à l'exemple des trois enfans dans la fournaise, inviter toutes les créatures à le glorifier : c'est se soumettre à tout ce qu'il a revelé, régler toute sa conduite par les lumiéres de la Foi, demeurer ferme dans sa voie. Or qu'est ce que la voie de Dieu ? Écoutons nôtre Auteur » . C'est celle qu'en-» seigne par toute la terre, l'Eglise » Catholique, Apostolique, & Ro-» maine, la colonne & l'appui de la » verité : c'est celle qu'enseigne le chef » des Pasteurs & des fidelles, établi » de J. C. pour gouverner cette Egli-» se contre laquelle les portes de l'En-» fer ne prévaudront jamais, établi de » J. C. pour confirmer ses freres dans » la Foi, & pour les fortifier ; établi » de J. C. pour paitre ses Brebis & ses » Agneaux. C'est celle qu'enseigne le » corps des premiérs Pasteurs unis à ce » chef, avec lesquels J. C. sera tous » les jours jusqu'à la fin du monde. « Enfin qu'est ce qu'aimer Dieu de toutes ses forces ? C'est observer toutes ses

& se conformer à toutes ses vo-
s : c'est employer à son service,
ce qu'on est, tout ce qu'on possé-
c'est multiplier tellement ses bon-
œuvres, que tout se fasse pour
: on voit que le précepte de l'a-
r de Dieu est pris ici dans toute
étenduë, dans sa plus haute per-
on, aussi bien que dans son obli-
on rigoureuse. Il seroit à souhai-
ue l'Auteur lui même l'eut faite
r pour rassurer les ames timides
pourroient s'imaginer ne point
faire à ce premiér de tous les com-
idemens, parce qu'elles ne prati-
:oient pas ses maximes qu'il don-
lans toute leur perfection. Ceci
oitra encore mieux dans les effets
es marques de l'Amour de Dieu
l va exposer. Car après en avoir
illé tous les motifs, qui ne sont
que qu'une répétition de ce qu'il
: d'abord ; à la reserve du grand &
gnifique Tableau des grandeurs &
perfections de Dieu qu'il copie
orès les plus beaux endroits des di-
Livres de l'Ecriture ; voici à quoi
duit ces marques & ces effets du
ne amour.

2°. Celui qui aime D
à sa grace, pour en suivre
mens & les impressions. *L*
l'Auteur, *est une lumiére qu*
re & qui nous touche, pour
au bien. Aprés cette définit
plique & il démontre par
moignages irréfragables
Saints, la nécessité, les effi
venance, la gratuité, & l'univ
la grace : de là il passe au po
l'homme a d'y résister, & a
ration du libre arbitre. C'
morceaux de cet Ouvrag
net, le plus précis, & le me
3°. Celui qui aime Dieu
à lui dans tous ses besoins
entiére confiance. On en pr

tique & un modelle de priére agréable à Dieu.

4°. Celui qui aime Dieu, le craint: mais on distingue plusieurs espéces de craintes. Il y a une crainte *temporelle* qui apprehende de violer la Loi de Dieu, de peur d'en être puni par la mort, ou par la perte des biens temporels. Il y a une crainte *mondaine*, par laquelle on s'éloigne de Dieu, pour éviter un mal. Il y a une crainte *servile*, par laquelle on s'attache à Dieu, à cause des peines dont il punit ceux qui s'en éloignent La *Servilité* qui peut se joindre à cette crainte, c'est-à-dire, cette disposition du Pécheur à se livrer au peché, si Dieu ne le punissoit pas, est une disposition mauvaise (c'est ce qui, pour parler le langage des Théologiens, rendroit la crainte *servilement servile*) : mais elle est étrangere à la crainte purement *servile*, qui tend à la détruire. Il y a une crainte *filiale*, par laquelle on s'attache à Dieu, parce qu'on craint de lui déplaire, & de l'offenser. Enfin il y a une crainte *de la Loi*, imprimée par la Lettre de la Loi, sans foi & sans grace ; crainte toute naturelle &

inutile au salut. L'Auteur s'attache à montrer, que tout ce qui est dit dans l'Ecriture ou dans les Péres de désavantageux pour la crainte, doit s'entendre d'une crainte, ou mondaine, ou temporelle, ou imprimée par la seule Lettre de la Loi, ou jointe à la *servilité*; & nullement de la crainte purement *servile*, qui est compatible avec la plus parfaite charité. La principale difficulté contre ce sentiment est prise de ce texte de la premiére Epitre de St. Jean. (1) *La vraie charité chasse la crainte ; parce que la crainte s'arrête à la peine : or celui qui craint n'a pas la vraie charité*. L'Auteur répond, qu'il s'agit ici de la crainte *mondaine*, & non de la crainte *servile*. On ne sera pas faché de voir un précis de cette Dissertation : il servira à faire connoitre le genie & le stile qui régne dans tout le reste. » 1°. St Jean parle d'une crainte incompatible avec » la charité... or les plus grands Saints » avoient la charité, & ne laissoient » pas de craindre les peines de l'en» fer, que l'Ecriture veut que tous les » hommes craignent... 2°. St. Jean

(1) Joan 4. 18.

» parle d'une crainte qui régne dans
» les pécheurs, & que la charité ex-
» clut... or ce n'eſt pas la crainte de
» l'enfer qui régne dans les pécheurs,
» Mais c'eſt la crainte de la peine qu'on
» trouve à réprimer ſes paſſions, à re-
» noncer au peché, à ſacrifier ſes pen-
» chans dereglés... la charité ne ban-
» nit que cette crainte criminelle, &
» non pas la crainte ſervile : car plus
» on aime Dieu, plus on eſt ſoumis
» à ſes préceptes ; & plus on craint ſes
» chatimens qui ſont un frein puiſ-
» ſant pour nous engager à vaincre
» nos paſſions, & à démeurer atta-
» chés à Dieu : plus on aime Dieu, plus
» on craint d'encourir ſa diſgrace, &
» de l'engager à nous punir, 3°. La
» crainte dont parle St Jean eſt un obſ-
» tacle au ſalut, puiſque l'Amour l'ex-
» clut : elle eſt ſi ſenſibles aux peines
» & aux difficultés de ſe ſauver, quel-
» le y ſuccombe, qu'elle s'y borne :
» *Timor pœnam habet*... or il y a une
» peine que Dieu déffend de craindre;
» & c'eſt celle qui eſt l'objet de la
» crainte *mondaine*, c'eſt celle qu'il faut
» ſouffrir, plûtôt que d'être infidelle
» à Dieu. Il y a une peine que Dieu

» commande de craindre ; & c'est cel-
» le dont il menace ceux qui l'aban-
» donnent... 4°. St Jean parle d'u-
» ne crainte qui détruit la charité...
» inalliable avec la charité... qui se
» borne à la peine.... or tout cela
» convient à la crainte mondaine, &
» nullement à la crainte de l'enfer,
» laquelle subsiste avec la charité, se
» nourrit par la charité, triomphe des
» peines attachées au service de Dieu,
» fait recouvrer & conserve la charité.
» Il est étonnant, qu'on se soit don-
» né la torture, pour répandre des
» ténébres sur un endroit si clair & si
» lumineux ". L'Auteur avoüe que quelques Peres lui ont donné un autre sens. Mais, continuë-t-il, si la crainte *servile* est bannie de la Loi nouvelle, pourquoi Dieu dans l'Ecriture, St Jean Baptiste, St Paul, J.C. même, nous parlent-ils du feu de l'enfer & de la mort éternelle, pour nous exciter à la pénitence & à la pratique des bonnnes œuvres, pour nous porter à la charité envers le prochain? Pourquoi le grand Apôtre craint-il lui même d'être réprouvé? De tous ces raisonnemens on passe à tous les avan-

tages qu'apporte la crainte de Dieu : ce morceau eſt bien travaillé, & bien propre à confondre ceux qui trouvent du mal & du péché dans la crainte.

5°. Les autres marques de l'amour de Dieu ſont, une vie de la Foi opérante par la charité, une eſpérance ferme des biens que Dieu a promis, une ſuite ſoigneuſe de tout ce qui lui déplait ; une exacte obſervance de toutes les vertus, & tous les préceptes de Dieu & de ſon Egliſe ; une réconnoiſſance envers Dieu qui nous porte à le regarder comme l'Auteur, & de tous nos biens pour lui en rendre graces, & de toutes nos afflictions pour les ſouffrir en vûë de lui ; une fidélité amoureuſe à s'immoler ſouvent avec J. C. dans le ſacrifice de l'Autel, & à le recevoir ſouvent dans l'Euchariſtie ; un zêle pour la gloire de Dieu qui nous engage, & à l'honorer conſtamment par nous mêmes, & à le faire honorer par les autres. Tout cet article eſt employé à expliquer ce que c'eſt que la Foi, quel eſt ſon motif, quelle eſt la Foi vive & la Foi morte, quelle eſt la néceſſité de la vraie Foi, dans la même Méthode. On y mon-

tre en détail, comment nous de
rapporter à Dieu tout ce que
possédons, ce qui doit nous con
dans nos souffrances, en quoi con
le Sacrifice de l'Autel, les motifs
doivent nous porter à la Comm
nion, & les avantages qu'on en r
re. On y apprend les qualités que d
avoir le vrai zéle, & les plus excelle
tes maniéres d'honorer Dieu.

Cet endroit ne céde en rien en sol
dité, en sentiment, en onction à tou
les autres. S'il y a queque déffaut
c'est qu'on y repéte un peu trop en
d'autres termes & sur d'autres matié-
res une partie de ce qui a été dit au-
paravant. Mais on voit que le cœur
a presque partout conduit la plume de
l'Auteur ; & qu'il n'a pas crû pou-
voir inculquer trop souvent des inf-
tructions & des vérités dont-il paroît
lui même pénétré.

En voilà assés pour donner une
exacte idée de tout le Livre : car ce
qu'on ajoûte sur les obstacles de l'a-
mour de Dieu, & sur les moyens de
l'aimer, peut se rapporter à tout ce
qui a été dit des avantages, des mo-
tifs, des marques & des effets de l'a-

mour

mour Divin dans un cœur. Au reste cet Ouvrage étant, comme on l'a dit, à la portée de tout le monde, ne peut manquer de produire de bons effets dans tous ceux qui le liront avec une intention sincere de s'instruire & de s'édifier.

ARTICLE. X.

LETTRES SUR LE CHOIX DES saignées, écrites par Julien Morisson, Docteur en Médecine, à Paluau en bas Poitou, à un Médecin de la faculté de Paris. A Paris, chez Chaubert, 1730. pag. 64, in 12°.

Après l'Ouvrage de Mr *Bellini* le Traité de Mr *Silva*, & l'Ouvrage de M. Chevalier, ou par la saignée, ces Auteurs traitent de la dérivation & la révulsion qui se font, on croiroit sans doute que ces effets étant demontrés on sera bientôt d'accord sur le choix des différentes saignées. Mais voici un Médecin qui avec le nom de *Julien Morisson*, & à l'aide de je ne sçai quelle Physique dont il se pique prétend renvèrser tout ce qu'on a établi jusqu'ici sur le choix des saignées. Tout son Ouvrage ne contient

qu'onze petites lettres : & il faut avouer qu'indépendamment de la vérité ou de la fausseté du fonds, elles sont écrites avec ésprit, netteté, & précision. Son dessein donc est d'éxaminer, sur quels principes on fait choix entre les saignées du piéd, du bras & de la gorge ? Il n'en est point d'autre, dit-il, que l'éxpérience & la Théorie : mais l'*éxpérience est peu sûre* ; & pour la Théorie qui doit être le Flambeau, il ne sçait *si elle l'a égaré* lui même dans les nouvelles routes ou elle l'a conduit. D'abord il propose quelques doutes sur la dérivation & la révulsion qu'on regarde comme les effets certains de la saignée ; ensuite il entreprend de prouver, que la saignée du piéd n'attire point le sang dans les parties inférieures, en le désarmant de la tête : enfin il prétend établir une nouvelle éspéce de révulsion entiérement contraire à celle qu'on a supposée jusqu'ici. Mais surquels principes entreprend-il tout ceci, puisqu'il n'en conçoit point de sur dans la médecine & qu'il ne se confie ni à l'éxpérience ni à la Théorie.

La dérivation & la révulsion, qui consistent à conduire, par le moyen

aignée, le Sang en cèrtaines
du corps, & à le détourner de
es autres parties, paroissent à
Médecin contraires aux loix de
lation ou du mouvement des
dans les plus petits vaisseaux „.
osons, dit-il, une inflamma-
dans quelque viscere ; & que
inflammation soit renfèrmée
l'étenduë d'un pouce cubique..
produiront la révulsion ou la
'ation dans une telle étenduë ?
rivation n'y portera pas plus de
es, qu'il n'y en avoit avant la
iée dérivative, si les liqueurs
narchent qu'avec une extrême
ur, & en très petite quantité :
vulsion, par la même raison,
détournera qu'une quantité de
es si petite, que cette quantité
égale à rien„. Cela posé il trou-
: le microscope 25000 ramifica-
e vaisseaux sanguins dans la seu-
ıcede ce pouce cubique de chair:
omparant ces vaisseaux avec les
troncs arteriels qui y conduisent
diatement le sang, & ces troncs
: tronc de l'aorte ; éxaminant le
:ment que le cœur communique

à tous les vaisseaux du corps : il conclut que les vitesses du sang qui coule dans l'aorte, & de celui qui se distribuë dans le pouce cubique supposé, étant en même raison que les calibres des tuyaux parcourus dans ce pouce, & de l'aorte ; le degré de mouvement qui se distribuë dans ce pouce cubique sera comme infiniment petit. De ce raisonnement il passe à la révulsion. Il trouve par le même calcul, que les parties de la lymphe étant six fois plus petites que les parties du sang, & les parties séreuses six fois plus petites que celles de la lymphe, dans la surface plane d'un pouce cube, il y aura au moins 9000000 artéres lymphatiques, & 3244000000 artéres séreuses : d'où il conclut la lenteur prodigieuse de la lymphe & des sérosités dans l'étenduë de ce pouce cubique. Donc, ajoute-til, puisque les obstructions, les engorgemens & les inflammations tirent leur origine de ces vaisseaux si subtils & si nombreux, que peut on en enlever par des révulsions, que peut on y porter par des dérivations ! Si la révulsion ne peut par une saignée faire qu'une soustraction infiniment petite

dans les vaisseaux sanguins du pouce cubique ou l'on a supposé l'inflammation, que fera-t-elle dans les vaisseaux lymphatiques & séreux.

Sans recourir ici à toutes les subtilités de la médecine, il est à craindre que la Physique, & la logique même ne soient en déffaut. Le sang marche avec une extrême lenteur, & en très petite quantité dans les vaisseaux capillaires d'un pouce cubique : donc la dérivation ne peut augmenter le mouvement, ni la quantité du sang dans ces vaisseaux, d'une maniére à y faire un effet considérable; qu'elle conséquence! dès que par la saignée, la vitesse & la quantité du sang sont augmentées dans le tronc de l'artére, qui parquelqu'une de ses ramifications répond à la veine ouverte, les vaisseaux capillaires ne participent t'ils pas à cette augmentation? Et quand la nouvelle quantité de fluide ou portée par dérivation, ou enlevée par révulsion au pouce cubique en question seroit plus que très petite, seroit-elle pour cela égale à rien! Ou donc un Physicien à-t'il pris qu'une très petite augmentation de vitesse, ou de masse ne puisse

pas déranger toute l'œconomie d'une machine conposée de valvules, de ressorts, de puissances qui se contrebalancent & qui sont en équilibre, puisque dans le cas de l'équilibre, il ne faut qu'un grain de poussière pour tout culbuter ? Il seroit aisé de démontrer, que la plus modique quantité de sang attirée par révulsion, ou conduite par dérivation dans une partie enflammée, peut y operer un changement par lequel seul tout le jeu des vaisseaux, des artéres & des muscles sera troublé.

Après tout ce calcul, l'Auteur revient à la dérivation de la saignée du piéd, & il prétend qu'elle n'est pas ce qu'on avoit imaginé. Il aime les suppositions & le calcul ». Supposons, » continuë-t'il, que par une saignée » du piéd on tire neuf onces de sang: » supposons de plus qu'en tirant cette quantité, on dérobe trois onces » de sang à la tête & aux bras, & six » onces aux parties inférieures; dans » un tel cas combien croyés vous qu'il » faudroit attirer de sang dans les par» ties inférieures, pour y causer une » dérivation qui la recharge? Il

» faut que la dérivation attire sur ces
» parties plus de sang, que l'évacua-
» tion ne leur en enléve.... or je vous
» demande, si vous croyés que durant
» la saignée du piéd la dérivation por-
» te plus de six onces de sang dans les
» parties inférieures; tandis que l'éva-
» cuation faite par la même saignée
» n'en tire que six onces de ces mêmes
» parties ? Non sans doute.... mais
» si ces raisonnemens détruisent la dé-
» rivation, ils se tournent en partie
» contre la révulsion ". Tout cela fournit à notre Physicien, des doutes dont il n'ose sortir, pour élever un sistême sur les ruines des autres. Selon lui, »
» les dépenses d'éprit, dans lesquelles
» on s'engage pour former ces sortes d'é-
» difices imaginaires, peuvent bien
» être des marques d'un esprit riche
» en inventions; mais cette richesse
» même montre presque toujours la
» misére de la Médecine ".

Voilà un ton bien décisif: mais que l'Auteur permette deux ou trois réfléxions, comme il se permet lui même tant de doutes... 1°. Si ce qu'il dit est vrai, comment a-t'il assûré dans sa premiére lettre que l'ouvrage de Mr

Bellini, qui roule tout entier sur la dérivation, & la révulsion, que l'Auteur attaque ici, est un Ouvrage où la *précision ne porte point d'obscurité*, où la *Géométrie à éclairé les préceptes de la Médecine?* les idées de *Bellini* étant chimériques, il ne devoit pas faire l'éloge de son livre.... 2°. Quand on veut attaquer des propositions qu'on prétend être démontrées, & où la *Géométrie à éclairé les préceptes*; on doit faire voir le défaut de la démonstration sur laquelle on se fonde. Au lieu donc de tant de raisonnemens, l'Auteur devoit prendre ce parti: car on ne conçoit pas que des principes éclairés par la géométrie soient des principes *obscurs, & pleins de misére*... 3°. C'est, dommage, que par un calcul plus sur on puisse démontrer, & on ait en effet démontré; que la dérivation totale faite par une saignée, du bras droit, par exemple, d'où pendant cinq minutes on tirera douze onces de sang, pourra monter à 24 onces: & que par conséquent la dérivation totale faite par la saignée du pied doit être beaucoup plus forte; parceque la vitesse que le sang acquiert

dans l'aorte inférieure par la ſaignée du piéd, eſt plus grande que la viteſſe qui lui eſt communiquée dans l'artére *ſous-claviére* par la ſaignée du bras.

Juſqu'ici l'Auteur n'a attaqué que les dehors du ſiſtême ordinaire ſur la dérivation & la révulſion : il ne menace de rien moins, que d'en ſapper les fondemens, en montrant ; que pendant la ſaignée, le ſang n'eſt pas plus rapide dans la veine ouverte, depuis le canal arteriél, qui s'abouche avec elle, juſqu'à l'inciſion faite par la lancette. En ſupoſant qu'une portion de ſang A marche dans une veine devant une autre portion B, on avoit cru qu'en ouvrant une iſſuë à la portion A, elle commençoit à marcher avec plus de viteſſe qu'elle n'en auroit en continuant ſon chemin par la veine : d'où on avoit conclu, qu'aprés l'ouverture de la veine, la portion B trouvoit moins de réſiſtance dans la portion A ; & qu'ainſi la même acceleration devoit arriver à toutes les parties de ſang qui ſuivent la portion B, depuis l'éxtremité de l'artere d'où elles ſortent. Mais tout ce raiſonnement ne plait pas au Phyſicien calcu-

lateur. La portion A est poussée, dit'il, non par la portion B qui la suit; mais par une force particuliére égale à la force qui pousse la portion B: sçavoir par l'action des veines mêmes, & des artéres, la contraction des muscles, la tension des parties voisines, & la pression de l'air éxtérieur, qui sont les mêmes par raport aux deux portions de sang. Donc, conclut il, ces deux portions doivent marcher à pas égaux, par des forces qu'elles ne se prétent point. Donc la portion B ne trouvoit aucun obstacle avant la saignée dans la portion A. Donc pendant la saignée, malgré l'acceleration de la portion A, la portion B ne doit en ouvrir aucune, donc &c.

On pourroit montrer; que le sang entré dans la veine est principalement poussé par celui qui vient des artéres, & par l'impulsion de celui qui vient du ventricule gauche du cœur; que par conséquent la partie de sang qui se trouve entré dans la veine doit être un obstacle à celui qui vient du cœur par l'artére; qu'en ouvrant la veine on donne une plus libre issuë au sang qui trouve moins de résistance dans

l'air, qu'il n'en trouvoit pour retourner au cœur : qu'enfin , quand bien même chaque portion de ſang auroit un agent particulier pour la pouſſer, la colomne de ſang qui ſort ne ſeroit pas privée de l'agent qui la pouſſeroit, ſi elle reſtoit dans la veine ; puiſque l'agent qui eſt au deſſus de l'ouverture faite à la veine, n'eſt pas moins fort pour pouſſer cette colomne de ſang dans l'air, que l'agent qui eſt au deſſous n'eſt fort pour la faire continuer ſon chemin dans la veine. Mais en bonne phyſique, s'il eſt vrai, comme on n'en peut douter, que dans les vaiſſeaux, pluſieurs particules d'air ſont mêlées avec le ſang : plus il y a de ſang dans ces vaiſſeaux, plus les particules d'air y ſont bandées & comprimées ; & par la raiſon contraire, moins il y a de ſang, moins les particules d'air ſont comprimées. Or quand par la ſaignée on diminuë la maſſe du ſang, la particule d'air qui étoit entre la portion du ſang A & la portion B, ſe dilate alors. Donc étant moins comprimée elle fait moins de réſiſtance au mouvement de la portion B. Donc par la ſaignée la portion B accelére ſon

[illegible] qu'il trouve moins d'obstacle à continuer son chemin. Ceci, à considerer la chose indépendamment de toute autre cause mouvante, n'est-il point une vraie démonstration ?

Au reste l'Auteur a plus d'une sorte d'armes. En supposant même avec ses adversaires l'accélération du sang, & dans la veine qu'on pique, & dans l'artére qui lui répond; de cela même il tire de nouvelles difficultés contre la dérivation attribuée à la saignée du piéd. Voici le précis de son raisonnement. En ouvrant la *saphéne*, on donne un surcroit de vitesse au sang que cette veine renferme : le sang de cette veine fuit donc plus rapidement devant le sang des artéres du pied; ce sang trouve donc moins de résistance sur son chemin : on leve donc ainsi un obstacle qui retardoit le cours du sang dans les artéres du piéd, de la jambe, & de la cuisse, & par conséquent de l'aorte, ç'est seulement cet obstacle levé, ou cette résistance diminuée qui fait couler le sang avec plus de vitesse dans l'aorte descendante. Donc avant la saignée du piéd le

ſang ſe jette avec plus de force dans les artéres latérales de l'aorte, qu'il ne s'y jette durant la ſaignée, car l'eau pouſſée dans un tuyau, qui auroit des tuyaux collateraux ſortans de ſa circonférence, ſe jetteroit avec plus de force dans ſes tuyaux collateraux, ſi elle trouvoit un obſtacle à l'autre extrémité de ce tuyau, que ſi on enlevoit l'obſtacle; parce que dans le dernier cas preſſant, moins les parois qui la renferment, elle entreroit avec moins de force dans les tuyaux lateraux: ainſi quand par l'ouverture de la ſaphéne, on leve un obſtacle qui retardoit le cours du ſang dans le tronc de l'aorte; ce ſang preſſant moins les parois de l'aorte entre avec moins de force dans les artéres latérales. De tout ceci on conclut, que la ſaignée du piéd ne fait aucune dérivation dans les parties inférieures; & qu'ainſi on peut ſaigner du piéd, quand les viſcéres du bas ventre ſont engorgés. Car, dit-on, ſi cette ſaignée détourne le ſang des artéres qui ſortent de l'aorte inférieure, la révulſion ſera générale: & ſi les artéres qui vont à la tête ſont déchargées, celles qui ſe répandent

dans l'abdomen le seront aussi proportionnellement à leurs calibres, à leurs distances du tronc de l'artére, & aux courbures de ce même tronc. On croiroit que parlà il veut établir une révulsion générale. Oüi sans doute, mais il s'en repent bientôt, & dans la saignée du piéd le sang ne se détourne, selon lui, ni des carotides, ni des artéres mêmes de l'abdomen, mais seulement de celles qui se répandent dans le piéd ou dans la jambe. Pour le prouver, il suppose un tuyau conique, qui dans toute son étenduë ait des tuyaux coniques qui en sortent comme les Ramaux artériels sortent du tronc de l'aorte : si par le bout évasé on fait entrer l'eau dans le tuyau à coups de pompe ; & si quand elle sortira par les tuyaug latéraux, on ferme un de ceux qui sont les plus éloignés du réservoir ; alors la vitesse augmente dans les tuyaux les plus proches de celui qui aura été fermé : si on ouvre ensuite ce même tuyau, la vitesse diminuë dans les trois ou quatre tuyaux les plus proches de ce prémier tuyau ; mais il n'arrive aucun changement dans les tuyaux qui sont proches du

réſervoir. Or la même choſe doit arriver dans l'aorte & ſes artéres latérales, quand on ſaigne du piéd. Donc &c. Toutes les difficultés qu'on pourroit propoſer, continuë t'il, ſeront détruites par l'expérience.

Mais il doit donc ſe déffier auſſi de tant de raiſonnemens qu'il a faits, & qui ſont contraires à l'éxpérience certaine & décidée partout ce qu'il y a jamais eu d'habiles Médecins. Dans les inflammations du bas ventre on a toujours vû de triſtes effets d'une ſaignée faite au piéd : ainſi la dérivation faite par cette ſaignée ſur les parties inférieures eſt inconteſtable. Si les jeux de la nature (comme il le dit au Medecin ſon ami) » l'ont heureuſe» ment déſabuſé de ſçavantes préven» tions, *& lui* ont découvert le fond » peu ſolide de nos connoiſſances phy» ſiques : *s'il eſt vrai que* l'obſcurité » ſeroit ſouvent plus favorable aux » malades, que la lumiére que les Mé» decins prétendent avoir répandu ſur » les cauſes de nos maux ". Comment n'eſt-il pas en garde contre ſa Théorie ! Suivons le encore une fois dans ſes raiſonnemens.

» 1°. Quand on ouvre la saphéne, » dit-il, les puissances motrices du » sang n'ont pas acquis plus de forces » qu'au paravant : car les forces aux- » quelles le sang doit son mouvement, » sont l'impulsion du cœur, la con- » traction des artéres, la pression des » parties voisines, l'action de l'air ex- » térieur : ces forces n'augmentent en » rien durant la saignée du piéd «. Mais cela est il bien sur ? Le cœur & les artéres se dilatent & se resserrent. La contraction est la mesure de la di- latation : car plus l'artére se resserre, plus elle chasse de sang ; & plus elle en chasse, plus elle en reçoit, autre- ment la circulation cesseroit. Or l'ar- tére chasse d'autant plus de sang, quelle trouve moins de résistance dans les branches qui s'éloignent du cœur. Quand donc la saphéne est ouverte, le tronc de l'aorte trouvant moins de résistance, chasse plus de sang. Donc il se contracte plus facilement, & la nouvelle quantité de sang qui y entre en écarte aussi plus facilement les pa- rois. Donc pendant la saignée, les puis- sances motrices acquiérent plus de for- ce. Ce n'est donc pas seulement la

réſiſtance diminuée par l'ouverture de la veine, qui fait couler le ſang, avec plus de viteſſe, comme l'Auteur l'imagine : c'eſt une force de reſſort qui ſe dévelope, & qui agit avec plus de liberté, à méſure qu'elle devient ſupérieure à la réſiſtance. La parité de ſon tuyau, qui n'agit point ſur la liqueur qu'il contient, ne fait donc rien ici.

2°. Ce qui trompe, c'eſt que l'on ſuppoſe un tuyau unique, qui par un de ſes bouts reçoive le fluide de quelque réſervoir. Mais ſuppoſons-en un autre élevé perpendiculairement; dont le réſervoir ſoit au milieu, & qui par conſéquent y reçoive le liquide par deux embouchures voiſines, mais différentes : ce ſera préciſement le tuyau composé de l'aorte aſcendante & deſcendante à qui le cœur ſert de rérſervoir. Enſuite démontrons que dès que l'accélération ſe fait dans la partie inférieure de ce tuyau, les collateraux de cette partie ſoufrent une plus grande dérivation. Il eſt clair que ſi dans ce tuyau ainſi poſé le liquide coule avec plus de rapidité vers l'extrémité inférieure à cauſe de quelque obſtacle enlevé, dans

le premier instant il se fera une révulsion de tous les tuyaux collatéraux, tant de la partie d'en bas, que de la partie d'enhaut : mais dans les instans suivans, la révulsion faite des collatéraux de la partie supérieure causera évidemment une dérivation dans les collatéraux de la partie inferieure. Car le tronc inférieur recevra plus de liquide & avec plus de rapidité qu'auparavant ; puisque la révulsion faite dans le tronc supérieur ne peut point ne se pas communiquer au tronc inférieur : or ce liquide en se précipitant dans ce tronc inférieur fera plus d'effort qu'auparavant vers tous les collatéraux. Ainsi la saignée du piéd ne peut être révulsive à l'égard des carotides & des sous-claviéres, qu'elle ne devienne au bout de quelques instans dérivative à l'égard des artéres collatérales de l'aorte inférieure ; & cela à proportion qu'elles s'éloignent moins de la ligne droite. Ce qu'il falloit démontrer, à ne considérer que le tuyau en question indépendamment de tous les autres jeux ou ressorts de la machine animale.

Malgré la répugnance que l'Auteur avoit témoignée jusqu'ici, après avoir

détruit, il se laisse entrainer à l'envie de batir : & il va substituer une veritable révulsion à la place de celle qu'on a faussement établie ». Elle consiste « en ce que, quand on fait une saignée, le sang qui surcharge certains vaisseaux artériels sort de ces vaisseaux, par le même chemin par lequel il y est entré ; c'est-à-dire, qu'il revient sur ses pas ». Il le prouve parceque, quand on arrête le sang dans l'artére d'une grenouille, cette artére s'enfle, & puis le sang quelle contient, rentre dans l'artére de laquelle il étoit venu : d'où il conclut que quand on vuide le tronc de l'aorte par la saignée, les artéres qui en sortent peuvent lui rendre le sang qu'elles en ont reçû. Car comme en diminuant la quantité de sang que l'aorte contient, on diminuë sa résistance, les artéres collatérales, qui sont comme des puissances antagonistes en équilibre avec elle, commencent à prévaloir & à acquérir un surcroit de forces. Quand donc on ouvrira un vaisseau prés des artéres engorgées, il peut arriver une révulsion double.

Mais si cela est, il est donc vrai que

la saignée du piéd par exemple fai une révulsion dans les carotides, aussi bien que dans les autres artéres. Comment donc à-t'il dit un peu auparavant, qu'alors la révulsion n'arrive que dans les parties voisines du piéd ? Comment ajoute-t'il à son Médecin : » dans de » sçavantes consultations vous avés » souvent condamné de malheureux » phrénétiques à de fréquentes sai- » gnées du piéd. Qui l'auroit crû ! » Quand vous prétendiés détourner » le sang de leur tête, vous le détour- » niés du talon «.

Il finit toute sa doctrine par dire, qu'on ne sçauroit démontrer les avantages de la saignée du piéd sur celle du bras. Il est étonnant, que dans la page suivante il ajoute : » je ne veux » pas la proscrire, je ne lui refuse pas » même certains priviléges : car elle a » *surement* des avantages qu'on atten- » droit envain de la saignée du bras «. Il éspére le faire voir dans un Ouvrage qu'il médite. Que penser donc de toutes les expériences, & de tous les raisonnemens qu'il a entassés jusqu'ici pour confondre les avantages des deux espéces de saignées ! Au reste les idées

de cet Ouvrage, ſi elles obtiennent le ſuffrage qu'il éſpére, prouveront, dit-il, au public l'incertitude des principes de la Médecine; que cet art n'eſt qu'un art obſcur, que la plûpart des malades auront été juſqu'ici la victime des Médecins; que les railleries du public ſeront de juſtes reproches; que la répugnance qu'il oppoſe aux ſaignées du piéd n'eſt qu'une crainte ſage, enfin que les idées des Médecins ſur les autres matiéres étant encore plus incertaines que les opinions reçûës ſur le choix des ſaignées, par le renverſement de ces opinions tous leurs principes ſont renverſés; & qu'on ne voit pas par quels titres ils méritent la confiance des malades. Voilà bien des injures dites à la Médecine par un Médecin. C'eſt aux ſçavans de cette profeſſion qui ſont en France à défendre la gloire de leur art & de leurs écrits. Ce que nous avons dit en deux ou trois occaſions pour réfuter quelques-uns des plus forts raiſonnemens de cet écrivain ſuffira, pour montrer que ſon Ouvrage n'eſt pas ſans replique: & ſi à l'aide de la ſeule Phyſique, ſans le ſecours de la Médecine, on

peut l'attaquer avec succès, il ne tiendra certainement pas devant la sçavante Médecine d'aujourd'hui, soutenuë par la Physique, & éclairée par la Géometrie.

ARTICLE XI.

HARMONIE DES DEUX Sphéres céleste & terrestre, ou la correspondance des Etoiles aux parties de la terre. Dédiée à son A. S. M. le Duc du Maine, Prince Souverain de Dombes. A Paris chés Etienne Ganeau M. D. CCXXXI. in 12. pages 431.

MR. Joseph Goiffon Aumônier honoraire de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, Official de Dombes & Principal du College de Thoissey en cette Souveraineté, s'est proposé dans cette Méthode ingénieuse & nouvelle, de former un systême harmonique du Ciel & de la Terre, sur les Principes établis par les Astronomes Anciens & Modernes. Par cette route sûre & facile, il donne une connoissance exacte du Ciel & de la

Terre, & des raports mutuels des parties de l'une & l'autre Sphére. C'eſt une Aſtronomie raportée & apliquée à l'uſage de la Géographie, une maniére de ſe repréſenter & de fixer la poſition des differentes Régions de la terre, ſur diverſes obſervations des Corps céleſtes. Le raport conſtant que les Etoiles fixes ont entre elles, & à la Terre par leur ſituation, & la régularité de leurs mouvemens, lui a fait préferer, pour la déſignation des parties de la terre, les Conſtellations aux Planetes, dont le cours perpétuellement varié, convient peu à la ſtabilité des parties du Globe que nous habitons.

Au reſte, pour ſe rendre utile à ceux mêmes qui n'ont pas une connoiſſance parfaite de l'Aſtronomie, ni de la Géographie, l'Auteur ſe contente d'indiquer la ſituation des Contrées les plus connuës de notre Sphére, par les plus brillantes Etoiles & les plus faciles à obſerver. Le Livre même de M. *Goiſſon* ſuppléera à ce qui manqueroit de connoiſſances préliminaires à ſes Lecteurs; puiſqu'il y donne une idée ſuffiſante des parties

principales des deux Sphéres & de leurs raports constans. L'usage des Globes céleste & terrestre, ou, à leur défaut, la comparaison des Planisphéres du Ciel & des Cartes Géographiques, mettront en état de profiter du travail de M. l'Abbé *Goiffon*, & donneront une connoissance assés exacte de l'Astronomie & de la Géographie en général, & des principes de ces deux Sciences également utiles & agréables. Pour se rendre plus intelligible, on ne s'est point assujetti à la précision Géométrique : il suffit qu'on n'ait rien établi qui y soit contraire; & c'est le témoignage que rendent à notre Auteur d'habiles Géometres.

Tout l'Ouvrage comprend douze Traités. Les quatre prémiers donnent les connoissances nécessaires, pour déveloper le systême des deux Sphéres. Ce sont les préliminaires de ce systême. Le premier Traité est une description courte, simple, claire & précise des parties de l'une & l'autre Sphére, & de leurs usages. Le second apprend en général le tems auquel la section du Bélier passe par le Méridien une fois chaque mois. Cette section,

qui est le point où l'Ecliptique & l'Equateur se coupent à l'Equinoxe du Printems, est le lieu d'où l'on commence à compter les degrès de l'Equateur, & l'ascension droite des Etoiles & des autres Astres. L'Auteur donne des regles pour connoître, par raport à ce point, l'arrivée de chaque Astre au Méridien pour tous les jours de l'année. On trouve dans ce même Traité une Table de l'ascension droite & de la déclinaison de 24. Etoiles remarquables, & une maniére prompte & facile de reduire en tems les dégrés d'ascension droite.

Le troisiéme Traité apprend à trouver l'heure du lever & du coucher des Etoiles, & la durée de leur apparition sur l'Horison. Cette connoissance, jointe à celle du tems de leur arrivée au Méridien; dispose peu à peu à déterminer la correspondance des Etoiles à divers lieux de la terre. Dans le quatriéme Traité notre Auteur explique plus en détail ce qu'il n'avoit dit qu'en général & en abrégé sur le passage d'*Aries* par le Méridien. Et, comme c'est de là que dépendent les équations des Horloges, l'on trouve

ici dévelopé, avec beaucoup de netteté, tout ce qui regarde cette matiére, & expliqué par des exemples qui en facilitent la pratique. Ces quatre prémiers Traités sont suivis de réflexions utiles qui en facilitent l'intelligence, & qui supléent ce qui y manquoit. Au cinquiéme Traité l'on commence à décrire l'harmonie des deux Sphéres, en marquant le tems de la correspondance mutuelle de leurs parties; le tems où les mêmes cercles & les mêmes degrés de ces cercles céléstes & terrestres reposent perpendiculairement les uns sur les autres. L'application de cette harmonie, à l'usage de la Géographie, est manifeste & facile. Car les parties du Ciel & de la Terre se répondant ainsi mutuellement, on sçait sur quels Païs portent telles ou telles constellations, & les Etoiles qui ont une ascension droite & une déclinaison égale & relative à la longitude & à la latitude d'une Région, sont autant de flambeaux qui en designent la situation. On trouve, à la fin de ce Traité, le détail des constellations qui sont ainsi Zenith des principaux états de la terre, au tems de la parfaite har-

monie des deux Sphéres. Le sixiéme Traité est plus agréable que les autres; il contient en abregé ce que la Fable a imaginé sur l'origine des constellations; l'Auteur l'a embelli de plusieurs morceaux des Poëtes, qui ont raport à ce sujet. Il ne se borne pas néanmoins à une simple Mythologie : mais toujours Astronome, toujours utile, & fidéle à son dessein qu'il n'abandonne point, il fait encore plus connoître le Ciel, & son raport avec la terre, que les fictions ingénieuses de la Poësie. Pour en faciliter l'étude il divise ici le Firmament en douze parties égales, d'un Pole à l'autre, par des cercles qui coupent l'Equateur à Angles droits de trente en trente degrés, & qui renfermant toutes les Etoiles, se raportent à peu près à la division des Signes du Zodiaque, & ces douze Parties, il les nomme Décorations célestes. De deux en deux heures il en passe une par le Méridien, tems où il est aisé d'en faire utilement l'observation. *Septiéme Traité.* Outre les correspondances differentes du Ciel & de la Terre que l'on vient d'indiquer; & après les cercles, qui coupent ainsi

rance, vers le 35^{e} degré d
méridionale, jusqu'aux
Spitzberg vers le 80^{e} degré
tude septentrionale. L'Arc
dien compris entre ces deu
est de 115. degrés, ou
lieuës, en donnant 25 lieu
gré. Cette étenduë renferme
tre Hémisphére les Terres
sont connuës & dont par co
il nous importe plus de sça
tuation. Pour l'*Amérique*,
fallu étendre les Paralléles
du Sud, jusqu'au Cap de *H*
le 56^{e} degré de Latitude
mais peut-être que l'imposs
voir, depuis la hauteur de l
Etoiles qui déclinent au-del

celui que nous venons de marquer ſur la terre, depuis le 35ᵉ degré de déclinaiſon méridionale juſqu'au 80ᵉ de déclinaiſon ſeptentrionale. Les Paralléles qui occupent l'un & l'autre eſpace au Ciel & ſur la Terre, ſont décris de cinq en cinq degrés. Or voici l'uſage de ces paralléles. A la hauteur de chacun d'eux, il faut choiſir une étoile brillante, laquelle, par le mouvement du prémier mobile, décrira l'Arc ſupérieur du cercle ; c'eſt-à-dire, ſon Arc diurne ; en marquant ſon lever, ſa médiation, & ſon coucher. Cette Etoile dans ſon cours ſera ſucçeſſivement Zenith de divers lieux. Lors donc qu'elle ſera arrivée ſur celui dont vous voulez connoître la poſition, comptés ſur la ligne équinoctiale, la difference des degrés de longitude entre le lieu dont il s'agit & le Méridien de *Paris* ; choiſiſſés ſur ce même Méridien, une Etoile remarquable, qui ait en aſcenſion droite une difference ſemblable à celle de l'Etoile du Paralléle. Pour lors cette derniére Etoile ſe trouvant à une diſtance & du Méridien & de l'Equateur, ſemblable à celle du lieu en que-

ftion par raport à la ligne équinoctiale & au Méridien de *Paris*, l'Etoile du Paralléle fera au Zénith de ce lieu, au moment où l'autre étoile choifie pour être la mefure de cette diftance, fe trouvera au Méridien de *Paris*. *Huitiéme Traité* : on y établit douze nouveaux Paralléles, réduifant à ce nombre ceux que le Soleil décrit durant le cours de l'année, en parcourant les douze Signes du Zodiaque. C'eft un Paralléle à peu près pour chaque mois. Tout cela fe raporte, comme l'on voit, au deffein général de l'Ouvrage; c'eft une efpéce d'Analife ou d'Anatomie, qui difféque, pour ainfi dire, les deux Sphéres, afin d'en faire plus aifément connoître les parties, & les raports qu'elles ont entre elles. Ces Paralléles ne peuvent fervir qu'à defigner celles qui font comprifes entre les deux Tropiques, & font deftinés à fixer la fituation de plufieurs Régions de l'*Afie*, de l'*Afrique*, & de l'*Amérique* renfermées dans la Zone Torride. Le IX^e^. Traité eft un Calendrier aux Etoiles, lequel occupe 24 pages, deux pour chaque mois. Ce font les Traités précédens réduits

en pratique. On juge bien qu'un pareil Ouvrage ne peut être abregé; & c'eſt de l'Auteur même qu'il faut en apprendre & l'explication & l'uſage dans les pages qui précedent & qui ſuivent les Tables du Calendrier. On ne doit point ſe prévenir mal contre les calculs multipliés dans ces tables, l'application en eſt ſimple & très-aiſée. Le X^e^ Traité eſt une ſuite du précédent. Il contient de nouvelles obſervations à faire tous les mois, leſquelles ſerviront à fixer encore la poſition de diverſes Contrées d'*Aſie*, d'*Afrique* & d'*Amérique*. XI^e^ *Traité*. Les Cadrans ne marquent directement & par eux-mêmes les heures, que pour l'endroit où ils ſont conſtruits. Sous differens Méridiens, c'eſt toujours & en même tems differentes heures. Il eſt vrai, que qui ſçauroit les Longitudes des divers Pays qui partagent le monde, ſçauroit auſſi l'heure qu'il eſt à tous les inſtans par toute la terre. En effet, puiſque le Soleil parcourt 15. degrés en une heure dans ſa revolution diurne, une Ville plus orientale de 15 degrés, que le lieu où nous nous trouvons, le verra ſur l'Horiſon une

heure plutôt que nous, & il y sera six heures, par exemple, midi, &c. une heure plutôt. Au contraire, les heures retarderont dans la même proportion, si le lieu est plus occidental de 15 degrés. Pour épargner la peine des recherches & du calcul, M. *Goiffon* a imaginé des ornemens aux Cadrans solaires, qui marqueront ces differences, par raport au Méridien de *Paris*. Il propose encore d'autres ornemens Astronomiques, à ajouter aux Cadrans verticaux, lesquels peuvent aisément occuper un plus vaste plan. Le douziéme & dernier Traité est une dissertation sur le mouvement moyen de la Lune. La matiére est traitée avec une précision qui ne permet aucun abregé, & néanmoins avec une netteté qui la met à la portée de ceux mêmes qui en sont le moins instruits. En moins d'un mois, on a vû de jeunes personnes, au dessous de l'âge de 14 ans, saisir ces nouveaux principes, & les appliquer parfaitement; c'est-à-dire, connoître les plus brillantes Etoiles du Firmament, & en très-grand nombre; déterminer leur correspondance aux parties de la

terre ; prévoir & fixer l'état du Ciel absolument, pour toutes les heures & tous les instans de l'année tant du jour que de la nuit, l'épreuve en a été faite assés authentiquement, pour devoir en rendre un témoignage public. Avec ce secours on s'orientera très-aisément vèrs les divèrs lieux de la terre, & l'on pourra se faire une connoissance moins vague de leur situation, que celle qui nous vient des Cartes Géographiques. C'est ainsi que ce Livre indique la route, qui aboutit au lieu désigné : l'Observateur formant un arc de cercle depuis son propre Zénith jusqu'à l'Etoile qui est Zénith du lieu en question, & prolongeant cet arc jusqu'à bord d'Horizon, alors la corde de l'arc, ou la ligne droite depuis ses yeux jusqu'à ce point de l'Horizon, manifestera clairement la route qui aboutit au lieu indiqué.

Mais, voici ce qui paroit le plus favoriser ce Systême. En tout tems, la moitié du Firmament est élevée, ou peu s'en faut, au dessus de notre Horizon, & elle couvre toute la terre habitée, (car ce qui s'en manque ne

sçauroit ici faire une exception) tandis que l'autre partie du Ciel que nous ne voyons pas, repose au dessus des Mers & de quelques Isles peu considerables. Or le Firmament est presque par tout garni d'Etoiles ; d'où il suit, que dans tous les tems de la nuit ; on a la facilité d'en observer plusieurs, comme autant de précieux Diamans, dont l'éclat fait appercevoir la situation des principaux lieux de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique, en marquant la route, qui aboutit à chaque endroit indiqué. Pour peu que l'on soit initié dans ces principes, on pourra de soi même & sans peine, porter cette connoissance au delà des bornes du Livre qu'on annonce, ce qui le rend véritablement interessant.

Le même Libraire fournit les Exemplaires, d'une Piéce Latine du même Auteur, sur la naissance de Monseigneur le Dauphin. C'est une description de l'état du Ciel pour le tems de cette Nativité, où les Régles d'un Discours ordinaire sont alliées à une matiére, qui n'en parut jamais susceptible Le stile de la Piéce est pur,

& les Aſtres mis en œuvre ſont très-bien diſtribués, pour remplir les deux Parties, qui la compoſent L'Exorde n'y perd rien de ſa nobleſſe en annonçant l'Edition ſous le nom du Collége de la Souveraineté de Dombes; & les Etoiles, qui ſont dites avoir éclairé cette Auguſte Naiſſance, étalent agréablement leurs feux céleſtes dans cet Ouvrage; ſur tout la comparaiſon, qu'on en fait avec les feux d'artifice, mérite attention.

Quoique les prédictions avancées dans ce Diſcours ſoient apuïées d'Autorités connuës: elles ſont moins importantes que les nouvelles Obſervations propoſées par l'Auteur, & moins curieuſes que les préſages qu'il tire de l'état de ſon Ciel en faveur du Prince. Il trouve dans Andromede, touchant au Zénith de la France, un ſimbole indicatif du glorieux azyle des Princes Etrangers, dans Perſée repoſant perpendiculairement ſur la Cour, au moment des Couches de la Reine, il manifeſte une ſemence fertile d'heureux Augures. En nommant la voie de lait, dont le faîte du Ciel étoit alors illuminé, il rappelle agréa-

blement l'opinion des Anciens, qui logeoient là leurs Héros. Il fait jouer, dans sa seconde Partie le Lys céleste & l'Aigle, avec avantage pour la prémiére de ces Constellations. Le Dauphin céleste y est aux prises aussi avec l'Aigle. Hercule y combat le Dragon avec succès. En un mot, tous les Astres cités, dans ce Discours, honorent leur sujet.

ARTICLE XII.

CÉRÉMONIES ET COUTUMES religieuses de tous les Peuples du Monde représentées par des Figures dessinées de la main de Bernard Picard, avec une explication Historique & quelques Dissertations curieuses. Tome II. qui contient la suite des Cérémonies religieuses en usage chés les Catholiques. A Amsterdam, chés J. F. Bernard. 1723.

Suite des Articles CXVIII. au mois de Décembre 1730. & CXVIII. au mois précédent.

L'Auteur de ce grand Ouvrage nous avoit dit dans le prémier Volume, qu'il destinoit le second

pour les Cérémonies des Egliſes ſeparées de la Communion Romaine. Nous n'y trouvons cependant que la ſuite des Cérémonies qui ſont en uſage dans l'Egliſe Catholique, avec quelques Mémoires Hiſtoriques ſur l'Inquiſition. Le nombre des Tomes d'un Recueil croît aiſément. On a ici d'abord une Diſſertation qui comprend les Cérémonies propres des Fêtes & des Sacremens, avec d'autres Cérémonies de l'Egliſe Romaine. La plûpart ſont repréſentées dans des Planches, ou expliquées dans des détails qu'on ne peut abréger; d'ailleurs nous les voyons tous les jours. Retraçons celles qui ſe pratiquent plus rarement ou plus loin de nous. Nous avons parlé des Cérémonies qui regardent l'Election du Pape; parlons de celles qui concernent la promotion des Cardinaux, leurs Emplois, leur miniſtére, les Aſſemblées où ils ſe trouvent; comme la Chambre Apoſtolique, la Congrégation de l'Index, la Congrégation des Rits, la Congrégation *de Propaganda Fide*, & celle du St. Office; Celle ci nous conduira naturellement aux Mémoires Hiſtoriques touchant l'Inquiſition.

Le *Pallium* consiste en que
des de laine blanche larg
doigts & parsemées de Cr
Le *Pallium* est posé sur les
Prelat. Le Prélat ne vaque
fonctions d'Archevêque ,
reçu le ***Pallium*** solemnellen
Croix Archiépiscopale ne s
vant lui qu'après la receptio
lium. Voyons , en suivant
les Cérémonies qui regard
gnité de Cardinal. On sçai
70. Cardinaux ; ce qui no
la mémoire des 70. Disciple
Parmi les 70. Cardinaux q
sent le Sacré Collége , il y
dres, sous trois Titres , sça

en optant, par droit d'ancienneté, le Titre d'un Evêque mort. Comme les Cardinaux ſont égaux par leur Dignité, ils prennent leur rang, ſelon leur promotion, & l'ordre du Titre qu'ils ont. Les Cardinaux Prêtres ont le pas ſur les Cardinaux Diacres; parce que les Cardinaux Diacres, quoique d'ailleurs ils ſoient véritablement Evêques, ne ſont pas ſous ce Titre dans le Sacré Collége. On y compte ſix Evêques, qui ſont les ſix Suffragans de Rome, cinquante Prêtres, quatorze Diacres. Le prémier Cardinal Evêque, le prémier Cardinal Prêtre, & le premier Cardinal Diacre, ſont appellés les Chefs d'Ordre.

Le Cardinal, dont la promotion eſt la plus ancienne, ou, qui par ſa réſidence à Rome, s'eſt trouvé dans le cas de pouvoir opter le prémier Titre des Cardinaux Evêques, qui eſt celui d'Oſtie, eſt au même tems le Doyen du Sacré College. Il a le *Pallium* comme les Archevêques & ſacre le Pape.

Tous les Cardinaux ſont traités d'Eminence; & ils ont la prérogative de pouvoir porter un habit de Pour-

pre, un bonnet rouge, & même la Mitre Episcopale, lors même qu'ils n'ont que l'Ordre de Prêtrise ou le Diaconat, ou qu'ils ne sont que Clercs.

Quand il s'agit d'une Promotion de Cardinaux, le Pape déclare dans un Consistoire secret, qui sont ceux qu'il a dessein d'élever à la Dignité de Cardinal. S'ils sont à Rome, ils se rendent à l'Audience de Sa Sainteté. Là, les promus sont à genoux. Sa Sainteté leur met la Calote rouge sur la tête, & faisant le signe de la Croix sur eux, dit ces paroles, *Soyez Cardinal*. Le nouveau Cardinal ôte sa Calote, & se prosterne devant le Souverain Pontife. Quelquefois la Cérémonie se fait avec plus d'éclat, & le nouveau Cardinal vient, en habit de Cardinal, recevoir, des mains de Sa Sainteté, le gage de sa Dignité nouvelle. Si le nouveau Cardinal est dans un Pays étranger, un Camerier du Pape lui porte la Calote avec un Bref du Vicaire de J. C.

Les Cardinaux sont chargés des Emplois importans de la Cour de Rome. Le Secretaire d'Etat est toujours un Cardinal. Le Dattaire est un Pré-

lat, & quelquefois un Cardinal que le Pape députe pour recevoir toutes les Requêtes, qui lui ſont préſentées touchant les proviſions des Bénéfices. Il y a deux Cardinaux Camerlingues; l'un eſt Thréſorier du Pape ; l'autre du Sacré College ; le premier eſt à vie, le ſecond n'eſt que pour un an. Celui-ci reçoit les revenus qui appartiennent au Collége des Cardinaux en commun ; celui-là, eſt le Chef de la Chambre Apoſtolique. Ce Conſeil a la direction de tous les Domaines du Pape.

Differens Cardinaux ſont employés dans differentes Congrégations, par exemple, dans la Congrégation de l'Index, dans la Congrégation des Rits, dans celle *de Propaganda Fide*, dans celle du St. Office, &c.

Le Concile de Trente députa des Cardinaux, & quelques autres Prélats, & des Théologiens pour examiner les Livres pernicieux à la Religion. Pie V. confirma l'établiſſement de cette Congrégation, & la chargea d'examiner les Livres ſuſpects, qui ont été compoſés depuis le Concile de Trente & ceux qui ſeront mis au

jour, lui donnant le pouvoir de condamner non seulement les Livres qui sont contre la Foi; mais encore ceux qui concernent les Mœurs, ou la Discipline Ecclésiastique & la Societé Civile; & c'est la Congrégation de l'*Index*. Cette Congrégation est composée de plusieurs Cardinaux, & du Secretaire de l'Ordre de St Dominique. Il y entre aussi plusieurs Théologiens avec le Titre de Consulteur. Souvent elle se tient chés le plus ancien Cardinal, quelquefois devant le Pape.

La Congrégation des Rits est composée de huit Cardinaux, & d'un Secretaire; il y entre aussi des Maîtres des Cérémonies du Pape. Cette Congrégation a l'autorité d'expliquer les Rubriques du Missel & du Breviaire, quand il y survient des difficultés, & lorsqu'on demande quelque éclaircissement là-dessus. Son pouvoir s'étend jusques à terminer, par un jugement sans appel, les differens qui regardent la préference entre les Eglises. Le Pape Sixte V. fonda cette Congrégation pour régler les Cérémonies & les Rits des nouveaux Offices des Saints, qu'on ajoute au Calendrier Romain

toutes les fois qu'il se fait quelque Canonisation, dont la connoissance lui appartient aussi.

Quand il s'agit de la Canonisation d'un Saint, les trois plus anciens Auditeurs de la Rote se trouvent à la Congrégation des Rits, comme Canonistes experts en ces matiéres. Le Tribunal de la Rote est un des plus augustes Tribunaux de Rome. Il est composé de douze Auditeurs, sçavoir, huit Italiens, un François, un Allemand, deux Espagnols. Les Souverains de ces trois Etats nomment chacun celui qui porte le nom de sa Couronne. Les Auditeurs de Rote connoissent, par appellation, de tous les Procès de l'Etat Ecclésiastique, & des matiéres tant Bénéficiales, que Patrimoniales.

La Congrégation *de Propaganda Fide*, est composée de huit Cardinaux, d'un Secretaire d'Etat du Pape, d'un Protonotaire Apostolique, &c. Les Prélats & les Officiers de cette Congrégation s'assemblent plusieurs fois chaque semaine au Collége de la Propagation de la Foi, quand les affaires le demandent, & le premier

Lundi de chaque mois devant le Pape, pour examiner tout ce qui peut être avantageux à la Religion, pour déliberer sur les moyens qu'on peut trouver, ou qui sont proposés par les Missionnaires. Le Secretaire du Saint Office entre dans cette Congrégation.

La Congrégation du St Office est ordinairement composée de douze Cardinaux, quelquefois de beaucoup davantage, d'un bon nombre d'autres Prélats, & de plusieurs Théologiens de divers Ordres Séculiers & Réguliers, que l'on nomme *Consulteurs* & *Qualificateurs* du St Office; parmi lesquels il y a toujours trois Religieux de St Dominique, sçavoir, le Général de l'Ordre, le Commissaire du St Office, & le Maître du Sacré Palais. Le Maître du Palais du Pape est un Religieux de l'Ordre des Dominicains, depuis que St. Dominique fut revêtu de cette Charge par Honorius III. en 1216; & il est chargé de ce qui regarde les Livres qui s'impriment. La Congrégation du St. Office connoit des Héréśies & des nouvelles Opinions contraires à la Croyance de l'Eglise Catholique. L'Apostasie, la

e, les Sortileges ou Malefices,
s des Sacremens & la condamna-
les Livres pernicieux ressortissent
Tribunal. Les Cardinaux seuls y
voix déliberative. On tient As-
lée tous les Mecredis à la Miner-
hés le Général des Jacobins, &
eudis devant le Pape même.
Juges de ce Tribunal, dit l'Au-
r, ne sont pas si redoutables, que
e figurent ceux qui ne les con-
ssent que sur les raports d'au-
i; ils ne sont ni si rigoureux, ni si
éres à Rome, qu'en Espagne,
Portugal & dans les autres Pays
nquisition. Si ceux qui sont ac-
ez ou soupçonnés des crimes
it ce Tribunal connoit, sont ju-
coupables, on les livre au bras
alier. Mais cela n'arrive guére,
ne sont obstinés ou relaps; la
part en sont quittes pour une
son perpétuelle.... L'Hérésie du
iétisme n'a point attiré d'autre
ne Mon Auteur, (le fameux Mi-
Molinos,) que la privation du
nmerce civil avec ses Disciples ».
ssons aux Mémoires Historiques
servir à l'Histoire des Inquisi-
vrier 1731.

tions. Ces Mémoires sont compris en quatre Livres , dont le prémier sert de Préface; on parle dans le second, de l'origine, de l'établissement & du progrès de l'Inquisition; dans le troisiéme , il s'agit des Loix, des Procédures & des Magistrats des Inquisitions ; le quatriéme regarde en particulier , l'établissement de l'Inquisition dans le Royaume de Portugal. Les Mémoires sont suivis de quelques éclaircissemens sur les Mémoires mêmes.

L'Auteur prétend dans la Préface des Mémoires, que l'Ancienne Discipline de l'Eglise à l'égard des Hérétiques est opposée à celle, que tient aujourd'hui le Tribunal de l'Inquisition. Cependant il convient que l'on peut reprimer les Hérétiques par des peines temporelles. sur cela l'on peut dire (ce sont ses expressions) qu'il y a particuliérement quatre causes pour lesquelles on peut châtier les Hérétiques. La premiére , dit-il, c'est une raison de politique pour maintenir la paix dans l'Etat , pour prévenir & empêcher ou même réprimer les désordres ou les dissentions, qui presque

toujours naiſſent des différens ſur la Réligion, comme l'expérience ne l'a que trop appris. La ſeconde raiſon, ajoute-t-il, ſe prend du devoir même d'un Prince Chrétien, qui eſt obligé de veiller ſur la Religion, & d'en conſerver la pureté de tout ſon pouvoir, & comme cette pureté eſt bleſſée par les Héréſies, les Opinions déréglées & les méchantes Maximes, un Prince eſt obligé d'éloigner tout ce qui peut corrompre la Religion, avec le même ſoin & la même exactitude, dont il uſe pour faire obſerver les Loix de l'État. La troiſiéme raiſon ſe prend des Héréſies mêmes. Il y en a qui avancent de ſi grands blaſphêmes, & qui ont des ſentimens ſi injurieux à la Divinité & aux Miſtéres, qu'on ne peut, ſans injuſtice les tolerer, & ne les pas réprimer. Rien de plus juſte que de châtier des ſéditieux, lorſqu'ils tiennent des Diſcours injurieux contre le Prince & contre l'État. Y a-t-il de l'apparence que la Majeſté Divine ſoit moins reſpectée? La derniére raiſon, continuë l'Auteur, eſt pour porter les Hérétiques, par la crainte des Loix & des peines, à ſe faire inſtruire,

à reconnoître la vérité, & à
dans l'Eglise qu'ils ont quittée
à quoi ils ne penseroient jamai
desir de vivre en paix, & d'év
peines ausquelles les Loix assuj
les Hérétiques, ne les y portoit
raison parut si bonne à St Aug
qu'elle fut capable de l'obliger à
ger de sentiment touchant la
tion des Hérétiques. « Vous se
» voyés en exil, dit le St Docte
» parlant aux Donatistes ; afin
» moins vous n'empêchiés pas
» tres de se convertir & de se
» ger ». C'est sur ces principe
sur d'autres semblables, qu'est
l'Inquisition établie par les so
S. Dominique, & par l'Autorit
nocent III. Selon l'Auteur, c
considerant que quelque cho
l'on pût faire contre les Albig
force ouverte, il en resteroit to
qui persisteroient dans leur h
crut qu'il falloit établir, contr
Hérésie, & contre celles qui
roient naître, un reméde subs
c'est-à-dire, un Tribunal de ge
quement appliqués à la recherc
Hérétiques. Et comme il trouv

les Religieux des deux Ordres de St Dominique & de St François , institués récemment, les qualités qu'il jugeoit nécessaires dans un emploi de cette importance , il leur confia la Charge d'Inquisiteurs de la Foi.

En 1244. L'Empereur Fréderic II. augmenta de beaucoup l'autorité des Inquisiteurs par quatre Edits donnés à Pavie. Par ces Edits , il recevoit les Inquisiteurs sous sa protection , laissant aux Juges séculiers le pouvoir de faire le procès aux Hérétiques, quand les Ecclésiastiques auroient jugé de l'Hérésie ; il ordonnoit la peine du feu pour les Hérétiques obstinés , & celle de la prison perpétuelle pour les autres,

Dans la suite , les Évêques eurent quelque part dans le Tribunal de l'Inquisition, & les Magistrats y eurent quelques Officiers. Enfin le Pape l'établit dans la Lombardie , dans la Romagne & dans la Marche d'Ancone. Elle se répandit dans les États d'Italie, sans passer dans le Royaume de Naples. Elle pénétra dans quelques endroits de la France. On voit encore à Carcassone & à Toulouze des traces

de l'Inquisition ; mais elle n'eut pas dans ce Royaume le même succès qu'en Italie. Sortie de France, elle trouva en Espagne plus qu'elle n'avoit perdu. Les Rois d'Arragon la reçurent & l'établirent dans tous les Etats dépendans de leur Couronne ; & les Espagnols & les Portugais l'ont portée avec leurs Conquêtes, dans les Indes Orientales & Occidentales. Elle n'eut pas le même succès en Allemagne ni en Flandre. Les esprits s'irritérent, & il s'excita des mouvemens qui produisirent la République de Hollande.

Le Tribunal de l'Inquisition a ses procedures. On peut les réduire à trois Chefs : I. aux cas & aux personnes soumises au jugement de ce Tribunal. II. Aux procédures dont il use dans ses jugemens, III. à la maniére dont se font les exécutions.

L'Hérésie, le soupçon d'Hérésie, la protection de l'Hérésie, la Magie, les Maléfices, les Sortiléges, les Enchantemens, le Judaïsme & le Blasphéme, sont du ressort de l'Inquisition.

L'Auteur décrit les differentes maniéres de connoître les coupables, de

les convaincre, de les punir; mais cela demanderoit des détails qui ne sçauroient trouver place ici. D'ailleurs, il crie si souvent à l'injustice, il dit des choses si peu vrai-semblables, il paroît si prévenu contre les procedures de ce Tribunal, qu'on ne peut guére compter, ce semble, sur ce qu'il en dit. Il oublie apparemment ici ce qu'il a dit auparavant, « que » les Juges de ce Tribunal ne sont » pas si redoutables, que se le figu- » rent ceux qui ne le connoissent que » sur les raports d'autrui ». Et comment en parle-t-il au commencement des éclaircissemens sur ses Mémoires Historiques? On trouve, dit-il, parmi ses Fondateurs, des Personnes si Éminentes par leur Sainteté & par la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes, qu'il est difficile d'envisager leur Ouvrage, comme un mistére d'iniquité. Si l'on fait réfléxion que des Rois très-Sages & grands Politiques, ont souhaité ardemment de l'établir dans toute l'étenduë de leur Domination; l'on sera porté à croire qu'ils n'y pouvoient être excités que par l'avantage, qu'ils prévoyoient

que la Religion en pouvoit tirer. D'ailleurs, entre ceux qui en ſont les Conſervateurs, il y a des perſonnes de grande naiſſance & d'une réputation à ne devoir pas être ſoupçonnés des injuſtices que l'on attribuë à ce Tribunal. A peine l'Auteur a-t-il parlé de la ſorte, que les procédures de ce Tribunal lui paroiſſent *tyranniques*, & que le Tribunal lui ſemble ſaper les fondemens de la Religion, en faveur de laquelle il fut érigé. Cependant, c'eſt un fait aſſés notoire que ce Tribunal & l'Héréſie ne ſe trouvent guere en un même Pays.

Article XIII.

LE THÉATRE DES GRECS, par le P. Brumoy, D. L. C. D. J. trois Volumes in 4°. Ouvrage orné de figures. Tom. I. pp. 676. Tom. II. pp. 737. Tom. III. pp. 509. A Paris, chés Rollin, Pere, Quay des Augustins; Jean-Baptiste Coignard, Fils, ruë S. Jacques; & Rollin, Fils, Quay des Augustins. 1730.

LE but de cet Ouvrage eſt de mettre les Lecteurs au fait du Théâtre d'Athénes, & en ſituation d'en juger par eux-mêmes ſans partialité. La traduction ou l'expoſition de tout ce qui nous en reſte, fait le fonds & la ſubſtance de ce Livre. Mais ce n'eſt pas un ſimple Recueil; c'eſt un Syſtême raiſonné, une ſorte de Poëtique par les faits, une Hiſtoire ſuivie du goût de l'Antiquité Théatrale. L'Ouvrage eſt diviſé en trois Parties, dont deux concernent les *Tragédies* Grecques, & la troiſiéme comprend les *Comédies*. Pour en donner une idée ſuccinte, autant qu'on peut le faire,

d'un tout composé de l'assemblage d'environ 60. Piéces, sans compter les Discours & les Réfléxions, on dira quelque chose de chaque Partie séparément, sans Eloge, ni Critique, & sans perdre de vûë le Systême de l'Auteur.

Premiére Partie.

Comme il a senti que dans le siécle où nous sommes, la plûpart des François avoit déja pris parti, & porté leur jugement sur le Théatre ancien, jugement né, ou de l'oubli, ou de l'indifference, ou du mépris, en un mot, (pour ne rien deguiser) du peu de commerce qu'on a d'ordinaire avec les Poëtes Grecs, il a cru devoir, par trois Discours, en forme d'introduction, tâcher de conduire insensiblement ses Lecteurs au point de suspendre pour quelques momens leurs préventions, avant que d'entrer dans le Cirque d'Athénes : entreprise difficile, ainsi qu'il l'a conçû, mais facilitée par l'air d'impartialité qui regne dans ces Discours.

Dès le commencement du pré-

mier, il plaint la Scéne Antique d'avoir été peu connuë dans le plus beau siécle de la Scéne Françoise. Il recherche les causes & les suites de cet oubli ou de cette indifférence, plus dangereuse encore que le mépris : & après avoir insinué que le Théatre naissant lui semble mériter un autre sort, il remonte à la source des jugemens également iniques pour & contre. Ce Théatre est-il le chef d'œuvre de l'esprit humain ? Est-ce l'enfance de la Tragédie ? Deux extrémités également condamnables, & cependant assés généralement reçuës. Mais, d'où naissent des jugemens si opposés ? De l'autorité & du préjugé, dont on s'accuse mutuellement d'être esclave, sans que l'un ni l'autre puisse autoriser les Adorateurs ou les ennemis de l'Antiquité. Chacun défend son opinion par les mêmes armes, sur tout par le goût & la raison. Quoi donc ? La raison & le goût sont-ils variables selon les lieux, les tems, & les personnes ? Non, sans doute : & c'est approuver l'unité du vrai goût & de la saine raison en fait d'Écrits Poëtiques, que s'applique particuliérement l'Auteur.

La vérité & la beauté, selon lui, sont par tout & sur les esprits de tout siécle, les mêmes impressions. « J'en» tends ici, dit-il, par *vérité* & *beau*» *té*, en fait de productions d'esprit, » telles que sont les Tragédies, une » imitation de la nature, qui saisit l'a» me, & qui fait dire, suivant les » idées reçûës dans une Nation po» lie, *cela est vrai*, *cela est beau*. Je » dis, imitation de la nature, suivant » les idées reçûës dans un Païs où re» gne la politesse. Car, autant que la » nature est uniforme dans ce qui » appartient aux hommes entant » qu'hommes, dans le jeu des pas» sions; par exemple, autant l'éduca» tion varie-t-elle les intérêts qui » meuvent les passions, & les manié» res de penser & d'agir. Or, l'art » doit peindre la nature telle qu'il la » trouve, je veux dire avec les appa» nages de l'humanité & de l'éduca» tion ». Il rend sensible cette pensée par une supposition naturelle en transportant *Racine* au siécle d'*Euripide*, & Euripide au siécle de Racine. Qu'auroit-on pensé de l'un à Athénes, & que penseroit-on de l'autre à

Paris, si l'on ne se familiarisoit de part & d'autre aux idées & aux usages du tems & du lieu? L'un & l'autre Poëte, ainsi transplanté, n'imiteroit-il pas la nature de maniére à frapper juste les cœurs des hommes, qui sont les mêmes indépendamment des lieux & des tems? Mais n'imiteroient-ils pas aussi la nature telle qu'ils la trouveroient avec le mêlange de ce que l'habitude & l'éducation y ajoutent ou en retranchent, parmi deux nations où regne également une politesse tres-fine, quoique differente? Que penseroit-on d'eux, encore une fois, s'ils ne conformoient leur génie aux Spectateurs, ou si les Spectateurs n'ajustoient leurs idées à leur maniére de penser? Conclusion : rien de plus difficile que de se transporter au tems & au lieu où les Poëtes ont écrit : & toutefois rien de plus nécessaire, si l'on ne veut s'exposer à admirer ou à critiquer sans un fondement légitime.

Dans le reste du Discours, l'Auteur rend compte de son travail, pourquoi il n'a traduit entiérement que huit Tragédies, quelles raisons l'ont forcé à donner toutes les autres, & les

Comédies d'*Ariſtophane*, ſous la forme de ſimples Analyſes Critiques & mêlées de Réfléxions, ſans rien omettre d'eſſentiel : ces raiſons deviennent palpables par le détail de la lecture, où l'Auteur fait toucher au doigt qu'il eſt impoſſible d'expoſer autrement le Théatre ancien en François, & que par ſa Méthode il n'en fait pas moins connoître le mérite, les défauts, & les plus ſecrets reſſorts des Spectacles d'Athénes ; car il ſe fait une Loi de ne rien diſſimuler, il rapproche de ſon objet tout ce qu'il croit y avoir quelque rapport dans les Auteurs Anciens & Modernes, avec des notes courtes & recherchées, ſans affecter l'air de Commentateur, & toujours en vûë de pénétrer par degrés dans le vrai goût du Théatre. Il expoſe par contraſte les Tragédies de *Seneque*. Celles de quelques Poëtes Italiens & François n'y ſont pas oubliées. A l'égard des Vivans, il a jugé qu'il ne devoit pas en parler dans un Ouvrage conſacré uniquement à d'illuſtres morts, & dans lequel il s'étudie à ne point prendre parti ; mais ſimplement à mettre les Lecteurs en état de juger

du degré d'estime qu'on peut accorder aux anciens Tragiques, sans préjudice de l'admiration duë aux grands Maîtres de notre Scéne. Il s'étend enfin sur sa maniére de traduire après en avoir distingué de trois sortes : & il finit par une courte récapitulation de ce qu'il a dit sur les Partisans des Anciens & des Modernes, & sur le tour qu'il a pris pour traiter du Théatre, en faisant parler les Poëtes par eux mêmes ; ce qui fait de sa Poëtique un Ouvrage unique en son genre.

Le second *Discours* sur l'origine de la Tragédie, est une recherche fort détaillée des démarches de l'esprit humain dans l'invention, le progrès & la perfection du Théatre. Le hazard a donné lieu en Gréce à la Tragédie informe. Ce fut d'abord un divertissement de village, puis une Cérémonie Religieuse, puis un spectacle mêlé de Profane & de Sacré, mais toujours un simple Chœur, une Hymne Bacchique avec des danses, jusqu'à *Thespis*. Thespis y mêla un Acteur qui récitoit par intervalles. Ce n'étoit-là que l'ombre de la Tragédie. *Eschyle* seul la créa sur les traces d'*Homere*.

C'eſt le ſyſtême que l'Auteur établit, non ſeulement ſur des paſſages formels, mais beaucoup plus ſur la reſſemblance preſque entiére de la Tragédie avec le Poëme Epique. Il fait naître inſenſiblement l'une de l'autre, en montrant que les raiſonnemens, qui paſſérent par l'eſprit d'Homere, pour enfanter l'*Iliade*, conduiſirent *Eſchyle* dans l'invention de l'œuvre Tragique. Même objet, même expoſition, même intrigue, même dénouëment. Paſſions de part & d'autres miſes en jeu : égal conflict de divers intérêts : pareil art de les balancer : Perſonnages également illuſtres, Peuples, Héros, Dieux, États entiers: ſemblable équilibre, qui ne ſe rompt que pour ſe rétablir, & pour tenir toujours en haleine la curioſité des Lecteurs ou des Spectateurs, juſqu'à ce qu'elle ſoit entiérement ſatisfaite par le coup déciſif. Il n'eſt pas poſſible d'entrer ici dans toutes les ſouſdiviſions, & dans les divers myſtéres de cette comparaiſon. Elle roule toujours ſur le rapport & la difference qui ſe trouve entre *lire* & *voir*, entre une Lecture & un ſpectacle, dont le but eſt

ſuppoſé le même. Le Poëme Epique eſt fait pour être lû, & la Tragédie pour être vûë. De l'un & de l'autre côté, c'eſt une action ; mais l'action doit être autrement modifiée pour le Lecteur, autrement pour le Spectateur. C'eſt de ce rapport & de cette difference qu'*Eſchyle* a tiré les trois unités ſi naturellement liées à l'idée d'un ſpectacle : c'eſt de là qu'il a tiré non ſeulement la marche, mais encore toutes les fineſſes du Jeu Théatral. Cette expoſition eſt ſi étenduë & ſi ſenſible qu'il eſt difficile de ne s'y pas rendre, indépendamment de l'autorité d'*Ariſtote*, de *Diogéne Laërce*, de *Platon*, de *Quintilien*, de *Philoſtrate*, &c. Toute la ſuite de ce Diſcours contient 18. Articles traités à fonds.

On y trouve, entre autres choſes, la ſource ſecrette du plaiſir que produiſent les paſſions bien imitées ſur le Théatre. On y obſerve que chaque paſſion, (ſur tout la pitié & la crainte, paſſions inſéparables & capitales) ſe communique en un inſtant d'homme à homme. Que chacune a quelque choſe en ſoi d'agréable & d'amer :

que l'amertume ſurpaſſe de beaucoup la douceur, quand la pitié, par exemple, a pour objet un mal réel qu'on a lieu de craindre pour ſoi : que la douceur ſurpaſſe à ſon tour l'amertume, lorſque ce mal eſt étranger & loin de nous : qu'enfin la douceur reſte ſeule ſans mêlange d'amertume, lorſque ce mal n'eſt que feint & bien imité, comme les maux d'Œdipe ſur le Theâtre. De là naît la triſteſſe majeſtueuſe de la Tragédie. C'eſt ainſi que par gradation l'on ſuit les replis du cœur humain pour y étudier le jeu des paſſions avec Eſchyle & les prémiers Poëtes, afin d'y puiſer, comme eux, des obſervations pour la conduite de l'œuvre Théatrale ; obſervations qu'ils ont certainement faites, puiſque nous ne les faiſons qu'après eux & par eux. Hé ! d'où Ariſtote a-t-il pris ſes régles de Théatre, ſi ce n'eſt dans leurs écrits ? On examine ſur ce plan, tout ce qui appartient à la Tragédie. Les paſſions qui lui ſont propres, l'action tragique, & ſes qualités, la durée de cette action, l'étenduë du lieu, l'expoſition, le nœud, le dénouëment, les Perſonna-

ges, les Chœurs, les Mœurs, la Diction, le tout par égard au Poëme Epique, dont la Tragédie n'est que le précis mis en spectacle. L'Auteur finit par quelque détail sur les masques, les habits, la musique, & la danse des Acteurs, & sur les decorations & la structure des Théatres anciens.

Il employe le troisiéme *Discours* à examiner comment & jusqu'où l'on peut comparer la Scéne Grecque avec la nôtre ; mais, avant que d'entrer dans un paralléle si délicat, il fait voir la nécessité de bien connoître les Spectateurs Grecs, comme l'on connoit ceux de nos jours. Car les Spectacles étant faits pour les Spectateurs, on ne peut établir de paralléle entre ceux-là, que sur la connoissance de ceux-ci. Cela donne lieu à une exposition raisonnée de la partie de l'Histoire Grecque, qui concerne le beau siécle de la Grece ; c'est à dire, des Eschyles, des Sophocles, & des Euripides. On remonte même plus haut pour donner une idée succinte, mais expressive, du Gouvernement d'Athénes, & du caractére des Athéniens, de leurs Rois ressuscités dans les Rois

& les Héros des trois Poëtes, de leur Republique peinte dans les mêmes Œuvres, & de toutes les chiméres Poëtiques, qui ont donné lieu a des flatteries ou à des critiques sur la Scéne Car l'on fait remarquer & l'on démontre que le Théatre Grec, bien different du nôtre & de celui des Romains, rouloit allégoriquement sur la politique, sur les intérêts des Nations, sur les mystéres d'État. Ce point qui resulte de la partie historique, fait encore un Article particulier, où l'on voit que la politique voilée étoit l'ame des Spectacles Grecs, & les caractérisoit tellement, qu'ils sont devenus une espéce à part. En effet, Rome & les autres Nations n'ont fait depuis des Tragédies que pour faire des Tragédies, au lieu qu'Athénes y faisoit entrer des vûës supérieures, & de véritables allégories précieuses dont l'Auteur explique dans la suite ce qui peut en être expliqué, sans entrer dans les minuties d'une divination purement conjecturale. Les Anecdotes d'État étant mieux marquées dans Aristophane, que dans les trois Poëtes Tragiques, lui donnent plus beau jeu

pour l'intelligence des Comédies, que pour celle des allusions mystérieuses des Tragédies. L'auteur s'attache surtout à peindre en abregé les mœurs, les usages, le goût, la bizarrerie, la vanité, le genie en un mot des Athéniens, puisé dans l'Histoire & dans le tour de leurs Œuvres de Théatre, qui n'en caractérisent pas moins les Héros qu'elles représentent. Comme les intérêts de Lacedemone & de Thebes étoient étroitement liés à ceux d'Athenes au tems des trois Poëtes, il fait aussi le Portrait de ces deux Etats, pour disposer aux allusions du Théatre. Il termine ces portraits par ceux des trois Fondateurs de la Scene Grecque. Tel est le préambule au sujet des Spectateurs, qu'il a jugé nécessaire pour préparer au parallele des Spectacles.

Il pose en effet, pour principe de cette confrontation, qu'il faut regarder les Tragedies de deux siécles si éloignés, comme faites pour rejouir des hommes raisonnables, & des hommes de telle ou telle Nation, de tel ou tel siécle : deux qualités qu'il faut bien distinguer dans les Specta-

teurs, pour juger du goût des Spectacles. En considérant la prémiére, (c'est-à dire, les Spectateurs comme hommes,) il dit que les Anciens & les Modernes ont suivi les mêmes voyes générales pour leur plaire: » même but, mêmes sujets, même » œconomie pour le fonds; c'est-à- » dire, dessein d'émouvoir une agréa- » ble tristesse, sujets grands & nobles » de part & d'autre, œconomie ré- » guliére suivant l'idée de régularité » que chacun s'est formée ». La nature & l'étude du cœur humain avoient appris tout cela; & quand l'art se perdroit, il se retrouveroit toujours, parce que les hommes entant qu'hommes ne changent point dans la revolution des siécles, & comme leur cœur est toujours le même, il est toujours mû par les mêmes impressions.

Sur les sujets, l'Auteur observe que jamais la Tragedie n'a souffert de sujets feints, comme le fait la Comédie; & il en apporte une raison tirée de la nature de l'esprit humain. « Il » n'y a que la vrai-semblance dont il » puisse être touché. Or, il n'est pas

» vrai-ſemblable que des faits auſſi
» grands que ceux de la Tragédie,
» des faits qui n'arrivent que dans les
» Maiſons des Rois, ou dans le ſein
» des Empires, ſoient abſolument in-
» connus. Si donc le Poëte invente
» tout ſon ſujet juſqu'aux noms, l'eſ-
» prit du Spectateur ſe revolte; tout
» lui paroît incroyable; & la Piéce
» manque ſon effet, faute de vrai-
» ſemblance; mais, comme la Co-
» médie ne touche que la vie com-
» mune & ſes ridicules, le Spectateur
» peut ſuppoſer, & ſuppoſe en effet,
» en ſe laiſſant aller à l'enchantement
» du Spectacle, que le ſujet qu'on lui
» preſente eſt un fait réel, quoiqu'il
» ne le connoiſſe pas. Il n'en ſeroit
» pas de même, ſi le ſujet comique
» avoit du merveilleux; car il faudroit
» alors l'autoriſer ſur des Fables con-
» nuës, qui font le même effet que
» l'Hiſtoire, parce que l'habitude
» nous les a fait ranger dans l'ordre
» du vrai-ſemblable. Il eſt aiſé de tirer
» de cette raiſon une régle ſûre pour
» ſçavoir comment & juſqu'où l'on
» peut inſérer des changemens dans
» un ſujet connu, pour ajuſter la pié-

» ce au Théatre ». Tout cela plusieurs autres qualités du su garde les Spectateurs, considen me hommes. Voici ce qui dil les Spectateurs d'Athénes & de Les Grecs ne vouloient que des tirés de leurs Annales Historiqu Fabuleuses; goût bien different d tre, qui emprunte d'ailleurs la m re Tragique, & très-rarement de l stoire du Pays. Ce paralléle des st merite une attention particulié parce qu'il fait la principale partie la difference des Spectacles quant a goût. Il en est de même à proportic des Personnages, des caractéres & d la conduite des Piéces Tragiques, l tout consideré par rapport à la double qualité des Spectateurs des divers siécles. Par exemple, on s'est renfermé chés les Grecs, dans les limites étroites des régles les plus séveres. Les Modernes ont jugé à propos d'étendre plus ou moins ces limites, pour offrir aux Spectateurs des sujets qui n'auroient pû être traités sans cela. L'Auteur approfondit les raisons cachées de ces rapports & de ces differences, & il pése, autant qu'il est possible, les

avantages & les inconvéniens de part & d'autre. C'eſt ſur ce piéd-là qu'il parle des Chœurs ſi fort à la mode autrefois & inconnus aujourd'hui. Enfin, la ſimplicité des mœurs & du goût d'Athénes, la Galanterie Françoiſe, les differens génies, tant des Poëtes que des Spectateurs, ſont les Articles qui font le plus ſentir le contraſte de la Tragédie Antique & de la Moderne. L'on ne ſçauroit ici que les indiquer. C'eſt ſur la récapitulation de ſept principaux Chefs que l'Auteur compare enfin les deux Théatres. Il conclut (tout balancé) que la comparaiſon ne ſçauroit être exacte, parce que l'impreſſion tragique reſulte non ſeulement de l'imitation de la nature qui frappe également tous les hommes, mais encore des choſes que l'habitude & l'éducation ajoutent à la nature de ſiécle en ſiécle. Toutefois, autant que l'on peut démêler les reſſorts de cette double impreſſion ſur les Spectateurs conſiderés comme hommes, & comme Citoyens de Pays differens, on conclurra en général que le Théatre François a plus de nobleſſe & de dignité

du côté des mœurs ; que le Théatre Grec n'en a pas moins du côté de la belle nature ; que le prémier est plus riche & plus chargé, le second plus simple & plus naïf ; l'un moins régulier, l'autre plus exact ; l'un plus magnifique par la Grandeur & la multiplicité des événemens, l'autre plus naturel & plus vrai dans le jeu continu des passions. L'Auteur proteste, après tout, qu'il ne s'agit point ici de préférence ni même de comparaison bien rigide entre les deux Théatres, que les idées accessoires à la nature ont rendu bien plus differens que les statuës anciennes ne le sont des Modernes ; & il ajoute, qu'il n'a fait ce contraste que pour mettre les Lecteurs en situation & en goût de juger par eux-mêmes, non pas entre le Moderne & l'Ancien, mais de l'estime qu'on peut donner au second, par les raisons, qui rendent le prémier si respectable. La maniére dont il s'explique par tout sur les Héros de la Scéne Françoise, fait bien voir qu'il ne compare que la méthode & non les œuvres. Le but de tous ses raisonnemens est de prouver, quant aux œuvres, que des beautés

d'un ordre different, peuvent plaire par des graces differentes.

Voilà en partie sur quoi roulent les trois prémiers Discours. Après eux & les Tables, suivent sept *Tragedies* entiéres, dont trois sont de *Sophocle*; sçavoir Œdipe, Electre, Philoctete; & quatre d'*Euripide*, Hippolyte, les deux Iphigenies, & Alceste. Outre les petites Préfaces, les Notes, les Réfléxions ou petits Discours sur chacune des sept Piéces, on en rapproche celles qui y ont quelque rapport; par exemple, l'Œdipe de *Seneque*, celui de *Corneille*, & celui d'un Italien. On compare les trois *Electres* des trois Grecs, pour distinguer leur caractére commun & leur caractére propre. On n'omet pas quelques morceaux de *Rotrou*, grand Zélateur de la Scéne Grecque & le Pére de la nôtre. On suit pas à pas les imitations de quelques Modernes, & particuliérement celles de *Racine*, que son élégant Atticisme a rendu si cher aux François, & si favorable à la mémoire des Poëtes Athéniens. Comme il n'est pas possible de rendre un compte précis de chacune de ces Œuvres diverses,

& des observations qu'elles renferment, on y renvoye les Lecteurs. On parlera de la seconde & de la troisiéme Partie dans un autre *Mémoire*.

ARTICLE XIV.

HISTOIRE ROMAINE DEPUIS la Fondation de Rome, avec des Notes Historiques, Géographiques & Critiques, des Gravûres en taille-douce, des Cartes Géographiques, & plusieurs Médailles Authentiques. Par les PP. Catrou & Rouillé de la Compagnie de Jésus. Dixiéme Volume. pp. 640.

ANnibal venoit d'abandonner l'Italie, autrefois le Théatre de sa gloire, pour courir à la défense de sa Patrie, prête à succomber sous les armes de Scipion. Les deux Héros entrent en lice. Annibal, autant affoibli par ses propres Victoires que par celles des Romains, est vaincu dans les Plaines de Zama, & sa défaite donne le dernier coup à la République de Carthage: cette imperieuse Capitale, auparavant Maîtresse de l'Afrique, &

& qui dominoit sur les deux Mers, par l'étenduë de son Commerce, est forcée de recevoir la Loi du Vainqueur. Pour garantir ses murs elle se soumet au joug Romain, & son asservissement est le prix de la Paix qu'elle obtient à des conditions onéreuses, & humiliantes. Ainsi finit une guerre, qui pendant seize ans désola l'Italie, sans ébranler la constance Romaine, & dont les heureux succès méritérent au Grand Scipion le glorieux surnom d'*Afriquain*. Cet événement principal fait éclore, pour ainsi parler, une suite de faits mémorables, que les deux Historiens ont eu soin de recueillir des débris de l'Antiquité. On peut dire que ces membres épars ne se trouvent réünis que dans la nouvelle Histoire. L'entrevûë de Scipion & d'Annibal, avant la journée de Zama, forme, sur tout aux yeux du Lecteur, un tableau qui frappe par la hardiesse des traits, par la vivacité des couleurs, & par la singularité des objets. On reconnoît le même pinceau dans la peinture que font les deux Historiens des agitations que causérent à Carthage les Victoires de Scipion. Du récit

de ses exploits, ils passent au détail de son triomphe. Jamais Rome, depuis sa Fondation, n'avoit rien vû de si magnifique en ce genre. C'est tout dire que la majesté du spectacle avoit égalé la gloire du Triomphateur.

De son côté Masinissa, aussi fidéle Allié de la République Romaine qu'ami constant de Scipion, s'enrichissoit des pertes de Carthage, & des dépoüilles de Syphax par la libéralité du Sénat. Alors, paisible Possesseur des deux Numidies, il devint le plus redoutable Souverain de l'Afrique. Telle fut l'époque de la Grandeur des Rois Numides, comme on le fait remarquer dans ce dixiéme Volume. On les verra se maintenir dans ce haut degré de puissance sous la protection des Romains jusqu'à l'année de Rome 647. qui termina le Regne & la Vie de Jugurtha, l'Usurpateur du Thrône de Numidie. Pour l'infortuné Syphax, après avoir été transféré des Prisons d'Albe dans celles de Tibur, il étoit mort de maladie, avant le retour de Scipion à Rome, selon le témoignage du plus grand nombre des Historiens. Polybe est le seul qui

ait avancé que ce Prince fut conduit en triomphe, & que peu de tems après il finit ses jours dans les fers. Vermina son fils eut un sort plus heureux. Le Sénat qui se laissa fléchir par ses soumissions, lui accorda la jouissance d'une légére portion des États de Syphax avec le titre de Roi & d'Allié de la République.

Tandis que Rome se frayoit le chemin à la conquête de l'Univers par l'humiliation de Carthage, les ennemis du nom Romain se multiplioient en diverses Contrées de l'Europe. D'une part, les Gaulois transplantés dans ces Provinces d'Italie, qui composoient la Gaule Transpadane, & Cispadane, avoient pris les armes, & s'étoient donné pour Chef, un Carthaginois nommé Amilcar, qu'Asdrubal, après sa défaite, avoit laissé en Italie; de l'autre, contre la Foi des Traités, Philippe, Roi de Macédoine, non content d'avoir envoyé des secours à Carthage, sollicitoit les Villes de l'Asie, & de la Gréce à s'unir avec lui contre la République dominante. Les Gaulois devenus plus fiers par les Victoires qu'ils remportent,

ſoulévent la Ligurie, & toutes les Nations voiſines. Rome redouble ſes efforts pour arrêter le torrent de la Rébellion. La priſe de leurs principales Villes, & ſix Batailles gagnées ſucceſſivement; réduiſent enfin ces Peuples obſtinés dans leur révolte, à implorer la clémence des Vainqueurs. La réduction des Rebelles, fut l'ouvrage de pluſieurs Généraux, qui méritérent tour à tour les honneurs du triomphe.

Une guerre plus importante partageoit les ſoins de la République hors de l'Italie. Philippe depuis peu avoit levé le maſque, & s'étoit déclaré par un coup d'éclat, qui fit trembler la Gréce & l'Aſie. Sans reſpecter l'alliance que les Citoyens d'Abyde, Ville de l'Hélleſpont, avoient contractée avec les Romains, il s'étoit ſaiſi de cette Place, dont la priſe renouvella les horreurs du Siége de Sagonte en Eſpagne. Intrépide juſqu'à la témérité, & Maître d'un grand Etat, dont il avoit étendu les limites par d'injuſtes uſurpations, Philippe vit, ſans s'étonner, les Rois d'Égypte, de Pergame & d'Illyrie, les Rhodiens, toute l'Attique, & l'Étolie conſpirer contre lui

avec la République Romaine. Les succès de ses prémiéres Campagnes secondérent d'abord ses espérances. Il ne se promit rien moins que la Conquête de la Gréce. Mais enfin, après avoir parcouru en Conquérant, les côtes de la Thrace & de l'Illyrie, le Peloponése, & l'Étolie, la Fortune l'abandonna.

Quinctius Flamininus, un des Héros du siécle, & des plus fermes appuis de Rome, frappoit les plus grands coups. Ce Romain, dont la République récompensa les rares talents en l'élevant au Consulat à l'âge de trente ans, acheva, par la supériorité de son génie, encore plus que par la voye des armes, ce que les autres Généraux, ses Prédécesseurs, n'avoient, pour ainsi dire, qu'ébauché. A la tête des Peuples Confédérés que ses maniéres aimables, autant que la solidité de ses raisons, avoient attachés au parti Romain, il marcha contre Philippe, le poursuivit de poste en poste, & couronna ses exploits par une Victoire décisive. Le Roi de Macédoine, vaincu dans les Plaines de Cynocéphalis en Thessalie, & dé-

poüillé d'une partie de ses États, ne sauva le reste du débris général, qu'en se soumettant à la Loi qu'il plut au Vainqueur de lui imposer.

Quinctius Flamininus n'usa de sa Victoire, que pour rendre à toute la Gréce, depuis si long-tems captive, son ancienne liberté. Il en fit publier le Décret au nom du Sénat & du Peuple Romain dans l'Assemblée générale des Jeux Isthmiques, autrefois institués ou rétablis par Thésée, en l'honneur de Neptune. La joye des Spectateurs se manifesta par des acclamations, & avec un épanchement qu'on ne peut exprimer. La plûpart n'eurent des yeux que pour contempler le Protecteur, & le Vengeur de la Nation. Aussi tout paroissoit admirable & dans le désintéressement des Romains, & dans la conduite du Proconsul.

» Entreprendre une guerre dange-» reuse, disoit-on, avec des frais im-» menses, dans un Pays éloigné, sans » autre espoir que d'affranchir des » Peuples opprimés, c'est l'excès de » la magnanimité. Dompter un puis-» sant Roi, & marquer chaque com-

» bat par autant de Victoires, c'est
» l'excès de la valeur; enfin, borner
» le fruit de ses travaux & de ses dé-
» penses à procurer le bonheur d'au-
» trui, c'est l'excès de la modération.

Mais, à dire le vrai, Rome trouvoit son compte dans ces démonstrations de générosité. Les Grecs éblouïs par les apparences, ne pénétroient pas les ressorts qui faisoient mouvoir le corps de la République. Son zéle pour les intérêts de la Gréce, n'étoit pas aussi pur qu'on se le persuadoit; la politique s'en mêla. Si elle n'étendit pas alors les limites de sa domination; sa Puissance reçut de nouveaux accroissements. D'un côté elle imprimoit la vénération, & de l'autre la terreur de son nom. Les Romains respectés comme les Libérateurs & les Bienfacteurs de la Gréce, lui présentoient un appas pour la subjuguer plus sûrement, & s'acqueroient un Empire sur les cœurs, qu'on peut appeller une douce Tyrannie. A l'épreuve que tant de Peuples avoient faite tout récemment de leur valeur, les États de l'Orient, les Souverains, & les Républiques briguérent à l'envi leur protection,

& dèslors ces Protecteurs en apparence si désintéressés, s'arrogérent le droit de prescrire des Loix aux Monarques & aux Chefs de la Gréce Asiatique, & Européane.

Il faut avouer en effet, que les Romains ne commencérent à se donner pour les arbitres du Monde qu'après la réduction de Carthage & la défaite de Philippe. Ce fut là comme l'Époque de cette fierté & de ces hauteurs qu'ils firent essuyer tour à tour aux Têtes Couronnées. Philopœmen, le dernier des Héros de la Gréce n'y fut pas trompé. A voir agir les Romains contre Philippe, cet illustre Général de la Ligue Achéenne, jugea que la liberté de sa Patrie alloit expirer, & qu'elle n'avoit fait que reculer le moment de sa chûte.

Au reste, dans tout le cours de la guerre que Flamininus eut à soutenir en Macédoine, il est difficile de décider si ce Proconsul parut ou plus grand homme d'État, ou plus grand homme de Guerre. Il est du moins sûr, qu'inférieur à Scipion l'Africain dans tout le reste, il sçut l'égaler, ou le surpasser même dans l'art de manier

les esprits. C'est l'idée que l'on remporte de la lecture du dixiéme Volume, lorsqu'on y apprend ce qu'il dit pour se précautionner contre les artifices des Grecs, pour calmer leurs défiances, pour appaiser leurs jalousies mutuelles, pour assoupir leurs révoltes, pour contenter leurs caprices, & pour fixer leur légéreté.

Dans le grand nombre d'événemens que représente cette partie de l'Histoire, dont on donne ici l'extrait, on voit les commencemens de la guerre qu'Antiochus le Grand, le plus puissant Monarque de l'Orient, entreprit contre la République à la persuasion d'Annibal. Celui-ci devenu suspect au Sénat de Rome & contraint de garantir ses jours par une évasion subite, avoit porté la haine du nom Romain dans la Cour du Roi de Syrie. L'origine de cette guerre, ses progrès, & la défaite d'Antiochus au passage des Thermopyles fournissent au Lecteur un assemblage de faits curieux & de circonstances qui surprennent & charment tout à la fois.

On est saisi d'horreur au recit des sanglantes Tragédies, que le Tyran

Nabis & sa femme Apéga, complice de ses méchancetés & de ses perfidies, exercérent dans le Peloponése. Les Romains vengérent la Gréce des maux qu'elle eut à souffrir sous la domination de cet homme avare & sanguinaire. L'Illustre Philopœmen, Général des Troupes Achéennes, partagea, avec les Généraux de Rome, la gloire d'avoir délivré les Grecs de l'oppression, par la défaite & par la mort de cet Usurpateur du Thrône de Sparte & d'Argos.

Caton ne se rendit pas moins recommandable dans les divers emplois que la République lui confia. Préteur en Sardaigne il devint pour ses Successeurs un modéle de désintéressement, de tempérance & d'équité. Élevé au Consulat, il entreprit de réformer le luxe des Dames Romaines, selon les termes de la Loi Oppia; mais leurs larmes, leurs cris, & les requêtes qu'elles présentérent au Peuple, prévalurent contre la rigide austérité du Consul. Par un Plébiscite exprès elles furent maintenuës en possession de leurs bijoux & de leurs parures.

Février 1731.

Une plus noble carriére se présentoit à Caton, qu'une guerre à soutenir contre des femmes. L'Espagne étoit en feu, & la plûpart des Provinces de cette Contrée avoient secoüé le joug de la dépendance. Ce département échût au Consul. Il ne tarda pas à s'y rendre. Ce n'est pas ici le lieu de suivre les deux Historiens dans le détail qu'ils font des Conquêtes & des Victoires de Caton. Il suffit de dire que la gloire du nouveau Général égala celle que Scipion l'Africain s'étoit acquise en Espagne. Celui-ci même, si l'on en croit un ancien Auteur, n'envisagea, qu'avec des yeux jaloux, cette égalité d'estime, qui commençoit à partager le Peuple Romain.

Il ne manquoit à Caton que d'avoir, pour témoin de son Triomphe, le Grand Fabius son Protecteur & son Partisan déclaré. Ce dernier déjà si connu par le surnom de *Temporiseur*, étoit mort âgé d'environ cent ans, selon le témoignage de Tite-Live, de Pline & de Valére Maxime. Cependant nos deux Historiens ne croyent pas devoir dissimuler la difficulté qu'ils trouvent à concilier les diffé-

rens traits de l'Histoire de Fa
avec l'âge que lui donnent les
Auteurs qu'on vient de citer. Le
mier Consulat de Fabius, disent
PP. Catrou & Roüillé, concourt a
l'anné de Rome 520. C'est un po
de Chronologie avoüé des Fastes Co
sulaires & des plus Célébres Écrivain
Supposons, continuë-t-on, qu'il avo
alors quarante-deux, ou quarante
trois ans commencés. C'étoit l'âge ordinaire que l'usage & les Loix Romaines avoient fixé pour aspirer à cette première Dignité de la République. A ce compte, Fabius n'auroit eu que 73. ans vers la fin de l'année 550. qui fut celle de sa mort. Cependant, pour avoir les cent ans, ou à peu près, qu'on lui donne sur la foi de Valére Maxime & de Pline, on sera forcé de dire qu'il étoit âgé d'environ 70. ans, lorsqu'il fut créé Consul pour la premiére fois. Mais, se persuadera-t-on que les Romains eussent laissé si longtems dans l'oubli, un Personnage du mérite de Fabius, qui joignoit à une naissance illustre des talents rares pour le gouvernement de l'État, & pour la conduite des Armées? D'ailleurs, en

le faisant vivre cent ans, il faut nécessairement convenir qu'il avoit atteint la quatre-vingt-quatorziéme année de son âge, lorsqu'il fut élû Consul pour la cinquiéme fois, l'an de Rome 544. Ce fut dans le cours de cette même année, qu'il reprit la Ville de Tarente, & qu'il remporta des avantages considérables sur Annibal. Est-il croyable que Fabius dans un âge si décrépit eût été capable de soutenir les fatigues d'une campagne si laborieuse? Après tout, on ne peut, sans témérité, contredire les trois Auteurs ci-dessus allégués. Il est pourtant vrai que Tite-Live ne se donne pas pour garant de l'âge de Fabius. Il avouë que sur cela il n'a eu d'autres preuves que l'autorité de quelques anciens Annalistes, *quod quidam Authores sunt.*

Fabius, peu de tems avant sa mort, procura l'établissement de la Loi CINCIA, comme on l'apprend de Cicéron au Livre de la Vieillesse. Le but de cette Loi qui emprunta son nom du Tribun Cincius, fut 1°, selon Tite-Live, de mettre un frein à l'avidité des Sénateurs & des Patrons.

qui s'étoient mis sur le pied de rançonner leurs Clients, dont ils exigeoient des sommes considérables, à titre de présents. C'étoit une contravention manifeste à la Loi de Romulus qui réprimoit l'avarice des Patrons Mercenaires. 2°. Elle réduisoit les Avocats à plaider gratuitement. Il ne leur étoit pas même permis d'accepter l'argent que les Parties leur offroient quelquefois par un motif de reconnoissance. Cet Article fut dans la suite renouvellé par l'Empereur Auguste, sous peine de payer le quadruple de la somme reçûë. Le Sénat le confirma par un Édit exprès, comme le rapportent Dion au Livre 54. & Tacite, au Livre 13^e de ses Annales. Le Préteur Nepos, Contemporain de Pline le Jeune, fit revivre la sévérité de la Loi CINCIA dans ses Édits. Ce Magistrat autorisé par un Décret du Sénat, ordonnoit à tous les Plaideurs, de faire serment, avant que de plaider, qu'ils n'avoient rien donné, rien promis, rien fait promettre, à celui qui s'étoit chargé de défendre leur cause. Par ces termes il étoit défendu aux Avocats de vendre leur ministére.

Février 1731.

Ammien Marcellin, dans l'invective qu'il fait contre ceux de son tems, qui mettoient ainsi leur éloquence à l'enchére, accuse un certain Antiphon, dont parlent Thucidide, Cicéron & Quintilien, d'avoir été le premier qui ait exigé de l'argent de ses Parties. Cependant la Loi CINCIA ne défendoit pas aux Magistrats, ni aux Orateurs, de recevoir certains petits présents, en Livres, par exemple, ou en choses comestibles. C'est ce que Cicéron paroît avoir insinué dans la vingtiéme Lettre à Atticus, Livre I. *Papirius*, dit-il, *m'a offert les Livres que Servius Clodius lui a laissés. Votre Ami Cincius m'ayant assuré que la Loi qui porte son nom n'avoit point exclus ces sortes de présens. J'ai fait réponse que j'acceptois celui ci avec plaisir.* Pour connoître à fond les divers Articles de la Loi CINCIA, que Festus & Plaute designent par le nom de *Lex Muneralis*, le mieux est de recourir à l'Ouvrage même dont nous rendons compte au Public.

Les Notes & les Dissertations, qui font partie de ce dixiéme Volume, réunissent, comme dans les autres

Tomes, selon l'ordre des tems faits, non seulement l'Hist. Litt. d cienne Rome, sa Jurisprudenc Monumens, la vie privée des G Hommes qu'elle a produit, les v tions des Auteurs, mais encore ce l'Antiquite Sçavante a de plus rieux sur la Religion, les Mœurs Police, les Monnoyes Antiques, sur l'ancienne Géographie.

Telles sont en particulier celles q concernent les Fêtes & les Mystér de Céres, l'appareil des Triomphes les Loix de l'Hospitalité, le cens de Chevaliers Romains, les Fêtes consacrées aux Dieux Infernaux, le Champ de Mars, les Jeûnes qui étoient en usage dans le Paganisme, la valeur des Philippes, & des Cystophores, &c. Les Médailles, les Cartes Géographiques & les Gravûres viennent au secours des preuves qu'on employe dans la discussion des faits Historiques.

ARTICLE XV.

SPECULUM VERITATIS INTER Orientalem & Occidentalem Ecclesias refulgens, in quo separationis Ecclesiæ Græcæ à Latinâ brevis habetur recensio, &c. *La Verité mise au jour, sur ce qui concerne les Eglises Orientale & Occidentale, avec une Histoire abregée du Schisme de l'Eglise Grecque, &c. Ouvrage composé ci-devant en Langue Illyrienne par M. Christ. Peichich, Missionnaire Apostolique & Abbé de St Georges de Csanat, & traduit aujourd'hui en Latin par le même Auteur. A Venise, 1725. Par la Societé d'Albrizzi. Vol. in 12. pp. 235.*

CEt Ouvrage a deux Parties, l'une Historique & l'autre Dogmatique. Dans la premiére, l'Auteur fait un recit abregé du Schisme de l'Eglise Grecque; & dans la seconde, il établit la Vérité Catholique contre les Erreurs des Grecs Schismatiques. Rien n'est plus loüable que le motif qui a engagé M. *Peichich* à ce travail.

Ce n'eſt pas la diſette d'Ouvrages ſur cette matiére ; car il y en a un grand nombre, ſoit ſur la Partie Hiſtorique, ſoit ſur la Partie Dogmatique ; mais il a conſideré que tous ces grands Ouvrages étant compoſés en Latin ou en Grec, quelques excellens qu'ils ſoient d'ailleurs, n'étoient d'aucune utilité pour la plus grande partie des Peuples de l'Egliſe Orientale, Catholiques ou Schiſmatiques, par la raiſon que preſque tous ces Peuples n'entendent que la Langue Illyrique ou Sclavone. C'eſt ce qui détermina d'abord l'Auteur à écrire en Illyrique. Mais l'Edition de cet Ouvrage ne fut pas heureuſe. Il s'y gliſſa un ſi grand nombre de fautes par l'ignorance des Imprimeurs qui n'avoient aucune connoiſſance des Caractéres & de la Langue, que l'Auteur lui même eut de la peine à ſe reconnoître dans ſon Ouvrage. Rebuté par ce mauvais ſuccès, & pour ne pas perdre entiérement le fruit de ſon zéle, il a pris le parti de traduire l'écrit en Latin, dans l'eſpérance que quelque pieux Ecrivain, plus heureux que lui, pourra le traduire & le faire imprimer en Sclavon, ſelon ſa premiére

ination. Cette seconde Edition a
né occasion à l'Auteur de faire
ieurs additions, qui paroissent
nquer dans la premiére. La Préface
employée a déplorer l'état misera-
où les Grecs & les autres Orien-
s Schismatiques, se sont réduits
leur révolte contre l'Eglise Ro-
ne. Le doigt de Dieu est en effet si
n marqué dans la revolution de
npire d'Orient, qu'on ne peut
npêcher de l'y reconnoître; rien
t plus digne de nos larmes que de
r une Eglise, autrefois si florissan-
en proye aux erreurs les plus gros-
es; & en punition de ce crime,
Empire autrefois si puissant assu-
i à la plus barbare de toutes les Na-
ns.

Tout l'Ouvrage est partagé en dix
apitres, dont les neuf premiers
t Historiques; le dixiéme, qui est
tagé en quatre Sections, est Dog-
tique, & occupe plus de la moitié
'Ouvrage. *Chapitre I. & suiv. jus-
u dixiéme*. L'Auteur, pour trouver
premiéres semences du Schisme,
ionte jusqu'au tems du Concile de
cedoine & à l'Hérésie d'Eutychés.

L'ambition des Évêques de Constantinople, qui voulurent se faire les premiers Patriarches de l'Orient, en fut aussi une des premiéres causes. On sçait quels troubles excita dans l'Eglise Orientale le faux Canon qu'*Anatole*, Évêque de Constantinople, ajouta au Concile de Calcedoine pour s'ériger en premier Patriarche, & quels efforts fit le Pape St *Leon* pour s'y opposer. Ce Saint Pontife prévoyoit, & le prédit en termes exprès, que si les Évêques de Constantinople, déjà si puissans par leur crédit à la Cour Impériale, devenoient les premiers Patriarches de l'Orient, ils viendroient à bout, avec le tems, de separer pour jamais l'Église Orientale de l'Église d'Occident: Prophetie que l'événement n'a que trop vérifiée. Mais on ne fixe communément la premiére époque de la separation des deux Églises qu'à l'Empire de *Zénon l'Isaurien* & du Patriarchat d'*Acace*, tous deux Eutychiens, Schismatiques, & la cause de tous les maux, qui ont inondé cette malheureuse Église. Tous deux voulant abolir jusqu'à la mémoire du Concile de Calcedoine, &

outant le zéle du Patriarche d'A-
indrie, resolurent de concert de le
ffer, & substituérent en sa place un
re *Mogo* Hérétique & ennemi dé-
é du Concile. Cette premiére vio-
e fut suivie d'un Décret Impé-
, qui ordonnoit de ne reconnoître
s l'Orient d'autres Conciles que
i de Nicée & celui de Constanti-
le; les Peuples en furent scandali-
, & *Zénon* craignant quelque
ute se hata de publier un nou-
u Décret pour admettre le Concile
Calcédoine, sans pourtant rétablir
atriarche d'Aléxandrie. Tel est
rit de l'Héréfie : elle approuve &
damne, change de conduite & de
cipes, selon les circonstances,
se mettre en peine de la contradi-
n & de la mauvaise foi qu'on ap-
oit dans son procedé. Envain le
e *Felix* II. envoya des Légats à
stantinople pour tâcher de préve-
le malheur qui menaçoit cette
se. Les Légats furent mis en pri-
, & après avoir été inhumaine-
t traités, ils se laissérent persuader
acheter, par une prévarication
teuse, leur liberté & leur vie. Un
évrier 1731. . . . .

Concile assemblé à Rome condamna *Acace*, le deposa & l'excommunia; Mais le coupable, toujours soutenu de l'autorite Impériale, loin de se soumettre à la Sentence du Concile, ajouta de nouveaux excès à ses premiers crimes. Quelqu'un eut cependant la hardiesse, lorsqu'il entroit dans l'Église, d'attacher, à ses Habits Pontificaux, la Sentence du Concile, mais il eut à son tour l'audace de biffer le nom du Pape des Livres de son Église & se sépara enfin hautement de l'Église Romaine. Tel fut le premier Schisme de l'Église Orientale. Les Catholiques gémirent sous l'oppression pendant environ 40. ans, jusqu'à l'Empire de *Justin*, qui de concert avec le Patriarche *Jean*, procura la réünion des deux Églises & fit rendre, par tout l'Empire d'Orient, l'obéïssance dûë au S. Siége. La réünion fut solemnellement publiée à Constantinople aux acclamations du Peuple, qui donna mille bénédictions au St Pape *Hormisdas*, pour avoir pacifié les troubles de l'Eglise. *Acace*, & ses Adhérens, avec les Empereurs *Zenon* & *Anastase* furent anathémati-

sés, & les Légats Apostoliques s'en retournérent chargés de riches présens.

Tout ceci se passa à la fin du cinquiéme siécle & au commencement du sixiéme, & la paix de l'Église dura jusqu'au neuviéme, auquel le Patriarche *Photius* renouvella le Schisme avec une égale violence, & malheureusement avec plus de succès, puisque l'Église Orientale en ressent encore aujourd'hui les suites funestes. *Photius* fut un homme emporté, violent, injuste & cruel, digne instrument de la fureur du Ministre *Bardas*, qui le choisit entre les Eunuques du Palais Impérial pour le mettre à la place du Saint Patriarche *Ignace*. Ce morceau d'Histoire fournit seul les exemples les plus inoüis d'impieté, de mauvaise foi & d'inhumanité. Il n'y a guere que l'Héréfie qui enfante de tels monstres. *Bardas* abusant de son pouvoir sous un jeune Empereur peu appliqué aux affaires, après avoir chassé *Ignace*, entreprit encore de le faire solemnellement dégrader & condamner par un Concile qu'il assembla à Constantinople. Photius

n'omit rien pour faire réüssir ce dessein, & s'assurer par là la place qu'il avoit usurpée. Les Légats du Pape eurent encore assés peu de courage pour exposer leur vie ou leur liberté en prenant la défense d'un Saint injustement opprimé. Ils souscrivirent à la condamnation d'*Ignace*, qui, en conséquence de ce jugement inique, fut contraint, par les tourmens, à déclarer qu'il n'étoit point légitime Patriarche. Le bruit de ces excès étant parvenu à Rome, le Pape, dans un Concile déposa *Photius*, malgré les menaces des Ambassadeurs de l'Empereur, & lorsqu'on en sçût la nouvelle à Constantinople, un grand nombre de Fidéles, qui conservoient encore l'esprit de la Foi & de l'Unité Catholique, se séparérent de la Communion de *Photius*. Plusieurs d'entre eux eurent la gloire de souffrir divers tourmens pour la défense d'une si bonne cause. Mais *Photius* mettant enfin le comble à sa revolte & à son impieté, assembla un Conciliabule d'Évêques de son Parti & eut l'audace d'excommunier à son tour le Vicaire de J. C. Une action si scanda-

ise excita les murmures & les ge-
issemens de tout le Peuple. Mais
hotius étoit le Maître, & joignant
artifice à la violence, il séduisit peu
peu les esprits, & entraîna enfin le
us grand nombre dans sa revolte &
ans le Schisme.

Il ne joüit cependant pas long-tems
e ses succès. L'impie *Bardas*, après
voir opprimé l'Église, continuant à
buser de son pouvoir, reçût enfin,
ar ordre de l'Empereur, le juste châ-
iment de ses crimes : l'Empereur lui-
même, par un juste jugement de
Dieu, subit le même sort. *Basile* qui
ui succeda relegua *Photius* dans un
Monastére & rétablit *Ignace* dans son
siége, disposition qui fut solemnelle-
ment confirmée dans un Concile
qu'on tint à Constantinople, & où
cette Église se reconcilia avec l'Église
Romaine.

Une pacification si heureuse sem-
bloit promettre des suites plus dura-
bles ; mais *les enfans de ténébres*, tou-
jours *plus prudens que les enfans de lu-
miére*, ont des ressources & des
moyens de réüssir, inconnus à la sim-
plicité des gens de bien. *Photius*, dans

ſon exil, s'étudia à gagner l'Empereur en flattant ſa vanité, & il y réüſſit ſi bien, qu'à peine *Ignace* fut mort, que ce Prince entreprit de rétablir *Photius*. L'entrepriſe étoit difficile; mais l'artifice, le menſonge, la mauvaiſe foi en facilitérent l'exécution. On ſe prévalut de la foibleſſe du Pape dans l'oppreſſion où étoit alors l'Italie infectée par les Sarraſins. On trompa ſes Légats, on falſifia ſes Lettres, on gagna une partie des Évêques, on intimida les autres, la ſéduction fut générale, & l'aveuglement fut tel qu'on caſſa le Concile précedent. C'étoit encore trop peu pour *Photius*; il vouloit mettre un mur éternel de diviſion entre les deux Égliſes, & il n'y réüſſit que trop bien par deux Canons qu'il fit ſouſcrire à ſon Conciliabule, dont l'un ôtoit tout recours au St Siége, & l'autre retranchoit du Symbole de Nicée l'Addition *Filioque*.

L'eſprit de Schiſme, qui préſida à ce malheureux Concile, avec la mauvaiſe foi, qui en eſt inſéparable, & l'aigreur contre le St Siége, qui en eſt la ſuite, firent en peu de tems des progrès ſi funeſtes, dans toute l'Égliſe

)rientale, qu'on déſeſpera de la réü-
ion. Les divers fleaux, dont la Juſti-
: Divine châtia cette Égliſe rebelle,
ırent ſeuls capables de lui inſpirer
uelque penſée de retour ; & les Pa-
:s attentifs à profiter des momens fa-
ɔrables, n'omirent rien pour réünir
l'Égliſe cette portion ſéparée. Mais
s Grécs, auſſi prompts à oublier
urs ſermens que dociles & ſouples
ans le beſoin, trompérent toutes les
pérances des Souverains Pontifes,
: dès que la tempête étoit paſſée, ils
udoient l'exécution de leurs promeſ-
s. Tout fut inutile à cet égard, & le
oncile de *Bari* ſous *Urbain* II. & le
oncile de *Latran* ſous *Innocent* III.
les Conférences de *Nympha* ſous
'égoire IX. & le Concile de *Lyon*
us *Grégoire* X. & enfin le célébre
ɔncile de *Ferrare*, qui fut tranſporté
Florence ſous le Pape *Eugéne* IV. &
la réünion paroiſſoit ſi bien cimen-
:. M. *Peichich* donne un Hiſtoire
regée de tout ce qui ſe paſſa dans ce
mier Concile, & finit cette pre-
ére Partie de ſon Ouvrage à la priſe
Conſtantinople par les Turcs,
is ans après le Concile de Florence;

exemple terrible de la Justice D
ne, qui pour venger l'Eglise Ror
ne, dont ces Peuples orgueilleu
fusoient de reconnoître l'Autor
les a humiliés, asservis, & pre
anéantis sous le joug honteux
Mahométans: heureux encore si l
souffrances leur désilloient les ye
mais il semble que l'état déplorabl
ils sont réduits, ne serve qu'à les
durcir dans leur révolte contre l'E
se; & si l'on en croit l'Auteur,
obstination est telle qu'ils préfé
l'ignominie & le poids de leurs c
nes à la soumission légitime q
doivent au Vicaire de J. C. & à l
torité de l'Eglise Romaine. C'es
qui a engagé M. *Peichich* à joind
l'abregé d'Histoire un abregé de C
troverse sur les points contestés e
les Latins & les Grecs, afin de les
suader par la raison, après les a
convaincus par les faits. C'est la
tiére du *Chapitre dixiéme*, qui est
tagé en quatre Sections.

Dans *la premiére*, il traite l'Ar
de l'Azyme. Les Grecs confesse
avec les Latins, que le Pain est ch
gé par la Consécration, au Corp

J. C. mais ils ne croyent pas que ce changement puisse se faire avec du Pain Azyme ou sans levain. M. *Peichich* leur objecte, avec les Latins & démontre, par plusieurs Textes de l'Evangile que J. C. dans l'Institution de l'Eucharistie se servit de Pain Azyme; & comme les Grecs tachent d'éluder cet argument en supposant que J. C. anticipa d'un jour la célébration de la Paque; c'est-à-dire, qu'il la célébra le 13. du mois au lieu du 14. M. *Peichich* leur ôte cette frivole ressource en leur faisant voir que leur supposition, qui n'a d'ailleurs aucun fondement, contredit l'Evangile. Comme les Grecs font surtout beaucoup valoir le Passage de S. Jean 18. 28. *Ipsi vero non introierunt in pretorium, ut non contaminarentur; sed ut manducarent Pascha*; d'où ils concluent que les Juifs n'avoient pas encore alors fait la Pâque, & par conséquent que J. C. qui l'avoit faite la veille, l'avoit faite le 13. du mois, l'Auteur réfute leur objection en faisant voir, par divers Passages de l'Ecriture, qu'après l'immolation de l'Agneau Pascal, les Prêtres avoient coutume, suivant la Loi

du Deuteron. 16. 2. d'immoler tous les jours suivans, plusieurs Victimes, & que ces Victimes sont aussi appellées *Pâque* dans l'Ecriture. Il réfute également l'objection que les Grecs tirent du Passage de St Jean 19. 14. *Erat autem Parasceve Pascha*: comme si *Parasceve* dans ce Texte signifioit le jour qui précedoit la Pâque, au lieu qu'il ne signifie à l'ordinaire que le jour qui précedoit le Samedi ou le Sabbath, qui tomboit dans les Fêtes de Pâque.

Dans *la seconde*, il traite la Controverse du Purgatoire & premiérement, il en prouve l'existence par le Texte du 2. Machab. 12. 43. par celui de Tobie 4. 18. celui de Malach. 3. 2. de S. Matt. 12. 32. de S. Paul 1. Cor. 15. 29. & de S. Luc 12. 58. Aux témoignages de l'Ecriture il ajoute ceux des SS. PP. surtout de l'Eglise Orientale, S. Gregoire de Nazianze, *Orat. pro Cæs.* S. Ephrem dans son Testament, S. Cyrille de Jerus. *Catech.* 5. *Mystag.* S. Chrysostome, *Hom.* 41. *in Ep.* 1. *ad Cor.* & *Hom.* 69. *ad Populum.* Origene, *Hom.* 6. *in Exod.* Saint Basile, *in cap.* 9. *Isaiæ*, Euseb.

Emiss. *Hom.* 3. *de Epiph.* &c. Il n'oublie pas les raisons Théologiques rapportées par tous les Controversistes, & il réfute enfin les foibles objections de ses adversaires. Secondement, les Grecs ont encore une autre Erreur sur l'état des Ames après la mort ; car ils croyent qu'avant le jugement dernier personne ne joüit de la vûë de Dieu dans le Ciel, & ne souffre la peine de l'Enfer. Or, l'Auteur réfute encore cette Erreur par l'Ecriture & par les témoignages des SS. PP. & employe assés au long toutes les preuves qu'on trouve dans les Controversistes qui ont réfuté les Grecs, tels qu'*Arcudius*, *leo Allatius* & plusieurs autres.

La *troisiéme Section* est employée à prouver, contre les Grecs Schismatiques, que S. *Pierre* fut établi par J. C. son Vicaire en terre & le Chef visible de l'Eglise Universelle, par conséquent de toutes les Eglises particuliéres. Les Textes que l'Auteur met en usage sont connus de tout le monde : Matt. 16. 18. *Tu es Petrus & super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam, & tibi dabo claves Regni Cœlorum, &c.* Sur quoi l'Auteur fait sentir la force

des termes de *fondement*, d'*édifice*, de *clef*, de *lier* & de *délier*. Il fait ensuite remarquer que 630. Peres au Concile de Calcedoine, appellérent S. Pierre, *la pierre & le fondement de l'Eglise Catholique*. Origene, *Hom.* 5. in Exod. l'appelle *le grand fondement de l'Eglise & la pierre très-solide*. S. Athanase, *Ep. ad Fel.* dit que c'est *sur ce fondement* (S. Pierre) *que les colonnes de l'Eglise; c'est-à-dire, les Evêques, sont établies. Pierre*, dit S. Basile, *lib.* 2. *in Eunom. à cause de l'excellence de sa foi reçût sur lui-même l'édifice de l'Eglise*. Saint Grégoire de Nazianze, *in Orat. de moder. in disput.* S. Epiphane, *in Ancor.* s'expriment de la même maniére, en un mot, tous les PP. sont unanimes sur ce point. L'Auteur insiste avec force sur le Texte de l'Evangile, *Pasce Oves meas*, & il fait remarquer que tout le Troupeau de J. C. est compris dans ces mots, avec tous les devoirs de Pasteur, qui sont de nourrir, de conduire, de défendre, de présider, de gouverner, d'avertir, de reprendre & de punir; d'où il conclut que S. *Pierre* reçût de J. C. le pouvoir de gouverner toute l'Egli-

.... autres de S. *Chryſo*
me, qui dit que J. C. ſans parler
autres Apôtres, ne parla qu'à *Pie*
& qu'il le chargea de prendre ſoin
ſes Freres. *Aliis omiſſis Petrum dum*
xat affatur; *Fratrum ei curam comm*
tit. Et de S. *Leon* qui dit, *Serm.* 3. *Aſſumpt. ſuâ ad Pontif. Pierre ſeul e*
choiſi entre tous les hommes pour go
verner toutes les Nations appellées
l'Evangile, & pour être le Chef de
Apôtres & de tous les Peres de l'Egliſe,
n ſorte que quoiqu'il y ait beaucoup de
Prêtres & de Paſteurs, ils ſont tous im
édiatement gouvernés par Pierre, en
ême tems qu'ils ſont principalement
uvernés par J. C.. Or, ſi J. C. a don
à S. Pierre une telle puiſſance, on
peut pas douter ...

raine, qui convient au Vicaire de J. C. M. *Peichich* ne manque pas de citer sur cela les Textes formels des Péres Grecs, entre autres de S. *Irenée*, L. 3. c. 3. qui déclare qu'*il faut que toutes les Eglises conviennent avec celle de Rome à cause de la supériorité de son pouvoir*, *&c.* de S Basile, *Ep.* 52. *ad Athan.* de S. Chrysostome, *Ep.* 1. *ad Innoc.* de Théodoret, *Ep. ad Renatum Presb. Rom.*

Dans la *quatriéme Section*, l'Auteur traite la question de la Procession du S. Esprit, qui est, avec la question de la Primauté du Pape, la principale cause de division entre les deux Eglises. Il suit, dans cette question, la même méthode que dans les trois précédentes; c'est-à-dire, qu'il rapporte d'abord les Textes de l'Ecriture, qui prouvent le Dogme Catholique, & ensuite les Textes des PP. de l'Eglise Grecque, qui la confirment.

Conclusion de l'Ouvrage. Mr. *Peichich* finit par une réfléxion qu'il juge propre à toucher ses Compatriotes: c'est que Dieu s'est déclaré contre les Schismatiques d'une maniére si sensible, qu'il faut s'aveugler pour ne pas

l'appercevoir. Car, 1°. dit-il, avant le Schisme la Gréce étoit remplie de Saints & de Sçavans Hommes, & c'est dans la Gréce qu'ont été tenus tous les Conciles Généraux : au lieu que depuis le Schisme, pendant neuf cens ans, on n'y a vû ni Concile, ni Saints, ni Miracle, & que très-peu de Sçavans, comme si Dieu vouloit vérifier dans la Gréce ce qu'il a dit par rapport à la Judée : *Ecce enim Dominator Dominus exercituum auferet à Jerusalem & à Juda validum & fortem, &c. Isai. c. 3. 1.* *Où sont*, demande-t-il aux Grecs, *vos Gens de Lettres, où sont vos Docteurs, & les Maîtres de vos Enfans ? Ubi est Litteratus, ubi est verba ponderans, ubi Doctor parvulorum ?* Isai. 33. 18. Le Schisme les a tous abrutis. » Qu'on parcoure toute » la Gréce, l'Illyrie, la Bulgarie, la » Valaquie, la Moldavie, la Tran- » sylvanie, la Hongrie, & tout le Rit » Grec, & que, la Lanterne à la » main, on y cherche un homme vé- » ritablement instruit & Lettré, qui » ait la science de Dieu & de la Loi, » on ne le trouvera pas. Depuis ce » tems là les Latins ont eu onze Con-

» ciles Généraux, un nombre infini
» de Conciles particuliers, dans tous
» les siécles, des Saints célébres par
» leurs Miracles, de nouveaux Or-
» dres Religieux, des Sçavans qui ont
» fait honneur à l'Eglise par leurs Ou-
» vrages & leur érudition, &c. Que
» l'on juge donc lesquels des Latins
» ou des Grecs sont dans l'erreur, les-
» quels sont abandonnés ou favorisés
» de Dieu ».

2°. La Foi des Latins, ajoute-t-il, s'étend de jour en jour dans les Indes Orientales & s'est repanduë dans tout le nouveau Monde : au lieu que la Foi des Grecs loin de s'étendre diminuë de jour en jour & en conduit enfin beaucoup au Mahometisme. Sept fois les Grecs convaincus dans divers Conciles, ont confessé la vérité de la Foi des Latins, & sept fois ils se sont replongés dans leurs ténébres. Voilà le péché de la Gréce qui lui a attiré le fléau terrible de la colére de Dieu, sous le poids duquel elle gemit depuis si long-tems; & 3°. ce qui prouve que c'est son obstination dans l'erreur sur la Procession du S. Esprit, qui est la cause de tous ses malheurs, c'est que

la Ville de Constantinople fut prise & saccagée par les Turcs dans les Fêtes mêmes de la Pentecôte de l'année 1452. 4°. D'où vient, ajoute-t il encore, en adressant la parole aux Grecs, que Dieu n'exauce ni vos larmes, ni vos Priéres, depuis le tems que vous gemissés dans l'oppression, & que vous confessés humblement vos iniquités : car il semble que c'est Dieu lui-même, qui, par un juste jugement, a arrêté les progrès des Princes Chrétiens, qui ont entrepris de vous délivrer de la servitude. Les uns ont perdu des batailles, les autres n'ont point pû profiter de leurs Victoires, & sur le point de briser vos fers, il semble qu'une puissance invisible suspendant tout à coup le cours de leurs Conquêtes les ait obligés de retourner sur leurs pas. C'est votre obstination dans le Schisme, qui fait échoüer toutes leurs entreprises. Vous conféssés vos péchés, & vous refusés de reconnoître le plus grand de tous : vous continués à canoniser l'impie *Photius*, vous vous opiniatrés de plus en plus dans vos erreurs, vous outragés le S. Esprit, & vous insultés l'Eglise Romaine.

ARTICLE XVI.

HISTOIRE LITTERAIRE DE la Ville de Lyon, avec une Bibliothéque des Auteurs Lyonnois sacrés & profanes, distribués par siécles. Par le P. de Colonia D. L. C. D. J. Seconde & derniére partie, qui commence à l'année 600, & finit à l'année 1730. *à Lyon chés François Rigolet, Quai des Célestins, au mercure*, 1730. *In* 4° *pp.* 838. *sans compter l'Epitre dédicatoire, la Préface & les Tables.*

NOus avons déja rendu compte de la prémiére partie de cette Histoire lorsqu'elle parut, *Articles* LXVI. *&* LXXII. *des Mémoires de* 1729. Le P. *de Colonia* a suivi dans ce second volume le même ordre & la même méthode que dans le prémier. Même goût, même discernement, & même choix dans la recherche & l'assemblage des matériaux, qui composent les deux parties de cette Histoire. Pour en rappeller à nos Lecteurs le dessein particulier, il est à propos de répéter ici un

» raiſonné, encore moins une liſte
» che des Auteurs Lyonnois. C'eſt d
» ne part, une Hiſtoire Littérair
» ſacrée & profane, qui doit en co
» ſéquence s'étendre ſur ce qui a u
» relation naturelle & bien marqu
» avec les ſciences, avec les ſçavans
» & avec les beaux-arts. C'eſt d'autr
» part, une Bibliothéque raiſonnée,
» qui doit donner une notice éxacte
de nos Auteurs, de leur caractére,
de leurs principales qualités, & ſur-
tout de leurs Ouvrages ". Tel eſt
plan que le P. *de Colonia* s'eſt Tra-
, & ſur lequel il a travaillé. Plan,
'on ne doit point perdre de vûë
ns la lecture de cette Hiſtoire. P...
on ne ſe...

les sçavans de cette ville. Suivant c
plan, on ne regardera point comm
digressions déplacées, tout ce qu
l'Auteur rapporte des erreurs de *Fe
lix d'Urgel*, de l'hérésie de *Gothescal
que*, des vertus & des écrits de St. *An
selme* de cantorberi, de divers Conci
les tenus à Lyon ou dans les gaules
de la conquête du Royaume de Na
ples par *Charles* VIII. &c. parcequ
tous ces traits de l'Histoire générale
quoique naturellement étrangers
l'Histoire litteraire de la ville de Lyo
lui deviennent comme propres, par l
maniére dont le P. *de Colonia* les trai
te, & les fait servir à son dessein. Des
sein vaste, comme on voit, & dar
lequel il seroit impossible de suivr
l'Auteur, sans passer les bornes d'u
extrait. Nous nous bornons à rappor
ter sous chaque siécle, ce qui peut in
téresser davantage les sçavans, & fa
re connoître les Auteurs Lyonnois.

Le VII^e. & le VIII^e. siécles ne nou
arrêteront pas longtems. Ils n'ont pro
duit aucun Auteur Lyonnois, & c
qui est plus remarquable, ils n'en or
pas donné à la France trois ou quatr
dont les écrits ou même les nom

es huit ou dix derniers Rois
niere race, à la tyrannie des
Palais, aux guèrres civiles
rénouvellées, & aux mala-
agieuſes qui ſe joignirent à
itres fleaux. Outre ces cau-
les & communes à toute la
ui concoururent à étouffer
prits l'amour de l'étude &
Lettres, il y a pour la ville
les provinces voiſines une
culiére de cette barbarie».
it l'Auteur, la longue va-
reſque tous les Bénefices,
iculier des Archevêchés de
le Vienne, que Charles

» raire «. Le commerce que St. Grégoire le grand entretenoit avec *Ætherius* Évêque de Lyon; la conversion de S. Austregisille qu'*Ætherius* créa Abbé de St Nizier; le rétablissement de la célébre Abbaye d'Aisnay par la Reine *Brunehaut*; l'éxil & le Martyre de St. Didier Archevêque de Vienne; la fondation des Églises de Sainte-Croix, & de St. Jean-Baptiste &c. Tous ces points de l'Histoire particuliére de l'Eglise de Lyon, & plusieurs autres qui sont ici débrouillés avec beaucoup d'ordre, ont offert un vaste champ à l'érudition & à la critique de notre Auteur.

Le IX^e^. X^e^. & XI^e^. Siécle n'ont pas été moins stériles en Auteurs Lyonnois que les deux précédens; & si la ville de Lyon mérita dans le X^e^ siécle le beau nom de *Mere & de Nourrice de la Philosophie*, on peut dire quelle fut plus rédevable de ce titre glorieux, aux sçavans étrangers qui y faisoient leur séjour, qu'à ses propres habitans. L'Histoire qui nous en a conservé les noms, ne fait mention d'aucun Auteur qui fut Lyonnois de naissance. Parmi les Ecrivains

dont le P. *de Colonia* fait connoître les vertus & les Ouvrages, les plus distingués sont *Leydrade*, *Agobard*, *Amolon*, & *Remy* qui furent successivement Evêques de Lyon, le Diacre *Florus*, S. *Anselme* de Cantorbery, &c.

Dans le XII. siécle, on trouve à la tête des Auteurs Lyonnois, *Raynaud* de Semur LXXIII^e Archevêque de Lyon; Auteur assés peu connu, & bien moins distingué par l'importance de ses Ouvrages, que par la dignité de son rang & par la sainteté de sa vie. Nous avons de lui la Vie de St. *Hugues* son Oncle, sixiême Abbé de Cluni, écrite en latin; on la trouve dans la Bibliothéque de Cluni. Le P. *de Colonia* après le P. le *Long*, donne à *Raynaud* de Semur un autre Ouvrage, qui porte pour titre *Synopsis vitæ metricæ*.

M. *Dupin*, qui a placé *Raynaud* de Semur dans sa Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, ne l'a pas connu. Il ne parle que de la *Vie d'Hugues Abbé de Cluni*, qu'il fait mal-à-propos frere de *Raynaud* de Semur.

Pierre *Valdo* Auteur de la secte des pauvres de Lyon ou des Vaudois, & Jean de Lyon son contemporain &

[illegible]

les sçavans de cette ville eurent à ces divers événemens; voilà ce qu'embrasse l'Histoire literaire de ces deux siécles. Le P. *de Colonia* suivant son plan, ne s'est attaché qu'à certaines particularités, qui ne se trouvent pas dans les Histoires générales, & qui interessent particuliérement la ville de Lyon.

On ne compte dans ces deux siécles que trois Auteurs Lyonnois, le Cardinal Bernard *Aigler*, la vertueuse *Marguérite* chartreuse, & le Cardinal Jean *de la Grange*, autrement dit, le Cardinal d'*Amiens*. Encore est il fort incertain si ce dernier est Lyonnois de naissance? La vertueuse *Marguérite* n'a composé que des Ouvrages de piété, dont on ne connoit pas même aujourd'hui les titres ». » Voici les principaux Ouvrages, qui » adjugent au Cardinal *Aigler* une pla- » ce parmi les Ecrivains Lyonnois. 1°. » *Exposition de la régle de St. Benoît* » 2°. *Speculum monachorum*, Ouvra- » ge très utile à toutes les personnes » quivivent dans les monastéres «.

Pour donner une idée de la barbarie de ce XIV^e. siécle, le P. *de Colonia* rapporte quelques paroles d'un Acte

[illegible]

ge, *De patriis illustrium doctrina virorum*, où il a confondu ce Guy *Pape* avec Guy *le gros*, qui après avoir été élevé sur la Chaire de St. Pierre, prit le nom de Clement IV. & qui par sa grande capacité dans la jurisprudence mérita d'être appellé *la lumiére du droit*. La méprise est d'autant plus remarquable, qu'il n'y a pas moins de deux siécles d'intervalle entre ces deux illustres jurisconsultes. Le P. *de Colonia*, après avoir relevé cette méprise, avertit que le Livre du Professeur de Witemberg est semé d'un grand nombre d'erreurs pareilles.

On compte encore parmi les Auteurs Lyonnois de ce siécle, Jean de *Cucharmois*, Pierre *Sarget*, & Pierre *Sarget* ou *Farget*. Ces deux derniers, selon la Croix-du-Maine, vivoient en 1483. & étoient Religieux Augustins, tous deux Docteurs en Théologie. Une si parfaite ressemblance de noms, de qualités, & de Profession, donne lieu à penser que ces deux Auteurs ne sont qu'un même homme. La méprise de la Croix du-Maine, paroît même d'autant plus évidente, que la traduction du *Fasciculus tem-*

verum imprimé par cet Auteur à [illegible] Larger, sous le nom de Pierre Larger, dans l'Edition de Lyon en [illegible], & dans celle de Genève en 1495.

Le XVI^e. & le XVII^e. siécle ont bien dédommagé de la sécheresse des précédens, par le nombre & le mérite des Auteurs Lyonnois qu'ils ont produits. On peut regarder, dit » le P. de Colonia, le seiziéme siécle » comme notre véritable age d'or, en » fait de belles lettres & de toutes sor» tes de sciences purement humaines. » Bien des choses rapprochées & réü» nies ensemble, contribuérent dans » ce tems-là, à faire cultiver dans » Lyon la bonne littérature, avec » plus de soin & de succès, que ja» mais. La prise de Constantinople » par Mahomet II. en rendant la » Grèce barbare, chassa de l'Italie, » & peu-à-peu du reste de l'Europe, » la barbarie qui y regnoit depuis si » long tems. Une troupe choisie de » Grecs aussi polis que sçavans, ra» mena d'abord dans la Toscane, » après le milieu du XV. siécle, les » beaux-arts & le bon gout, qu'on n'y con-

» connoiſſent guérres plus depuis un
» tems infini. Delà le bon gout ſe ré-
» pandit de proche en proche dans le
» reſte de l'Italie. Ce fut dans cette
» ſource que les François allérent le
» puiſer ſur la fin du XV^e^. ſiécle, &
» vers le commencement du ſeizié-
» me; & ils ſçurent bien mieux le con-
» ſerver, qu'ils ne ſçurent garder leurs
» rapides conquêtes ".

La ville de Lyon fut une des prémiéres villes de France, qui ſe reſſentit de ce renouvellement du bon gout. La longue réſidence que nos Rois furent obligés d'y faire, à l'occaſion des guerres d'Italie, influa le plus dans cet heureux changement. On vit alors la ville de Lyon changer tout-à-coup de face, & concilier la littérature avec le commerce. Il ſe forma dans ſon ſein une ſçavante Académie, que les Ecrivains du XVI^e^. ſiécle ont eu ſoin de nous faire connoître ſous le nom d'Académie de *Fourviere* ou de *L'Angelique.* L'Imprimerie y fut portée dans ce ſiécle au comble de ſa perfection. Un grand nombre de ſçavans hommes s'y rendirent de toutes parts, ſoit pour y mettre au jour leurs

Ouvrages, soit pour les travailler en repos. Jamais l'émulation litteraire ne fut plus grande que dans ce tems-là. Jamais aussi on ne vit dans Lyon tant de sçavans, & de sçavans Auteurs dans tous les différens genres de littérature. Leur nombre ne nous permet pas d'entrer dans le détail de ce qui regarde chacun d'eux en particulier. Nous ne pourrions au plus que donner ici une liste de leurs noms avec un simple catalogue de leurs Ouvrages; mais ce ne seroit les faire connoître que très imparfaitement. On s'en instruira d'une maniére plus utile & plus agréable dans l'Histoire même, dont nous donnons l'éxtrait. Cette derniére partie, qui embrasse le XVI. & le XVII[e]. siécle n'est pas la moins curieuse, ni la moins intéressante.

Le P. *de Colonia* n'est entré dans le XVIII[e]. siécle, qu'autant que la liaison ou l'importance des matiéres le demandoit. Il ne pouvoit se dispenser de faire connoître la nouvelle Académie des sciences & des Belles-Lettres, établie à Lyon depuis quelques années, & dont il est un des plus Au-

ciens membres. Rien n'étoit plus du ressort de son Histoire Littéraire. Cette Académie, dit le P. *de Colonia*, "
» doit sa naissance à un petit nombre
» de personnes choisies, qui com-
» mencérent en 1700 à s'assembler ré-
» guliérement, pour conferer sur des
» matiéres de littérature. Elle continua
» avec succès ses éxercices durant vingt
» quatre ans; & s'étant accruë de plu-
» sieurs bons sujets, elle obtint au mois d'Août 1724. des Lettres Paten-
» tes du Roi, par lesquelles sa Ma-
» jesté confirme son établissement,
» sous le titre *d'Académie* des Scien-
» ces & des Belles-Lettres ».

Lorsque l'Académie de Lyon se vit ainsi établie sous l'autorité du Roi, elle acheva de dresser ses statuts & ses Réglemens. L'objet, l'ordre, & la forme de ses éxercices furent bien-tôt déterminés. Elle fixa à 25. le nombre de ses Académiciens ordinaires. Le sceau qu'elle choisit, représente l'ancien Autel d'Auguste à Lyon, avec ces mots pour légende, *atheneum lugdunense restitutum MDCC.*

Il ne manquoit plus à la gloire de cet établissement, que d'avoir un lieu

rise & convenable pour les assemblées. Mrs. les Prévot des Marchands & Echevins de Lyon, persuadés que tout ce qui peut contribuer à la perfection des Sciences & des beaux-Arts, mérite une attention particuliére de la part des Magistrats dans une grande ville ; s'intéresserent en faveur de la nouvelle Académie. Par Acte Consulaire du septiéme Mars 1726. ils fixérent le lieu de ses assemblees dans une des Salles de leur magnifique Hotel de Ville. Que n'a-t-on pas lieu d'attendre, pour la perfection des Sciences, d'une Académie également distinguée par le mérite & les talens des personnes qui la composent, & par tous les genres d'érudition qu'on peut acquérir ? Elle ne fait encore, pour ainsi dire, que de naitre ; & elle compte déja parmi ses Membres, une quinzaine d'Auteurs, dont les Ouvrages " figurent avec „ honneur & en divers genres dans la „ République des lettres „ . Le P. *de Colonia* donne à ses Illustres Confréres les justes éloges, qui leur sont dûs. C'est au Public à rendre à l'Auteur la justice, que sa modestie ne lui a pas permis de se rendre à lui même.

ARTICLE XVII.

REFLEXIONS POLITIQUES de Bathasar Gracien sur les plus grands Princes, & particulierement sur Ferdinand le Catholique, Ouvrage traduit de l'Espagnol avec des notes Historiques, & critiques. Par M. D. S. MDCCXXX. vol. in 4°. pp. 120.

CEtte traduction, est le coup d'essai d'un jeune homme de famille, de beaucoup d'esprit d'une grande lecture; d'un nouveau *Pic de la Mirande* pour l'ardeur, & pour la continuité du travail. L'Auteur dont il a fait choix pour s'essaier, est sans exception, de tous les Écrivains Espagnols, le plus difficile à entendre & à rendre ; ainsi l'entreprise seroit toûjours glorieuse, quoique le succès n'en fut pas complet.

Gracien intitule le Panegyrique de son Heros : *Le politique Dom Ferdinand le Catholique.* Ce titre est simple, & exempt du reproche fait au début de l'un de nos Poëtes : *je chante le*

vainqueur des vainqueurs de la terre. Venons au titre de M. D. S. à sa Préface. « Ce n'est point dit-il, l'attrait » de la nouveauté qui me seduit, mais » celui de la vérité qui ne veut point » être trahie. Cet Ouvrage de *Gracien* » pêche par l'ordre, & par la Métho- » de, il abonde de traits brillans ; mais » la transition des uns aux autres est » forcée, les Métaphores sont outrées, » les Eloges encore plus,. les termes » sont peu exacts &c. Le composé est » bizarre, mais il plaît ». Montrons l'ordre, & la méthode de cet Ouvrage ; & il ne sera plus un *Composé bizarre.* Le sujet de l'Ouvrage Espagnol, c'est l'Eloge de *Ferdinand*, la maniére dont *Gracien* le traite, c'est par un parallele suivi de son Heros avec tous les Monarques accomplis, & par un contraste également suivi, avec tous les Princes malhabiles, vicieux, &c. Il révêt *Ferdinand*, de toutes les qualités eminentes des premiers, & il lui ôte tous les défauts des derniers. Ce paralléle & ce contraste suivis, *Gracien* les divise en trois parties : dans la premiere il s'agit des Princes qui ont fondé, ou qui n'ont

pas fondé leur Monarchie, & *Ferdinand* est mis au nombre des vrais Fondateurs; dans la 2^e. partie: il s'agit des Princes qui ont accru ou qui ont laissé déchoir leur monarchie; & Ferdinand est mis au nombre de ceux qui l'ont accruë. Dans la 3^e. partie enfin il s'agit des Princes qui ont donné la souveraine perfection à leur Monarchie, ou de ceux qui ne l'ont pas fait, & *Ferdinand* est mis au nombre des prémiers.

Tel est l'Ordre, telle est la distribution de l'Eloge de *Ferdinand*, dont chaque partie fournit successivement, & en differentes maniéres, des instructions pour être un grand Roi, un Roi parfait. Le début de la prémiere partie, dont le sens precis est essentiel, à échapé au traducteur. Ferdinand, dit *Gracien*, fonda la plus belle Monarchie que l'on eut vuë jusqu'à nos jours, par rapport à la Religion, au Gouvernement, à la valeur, aux Etats & aux richesses: Ferdinand fut donc le plus grand Roi que l'on eut vu jusqu'à nos jours: *Luego fue el mayor Rey hasta oy.* La preuve de cette consequence? C'est que " les qualités éminentes du *Gra-*

„ *cien*, se trouverent toûjours réünies „ dans les Fondateurs des Empires. „ Car si tout Roi pour être le prémier „ des hommes, doit être le plus par- „ fait des hommes, pour être le 1^e. des „ Rois, il doit être le plus parfait, le plus „ grand des Rois. Ensuite le Panégiriste „ vient au Parallele de son Héros avec „ les Fondateurs de leur Empire, & „ au contraste avec ceux qui n'en ont „ point été véritablement les Fonda- „ teurs „. Ces pensées qui chés l'Au- teur suivent les unes des autres n'ont plus cette liaison dans la traduction „ Ferdinand dit, le Traducteur, „ fonda la plus grande Monarchie &c. „ & il fut le plus grand de tous les „ Rois. Cette derniere phrase est ici „ de simple narration; & dans *Gra-* „ *cien* elle est une conséquence de la „ proposition qui la précede, *Luego* „ *fue & Mayor Rey*, on a toujours „ admiré, continue M. D. S. dans „ les Fondateurs des Empires un con- „ cours de grandes vertus. Les belles „ inclinations font l'honnête homme, „ & les grandes qualités font les grands „ Rois. Ces phrases isolées ne sont „ point dans *Gracien*, & ne pouvoient

être sans qu'il quittat son raisonement & son sujet. *Concurrieran empre grandes prendas en los Fonatores de los Imperios ; que si todo ey para ser el primero de los homres , ha de ser el major de los homres ; para ser el primero de los Reyes, a de ser el maximo de los Reyes* ».
Ces inadvertances sur le plan & la distribution des parties de l'Ouge ont occasionné la critique que ı vient de voir , & influë après ceıaturellement sur la traduction.
M. D. S. Si loüable par tant d'enɔits fait dire à son Auteur (pag. 2) ·st un ouvrage que mon respect & n zéle consacrent au genie supeır de Votre Excellence : *Devida a Magistral conversacion de V. Excel. grada demi observation*. Au lieu que *ucien* a dit , je le dois à Votre Excelce , cet Ouvrage , je le dois à ces ıversations instructives que mon achement respectueux pour Elle a procurées. Au même endroit « Ce n'est point par des traits flateurs que je caracteriserai Ferdinand , la laterie est inutile où la vérité suffit., 'est cette vérité dont je ne m'eloi.

» generai jamais ». Le Texte: *Protesto que no alienta mi pluma & Favonis de la lisonja, pues nunca esta busco tant remotos los assuntos.* C'est-à-dire, je puis protester que ce n'est point l'esprit de flaterie qui donne le mouvement à ma plume; veü qu'elle n'ambitionna jamais des sujets aussi relévés que celui-ci. "Ma hardiesse est excu» sable; elle a été excitée par un heu» reux hazard, qui m'a procuré des » Mémoires que la main de ce Roi » Catholique a éternisé ». Le Texte, *Excusa, si, mi osadia, y a un la solicita mi suerte, de hallarme digo, conmeo chas noticias eternizadas, con su propria Real Catholica mano.* C'est-à-dire, cüi ma situation heureuse, je veux dire, de me voir avec plusieurs Mémoires éternisés par la main Royale du Heros Catholique, autorise & excite même ma hardiesse. En coupant toûjours chaque phrase dans un Panégyrique, ne lui ôte-t'on point & la Majesté & le nombre qui sont si propres de ce genre. page 3e. " Les actions » des Fondateurs ont été ordinaire» ment si prodigieuses, que le récit en » est plus souvent régardé comme un

» jeu de l'esprit, que comme une véri-
» té exacte de l'Histoire. Leurs na-
» tions les ont élevés au dessus des
» hommes, & les ont egalés aux Dieux
» . . . La postérité a cru que Xe-
» nophon avoit moins répréfenté ce
» qu'avoit été Cyrus, que ce qu'il de-
» voit être ». *Sino to que deve ser un perfecto Monarca.* Mais ce qu'il faut pour être un Monarque parfait. Reprenons le Texte plus long. *Fueron Comunnmente tan prodigiosos los hechos de todos los Fundadores, que las naraciones dellos se juzgaron antes por invenciones de la Epica que por rigores de la Historia; los suyos los imaginaron mas que hombres, hasta enagurar los, Dioses.*

Les faits de tous les Fondateurs furent communément si prodigieux que l'on en jugea les récits plus ressemblans aux fictions du Poëme qu'à la gravité de l'Histoire. Leurs propres sujets les crurent quelque chose de plus que des hommes, jusqu'à les eriger en Dieux : & les Etrangers donnant dans une autre extrémité les regarderent comme des Héros de la Fable.

Sans être esclave d'un Auteur, on

peut en prendre le Caractére, p. 4[e]. les uns naissent Rois les autres le deviennent. *Ellos ò nacen Reyes, ò son hechos Reyes*. Le sens de *Gracien* est que les autres (qui ne sont pas Fondateurs, ou naissent Rois, & le sont par voie de succession; ou sont faits Rois; par voie d'Election. Ces exactitudes sont génantes & sont pourtant necéssaires à l'égard d'un Auteur qui dit toujours des choses, & qui ne perd point de vuë son sujet. La même: » ces héroiques vertus sont des faveurs » de la divine providence, ce ne sont » point des fruits d'un mérite particulier ». *Gracien* dit; ces qualités héroiques sont bien plus des faveurs que le Ciel juge à propos de départir, que les fruits de l'industrie, & des soins de l'homme : *son antes favores, &c.* que &c. Si au lieu de conserver à l'original, son tour, on le paraphrase M. D. S. Déclare qu'il l'a fait avec raison. Voici son Texte traduit : « La » capacité est le sein de la prudence, » sans laquelle ni les emplois ni les » exercices, n'ont jamais formé de » grands hommes. (Voici la para- » phrase). Elle (La capacité) donne à

» la jeunesse une maturité aussi par-
» faite que celle qui s'acquiert par une
» experience de longues années ; sans
» elle le grand âge ne produit dans les
» vieillards que de la foiblesse, elle
» réünit dans les jeunes gens toutes les
» perfections de leur jeune âge, avec
» celle de l'âge ; qu'ils n'ont point en-
» core ; elle rend les vieillards superieurs
» aux foiblesses de leur grand âge ;
» un vieillard sans elle est en même-
» tems sujet aux foiblesses de l'âge qu'il
» ne voudroit point avoir, & aux
» égaremens de l'âge qu'il n'a plus ».
Telle est la paraphrase de ces mots de l'original : *Avec la capacité, jeune on est vieux ; sans elle, vieux on est jeune.* Enfin ils est certaines Sentences courtes qui viennent après une narration, surtout dans les Panégyriques, M. D. S. en traduit une ainsi. " De grands » dangers, point d'experience ». Le Texte porte, *nulle experience, grand Ecueil.*

Pour abreger passons aux *notes*, & commençons par celles que le Traducteur nomme *critiques.* " On reprochera toûjours à *Gracien* de n'a- » voir point donné connoissance des

» Mémoires qu'il indique ». Ré-
» ponse. A qui, & pourquoi donner connoissance de ces Mémoires? *Gracien* les avoit du *Duc de Nochera* comme il l'insinuë dans sa Dédicace, bien traduite. II^e^. « Gracien fait comme
» entrer en paralléle son Héros avec
» les deux Princes les plus fourbes,
» *Tibere* & *Louis* XI; & cela n'est point
» du tout à l'honneur de Ferdinand ».
Réponse. La traduction du Texte par M. D. S. même, est directement contraire à son objection. *J'envie à Tacite & à Comines, leur esprit, leurs plumes, mais point leur Héros.* IV^e^. « Quoi-
» qu'en dise *Gracien*, Tamerlan assu-
» ra la Perse à sa posterité ». Réponse : *Gracien* ne dit le contraire que dans la traduction. Là il dit, « Tamer-
» lan remplit tout l'Orient de terreur
» *sans s'assurer* aucune possession ».
Mais dans l'original, « il dit, *Tamerlan*
» remplit plus de terreur l'Orient que
» de sa Domination ». *Elenò el Oriente Tamerlan, mais de terror, que de Señoire Barbaro Cometa*, &c. Gracien remarque seulement que ce Prince Tartare ne survéquit pas long-tems à sa Domination ; & c'est un fait très verita-

ble. " Gustave de Suede en nos jours
» commençoit de la sorte » . Ajoute
le même Gracien. *començava assi en
nuestros Dias Gustaro Adolfo , el de
suecia* : Ce que M. D. S. Traduit ainsi.
De nos jours Gustave Adolfe sembloit
vouloir l'imiter, Tamerlan. V^e " *Gra-
» cien* a pensé comme le P. *Daniel* sur
» *Clovis*, les Sçavant modernes pen-
» sent autrement » . Rep. des Sça-
vans peuvent s'en tenir au sentiment
du Pere *Daniel*, parce que Clovis est
en effet le prémier de nos Rois, en
qui se trouve le caractére d'un vrai
fondateur d'un Etat VI^e. " L'usage
„ des Bombes n'étoit point connu du
„ tems de Ferdinand : l'imagination
„ échauffée de Gracien lui fait sou-
„ vent avancer des choses peu exac-
„ tes „ . Rep. I^o M. D. S. appelle
Bombarda une Bombe, & c'est un Ca-
non. II^o l'artillerie fut inventée vers
1380; & M. D. S. rapporte lui-même
que Ferdinand envoya l'an 1481, des
Ambassadeurs en Italie, &c. VII^e "
„ Gracien fait mal à propos l'honneur
„ à ce Roi (Philippe II.) de faire
„ comme entrer en paralléle les effets
„ de sa prudence avec ceux de la valeur

„ témeraire d'Alexandre. Rep. „. Les armes dit, *Gracien*, demandent un grain de témerité . . . les plus prudens ne furent jamais de grands guerriers, de grands Batailleurs, le Prudent des Philippes d'Espagnes quitta bien-tôt le casque & la cuirasse. Mais Alexandre avec sa témerité fit seul plus de conquetes que tous les Rois ensemble avec leurs longues reflexions. Où est le parallélle de M. D. entre les effets de la prudence de Philippe & ceux de la valeur téméraire d'Alexandre? c'est plûtôt un contraste de l'excès de prudence dans Philippe, avec l'excès de valeur dans Alexandre, lequel fit seul plus de conquêtes que tous les Rois ensemble avec leurs longues refléxions, & ne quitta pas brusquement comme Philippe, le casque & la cuirasse, *Depusò presto el arnes el prudente de los Filipos de España*, cette phrase, M. D. S. la traduit ainsi : " Philippe le „ prudent commença de bonne heure „ à manier les armes „. IX[e] " L'imagination de Gracien s'egare souvent, il oublie qu'il a blamé auparavant Louis XI „. Rep. Louis XI. Il est vrai, mérite au même tems d'ê-

... autres. Le Tra-
et dans le Texte de ſon Au-
;rand Conſtantin dût une
ſes vertus ; & ſa converſion
:ianiſme à l'impératrice Ste
ıEpouſe,, Gracien n'a point
: épouſe à conſtantin Ste
ere, un retranchement de
: près cette addition, c'eſt
elli qui devoit entrer dans
Aammelus, que ce Gou-
rie avoit entrepris de ré-
ır ancien Etat.

[illegible]

dit M. de *Laval*, ce Livre *unique* " par
„ ce qu'il est le seul qui soit parvenu
„ jusqu'à nous sans être mutilé „.

Le Traducteur a voulu suppléer au peu de connoissance que ces Lettres fournissent sur l'état ou se trouvoit Rome quand elles furent écrites, par une *Préface* assés étenduë dans laquelle il examine soigneusement ce qui servit de pretexte aux ennemis de *César* pour le faire perir; il developpe en homme intelligent pourquoi cette mort ne procura pas à la république les avantages qu'elle auroit dû naturellement en retirer. L'étonnante contradiction de sentimens dans le Peuple Romain & de conduite dans les conjurés en fut la prémiere cause. Les Romains qui avoient tout apprehendé de *César* vivant ne cessoient de pleurer *César* mort : & les conjurés qui avoient commencé par éxécuter avec un grand courage ce qui étoit de plus difficile dans le projet du rétablissement de la République, finirent, ainsi que s'en plaint *Ciceron*, par imiter la conduite des enfans dans un tems ou ils avoient besoin de la prudence la plus consommée. Enfin l'opiniâtreté de *Ciceron* à vouloir malgré

les ſages oppoſitions de *Brutus* revétir le jeune *Octave* d'une autorité dont le protecteur lui-même fut une des prémieres victimes, acheva de ruïner le parti des Républicains.

Pour répandre plus de clarté ſur l'Ouvrage, & piquer de plus en plus la curioſité du Lecteur. M. *de Laval* a donné un abregé de la vie de *Brutus* augmenté de remarques critiques & Hiſtoriques, & beaucoup plus étenduës que le Texte. Il y réfute ſolidement M. *Bayle*, qui ſur l'autorité de *Denys d'Halicarnaſſe*, & de *Dion* a prétendu que M. J. *Brutus* ne deſcendoit point de l'ancien *Junius* qu'on peut nommer le pere de la République & il démontre évidemment que l'opinion contraire étoit recûë à Rome du tems de *Ciceron*. Il examine enſuite ſi quelques Auteurs ont été bien fondés à avancer que M. J. *Brutus* fut fils de *Céſar*. Il s'éfforce d'infirmer leurs preuves tirées tant de la familiarité de *Céſar* avec *Servilia*, que de ſes paroles fameuſes, *& vous auſſi mon fils*. Ses raiſons ne paroîtront pas des *démonſtrations* aux Partiſans du ſentiment oppoſé au ſien. Il eſt plus heureux contre le Dictionnaire de *Moreri*, où

...ictions manifeſtes entre les ...ouve des
...r *de Laval* après les avoir tous
...ec exactitude, & fait beaucoup
... inutiles pour les concilier, laiſ-
... indécis, « ne voulant point
...vec partialité, ce qui eſt dit-
...angereux dans la critique ».
... grand nombre d'autres re-
... également curieuſes, la tra-
...ans être litterale eſt exacte,
...rfaitement le ſens de l'Au-
...notes mettent le Lecteur au
...ux, & des perſonnes dont
...tion dans les Lettres. En-
Laval n'a rien omis pour
Ouvrage complet. Il n'a
... douté le travail dégoûtant
de faire des T...

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANTIQUITÉS HISTOIRES.

DE ROME. Depuis la mort du Pape BENOIT XIII l'on a publié contre la verité, de la découverte du corps de St Augustin confirmée par une Bulle de ce Pape, un livre bien [illegible], intitulé, *motivi di credere* & c'est attaquer la dissertation de M. FONTANINI.

D'AMSTERDAM. *Gotha nummaria* &c. ouvrage dont voici le titre, le tresor des médailles antiques d'or, d'argent & de bronze de Frederic II. Duc de Saxe-Gotha. L'Auteur M. LIEBE y a joint des extraits du *specimen* ou essai de la science des médailles par *André* MOREL, & trois lettres d'Ez. SPANHEIM, qui servent à expliquer les plus rares médailles de ce recueil. Cet essai & ces lettres ont été imprimés ensemble pour la premiére fois a Leipsic en 1695 *in* 8°. Après une *préface* qui contient l'Histoire & le plan

e cette Edition ; & après une intro-
uction en faveur de l'entreprise de
ecueillir des tresors de médailles,
Auteur éxécute en onze ou douze
hapitres son dessein, & donne le dé-
ombrement de ce cabinet commen-
é par le Duc *Ernest*, & accrû par *Fré-
eric* I. & devenu l'un des plus riches
c des plus curieux sous *Fréderic* II.
our éviter les redites & la prolixité,
: sçavant antiquaire n'a discouru
u'au besoin, & pour expliquer ce
ui n'a pas encore été assés éclairci.
On a loué la blancheur & la force
u papier, la noirceur & la netteté de
aractéres, l'éxactictude & la délicates-
es des empreintes, l'élegance & la
arieté des vignettes chés R. & J.
Vetstein, & Smilh fol. pag 544.

De Rome. M. Jean Pierre *Bel-
ori* avoit laissé *Annotazioni sopra*,
XII Cesari di œnea Vico. Cet Ou-
rage prosthume a été imprimé par
Rossi in fol. La *préface* de ce volume
st de Mr l'Abbé Valesi.

De Milan. Les Ouvrages con-
enus dans le Tome XVII^e. vol.
XIX^e. de *Scriptores rerum italicarum*,
ont l'impression est achevée, sont

[illegible]

[illegible] le même [illegible] par [illegible] Jean d'Auton, [illegible]

[illegible] Jean [illegible]

[illegible] Ripalta [illegible]

[illegible] d'Ouvrages entiers, [illegible] savans [illegible] a entrepris [illegible] antiquités germani[illegible] de livres, de dif[illegible] volumes qui [illegible] de personnes [illegible] antiqui[illegible] l'Allemagne à recueil[illegible]

lant

ſaire & encore trop confuſe, avoit beſoin de ce recueil ſi propre à la débrouiller & à l'éclaircir. Mr TREVER a crû ſagement devoir communiquer ſon projet aux ſçavans, il demande qu'ils lui indiquent & les Ouvrages qu'il doit retrancher de ce projet, & ceux qu'il doit y ajouter.

Le titre eſt *Delineatio theſauri antiquitatum germanicarum.* Il eſt diſtribué en ſix claſſes ſans compter la préliminaire : voici leur titre. Claſſis prima *complectens ſtatum naturalem germaniæ, & ſcriptores ad Geographiam, populos ſingulos, eorum habitum corporis & animi, vitamque privatam ſpectantes.* Claſſis 2 *de ſtatu litterario veterum germanorum* Claſſis 3a *de ſtatu Religionis.* Claſſis IVa *de ſtatu œconomico.* Claſſis Va *de ſtatu publico politico.* Claſſis VIa *de ſtatu militari.*

La Claſſe préliminaire à laquelle nous nous bornons ici pour cette fois, renferme dans le premier volume du premier Tome, d'abord, Tacite *de moribus Germanorum* avec tous les commentateurs qui en ont donné les éclairciſſemens critiques ou Hiſtoriques, en ſecond lieu, des extraits

d'anciens Auteurs *de rebus germa rum* & des notes de leurs Commen teurs. Dans le 2^e volume sont rasse blés les Ecrivains qui ont eû pour jet l'origine & le nom des Germa & en général les antiquités germa ques. On en rapporte 36. 1. Leib zii *meditationes de originibus & mig tionibus gentium.*

2. Loccenii *diss. de migrationi populorum in genere.*

3. Kriegsmannus *de germa gentis origine.*

4. Jo. Heigeri gomerus, *germ ca gentis conditor.*

5. Gundlingius von tuistonne teutschen Vater.

6. Pretorii *orbis Gothicus.*

7. Conringius *de antiquissimo he stadii statu.*

8. Eccardi diss. de eâdem mate

9. B. Rhenani *commentarii rer germanicarum.*

10. Waldenfels *selecta antiqui tis libri.*

11. Beutheri *animadversiones h torica, quatenùs ad germaniam specta*

12. Piccarti *Oratio Germanos fratres Persarum.*

Fév. 1731.

13. Dillherri *Historia prisca germaniæ.*

14. Hagelgans de *priscâ germanorum ætate.*

15. Pirckheimeri *descriptio germaniæ.*

16. Celtis *Germania & Hercinia.*

17. Peutingeri *sermones convivales.*

18. Hieronimus Lurlezuo *de migrationibus populorum septemtrionalium.*

19. Michel. Praun entdekter ursprung der teutschen und aderer Europæïschen Volker.

20. Strauch *de indigenatu germanorum.*

21. Majors *Bevolckertes Cimbrien.*

22. Hachenberg *de originibus germanorum & suedorum.*

23. Dornmeier *de primâ germanorum notitiâ.*

24. Artopaeus *de vetustissimis gentis germanicæ memoriis in historia antiqua.*

25. Brucknerus *de titulo germaniæ.*

26. Eggeling *de vocabulo germaniæ.*

27. Lansii *consultationes de germania.*

28. Pezronii *Origines Celticæ.*

29. Hillerus *de Origine gentium Celticarum.*

30. Cellarii *initia cultioris germaniæ.*

31. Dan. *Langhornii elenchus antiquitatum Albionensium, britannorum, Danorum, Scotorum Anglo Saxonium origines & gesta ad a.* 449. *quo Angli in britanniam migrarunt.*

32. Waraei *antiquitates hybernicæ.*

33. Bartholini *antiquitates Danicæ*

34. Bircherodii *disquisitiones circa antiquitates Daniæ.*

35. Loccenii *antiquitates sueo Gothicæ.*

36. J. Piccarti *Antiquitatem der Provintzien en Lande tuschen der Nordsée, de yssel, émise en Lippe.*

DROIT.

DE PARIS. Il paroit de l'Imprimerie Royale en 2 vol. in 4. un recueil des Réglemens Généraux & particuliers concernant les manufactures & Fabriques du Royaume, il est divisé en neuf parties, le premiere regarde la jurisdiction des manufactures; la 2e, les inspecteurs des Manufactures établis en 1669. La 3e,

le Conſeil ou Bureau du commerce, en 1700. la 4^{e}, les Chambres du commerce, depuis 1650; la 5^{e}, les reglemens Généraux concernant les Manufactures & les Teintures : la 6^{e} les reglemens particuliers pour la police des Manufactures des Villes de Paris, Lyon, Tour, Vienne, on y voit ce qui regarde les draps d'or, d'argent & de ſoie, la 7^{e}, les réglemens particuliers qui concernent les manufactures des draps, des Serges & des autres étoffes de laine pures ou mélées d'autres matiéres & les teintures de ces étoffes. Il y eſt parlé à la fin des draps deſtinés pour les échelles du Levant, ou qui y ont été portés. Le 4^{e} volume eſt terminé par un ſuplément, ou recueil des reglemens publiés pendant l'impreſſion. A chacun on marque la place qu'il devoit occuper dans le corps de l'Ouvrage. Trois tables, une chronologique ſelon les dattes des piéces, une Alphabetique pour le détail des matiéres, une Tropologique ſelon les lieux que les reglemens concernent.

De Douay. On a publié ici par l'ordre de Mr le Chancelier, un re-

cueil des Edits, déclarations, Arrêts & Reglemens qui sont propres & particuliers au Parlement de Flandre, la premiere piéce est du mois de novembre 1661, & la derniére est du mois de Novembre 1729 in 4. 2 voll. 1730. chez Willerval.

De Florence. Le P. Grandi justifie contre *Tannuci* Professeur comme lui dans l'université de Pise, ce qu'il avoit avancé au sujet des fameuses Pandectes florentines, sçavoir qu'elles étoient en usage près d'un siécle avant leur prétendu recouvrement à *Amalfi*. *Nova disamina della storia deble pandette Fiorentine.* In 4° à Faenza.

Medecine, Chirurgie.

De Paris Madame de Zotlandt à présent femme de M Boisson ingenieur du Roi a traduit du Hollandois en François, un Dialogue dans lequel M Beeverwik défend la médecine contre ce qu'en a écrit *Montagne*. *Eloge de la medecine & de la Chirurgie.*

De Jene on a soutenu en these

›uë l'un & l'autre effet qu'à
entation ou à la diminution
uvemen du cœur & des artéres
te par l'évacuation qu'opere
iée : & malgré tout ce que les
ins enseignent si doctement
erivation & de la révulsion,
lud par dire qu'elles ne peu-
voir lieu, & qu'il n'en faut
pérer en quelque partie que
gne ; & que par conséquent,
cet égard l'usage & les regles
lecins, ou faire le contraire,
e pratique tout-à fait indiffé-

IODENE. Le livre de M TOR-
ulé *Therapeutice specialis ad*
iodicas ...

pierre hors de la vessie qui sont le petit appareil, le grand appareil, le haut appareil, l'opération latérale de M. Rav, l'opération aussi latérale de M. Chehelden: il rapporte les avantages & les inconveniens de chacune; il paroit préferer la 4e à toutes les autres. La préference avoit été donnée au haut appareil il y a deux ans par Mr *Heister* dans une dissertation fort détaillée, *de alto apparatu* &c. Imprimée à Helmstat & qui se vend à Paris chez Cavelier. Le Parallele est un vol. in 8. & se trouve chez *Osmont* rue S. Jacques à l'Olivier.

POESIE

DE FLORENCE. Le prémier des dix Tomes in fol de la Traduction latine de l'Ouvrage *d'Eustathe* sur Homere paroit chez *paperini*, & montre à ceux qui souscriront pour les Tomes suivants le mérite de ce qu'ils achetent d'avance. Aux notes continuelles du sçavant Traducteur qui est le P. POLITI, sont jointes celles de SALVINI. Le papier, le caractére, soit du texte Grèc, soit de la Traduction

latine, tout concourt à rendre l'édition la mieux conditionnée. Comme les souscriptions n'auront été reçûës, que jusqu'au dernier Décembre 1730. seroit inutile de dire qu'elles se font d'abord par 105 jules, dont 60 sont le prix du premier volume & 45 sont les avances pour le 2ᵉ qui paroitra à la fin de 1731 : on consignera aussi 45 Jules pour chacun des volumes suivans, si ce n'est pour le dernier qui n'en coutera que 30. Les acheteurs qui n'auront pas pris une des 150 souscriptions payeront chaque volume 60 jules.

De Paris. Il paroit un recueil de poësies Latines & Françoises qui ont été faites & distribuées à l'occasion de la solemnité, pour la Canonisation des deux Saints *Louis* de Gonzague & *Stanislas* Koska, plusieurs de ces piéces ont été traduites, une a éssuyé une critique Théologique de la part des personnes qui veulent trouver le paganisme ou l'Eglise trouve des Saints à canoniser. La critique étoit ainsi conçûë ». Les Jésui- » tes ont fait ici différentes piéces de » vers en l'honneur des deux Saints.

„ de leur ordre nouvellement cano-„ nisés. Leur P. *de Marenil* s'est dis-„ tingue par une ode, à la fin de la-„ quelle il s'exprime ainsi. *Sic nos Roma docet numinis æmula*. Ainsi l'enseigne *Rome émule de Dieu* le Lecteur „ frappe de cette etrange expression „ dans une piece destinee à célebrer les vertus d'un Saint, demande s'il faut la regarder comme une licence „ poëtique ou comme un blasphême. „ On disoit autrefois pour relever la „ gloire de Carthage qu'elle étoit „ *l'Emule de Rome* aujourd'hui Ro-„ me elle même est *l'Emule du tout „ puissant*. Celui qui parle est-il Chré-„ tien». On peut repondre que celui qui ecrit, parle Chretien, si celui qui lit sçait le latin : car s'il le sçait, il n'ignore pas qu *æmulus* chez les bons Auteurs, signifie elegamment celui qui s'efforce d'imiter son modele, de suivre de près son guide, de marcher sur les traces de son Maître : & son Christianisme ne souffrira pas de voir que par ces deux vers dont l'une eclaircit l'autre..

Sic sic Roma monet numinis æmula

Fév. 1731.

par les prodiges du Ciel, s'e
orce d'imiter Dieu même, en pr
lamant saints par ses Décrets, ce
ue Dieu a déclarés ses Saints par u
rand nombre de miracles certai
t Canoniquement avérés.

De Venise. Les trois volume
es œuvres de Gabriel Chiabrera
yant été ici imprimés conformement
l'Edition Romaine de 1718. On a
couvré un assés grand nombre de
èces de poësie lyrique & autres de
Auteur, pour en composer un
volume pareil aux précédens, &
se vendra séparément chés *Angio-
Jeremia.*

Ecritures ...

plus anciens manuscrits. L'Auteur en 201 pages *in*-4. qui contiennent 16 Chapitres examine d'abord les divers manuscrits Grécs du nouveau Testament, donne ensuite un Catalogue des Auteurs qui ont cité ce texte Gréc: il parle des versions qui ont été faites en différentes langues des différentes Editions Grécques, de ceux qui ont récueilli les différentes leçons des manuscrits, des interpretes des derniers siécles, enfin il rapporte les regles qu'il a taché de suivre dans le choix des différentes leçons.

De Lyon. *Paraphrase des Pseaumes de David & des Cantiques de l'Eglise avec une application suivie de chaque Pseaume & de chaque Cantique à un sujet particulier, propre à servir d'entretien avec Dieu.* Par le P. Th. Beru. Fellon D. L. C. D. J. 4. vol. in 12. chés Claude *Journet* près du Pont de pierre du coté de St Nizier. Le titre seul du Livre prévient en faveur de l'Ouvrage, & fait connoitre ce qui le distingue de tant d'autres Traductions, ou Paraphrases que nous avons déja sur les Pseaumes. La varieté dans le choix des sujets

. ..., a mis la
ere main à un Ouvrage très im
nt sur l'Ecriture-sainte, c'est
ouvelle *Bibliothéque sacrée*. On
lle nouvelle, parce que l'Au
ui ne s'est proposé que de me
i François & rendre plus comple
plus utile celle du P. Le *Long*,
gmentée de diversesparties si con
rables, que tout le travail de l'
orien se perd & se trouve noy
ns l'entreprise du Bénédictin. Ce
Bibliotheque qui sera de trois vo
il. est divisée en cinq parties do
remiere occupe le premier volu
& les trois derniéres le troisiém
s cette premiére partie ou ce pre
volume, on aura d'abord un
ce générale ...

abregé au titre de chacun, & on s'y expliquera sur le jugement qui doit être porté de leur travail. Le second Tome & la seconde partie offre certains traités de critique, qui depuis le commencement de l'Eglise, mais particulierement dans ces derniers tems ont été donnés pour servir de préliminaires & d'introduction à l'étude des livres saints sous les titres differents de traités Isagogiques, dissertations, Exercices, Prolegomenes, & qui ont pour objet ou le caractére de l'Ecriture-sainte, son stile & son langage & la force des lettres; ou les versions & les Editions qui en ont été faites; ou la critique sacrée sur la [illegible] l'Histoire, le culte, la [illegible] des Hebreux; ou la meilleure maniere de la traduire. La 3e partie [illegible] commence le 3e volume & [illegible] un dénombrement de tous les Commentateurs tant de l'ancien que du nouveau Testament, anciens & modernes imprimés ou anecdotes en quelque langue qu'ils ayent écrit, de quelque Religion ou Communion ou nation qu'ils soient. Enfin dans la 4e partie on rapporte les

Dictionnaires, les Grammaires Hébraïques ou Grécques ou autres livres deſtinés à faire apprendre les langues néceſſaires.

De Rome. Une Edition des Ouvrges de St. Ephrem augmentée de pluſieurs traités qui n'ont point encore été publiés eſt le premier fruit que l'on eſpére de l'uſage que Mr le Cardinal Virini, veut faire des facilités que lui donne ſa dignité de Bibliothéquaire du vatican pour enrichir les Bibliotheques & la république des lettres

De Verone. L'on eſt rédevable à Mr le Marquis Maffei, de ce qui rend principalement recommandable la très belle Edition qui s'eſt faite ici du St Hilaire des PP. Bénédictins de St Maur ; elle renferme des fragmens de ce St Docteur, qui n'avoient point encore été donnés, & un très grand nombre de variantes. C'eſt ainſi, que le noble & célebre Auteur continuë à mériter de ſurcroit l'honneur ſi ſingulier dont ſa patrie recompenſa celui qu'elle avoit reçû par ſes Ouvrages, lors qu'elle lui érigea une ſtatue que les *Philarmonici* ont placée

au dessus de la grande porte de leur Académie. Verone aussi feconde peut-être en grands hommes de lettres qu'aucune ville du monde, n'avoit jamais honoré aucun de ses héros encore vivant de cette marque de distinction. A cette occasion nous Communiquerons au public le catalogue der livres & compositions de cet illustre sçavant. Leur nombre, leur importance, leur varieté frappera dès le titre les Lecteurs, & renouvellera dans les doctes; les sentimens d'estime & d'admiration, qu'a produit en eux le lecture de ces Ouvrages à mesure qu'ils ont paru.

Les œuvres de M. le Marquis Scipion MAFFEI.

De la scienza chiamata Cavalleresca. Libri tre. In 4°. à Rome 1710. on en a fait depuis six Editions. La derniére parut avec des notes ou Commentaires du P. *Paoli* de l'Académie des *Arcadi*. M. le Marquis *Maffei* s'éléve dans cet Ouvrage contre les fausses maximes & les faux préjugés du point d'honneur.

Il les attaque comme contraires à la raiſon & à l'autorité, & ſe ſert de ces mêmes armes pour les combattre & les détruire. La vaſte érudition de l'illuſtre Auteur n'y paroit pas moins, que la droiture de ſon cœur & la ſolidité de ſon éſprit.

Rime & Proſe &c. C'eſt un recueil des diſcours, lettres, diſſertations, & autres piéces compoſées en divers tems par M. le Marquis *Maffei*, & qui avoient déja paru ſéparément. On en eſt rédevable à M. le Docteur *Colleti*, que le fit imprimer à Veniſe en 1719. in 4o.

Merope Tragedie. *Cerimanie*, Comédie. *La fida Ninfa*, Drame mis en Muſique. Ces trois Piéces viennent d'être réimprimées à Vérone en un même volume, avec l'éxplication de quelques antiquités qui appartiennent au Théâtre. La Tragédie de *Merope* fut imprimée pour la premiére fois en 1710, & dans l'éſpace de moins de 10. années, il s'en eſt fait en Italie ou dans les païs étrangers plus de 12. éditions, jamais Tragédie n'a eu un applaudiſſement ſi univerſel, & ne le mérita mieux. Il en a paru des Traductions en

Allemand, en Anglois, en Castillan, & trois différentes en François.

Traduttori Italiani &c. Ouvrage où l'on donne une connoissance de toutes les Traductions, qui ont été faites en langue Toscane, des anciens Auteurs Grécs & Latins.

Dell antica Condizion di Verona. M. le Marquis *Maffei* publia cette dissertation pour la défense de verone sa patrie contre un Auteur qui avoit entrepris de prouver que *Brescia* avoit été la Capitale des *Cenomans*, & que Verone lui avoit été soumise. Il y prouve d'une maniére claire & solide que ce vèrs, *Brixia verona mater amata mea*, n'est point de Catulle. On a découvert depuis la publication de cet Ouvrage deux anciens Manuscrits des œuvres de ce Poëte, où en effet ce vers ne se trouve pas.

Cassiodorii Complexiones &c. Ces opuscules de Cassiodore, qui n'avoient point encore été publiés, furent imprimés à Florence en 1721, & accompagnés de sçavantes notes.

Supplementum Acacionum. Ce sont trois Lettres de *Felix* III. jusqu'alors inédites. On les a inséré dans le V^{e}.

Fév. 1731.

Tome de l'Edition des Conciles qu'on fait à Vénise.

Istoria Diplomatica &c. Histoire Diplomatique pour servir d'introduction à l'art critique sur cette matiére, avec un recueil de documens qui n'avoient pas encore été publiés. On a de plus dans ce même volume, un discours sur l'origine des vers Rithmiques. Une dissertation sur les premiérs habitans d'Italie ; la lettre de St Chrisostome à *Césarius* expliquée, & quelques autres monumens.

Il Théatro Italiano. C'est un recueil des plus belles Tragédies, qui ont été représentées sur les Théatres d'Italie.

Opere di Giorgio Trissino raccolte. Ce recueil est precedé d'une sçavante Préface.

De gli amfiteatri &c. Traité des Amphitéatres, & en particulier de celui de Verone. Il paroîtra de nouveau dans un Ouvrage beaucoup plus considérable, qui est déja sous presse, & qui aura pour tître *Verona illustrata.*

FIN.

TABLE.

Lettres de Ciceron à M. J. Brutus, &c. pag. 354
ART. XIX. *Nouvelles Litteraires.*
D'ITALIE. *De Rome.* pp. ibid. 359. 375
De Milan. p. 359
De Venise. p. 371
De Florence. pp. 366. 368
De Modene. p. 367
De Verone. p. 376
D'ALLEMAGNE. *D'Helmstad.* p. 360
De Iene. p. 366
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pages 358. 371
DE FRANCE. *De Paris.* pages 364. 366. 367. 369. 373
De Doüay. p. 365
De Lyon. p. 372

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1731.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

MDCCXXXI.

CES MEMOIRES SONT CO

mencez au mois de Février 170

& se vendent 15 l. l'année en bla

& brochez, relié.

Année	1701.	2. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	12. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	3. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Mars 1731.

ARTICLE XX.

HISTOIRE DE CHARLES XII. Roi de Suéde.

C'EST M. de Voltaire qui eſt Auteur de cette Hiſtoire, juſqu'ici imparfaite : car elle n'a qu'un Volume & il paroît qu'elle doit en avoir deux. Ce premier Volume finit après la bataille de Pultova, & le Roi de Suéde n'y eſt pas encore à Bender. C'eſt un in 12 de 238. pages. Le ſtile en eſt vif, ingénieux, mais pur & naturel. On peut dire que l'Ouvrage eſt bien

couvrit quelque chose d'Héroïque mais d'outré dans son caractére.

Il avoit 15. ans lorsque son Pére mourut ; sa majorité étoit fixée à 18. ans. Sa Grand-mére étoit Régente du Royaume. Cela ne lui plut pas. Il déclara un jour au célébre *Piper* qu'il n'avoit pas à prendre l'ordre d'une femme, ni à voir les Troupes le prendre comme lui. *Piper*, aussi habile Courtisan qu'il a été dans la suite grand Guerrier, fit réüssir la chose au gré du Roi. Les Conseillers d'Etat & les Etats Généraux même, qui étoient pour lors assemblés, déclarérent le Roi Majeur, & il fut couronné & fit son entrée dans Stokolm. A son Sacre il n'attendit pas que l'Archevêque d'Upsal lui mit, selon la coutume, la Couronne sur la tête, il la lui arracha fiérement & se couronna de ses propres mains.

Piper devint son premier Ministre. Le Roi parut d'abord peu appliqué. Il étoit emporté, opiniâtre & hautain. On le crut même un génie médiocre. Sur cette idée trois Puissans Princes, comptant se prévaloir de sa jeunesse, se liguérent contre lui, le Roi de Dan-

nemark, celui de Pologne & le Czar. L'Auteur fait de celui-ci un beau portrait. Cette Ligue étonna la Suede & le Conseil du Roi. Le Roi transformé tout à coup en un nouvel homme, ou se dévelopant tout à coup au seul bruit de guerre, parla ainsi dans son Conseil. *Messieurs*, dit-il, *j'ai resolu de ne jamais faire une guerre injuste ; mais de n'en finir une légitime que par la perte de mes ennemis. Ma résolution est prise, j'irai attaquer le premier qui se declarera ; & quand je l'aurai vaincu, j'espére faire quelque peur aux autres.* Ces paroles étonnérent tous les vieux Conseillers. Mais on fut bien plus surpris quand on le vit renoncer tout d'un coup aux amusemens les plus innocens de la jeunesse. Du moment qu'il se prépara à la guerre, il commença une vie toute nouvelle, dont il ne s'est jamais depuis écarté. Plein de l'idée d'*Aléxandre* & de *César*, il se proposa d'*imiter tout de ces deux Conquerans hors leurs vices.* Il ne connut plus ni magnificence, ni jeux, ni délassemens. Rien ne fut plus frugal que sa table. Il renonça au faste qu'il avoit aimé, & prit l'habit

EMOIRES

POUR

HISTOIRE

ES SCIENCES

ET

ES BEAUX ARTS.

Mars 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1731.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.
MDCCXXXI.

des Polonois mêmes. L'Auteur peint au naturel le gouvernement politique de cette Nation fiére & indépendante. Le Roi *Auguste* l'auroit d'abord un peu plus ménagé s'il avoit prévû le terrible ennemi qu'il avoit enfin sur les bras. Il voulut regagner l'affection de ses sujets. Il s'y prit trop tard.

Il trouva un dangereux ennemi dans le Cardinal Archevêque de *Gnene*, Primat du Royaume & Président de la Diete. C'étoit un homme artificieux, secrettement livré à l'intrigue. Lorsque le Roi de Suede parut en Lithuanie le Cardinal joüa son jeu. D'abord il sembla vouloir reconcilier le Roi avec la République; mais la Diete, à laquelle il donnoit le mouvement sous mains, après bien des résolutions tantôt favorables, tantôt contraires au Roi, envoya une Ambassade au Roi de Suede, dans laquelle on ne fit aucune mention du Roi de Pologne. On ne vouloit point parler en sa faveur; on n'osoit se déclarer ouvertement contre lui. Le Roi de Suede peu content de ces ménagemens, ou les expliquant à son avantage, dé-

clara aux Députés qu'il feroit sa réponse dans Varsovie. Il y marcha en effet dès le même jour, & le 5. de May 1702. il y fut reçu, le Roi *Auguste* n'ayant pas jugé à propos de l'y attendre, & s'étant retiré à *Cracovie* pour y assembler ses forces. Enfin, la bataille se donna le 19. de Juillet 1702. près de *Clissau* entre Varsovie & Cracovie, & *Charles*, après l'avoir gagnée, marcha droit à Cracovie, qui ayant d'abord fermé ses portes, fut bientôt obligée de subir le joug du Vainqueur. Enfin, à la suite du Roi *Auguste* il traversa toute la Pologne en Conquerant, & l'obligea à se retirer dans son Electorat de Saxe.

Après quoi le Cardinal Primat levant tout à fait le masque, déclara, dans une Diete convoquée à Varsovie, *Auguste Electeur de Saxe inhabile à porter la Couronne de Pologne*. Son but étoit de mettre en sa place le Prince Jacques *Sobieski*, fils du dernier Roi. *Charles* y avoit consenti. Tout se préparoit pour l'Election. Mais le Roi *Auguste* averti fit enlever ce Prince à la chasse avec son frere le Prince *Constantin*. Ce coup imprévû déconcerta

les mesures du Cardinal, du Roi de Suede, & de l'Assemblée de Varsovie.

Alors *Piper*, qui étoit un grand Politique, pressa *Charles* de prendre pour lui-même la Couronne de Pologne; mais la gloire étoit la seule idole de ce Prince. Il dit au Comte *Piper* qu'il étoit plus flaté de donner que de gagner des Royaumes. Il lui ajouta, en souriant: *Vous étiés fait pour être le Ministre d'un Prince Italien.*

Cependant le Prince Aléxandre *Sobieski* pressé de prendre la Couronne de Pologne au défaut de son frére, la réfusoit, & il faloit élire un Roi. Sur ces entrefaites l'Assemblée de Varsovie députa *Stanislas Lecsinski*, pére de la Reine de France aujourd'hui régnante, vers le Roi de Suede, qui fut frappé de la Phisionomie, de la Probité, de l'Eloquence, de la Sagesse du jeune Député. Il s'informa, & ayant trouvé *Stanislas* digne de la Couronne & propre à concilier tous les Partis, il le fit élire, & se mit en marche pour achever de conquerir toute la Pologne au nouveau Roi, qui le secondoit en homme capable de se procurer par

lui-même ce qu'il tenoit de la liberalité d'autrui.

Mais, par une révolution inespérée, le Roi *Auguste* parut tout à coup en Pologne à la tête d'une armée de vingt mille hommes. Sa marche fut secrette & fort belle. Il pénétra jusques dans Varsovie; mais ce ne fut qu'un orage passager. Le nouveau Roi de Pologne, aidé des armes de *Charles*, donna une seconde fois la chasse à son Rival. Le *Czar*, à la tête de deux armées formidables par le nombre, fit de vains efforts en faveur de son Allié. Toute la Pologne reconnut *Stanislas*.

Le Roi de Suede n'étoit pas encore content & se préparoit à poursuivre son ennemi jusques dans ses Etats héréditaires de Saxe. Il y marcha en effet, toujours en Conquérant. Alors le Roi *Auguste* se détermina à demander la paix au Vainqueur, qui la lui donna en effet; mais aux conditions les plus dures, en l'obligeant de renoncer à la Couronne de Pologne & à reconnoître le Roi *Stanislas*. Il l'obligea même d'écrire à ce Roi une Lettre de félicitation.

Ce fut à *Altrandstat* que *Charles* fixa pour quelque tems son séjour en Saxe. C'est de là qu'il contenoit toute la Pologne dans le parti de son nouveau Roi, qu'il faisoit trembler la Saxe, & qu'il ne laissoit pas de tenir en suspens & presqu'en allarme l'Allemagne & toute l'Europe. Il y reçut des complimens de tous les Princes. Les ennemis de la France craignoient surtout qu'il ne se liguât avec elle contre eux. Le bruit en couroit, & il étoit assés vrai-semblable. C'est pourquoi les Alliés convinrent avec la Reine *Anne* de députer le fameux *Marleborough* à la tête d'une Ambassade vers le Roi de Suede, plus pour le sonder que pour autre chose. L'Ambassade réüssit au gré des Alliés. Ils trouvérent le Roi de Suede ne respirant la guerre que contre le *Czar*, dont il lui restoit à se venger & à délivrer le Roi *Stanislas*.

Le voisinage de ce Prince ne laissoit pas cependant d'inquiéter toujours l'Empereur, & il n'aspiroit qu'à le voir s'éloigner de l'Allemagne. Le Roi de Suede s'en apperçût & resolu de faire acheter cet éloignement au-

quel il étoit pourtant très-résolu. Il fit à l'Empereur des propositions & des demandes fort fiéres & qui humilioient beaucoup l'Empire. Il obtint tout, jusqu'à se déclarer Protecteur des sujets Protestans de l'Empereur en Silesie. L'Internonce du Pape en fit de vifs reproches à l'Empereur, qui lui répondit en ces termes : *Vous êtes bienheureux que le Roi de Suede ne m'ait pas proposé de me faire Luthérien : car s'il l'avoit voulu je ne sçais pas ce que j'aurois fait.*

Enfin *Charles* se préparoit à quitter la Saxe. L'oisiveté, où il y avoit vêcu depuis un an, n'avoit point amolli son caractére. Il montoit à cheval trois fois par jour, se levoit à quatre heures du matin, s'habilloit seul, ne bûvoit point de vin, ne restoit à table qu'un quart d'heure, exerçoit ses troupes tous les jours, & ne connoissoit d'autre plaisir que celui de faire trembler l'Europe.

Il partit enfin ; mais un jour que son armée passoit auprès de *Dresde*, & que, selon sa coutume, il marchoit à la tête, courant deux ou trois cent pas avant ses gardes, il disparut tout

d'un coup, ſans que perſonne en pût dire des nouvelles. Toute ſon Armée fut dans la conſternation, on le crut enlevé; mais bientôt on apprit ce qu'il étoit devenu. L'avanture eſt des plus bizarres & marque un Prince, ou bien outré dans ſon caractére, ou bien ſupérieur aux hommes ordinaires.

Paſſant ſi près de *Dreſde* il lui prit tout d'un coup fantaiſie d'aller rendre une derniére viſite au Roi *Auguſte* qu'il venoit de détrôner. Il part avec trois ou quatre Officiers, ſans leur dire où il va, entre dans *Dreſde*, traverſe toute la ville, va deſcendre au Palais de l'Electeur, dejeûne avec lui, y paſſe quelques heures, prend congé de l'Electeur & revient joindre ſon Armée, qui doutoit fort ſi on l'y reverroit ſi-tôt, & qui ſe préparoit à attaquer *Dreſde* pour le ravoir, ne doutant pas que l'Electeur ne profitât d'une ſi belle occaſion. Celui-ci ne manqua pas de gens qui le lui conſeillérent, ſurtout le Général *Fleming*; mais, vrai-ſemblablement l'Electeur n'oſa pas, & le Roi de Suede en étoit bien perſuadé : car, lorſque dans ſon Armée on lui en parla ſur ce ton, il

répondit : *Bon, on n'oseroit, on n'oseroit.* Le lendemain, sur la nouvelle qu'on reçût que le Roi *Auguste* avoit tenu un Conseil extraordinaire à Dresde : *Vous verrés*, dit *Renchild*, *qu'ils délibérent sur ce qu'ils devoient faire hier.*

Il partit enfin de Saxe en Septembre 1707. suivi d'une Armée de 45. mille hommes, autrefois couverte de fer, & alors brillante d'or & d'argent, & enrichie des dépoüilles de la Saxe & de la Pologne. Outre cette Armée le Général *Levenhaupt* l'attendoit en Pologne avec vingt mille hommes. Il en avoit une de 15. mille hommes en Finlande, & il lui venoit des recruës de Suede. Avec toutes ces forces on ne doutoit pas qu'il ne détrônât le *Czar*. Celui ci étoit en Lithuanie, & *Charles* l'y joignit bientôt & l'en chassa. Il le suivit de ville en ville, de poste en poste, de riviére en riviére, les Moscovites fuyant toujours devant lui, sans que ni les retranchemens, ni les forêts, ni les fleuves, ni la rigueur extrême de la saison & du pays pût arrêter un si rapide Conquérant Enfin, il obligea le *Czar*

de sortir tout à fait de la Pologne & de repasser le Boristhéne pour rentrer dans ses Etats.

Alors le Czar sentit toute la grandeur du peril qui le menaçoit. Il avoit devant les yeux le triste exemple du Roi *Auguste* son Allié. Il fit donc parler de paix au Roi de Suede, qui fit une réponse semblable à celle qu'il avoit faite aux Ambassadeurs de Pologne. *Je traiterai*, dit-il, *avec le Czar à Moscou.* Quand on rapporta au Czar cette réponse hautaine : *Mon Frere Charles*, dit-il, *prétend faire toujours l'Aléxandre ; mais je me flatte qu'il ne trouvera pas en moi un Darius.*

En disant cela cependant le Czar se retiroit à grandes journées vers Moscou, & le Roi de Suede l'y suivoit. Il se donna plusieurs combats & même d'assés grands entre les Moscovites & les Suedois, où ceux-ci étoient toujours victorieux, mais toujours en Pays ennemi, loin de la Suede, bientôt même loin de la Pologne. Le Pays même devenant de jour en jour plus impraticable par les soins du Czar, qui avoit fait inonder, couper, abattre des bois, retrancher, en un mot,

pratiquer tout ce que la ſageſſe ſuggére en pareil cas.

Le Roi de Suede en prévit toutes les ſuites, & quittant le droit chemin de Moſcou il ſe détourna vers l'Ukraine chés les Coſaques, qui n'attendoient que lui pour ſecouer le joug des Moſcovites. Mais le Czar inſtruit du mauvais deſſein des Coſaques, les avoit prévenus & mis hors d'état de ſe joindre aux Suedois, qui en arrivant dans l'Ukraine, après avoir ſouffert toutes ſortes d'incommodités de chemins, ſe trouvérent comme vis-à-vis de rien.

Alors la fortune commença à ſe déclarer contraire à Charles, ou plutôt le Czar commença à prendre tout-à-fait le deſſus par ſa bonne conduite, & à montrer qu'en effet il n'étoit point un Darius, ni par conſéquent ſon Rival un Aléxandre. Rien n'eſt plus beau que cette conduite du Czar, ſurtout ſi on la compare à celle de ſes Prédeceſſeurs & qu'on conſidére ce qu'étoient les Moſcovites avant lui.

D'abord ce fut un coup de partie de rendre impraticable le chemin droit de Smolensko à Moſcou. Un ſe-

des Grecs. L'Auteur s'est determiné à suivre cette méthode d'Analyse critique & étenduë, pour trois principales raisons : 1°. parce que quantité de morceaux, tels qu'une grande partie des Chœurs, consistant plus dans l'expression & le tour que dans la pensée, ne sont susceptibles d'aucune Traduction supportable. Cela est général en toute Langue : 2°. parce que la bizarrerie de certains usages, & de plusieurs idées de l'Antiquité, auroit infailliblement choqué les Lecteurs, si l'on eût mis tout cela dans la bouche des Acteurs, au lieu que ces mêmes choses représentées historiquement & par forme de narration, blessent moins sans cesser pourtant d'être les mêmes ; de sorte que le Lecteur n'en connoit pas moins chaque Piéce, chaque Scéne, chaque morceau, tels qu'ils sont : mais il les connoit d'une maniére plus intéressante, plus claire, & plus variée, par les réfléxions qu'on a pris soin d'y entremêler. 3°. Enfin l'Auteur dit que tout ne lui paroît pas précieux dans le Théatre ancien, & que, soit caprice, soit raison, soit impossibilité de se transporter dans le

ATRE DES GRECS, Brumoy D. L. C. D. J. trois in 4°. Ouvrage orné de Fi- m. I. pp. 676. Tom. II. pp. 1. III pp. 509. A Paris, n, Pere, Quai des Augu- ion d'Or ; Jean-Baptiste , Fils, rue St Jacques ; & Fils, Quai des Augustins.

le XIII. au mois précedent.

NDE PARTIE.

ore prodigieux de Tragé- ompoſées par Eſchyle, Euripide, il ne nous eſt Piéces du premier ...

Les plus brillantes Tragédies d'Eſchyle (comme le dit Eſchyle lui-même dans les Grenoüilles d'Ariſtophane) ſont *les ſept Chefs au Siége de Thébes* , & les *Perſes*. Dans la premiére (Acte I.) un Eſpion qui étoit allé reconnoitre le camp des Argiens , vient dire à Eteocle Roi de Thébes ces paroles ſi admirées par Longin. « Témoin de ce que je viens vous raconter, j'ai vû leurs ſept Chefs immoler un Taureau ſur un bouclier , tremper leurs mains dans le ſang , & faire d'horribles ſermens par le Dieu Mars , par Bellone , & par l'Epouvante alterée de carnage , ou qu'ils détruiront de fonds en comble la ville de Cadmus , ou qu'ils periront ſous ſes murs. Déjà même , en verſant des larmes, ils ont mis ſur le char d'Adraſte les gages qu'ils deſtinent à leurs proches , pour leur rappeller un triſte ſouvenir » .

La Tragédie des Perſes, qui repreſente les funeſtes ſuites de la Journée de Salamine où s'étoit trouvé Eſchyle en perſonne , eſt ſoutenuë d'un bout à l'autre par les plus magnifiques idées. on y voit un Conſeil de Satrapes , qui

tremblent dans l'attente d'un fâcheux événement, la mére de Xerxes effrayée par de triſtes préſages, la Cour & l'Etat entier dans la conſternation. Un Courier arrive, qui par une gradation inimitable ne confirme que trop le mal qu'on appréhendoit. « Il
» vient annoncer la perte entiére de
» la bataille, d'un air qui répand la
» terreur. Son recit vif & court ſert
» de dénouëment aux préſages des
» vieillards, & au ſonge de la Reine.
» Les vieillards ſe deſeſpérent & re-
» grettent les années qu'ils ont paſſées
» juſqu'à ce triſte jour. La maniére
» dont le recit interrompu du Cou-
» rier ſe mêle aux gémiſſemens du
» Chœur eſt inexprimable. C'eſt la
» nature elle-même. En effet, dans
» l'uſage ordinaire il eſt aſſés peu na-
» turel qu'un homme faſſe de ſuite
» une longue narration d'un malheur
» domeſtique, ſans qu'on l'interrom-
» pe par des cris, des réflexions, des
» queſtions : & cependant c'eſt ce
» qu'on voit arriver la plûpart du tems
» ſur le Théatre par la néceſſité d'être
» court, & de frapper les Spectateurs.
» Mais Eſchyle atteint ici l'un & l'au-

[illegible]

[illegible] Ces [illegible] , [illegible] , qui [illegible] [illegible] Vous, [illegible] qui [illegible]

[illegible] qui [illegible] , [illegible] , & [illegible]

» de se sauver à la faveur des tenébres.
» Xerxès sans se défier de ce conseil artificieux
» partage sa flotte en trois escadres
» pour occuper toutes les issuës.
» il fait même investir l'Isle de Salamine,
» afin d'envelopper les Grecs
» de toutes parts. Il ignoroit alors le
» sort que les Dieux lui préparoient.
» Cependant la nuit s'avance & les
» Grecs ne songent point à fuïr. Le
» jour reparoît, ils font retentir les rivages
» de cris d'allegresse. La frayeur
» commence à s'emparer des Perses,
» qui se voyent frustrés de leur espoir.
» Les Grecs, au bruit des trompettes,
» appuyés sur leurs rames, font blanchir
» les flots d'écume, & déployent
» toute leur flotte. L'aile droite prend
» le large; le reste suit; & bientôt l'on
» entend ces cris du fonds de leurs
» vaisseaux. Braves Grecs, volés au
» combat, sauvés votre Patrie, vos
» enfans, vos femmes, les Temples
» de vos Dieux, & les Monumens de
» vos Ancêtres: il s'agit du salut commun.
» Nos cris répondent à leurs
» cris. Il n'étoit plus question de délai.
» Les vaisseaux se mêlent, & se choquent
» de leur prouë armée d'airain.

» Un navire Grec commença le com-
» bat : il brisa les mats & les voiles
» d'un bâtiment Phénicien. D'abord
» toute la flotte Persane soutint le
» choc des ennemis. Mais, dès que
» nos nombreux vaisseaux se furent
» rapprochés & mis à l'étroit, ils fu-
» rent hors d'état de se secourir. Ils
» s'entreheurtent, & font voler des
» éclats de rames, tandis que les Grecs
» frappent de tous côtés. Bientôt ce ne
» fut plus qu'un débris universel, de
» maniére qu'on ne pouvoit discerner
» la Mer toute couverte de tristes dé-
» pouilles & de cadavres entassés. Les
» rivages mêmes en regorgeoient.
» Tout fuyoit sans ordre du côté des
» Perses; & les Grecs les poursuivant
» comme de timides poissons, se ser-
» voient des rames brisées & des res-
» tes du naufrage pour les massacrer.
» Les cris & les hurlemens se portoient
» au loin sur les ondes, jusqu'à ce
» qu'enfin la nuit termina le com-
» bat, &c ».

L'ombre de Darius qui sort du tombeau, & le retour de Xerxès desesperé achévent l'impression étonnante, qui régne durant toute une

Piéce la plus ſimple qu'on puiſſe imaginer.

L'*Agamemnon*, où l'on voit une Clytemneſtre perfide, qui ſe diſpoſe, par de feintes careſſes, à tuer ſon époux; & une Caſſandre Prophéteſſe, qui anime tout le Théatre, eſt une des piéces les plus remplies de l'émotion Théatrale, & dont l'analyſe eſt la plus étenduë; mais elle nous conduiroit trop loin. En général, Eſchyle, le créateur de la Tragédie, ne montre à ſes Spectateurs que des armes, des tombeaux, des ombres, & de pompeux ſpectacles. Ses écrits reveillent dans l'imagination un bruit de guerre, comme Homére celui de la trompette. Auſſi ſe vante-t-il, chés Ariſtophane, que jamais les Citoyens ne ſortoient de la repréſentation de ſes Piéces qu'avec le courage des Lions, prêts à défendre la Patrie contre l'ennemi. Venons à Sophocle.

Œdipe à Colone qu'il compoſa âgé de près de cent ans, nous montre la force & la vigueur de ſon génie. Ciceron, Plutarque, & Valére Maxime nous ont conſervé une anecdote à ce ſujet. « Sophocle eut pluſieurs en-

» fans, dont un entre autres se signa-
» la dans le talent de son pére. (c'est
» ce Iophon dont parle souvent Ari-
» stophane.) Il éprouva leur ingrati-
» tude, vers la fin de ses jours. Com-
» me ils s'ennuyoient d'une dépen-
» dance trop longue à leur gré, ils
» s'avisérent de le déférer en Justice,
» comme incapable de gouverner ses
» biens & sa famille. Sophocle les con-
» fondit par un trait auquel on ne
» s'attendoit pas. Pour tout plaidoyé
» il pria ses Juges de lui permettre de
» lire la derniére Tragédie qu'il avoit
» composée. (C'étoit Œdipe à Colo-
» ne.) Ils en furent si charmés qu'ils le
» renvoyérent comblé d'éloges & ses
» enfans chargés de confusion ».

Dans cette Piéce, Polynice, l'un des fils d'Œdipe, vient implorer la clémence de son pére; & telle est la réponse de celui-ci, qui ne daigne pas se tourner vers son fils. « Qu'il
» rende graces à Thésée, si le Roi ne
» l'eût exigé, le Perfide n'auroit ja-
» mais entendu ma voix. En faveur
» de Thésée j'ai sacrifié mes répu-
» gnances; mais le discours qu'il rem-
» portera de moi ne sera pas tel qu'il

» a osé l'espérer. Miserable, quand tu
» occupois ce Trône qu'Etéocle t'a
» ravi, n'as-tu pas toi-même exilé
» ton père? Ne l'as-tu pas réduit à cet
» état, dont la vûë t'arrache à present
» des pleurs interessées: car c'est un re-
» tour secret qui te les fait verser,
» bien moins sur moi que sur tes pro-
» pres maux. Va, je ne pleure point
» sur les miens : je sçai les supporter.
» Je vis; mais c'est pour détester un
» parricide tel que toi; toi, dis-je,
» qui m'as détrôné; toi qui m'as mis
» dans la situation où tu me plains;
» toi qui m'as contraint de dépendre
» d'autrui pour traîner une vie in-
» fortunée, trop heureux d'avoir mis
» au monde des filles, ou plûtôt des
» Héroïnes, que leur humanité &
» leur courage ont renduës seules ma
» ressource & mon appui. Mais, il n'a
» pas tenu à toi que je ne fusse aban-
» donné, & reduit à moi seul. Allés,
» barbares freres, vous n'êtes plus
» mes fils : & toi, traître, apprends
» que si les Dieux ne t'ont pas encore
» frappé, le supplice n'est pas loin.
» Tes Alliés vont à Thébes, ne te flat-
» te pas de t'emparer de cet Etat. Cou-

» ple ingrat, vous périrés à la peine
» baignés dans votre sang. Telles sont
» les imprécations dont je vous ai
» chargés, & dont je vous accable en-
» core aujourd'hui. Oüi, Furies, j'im-
» plore votre bras vengeur pour ap-
» prendre à des fils denaturés quel est
» le prix de l'humanité foulée aux
» pieds à l'égard d'un pére malheu-
» reux, dont les filles seules ont respe-
» cté la misére. Ce seront elles, qui en
» recompense de leur pieté, monte-
» ront sur ce Trône si avidement re-
» cherché. La Déesse de la Justice,
» toujours assise auprès de Jupiter,
» leur est garant de mes prédictions.
» Va, fils exécrable, & couvert des
» malédictions d'un pére, pars, &
» porte de ce pas aux enfers les fou-
» droyantes paroles que je lance sur
» toi. Puisses-tu bien-tôt voir l'issuë
» funeste de la guerre que tu vas por-
» ter dans le sein de ta Patrie! Puis-
» ses-tu ne revoir jamais Argos! Puis-
» siés-vous l'un & l'autre tomber en-
» trelassés & entrégorgés de vos
» mains! Puisse le noir Tartare être
» votre partage! Voilà le comble de
» mes derniers vœux. Terribles Eu-

» ménides, & vous, Mars, qui avés » empoisonné leurs cœurs de haines » mutuelles, hâtés l'effet de mes dé» sirs. Pars, encore une fois; fui, dis» je; & dépositaire de ma derniére » volonté, apprends aux Thébains & » à tes fidelles Alliés quel est l'héritage » qu'Œdipe outragé laisse par testa» ment à des fils barbares ».

La Scéne entiére est de cette force: & le trouble croît jusqu'à la fin, qui est la mort d'Œdipe vengé par cette mort même. On ne peut s'empêcher de convenir que Sophocle a une décence qui nous le rend plus précieux que ses deux Concurrens, quoique les Anciens n'ayent osé prononcer entre ces trois Péres du Théatre Athénien.

L'Auteur remarque, au sujet d'Euripide, qu'il est le plus difficile des trois à traduire passablement. En tombant sur la premiére de ses Tragédies, on lit (Acte IV.) cette réponse d'Hecube à Agamemnon, qui n'osoit la venger par politique. « Hélas, » personne n'est donc libre, si les » Rois ne le sont pas! L'homme est » donc esclave des richesses ou de l'é-

» clat ! De vains égards pour une mul-
» titude insensée ou pour de chiméri-
» ques Loix étouffent donc l'humani-
» té & les mœurs ! Hé bien, si vous
» ne craignés que les bruits de la Gré-
» ce, je vous délivre de cette crainte.
» Je ne vous prie plus de servir ma
» vengeance. Soyés-en seulement le
» dépositaire. Gardés mon secret ; &
» si durant l'effort que je médite, il
» arrive quelque émeute, arrêtés-en
» le cours, sans paroître agir en ma
» faveur. Du reste, laissés-moi le soin
» de me venger. Hé ! comment vous
» vengerés-vous, dit Agamemnon ?
» Par des femmes, répond-elle ».

Toute la Piéce d'*Oreste* qui suit, & dans laquelle ses fureurs sont représentées au naturel, s'attireroit seule autant d'éloges que Longin lui en a donné, si l'on pouvoit en faire ici le détail. Disons encore un mot de Medée, qui se presente à Livre ouvert. Cela suffira pour donner un crayon d'Euripide. Elle s'anime à tuer ses enfans pour se venger de Jason, & elle se voit en quelque sorte forcée à ce crime. « Hé bien, mon cœur, arme-
» toi de barbarie. Pourquoi frémir à

„ Ne différe plus un crime horrible, „ mais nécessaire. Main infortunée, „ prends le poignard : prends : va „ trancher des jours malheureux : „ cesse de trembler, & oublie que tu „ vas te baigner dans mon sang. O „ mes Fils ! Souvenir cher & cruel ! „ Faut-il donc que je sois mére ! Mais „ non ; oublions-le au moins pour ce „ jour-ci. La douleur & les larmes „ auront leur tour. Ils ne m'en seront „ pas moins chers : je n'en serai que „ plus malheureuse „. Toute cette piéce, ou l'on voit toutes les fureurs de l'amour, de la jalousie, & de la vengeance portée aux derniers excès, exprime le caractére de Medée, tel que l'a peint un de nos Poëtes par ces Vers.

Le Destin de Medée est d'être criminelle ;
Mais son cœur étoit fait pour être vertueux.

C'est ce qu'on peut surtout remarquer, quand elle dit à ses fils, " chers „ enfans, vous avés donc une retraite „ assurée dans ce Palais. Vous y vi-

» vrés privés d'une mére : car, hélas,
» il me faut chercher des climats
» étrangers. Je ne goûterai point le
» plaisir flatteur que j'attendois d'un
» âge plus avancé. On ne me verra
» point vous choisir des épouses, ni
» allumer pour vous le flambeau nu-
» ptial. Triste effet de mes emporte-
» mens contre Creon ! C'est donc en
» vain que je vous ai portés dans mes
» flancs. En vain m'en a-t-il couté tant
» de soins pour élever votre enfance.
» J'esperois que vous seriés un jour
» mon appui, & que des mains si ché-
» res me rendroient les derniers de-
» voirs. Espoir si doux pour les hu-
» mains, qu'êtes-vous devenu pour
» moi ? Separée de mes fils je vais traî-
» ner une vie languissante. Contraints
» à votre tour de passer dans une fa-
» mille étrangére, vous ne verrés plus
» une mére tendre. Ah ! pourquoi,
» tournés-vous sur moi vos regards,
» déplorables enfans ? Que ces der-
» niéres caresses, que ce souris me dé-
» chirent le cœur ! Que ferai-je, hé-
» làs, chéres Compagnes ? Cette vûë
» m'attendrit & me desarme. Non,
» je ne sçaurois souscrire à mon bar-

» bare arrêt. Ils me ſuivront. Quoi, » pour punir un ingrat, je me ren» drois moi-même malheureuſe ! » Non, encore une fois. Mais, ſera» t-il dit que les Perfides ſe riront im» punément de Medée ? Ah, je re» prends mes fureurs. Oſons tout. Lâ» che tendreſſe, as-tu pû m'arracher » une indigne pitié ? Rentrés, mes en» fans : je vous ſuis. S'il eſt des Dieux » témoins & ennemis d'un pareil ſa» crifice, que m'importe ; je n'en » croirai pas mes mains ſoüillées. » Que vais-je oſer ? Ah, mon cœur, » ne commettons pas un ſi horrible » attentat. Epargnons notre ſang. Ils » vivront du moins & me conſole» ront dans ma fuite. Non, non, par » tous les Dieux infernaux, je ne ſouf» frirai pas que mes plus cruels enne» mis puiſſent outrager leur enfance. » Mes fils, au point où nous en ſom» mes ne peuvent éviter le trépas. » Hé bien, puiſque telle eſt leur deſti» née, ils recevront la mort de celle » dont ils reçûrent le jour. C'en eſt » fait, leur arrêt eſt prononcé. Auſſi » bien, je le vois, la Couronne & la » Robe fatale auront eu leur effet. La

„ Princesse expire : fuyons, précipi-
„ tons ma vengeance, & appellons
„ mes enfans pour la derniére fois.
„ Venés, mes fils, embrassés votre
„ mere, &c „.

Voilà quelques traits ébauchés, tels qu'ils se sont presentés d'abord. A l'égard des observations de l'Auteur, elles tendent toutes à faire sentir la noble simplicité du Théatre ancien, qui ne souffroit point d'Episodes, de peur d'interrompre l'impression commencée, & à montrer la gradation intéressante de la pitié & de la terreur, qui vont croissant de Scene en Scene & presque d'un mot à l'autre, en frappant toujours juste & sans interruption, le cœur humain par l'endroit où il doit être frappé. Il resulte de la Lecture entiére le but que l'Auteur s'est proposé, à sçavoir le caractére général de la Tragédie Grecque, & le genie particulier de ses trois Poëtes. « La Tragédie (comme
„ il le dit) à l'aide d'Eschyle, son pre-
„ mier Inventeur, prit d'abord un
„ ton beaucoup plus pompeux que
„ celui de l'Iliade. C'est le *Magnum*
„ *loqui*, dont parle Horace. Peut-ê-

„ tre même Eschyle qui avoit conçû
„ toute la grandeur du langage Tra-
„ gique, le porta-t-il trop loin. Ce
„ n'est point la trompette d'Homere,
„ c'est quelque chose de plus. Sa di-
„ ction trop fiére, trop enflée, &,
„ pour tout dire, quelquefois gigan-
„ tesque, semble plûtôt imiter le
„ bruit des tambours & les cris des
„ guerriers, que la noble harmonie
„ de la trompette. L'élevation de son
„ genie ne lui permettoit pas de parler
„ comme les autres hommes. Son es-
„ prit Tragique paroît souvent se sou-
„ tenir plûtôt sur des échasses que sur
„ le cothurne qu'il inventa. Sophocle
„ entendit bien mieux la véritable no-
„ blesse de la diction du Théatre.
„ Aussi imita-t-il de plus près celle
„ d'Homére, en versant sur son sty-
„ le, outre la douceur du miel, ce
„ qui le fit appeller une abeille, assés
„ de gravité pour donner à la Tragé-
„ die l'air d'une Matrone obligée de
„ paroître en Public avec dignité,
„ comme s'exprime Horace. Euripide
„ prit un style moins éloigné de l'usa-
„ ge ordinaire, quoique noble; & il
„ parût aimer mieux y répandre de la

„ tendresse & de l'élegance, que de la „ force & de la grandeur „.

Pour ne pas être trop long, on ne dit rien ici de Séneque, ni des autres imitateurs des Anciens. On remarquera seulement le respect, pour ne pas dire, la passion de l'Auteur à l'égard de Racine. Il est vrai qu'il fait sentir toutes ses imitations; mais c'est, comme il le dit, non seulement pour faire honneur aux anciens, mais encore pour augmenter, s'il est possible, l'estime du goût exquis & naturel d'un Poëte, qui s'est fait une genie nouveau de celui des Anciens, qui crée en imitant, & qui par là devient lui même inimitable.

On dira quelque chose du Théatre Comique dans un troisiéme Article.

ARTICLE XXII.

VITA ED UFFIZI DEL VEScovo, secondo gli ammaestramenti di S. Paolo, e la continuata Disciplina e Spirito di S. Chiesa, &c. *C'est-à-dire : La Vie & les Devoirs des Evêques, suivant la Doctrine de S. Paul, la Discipline constante, & l'esprit de l'Eglise. Par le P. Thomas-Marie* Alfani, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Théologien de Sa M. I. & de la Ville de Naples. A Naples* CIↃIↃCC XXVIII. *Chés Janvier Muzio.* In 8°. *pagg.* 249.

LE corps de l'Ouvrage est précédé d'une Epître Dédicatoire au Seigneur *Niccolò Gallio*, de la Maison des Ducs d'*Alvito*; d'une Lettre de D. Thomas *de Ruggieri*, Docteur en Droit, & Professeur en Theologie de la Faculté de Naples; d'un Avertissement au Lecteur, de la façon de Mr. Paul *Francone*, Marquis de *Salcito*; & enfin d'une *Introduction*, ou Avant-Propos du P. *Alfani*. L'Epître Dédi-

catoire fait descendre les Ducs d'*Alvito* des anciens *Gallius*, Sénateurs Romains, dont Cicéron, & plusieurs autres Auteurs de l'Antiquité ont fait mention, aussi bien que les Monumens recueïllis par *Gruter*; sans parler des Ecrivains Modernes. Le Docteur *Ruggieri* presse le P. *Alfani*, au nom de toute l'Académie de Naples, dont l'un & l'autre sont Membres, de donner incessamment au Public son Traité *de la Vie & des Devoirs des Evêques.* L'Ouvrage ayant été lû presque entier en plusieurs Assemblées, voici le jugement qu'en a porté cette Sçavante Compagnie. " Il est rempli d'une Do-
" ctrine solide & profonde, il brille
" d'une érudition choisie & variée;
" la composition en est agréable, le
" stile léger, & sans affectation; c'est
" un tissu précieux des Canons de l'E-
" glise, Anciens & Modernes, tra-
" vaillé de main de Maître, orné des
" plus beaux traits de l'Histoire Eccle-
" siastique de chaque siécle, & des
" exemples illustres des Evêques les
" plus distingués par leur Science &
" par leur Sainteté. On y voit peint
" au naturel, & des plus vives cou-

„ leurs, l'Eſprit de l'Egliſe, ſur les
„ Fonctions & les Devoirs des Evê-
„ ques; Eſprit invariable & conſtam-
„ ment le même dans tous les tems.
„ Enfin l'Auteur à ſçû allier partout à
„ l'utilité de la Doctrine, l'agrément
„ des recherches les plus curieuſes, &
„ à la douceur du ſtyle, la ſainte sé-
„ vérité de l'Evangile „. Pour ôter toute excuſe au Sçavant Dominicain, qui relevoit de maladie, l'Académie offre de ſe charger du ſoin de l'Edition; mais elle compte bien qu'en échange de cette facilité qu'on lui fournit, il publiera deux autres Ouvrages, qui ſeront de nouvelles preuves de la connoiſſance parfaite qu'il a de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Ces Ouvrages ſont, l'*Hiſtoire des Indulgences*, & l'*Hiſtoire de la Canoniſation des Saints.*

Une choſe dont Mr. *Ruggieri* inſtruit l'Auteur de ces Traités, & qui doit avoir place dans nos *Mémoires*, puiſqu'elle appartient à *l'Hiſtoire des Sciences*, c'eſt la diſtribution des occupations Littéraires, faite entre ceux qui compoſent l'Académie de Naples, laquelle a pour objet la Science Eccléſiaſtique. Ce détail, qui pourroit

être imité dans nos Facultés de Théologie, nous aprend & les utiles travaux de ces Sçavans, & les noms de ceux qui y sont occupés. D'abord ils ont divisé la matiére en sept parties; l'intelligence de la Sainte Ecriture, la Science de la Doctrine Catholique, la Réfutation des Hérésies, la connoissance des Canons, la Discipline ancienne & nouvelle, l'Histoire Ecclésiastique, la Critique; mais une Critique sage & modérée, pour juger des faits historiques & des Livres. L'interprétation de l'Ecriture, & le soin de développer les Questions les plus obscures, par rapport au sens littéral, sont échus, pour ce qui est de l'Ancien Testament, au Seigneur *Dom Thomas Mari*, & au Cavalier *D. Antonio Capece-Zurlo*; & pour ce qui regarde le Nouveau Testament, au S. D. *Simon d'Alessandro*. Le S. Cavalier D. *Ferdinand Caraffa* est demeuré chargé de traiter les Dogmes Catholiques, avec sa subtile & convainquante *Métaphysico-Theologie*; c'est-à-dire en François, la Métaphisique appliquée à la Theologie. Nous partageons avec lui ce travail, dit M. Ruggieri,

 le

e S. D. *François Macchia* & moi, qui continuërai à parler des plus célébres Controverses, qui se sont élevées chaque siécle entre les Theologiens. Le P. Lecteur *de Rogatis*, de l'Ordre des Minimes, s'est chargé de l'Histoire abrégée, & de la Réfutation des Hérésies des huit premiers siecles, & votre P. Maître *Polisicchio*, de celle des siecles suivans. Le S. D. *Joseph Ripa* donnera l'Histoire des Conciles; & le S. D. *Dominique Scalfati* expliquera les Canons les plus importans. Le S. D. *Agnello Onorati*, & votre P. Maître *Milante* traiteront les points choisis de la Discipline Ancienne & Moderne, qui réünissent l'utile & l'agréable. Les SS. D. *Ciro de Alteriis*, & D. *Michel Amati* continueront leurs Dissertations sur l'Histoire d'*Eusebe* de *Césarée*; & de tems en tems ils y joindront les Régles d'une Critique modeste. Le S. Cavalier D. *Joseph Ruffo* mettra la derniére main à son excellent Traité Historique & Critique sur le Symbole des Apôtres, contre *Vossius* & *du Pin*. Pour vous, mon cher Pére, (c'est toujours le Docteur *Ruggieri* qui parle) vous, dis-je, le prin-

cipal ornement, & la lumiére la plus brillante de nos Assemblées, on ne vous demande autre chose, que de retoucher les sçavantes & nombreuses *Dissertations* répanduës dans votre grande *Collection des Conciles du Royaume de Naples*. L'Ouvrage que l'on annonce ici a été entrepris par l'ordre du Pape *Clement XI.* sur le plan exécuté par le Cardinal d'*Aguirre* dans ses Conciles d'Espagne : il est attendu avec impatience, non seulement des Sçavans de Naples & d'Italie, mais encore de ceux d'au-delà des Monts. A la fin de sa Lettre M. *Ruggieri* remarque qu'il y a une ressemblance parfaite entre le P. *Alfani*, & le feu P. *Aléxandre*, appellé dans son Ordre, un *second Thomas*; ressemblance parfaite dans l'érudition, & jusque dans l'air & les traits du visage; comme M. *Ciro* en a convaincu l'Académie de Naples, en y faisant voir un portrait du Dominicain, Docteur de Sorbonne. Enfin, il envoye au P. *Alfani* les Dissertations Historiques & Dogmatiques dejà imprimées du S. D. *Michel*, qu'il nomme, *il nostro Signor D. Michele*. C'est, sans doute, M. *Mi-*

chel Amati, Sçavant Prêtre de Naple, Membre de l'Académie de cette Ville, qui donna, en 1722. une Dissertation Latine sur le Beaume qui doit entrer dans la composition du Saint Crême : *De Opobalsami specie ad Sacrum Chrisma conficiendum requisita*; dont nous rendîmes compte au mois de May 1723. Article LVI. pag. 907. Or, ce présent, M. *Ruggieri* le fait au P. *Alfani*, pour l'engager encore plus efficacement à donner au Public ses Traités, & sur tout celui *de la Vie & des Devoirs des Evêques*.

Le Marquis *de Salcito*, dans son Avertissement, reléve l'utilité de l'Ouvrage qui fait le sujet de cet Article, & par rapport aux Evêques, & même pour les Peuples confiés à leur vigilance, lesquels verront, avec avantage, quels sont ceux que Dieu a chargés du soin de leurs âmes, les qualités & les vertus qu'il exige d'eux. Ils en seront d'autant plus édifiés, que nous avons le bonheur de vivre dans un siécle, qui nous met devant les yeux un très-grand nombre de Saints Pasteurs, véritablement dignes du Sacré Caractére dont ils sont revé-

tus. Le Marquis donne ensuite le plan & le précis de l'Ouvrage. Il est divisé en deux Parties, & chacune en cinq Chapitres. La premiére Partie traite *de la Vie*, des Qualités des Mœurs de ceux qui sont appellés à l'Episcopat; de la *Vigilance*, premiére & plus essentielle vertu des Evêques, selon St. Paul; de l'*Etude*, de la *Sobrieté*, du *désintéressement*. Les *Devoirs* & les fonctions de l'Episcopat, l'Auteur les réduit à la *Prédication*, les *Visites*, les *Ordinations*, les *Aumônes*, la *Résidence*.

La Préface, ou *Introduction* du Pére *Alfani*, n'est qu'un Précis de son Ouvrage : mais elle pourroit passer pour un Traité complet dans sa briéveté, & suffisant par sa solidité; puisque l'Auteur y établit, sur l'exemple & sur les Maximes de Saint Paul, les qualités que demande le saint Ministére, & les obligations des Pasteurs à l'égard de leur Troupeau : ce qui remplit exactement son Tître, de *la Vie & des Devoirs des Evêques*. Dans cette Préface il se borne (sans tirer d'ailleurs ni exemples, ni autorités) aux Actes des Apôtres, & aux Epîtres

de St Paul aux deux ſaints Evêques *Tite* & *Timothée* ſes Diſciples ; leſquelles, comme l'on ſçait, renferment tout ce que le ſçavant Dominicain s'eſt propoſé d'établir dans ſon Ouvrage. Il ne lui reſte donc plus, quand il vient à traiter la matiére à fond, qu'à ajouter ce que les Saints Decrets & les Canons ont ordonné pour la conduite & les mœurs des Evêques, & pour le gouvernement de leurs Egliſes ; & de leur propoſer l'exemple des Saints qu'ils doivent prendre pour modéle. Ces exemples, outre la force qu'ils ont de perſuader plus efficacement, que les Loix & les Ordonnances, répandent encore un agrément qui engage à lire, & qui délaſſe après la ſéchereſſe du Précepte. Ce n'eſt pas que l'Auteur abandonne S. Paul dans le corps de l'Ouvrage : C'eſt toujours ſon principal guide, & le plus ſûr garant de ſa Doctrine.

Toutes les vertus qu'exige l'Epiſcopat, les obligations qu'il impoſe, ſont fondées ſur la ſainteté & la grandeur de cette Dignité. Les Evêques ſont les Succeſſeurs des Apôtres ; on doit retrouver dans eux ces premiers

Maîtres du Peuple fidéle. Ils sont *la Lumiére du Monde*; ils doivent l'éclairer & l'instruire : ils en sont *le Sel*; c'est à eux de le préserver de la corruption, autant par leurs exemples, que par leurs paroles.

De là cette *Vigilance* si recommandée aux Evêques, non-seulement sur eux-mêmes, mais sur leurs Oüailles: Vigilance que le P. *Asfani* pouvoit mettre au nombre des obligations dont ils sont redevables à leur Troupeau, avec autant de raison pour le moins, qu'il la place parmi leurs vertus personnelles : Vigilance qui, dans les premiers siécles, ne se bornoit pas au Spirituel, & qui embrassoit même le Temporel. Les Evêques étoient les Administrateurs & les Dispensateurs des biens de leurs Eglises : chargés de la protection des Veuves & des Orphelins, ils veilloient à leur subsistance : Péres & Juges de leur Peuple, ils entroient dans tous leurs intérêts, ils terminoient leurs différens; vigilance dont les Schismes, les Héréfies, les Persécutions qui troublérent les premiers tems de l'Eglise, ne dispensérent jamais les Pasteurs. Ils assem-

bloient le Peuple pour la Priére, pour la Célébration des saints Mystéres: car, selon notre Auteur, les Evêques disoient alors la Messe chaque jour; & il indique, à ce sujet, un Concile de *Compostel*, tenu en 1056, lequel ne prouve point cet usage, ni pour les premiers tems, ni pour ceux qui ont suivi. Ils instruisoient les Catécuménes, ils expliquoient l'Ecriture Sainte, ils consoloient les Malades, ils exhortoient & reconcilioient les Pécheurs; & par tous ces saints exercices, ils pratiquoient continuellement les Devoirs de la Vigilance Pastorale.

Les Evêques étant obligés d'instruire & d'enseigner, *l'Etude* devient pour eux d'une obligation essentielle. *Appliqués-vous à la Lecture, afin de pouvoir instruire & exhorter*, écrit saint Paul à Timothée (1. *Tim. IV.* 13.) L'Apôtre répéte plusieurs fois cet important avis à ces deux Disciples Tite & Timothée, qu'il prenoit soin de former lui-même aux fonctions de leur Ministére. C'est pour cela, reprend l'Académicien de Naples, que dans les plus beaux jours de l'Eglise, on n'élevoit aux premiers Rangs du

Sacerdoce, que des hommes d'une condition médiocre : afin, qu'accoutumés à la fatigue, ils se livrassent, sans s'épargner, aux travaux de l'Apostolat. La jeunesse n'étoit point un obstacle, ni un empêchement. Au contraire, on la jugeoit plus propre à ces pénibles fonctions. Ainsi S. *Remi*, dont le choix fut approuvé de Dieu, par un miracle, au rapport de *Hincmare*, l'un de ses Successeurs, fut consacré à l'âge de vingt-deux ans. L'exemple de S. *Timothée* eût été ici plus à propos, pour prouver ce qui se pratiquoit au commencement du Christianisme. En effet, il devoit être bien jeune, puisque S. *Paul* lui écrivoit : *Faites en sorte que personne ne méprise votre jeunesse*. (1. Tim. IV. 12.) Le Texte dit : *votre adolescence*. Mais, il falloit une jeunesse exemte de foiblesses, accompagnée de maturité, capable de travail & d'application, assés instruite pour sentir le besoin d'une étude constante & sérieuse, non pas une enfance imbécille, comme lorsque *Herbert* Comte, non d'Aquitaine, ainsi que le dit, après *Baronius* & *Sponde*, le P. *Alfani*, mais

Comte de *Vermandois*, plaça par violence & par intrigue *Hugues* son fils intrus, qui n'avoit pas encore cinq ans, sur le Siége Métropolitain de *Rheims*. Scandale contagieux que déplore le Cardinal Annaliste, (*Baron. Ad An.* 925.) & qui passa dans la suite au Trône Patriarchal de *Constantinople*, & jusqu'à la Chaire de Saint *Pierre*.

C'est encore pour cela, continuë notre Auteur, que le Concile de Nicée, conformément à la Régle de S. *Paul*, défend d'ordonner Evêques des Néophytes; parce que les Evêques doivent être parfaitement instruits des Dogmes, des Usages & des Cérémonies de l'Eglise. Ce n'est pas là la raison qu'allégue S. Paul. *L'Evêque ne doit point être Néophyte*, dit l'Apôtre, *de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le Démon.* (1. Tim. III. 6.) Et la raison du P. *Alfani*, semble prouver, contre son intention, que les Evêques n'auroient plus besoin d'étudier; au lieu qu'ils ont toujours quelque chose à apprendre. L'Ordination de *Nectaire*, ajoute-t-il, & celle de S. *Ambroi-*

se ne furent donc point, comme quelques-uns le disent, des *dérogations* à la Régle, mais des interprétations; puisqu'ils étoient l'un & l'autre distingués par leur Doctrine. Ces exemples ne sont pas des mieux choisis. *Ambroise* étoit un sage Magistrat, très digne de l'Episcopat. Néanmoins lorsqu'il y fut élevé, il ne connoissoit guéres que les Auteurs & les Sciences Profanes, surtout l'Eloquence; & il fallut que, par une lecture assiduë de l'Ecriture & des Péres, il acquit les connoissances qui lui étoient nècessaires. Pour *Nectaire*, c'étoit un bon vieillard, recommandable par sa naissance & par son rang, aimé de tout le monde, pour la douceur de son naturel. Il avoit passé une partie de sa vie dans le libertinage, & dans les fonctions d'une Dignité politique. Le Batême lava ses taches: mais il ne fut jamais fort habile dans la Science Episcopale.

Sur la Résidence, l'Auteur n'entre point dans la question, si elle est de Droit Divin, ou seulement de Droit Ecclésiastique. Il se contente de dire que de grands Canonistes, & entre

autres, les Cardinaux *Cajetan* & *Bellarmin* soutiennent le premier sentiment. La Résidence, dit-il, est l'accomplissement & la perfection de tous les Devoirs des Evêques: sans elle ils ne peuvent accomplir les autres dans toute leur étenduë. C'est eux nommément que le S. Esprit a chargés du soin de gouverner leur Eglise: c'est eux qui rendront compte à Dieu du Troupeau qu'il leur a confié, & ils s'y sont engagés dans leur Ordination. Il prouve cette obligation par les Textes de S. Paul, par les Decrets des Conciles, & des Souverains Pontifes, par la Doctrine des Péres de l'Eglise, & par la conduite des Evêques honorés pour leur sainteté. Tel est le Traité du P. *Alfani*, Auteur déjà connu par les témoignages que lui ont rendu, en d'autres occasions, les *Journaux* de *Venise*, les *Mémoires* de *Trevoux*, & d'autres; ainsi que le célébre M. *Fabricius* dans sa *Bibliothéque Grecque*, & divers Sçavans de toutes les Parties de *l'Europe*.

Article XXIII.

LES CHARMES DE LA Societé du Chrétien. A Paris chés Jacques Etienne ruë saint Jacques 1730 *in* 12 *pag.* 161.

La préface de ce livre expose combien il est vain, de chercher aucun bonheur hors de Dieu, & aucune douceur dans une societé qui ne seroit pas Chrétienne. Les vertus, qu'inspire le Christianisme, sont essentiellement conformes aux besoins de ceux avec qui nous vivons. L'Auteur à ce sujet se plaint de ceux des Chretiens qui deshonorent leur Religion par leurs mœurs; & blame en particulier avec des expressions un peu singulieres (telles qu'il s'en trouve fréquemment dans son stile) ceux d'entre les Chrétiens *qui essayent de répandre un ridicule indécent sur l'exact observ teur de J. Ch.*

Au Chapitre premier, il dit, qu'il n'y a d'aimable pour nous que ce qui nous rend plus heureux & plus parfaits, il ne s'agit que de bien sçavoir

ce qui est *aimable*. Comme les hommes en jugent différemment, selon leurs goûts divers, il faut, dit l'Auteur, éclaircir leurs idées confuses sur ce point, & leur faire entendre, *au peril de quelque secheresse, le vrai caractere de ce qu'il doit leur sembler aimable & parfait*; ces deux qualités étant supposées unies ensemble, cependant le terme *parfait* est sujet encore à plusieurs discussions. Il semble d'abord qu'on s'en veuille ici tenir à ce qui est établi au Traité des *premières vérités* du P. *Buffier*, contre l'opinion commune, que le *parfait* est ce qui nous rend solidement heureux, mais dans la suite l'Auteur semble distinguer *l'heureux* & le *parfait*, en disant, que les objets qui peuvent exciter notre amour doivent produire en nous *les deux effets* de nous rendre plus parfaits & plus heureux; en sorte que notre union avec ces objets annoblisse notre ame & *l'enrichisse de nouvelles réalités.* Ces sortes de réalités semblent bien Métaphysiques; pour faire une impression touchante dans l'usage pratique de la Morale. On finit le premier Chapitre par un

dernier éclairciſſement qu'on donne ſur ce qui eſt *aimable*, en diſant, que c'eſt *dans un objet la perfection qui nous rend heureux en nous rendant plus parfaits*. Quelques-uns voudroient peut-être encore éclaircir cet éclairciſſement.

C'eſt par des réfléxions de ce caractére qu'on veut prouver dans le corps du livre, 1°, que de tous les hommes, le Chrétien eſt le ſeul vraiment aimable; 2°, qu'il nous inſtruit ſeul des routes qui conduiſent au bonheur & dont la conduite bienfaiſante prouve la facilité des autres; 3°, que ſeul il eſt aimable dans les exercices des devoirs domeſtiques, 4° que ſeul il remplit les devoirs de l'amitié, 5° que le ſeul il eſt *exactement* vrai, & que ſeul enfin il fait goûter ſans alterer l'innocence, les douceurs que les paſſions promettent fauſſement.

En parlant d'un *vrai Chrétien* il veut qu'on entende par là, celui dont *la vertu eſt le fruit des grands motifs qu'il puiſe dans le ſein de l'ordre même*. Surquoi l'Auteur philoſophe beaucoup & s'étend en pluſieurs digreſſions ou lieux communs. Ainſi

au premier article aprés quelques circuits il vient à ce but *que nés pour connoître & pour aimer ; rien de ce qui ne peut remplir l'une & l'autre capacité ne peut être digne de nous*, or *c'est le Chétien qui nous montre quel est l'unique terme de nos connoissances & de notre amour* &c. Il suppose ici comme on voit, que le Chrétien est même chose que la Loi Chrétienne ou les maximes du Christianisme. De ce principe & autres semblables l'Auteur conclut ainsi : *quel homme est plus aimable que celui qui s'ocuppe de la sorte à nous mettre bien avec Dieu & avec nous même ; qui attache son bonheur à nous rendre plus grands &c. Peut-on lui comparer celui qui ne travaille qu'à étouffer en nous les semences de grandeur, celui dont les voluptueuses leçons, ne tendent qu'à nous éloigner de notre origine.*

Le reste de l'Ouvrage est à-peu-près de ce goût, & convient à ceux qui aiment un air sublime & des idées un peu vagues.

ARTICLE XXIV.

CÉRÉMONIES ET COUTUMES Religieuses des Peuples Idolâtres, representées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard, avec une explication Historique & quelques Dissertations curieuses. A Amsterdam, chés J. F. Bernard. 1723. Tome troisiéme.

Suite des Articles CXVIII. au mois de Decembre 1730. VI. & XI. des Mémoires de cette année.

LEs Cérémonies de l'Eglise Protestante devoient se trouver dans le second Volume. Voici le troisiéme & elles ne paroissent point encore. L'Auteur met à la place celles des Peuples Idolâtres des Indes, tant Occidentales qu'Orientales, & des Dissertations détachées, dont quelques-unes font attendre assés long-tems, les Coutumes & les Cérémonies Religieuses que le Titre annonce.

Ce Volume à deux Parties. La premiére est une Dissertation sur les Peuples de l'Amérique, & sur la confor-

mité de leurs coutumes avec celles des autres Peuples Anciens & Modernes : avec un supplément à cette Dissertation, dans lequel on expose les Cérémonies Religieuses des Peuples Idolâtres de l'Amérique.

Dans la Dissertation, il s'agit de l'Origine des Américains, de leur Idolâtrie, de leurs sentimens touchant la Divinité, de leurs Sacrifices, de leurs Devins, de leurs Médecins, de leur maniére d'élever les enfans, de leurs Langues, de leur habillement, de leurs exercices, de leurs Mariages, de leurs maladies & de leurs remédes, de leurs Vertus & de leurs Vices, de leur Agriculture, de leur Commerce, de leurs Procés, de leurs Esclaves, de leurs Cérémonies Funébres, & de la maniére de conserver leur Histoire.

Nous parcourerons les Chapitres à la suite de l'Auteur. Il suppose d'abord qu'au tems du Déluge Sem, Cham & Japhet avoient chacun douze enfans, qui se trouvérent tous en état de se marier dans l'espace de 15. à 18. ans après le Déluge ; & il ne demande que 150. après le Déluge pour répan-

dre dans l'Asie, dans l'Europe & dans l'Afrique quatre cens trente deux millions d'ames. Cependant pour les maladies & les guerres, les morts prématurées ou violentes, il veut bien se borner à trois cens soixante dix millions ; & de ce nombre, il détache quelques millions d'hommes pour aller chercher fortune en Amérique. Il conduit ces Colonies, avec les animaux, par terre ; & il les fait passer du Nord de l'Asie en Amérique par la Tartarie. Sur quels principes ? Sur les indices d'un Continent de mille ou douze cens lieuës entre l'extrémité de la Californie, & l'extrémité de la Tartarie Orientale, & sur divers usages qui s'obsérvent également, & chés les Tartares, & chés les Américains.

I. On lit, dit l'Auteur, dans l'Histoire des Ambassades des Hollandois au Japon, qu'on leur fit voir une Carte où la Terre de Jesso étoit contiguë au Japon, qu'elle s'avançoit par le Nord vers l'Amérique, & qu'on n'y voyoit aucune communication de la Mer du Nord à la Mer du Sud, aucune trace du prétendu Détroit d'Anian. Et les Japonois montrent cette Carte aux Hol-

landois, pour leur prouver qu'il étoit impossible de faire par Mer le tour de la Tartarie.

II. Les Tartares & les Américains se ressemblent par bien des endroits, par le visage & la taille, par l'aversion qu'ils ont pour une demeure fixe. Les uns & les autres méprisent les Sciences, le Commerce, les richesses. La Chasse & les courses de quatre à cinq cens lieuës ont plus d'attrait pour eux. Quand les Américains se peignent le visage, ils ne font qu'imiter les Goths & les anciens Peuples du Nord de l'Europe & de l'Asie On voit encore des Peuples de l'Asie se peindre le visage & le front, à peu prés comme les Américains. La coutume de déferer aux Anciens les honneurs du Conseil, tandis que les plus jeunes & les plus vigoureux marchent à la guerre, la maniére de la faire par surprise en se tenant en embuscade, les haines irréconciliables, & le mépris de la mort, paroissent avoir passé avec les Tartares jusque dans l'Amérique.

L'Amérique, ajoute l'Auteur, a son Idolâtrie, qui prodigue aux Astres & aux Elémens ce qui n'est dû

qu'à l'Auteur de la Nature. Les anciens Idolâtres ont eu des Dieux subalternes & un Dieu Suprême. Ce sentiment a passé jusqu'aux Idolâtres les plus sauvages. Il est vrai que l'idée de la Divinité est comme gravée en nous. Ceux de Canada craignent le Démon. Ils reconnoissent des Genies, une vertu Divine dans le Soleil, même un Dieu qui a créé toutes choses. Les Virginiens soumettent plusieurs Dieux à un Dieu supérieur. Les Floridiens semblent donner au Soleil la Puissance Supréme. Au milieu des ténébres, ces Peuples ont des idées de Paradis & d'Enfer, conformes à leurs inclinations. Dans leurs Paradis, ce sont tantôt des jardins agréables, tantôt de beaux champs verds garnis de toutes sortes d'arbres, de fleurs & de fruits. Leur Enfer est une grande fosse, où leurs ennemis brûlent. On a trouvé chés les Peuples du Mexique & du Pérou les Sacrifices & les encensemens. Apparemment les premiéres Colonies les y avoient portés.

Ceux qui président aux Cérémonies, aux Invocations, au Culte Religieux, sont ordinairement les Méde-

cins. Ces Médecins font accroire au Peuple qu'ils ont communication avec les Esprits. Ce sont des Jongleurs & des Charlatans, qui employent les gestes, les postures, les contes les plus ridicules, & se joüent par là de l'ignorance & de la simplicité des Peuples. Ils ont leurs Oracles. Ces Oracles sont du même ordre que ceux des Payens; c'est-à-dire, toujours douteux, ordinairement faux, & quelquefois véritables par hazard.

Chés ces Peuples simples, ignorans, les enfans naissent & s'élevent sans façon. Vous diriés que les douleurs de l'enfantement y sont inconnuës. En quelques endroits après l'enfantement, c'est le pére qui garde le lit, tandis que la mére vaque aux soins domestiques. Dans l'Amérique Méridionale on ignore l'usage du maillot, & l'on n'y voit, parmi les Sauvages, ni boiteux, ni tortus, ni bossus. Les enfans commencent-ils d'être capables d'agir, on leur apprend à manier l'Arc & la fléche, ou une espéce de Massuë, dont ils se servent pour assommer leurs ennemis. On les forme à la course, à la chasse. Ce sont là tous

leurs exercices, à peu près. Leurs Sciences se bornent là. Mais ces exercices les rendent agiles & vigoureux; & la nature, qui chés eux n'est pas génée par une vie molle & sédentaire, prend plaisir à leur donner l'étenduë & la proportion que le corps de l'homme doit avoir naturellement. Souvent la simplicité de la nature réüssit mieux que des soins excessifs.

On n'a pas remarqué que les Peuples des Indes Occidentales eussent l'usage des Lettres, & les Sauvages Américains admirent comment, avec le secours de l'écriture & du papier, il est possible de communiquer ses pensées à ceux qui sont éloignés de nous. Ils soupçonnent là du Sortilége ou de la Magie.

Quelques-uns ne sont pas vêtus, d'autres le sont. Les Sauvages vêtus de l'Amérique Septentrionale ont sur le dos un manteau de peaux de Castor cousuës ensemble; d'autres portent simplement sur les épaules la peau d'un Ours, ou de quelque bête féroce. L'habillement est simple & naturel; la tête nuë, les cheveux abattus sur les épaules, quelquefois liés en

partie sur le sommet de la tête, quelquefois frottés d'huile, & environnés de plumes. Ornement bizarre. Mais on demande si dans le fond, il l'est beaucoup plus que la poudre d'or des Anciens, ou que la poudre avec laquelle nos petits Maîtres affectent de blanchir leurs cheveux, ou leurs Perruques & leurs habits.

Les Indiens Occidentaux ont leurs brasselets, leurs pendants d'oreilles, des pendans de lévres & de nez, & leur fard. Ils se peignent le visage comme les Dames de notre Hémisphére, quand ils vont en guerre, ou qu'ils veulent faire peur. Notre fard n'est qu'un coloris plus fin & plus délicat.

Les idées de beauté sont differentes; par exemple, les Brésiliens écrasent le bout du nez à leurs enfans: les Peuples du Missíssipi leur façonnent la tête en pointe. Ce sont là des agrémens dans l'Amérique.

La Danse y plaît, & y entre, comme chés les Anciens, jusque dans le Culte Religieux. Quelques Américains vont en dansant déclarer la guerre à l'ennemi. Le Chant leur sert

à régler les pas de leurs Danses, & à louër les Dieux & les Héros. Leur Musique n'est point comme celle de Lulli & de Campra, l'effet & le chef-d'œuvre de l'art. Ils ne rafinent pas jusqu'à ce point la; mais on veut qu'il y ait de la verve & de l'entousiasme dans leurs Chansons destinées à vanter les Héros & les Dieux, comme l'on faisoit dans les tems d'*Orphée*, de *Linus* & de *Musée*.

La Chasse & la Guerre sont les principales occupations des hommes. Les femmes sont appliquées aux soins du Ménage & de l'Agriculture. La Molesse, & toutes les politesses de nos Contrées ne sont pas encore le partage des Dames Américaines. L'Auteur de la Dissertation ne rend justice, ni aux Américaines ni aux Américains, quand il dit que la Poligamie est en usage dans toute l'étenduë du Nouveau Monde. Elle n'est en usage ni chés les Hurons, par exemple; ni chés les Iroquois, comme l'observe le P. Lafitau. Il ne faut chercher, ni le luxe, ni la délicatesse dans la maniére de vivre des Sauvages Américains. Leurs mets sont une espéce de bouillie

ou de gâteaux faits de racines, du Maïz, qui eſt une eſpéce de grain qu'ils mangent ordinairement roti, des fruits de la terre, des viandes boucanées ou ſechées au Soleil ou à la fumée, & le poiſſon ſans autre aſſaiſonnement que celui que l'appetit peut y repandre. Leur boiſſon ordinaire, c'eſt l'eau. Cependant ils ont inventé des liqueurs fortes. Un bien précieux dans leur eſprit, c'eſt de l'eau de vie où ils puiſſent noyer & perdre la raiſon. Dans leur repas, point d'autre table que la terre ou leurs genoux. En quelques endroits, celui qui donne le repas ne fait que chanter. Au Canada, les femmes ne mangent point avec les hommes. Les hommes partagent volontiers leur chaſſe & leurs proviſions. L'abondance les touche peu. Point de ſoucis ſur l'avenir. Dès qu'ils ont un arc & des fléches, ou de la poudre & du plomb, ils ont tout.

Les ſoucis ne trouvent guére d'accès chés eux. La ſimple nature leur donne une tranquilité d'eſprit, dont nous ſommes privés malgré nos lumiéres. Auſſi les maladies ſont-elles

plus rares chés eux. Dans leurs maladies ils employent les vomitifs & les sudorifiques. Un de leur remedes, c'est un exercice violent. Par le mouvement du corps, ils brisent les particules grossiéres qui embarassent le sang, & lui rendant sa fluidité nécessaire, ils retrouvent plutôt la santé, que nous ne faisons dans les drogues & les sçavans discours de nos plus habiles Médecins.

Les Sauvages connoissent moins la societé par ses agrémens, que par la nécessité de s'unir. Excepté les Mexicains & les Peruviens, ils n'ont point ce détail de civilités, où nos usages nous font entrer. Les Sauvages de la nouvelle France s'abordent sans façon. Sont-ils arrivés où ils doivent aller ? Sans dire mot ils commencent par s'asseoir, ils se mettent à fumer, & font passer la pipe de mains en mains.

En général, les Sauvages ont comme nous leurs vertus & leurs vices. Ils sont désintéressés, généreux, observant, les uns envers les autres, une fidélité presque inviolable; mais point de ruses qu'ils n'employent pour perdre leurs ennemis; leur vengeance ne connoit guére de bornes.

. ... en est as
r armer une Nation contre u
e, & pour allumer une guer
nelle & impitoyable. Les Brés
s choisissent pour leur Chef, celu
a tué plus d'ennemis. Les Vain
urs enlevent la chevelure de ceux
s ont tués. Assés souvent ils font
rir aux Prisonniers des supplices
orimables, qui ne les empêchent
'insulter à leurs Vainqueurs, de
er & de se rire de leur acharne-
à les déchirer. Leurs Armes sont
la Fléche, la Massuë ou le Cas-
des Iroquois & des Canadiens.
nes sont de l'invention du ...

Passons au Supplement, où l'on explique les Cérémonies Religieuses des Peuples de l'Amérique. Les Américains Septentrionaux, dit l'Auteur, reconnoissent deux sortes d'Esprit, un Esprit bon & un Esprit mauvais, ils appellent le premier le *Grand-Esprit*. Chaque Sauvage a son Genie particulier, auquel il sacrifie, ils semblent donner au Soleil la Puissance *Divine* Souveraine. Ils lui adressent des vœux; ils l'encensent, pour ainsi dire, avec du tabac en fumant dans le Calumet & le dirigeant vers cet Astre. Le Calumet est une grande Pipe faite d'une espéce de marbre rouge, noir ou blanc. On y attache des aîles, & cela le rend assés semblable au Caducée de Mercure. Il ne se fait aucune entreprise considérable, qu'auparavant on n'ait dansé le Calumet. La Danse du Calumet est une Danse, où pendant que les Vieillards haranguent le Grand-Esprit, & qu'ils présentent de tems en tems au Soleil, leurs Calumets allumés, les Guerriers chantent & dansent autour d'un bucher, où chacun a porté son offrande. « Ils de» mandent au *Grand-Esprit*, qu'ils » reconnoissent pour le Maître de

» leur vie, qu'il les protége contre les
» méchans, & qu'il leur accorde sa
» faveur, qu'il conserve le courage &
» la force des Guerriers, qu'il fortifie
» l'esprit des Vieillards, & qu'il leur
» inspire de bons conseils, qu'il au-
» gmente & conserve leurs familles,
» qu'il garantisse leurs enfans des mau-
» vais esprits, & de la main des mé-
» chans, afin que ces enfans conso-
» lent & rejoüissent la vieillesse de
» leurs parens. Ils prient de les con-
» duire, après leur mort, au Pays des
» Ames ». Pour aller le plus tard qu'il se peut au Pays des Ames, ils ont leurs Médecins, qu'on appelle *Jongleurs.* Ces Jongleurs sont de vrais Charlatans, dont la Science consiste souvent à faire semblant qu'ils ont commerce avec le *Grand-Esprit*, à l'invoquer sur le malade, avec des cris, des contorsions effroyables, & des hurlemens de *Loup-Garou.* Ils tirent de leur bouche de petits osselets, & ils disent que c'est un charme ou la cause de la maladie, qu'ils ont tiré du corps du malade. Si le malade guerit, ce sont de grands hommes, & on leur fait des festins & des présens. S'il meurt, c'est sa faute.

On pare le mort ; on lui peint le visage & le corps ; on le met dans un cercueil d'écorce d'arbre ; on lui donne des souliers neufs, un batte-feu, une hache, un calumet, une chaudiére, de la viande, du tabac, & un pot de terre plein de bouillie. Si le mort étoit un Guerrier, on l'équipe à la guerriére, on lui donne son arc & ses fléches, & l'on croit qu'il va dans un Pays délicieux chasser éternellement : car le Sauvage se fait dans l'avenir un bonheur conforme à son merite acquis, & à sa félicité présente. Les Américains reconnoissent assés généralement une autre vie, un Esprit supérieur & bon, un Esprit mauvais à qui la crainte rend plus d'hommages, & les Génies particuliers. Les Peuples du Canada, du Mississipi, du Mexique, du Bresil, de la Virginie, de la Floride, &c. regardent la plûpart le Soleil & la Lune comme des espéces de Divinités dignes de leur culte. Les femmes du Canada, dit l'Auteur, font des harangues au Soleil. Quand il se léve, elles lui présentent leurs enfans ; les Floridiens saluent le Soleil levant & chan-

tent des Hymnes à sa louange. Ils n'offrent rien de sanglant à cet Astre, parce qu'ils l'envisagent comme le Pére de la vie, & qu'ils croyent que celui qui donne la vie aux créatures, ne sçauroit agréer un culte, qui la leur ôte. Mais on brûle des parfums à l'honneur de l'Astre du jour.

Cet Astre est adoré parmi les Peuples de la Caribane. Les Caribes ont une Cérémonie particuliére, où ils reçoivent ce qu'ils appellent l'*Esprit de Courage*. Le don de cet Esprit se fait, dit-on, par les Prêtres qui commencent la Cérémonie par des Chansons & des Danses, où chacun court & s'agite comme un Démoniaque. Un fort petit calme succéde à l'agitation violente, & alors on chante & l'on danse avec plus de justesse & de mesure. Tandis qu'on chante & que l'on danse, ceux qui doivent souffler l'Esprit de Courage, entrent dans le cercle, courent sur les Danseurs avec un long roseau rempli de Tabac allumé, dont ils soufflent la fumée sur les Danseurs. Et les Danseurs pleins de l'Esprit de Force ne respirent plus que le carnage de leurs ennemis. Un coup

d'œil, ſur un grand nombre de Planches, découvrira la foibleſſe de l'eſprit humain dans les folies des Indiens Occidentaux.

La ſeconde Partie de ce Volume contient 4. Diſſertations ; la premiére, où l'on prétend montrer la conformité des Coutumes des Indiens Orientaux avec celles des Juifs & des autres Peuples de l'Antiquité ; la ſeconde, ſur la Religion des Banians en particulier ; la troiſiéme, ſur les Mœurs & la Religion des Bramines ; la quatriéme, ſur les Dieux des Indes Orientales ; avec une Lettre du Pére *Bouchet* J. & un ſupplément aux Diſſertations précédentes.

Dans le détail de la premiére Diſſertation, l'on parle des Sacrifices des Indiens, & de leur maniére d'honorer les Dieux, de leurs Temples, des eaux Luſtrales, de la Metempſycoſe, des différentes Tribus ou Caſtes des Indiens, de leurs Funerailles, de leurs Enchantemens, de leurs Guerres, des Bramines, &c. des Indes Orientales en général & de la maniére dont on y vit, des ſources principales du Paganiſme & de l'Idolatrie. Les hommes,

dit l'Auteur, eurent toujours quelque idée de la Divinité : mais soumis à leur sens, il leur fallut bientôt une Divinité sensible. Et les expressions métaphoriques des Orientaux prises à la Lettre, servirent à répandre ou à confirmer l'erreur. De là, le Soleil, la Lune & les autres Astres furent les premiers adorés, comme ils le sont encore parmi les Sauvages de l'Amérique. Ensuite le feu devint un objet d'adoration à cause de sa ressemblance avec les Astres ; il l'est encore pour quelques Peuples des Perses, & pour les Virginiens. La Dévotion de quelques Indiens va jusqu'à les précipiter dans les flammes. Enfin les hommes prenant à la Lettre imprudemment les expressions métaphoriques des plus sages & des plus éclairés, qui sembloient donner à la Divinité, des qualités humaines, & à l'homme des qualités divines, prodiguérent à l'homme même des hommages qui ne sont dûs qu'à Dieu. Ne peut-on pas ajouter que la simplicité des Peuples ignorans a érigé les Anges, dont ils avoient des idées confuses en Divinités subalternes ?

La Religion des Banians, dont il s'agit dans la seconde Dissertation, reconnoit dans Dieu, l'Auteur de la Nature ; mais du reste elle est pleine de Fables. Quatre Mariages, dit-on, peuplérent les quatre Parties du Monde. Le Monde est au quatriéme âge. Le premier finit par un Déluge qui fit périr les hommes à la reserve de quelques-uns pour le repeupler. Le second par une horrible tempête. Le troisiéme, par un tremblement de terre.

Une autre Dissertation traite des Mœurs & de la Religion des Bramines. La Nation Brachmane est partagée en quatre Castes ou Familles. Les Bramines composent la premiére & la plus excellente de toutes. Ils s'abstiennent de tout ce qui respire. Cette abstinence, qui leur est commune avec la Secte de Pythagore, est une suite naturelle du Dogme de la Métempsycose. C'est mal fait, disent les Bramines, de déloger une ame du corps d'un animal, où elle peut être mieux qu'elle ne sera dans un autre corps. Sur ce principe, du ris, des racines, des herbes, de l'eau pure, quelquefois un peu de lait, voilà tout leur re-

. Ils reconnoissent un Dieu Souve-
n.. A les entendre, il créa *Brahma*,
lui donna le pouvoir de créer le
ıonde. Le Monde à quatre âges; &
:s quatre âges, selon leur calcul,
ont environ, quatre millions d'an-
ıées, ils ont leurs Divinités Subalter-
ıes, leurs Pagodes ou leurs Temples,
leurs Idoles, on présente à manger à
ces Idoles, on les évente pour les ga-
rantir des mouches, on danse devant
elles. La Danse entre dans les Céré-
monies Religieuses des Idolâtres
Orientaux comme dans celles des Oc-
cidentaux.

La beauté du Soleil & les services
qu'il rend à l'Univers par la lumiére,
dont il est la source, & par sa chaleur
féconde, qui anime toute la Nature,
ont attiré à cet Astre les hommages
des Bramines. On célébre une Fête en
son honneur. Ce jour-là l'on cuit le
Ris dans un endroit où il puisse rece-
voir les rayons du Midi; tandis que
Brahma, regardé comme le Créateur
du Monde, n'a ni Pagode, ni Sta-
tuës, ni Culte: Vous diriés que l'on a
plus de vénération pour le Gange. Ce
Fleuve voit quelquefois ses rives bor-

dées de lumiéres, & un Bramine moribond se croit heureux d'exhaler dans ses eaux un dernier souffle de vie.

On trouve dans les Livres des Indiens, que Dieu est une substance spirituelle, immense, éternelle; mais que de Fables le figurent. Que de monstres de Divinité!

Selon les conjectures du P. *Bouchet* D. L. C. D. J. Missionnaire des Indes; les Indiens ont tiré leur Religion des Livres de Moïse & des Prophétes; toutes les Fables qu'ils y ont mêlées, dont leurs Livres sont remplis, n'y obscurcissent pas tellement la vérité qu'elle soit méconnoissable; & enfin, outre la Religion du Peuple Hebreu que leur a apprise, au moins en partie, leur Commerce avec les Juifs & les Egyptiens, on découvre encore, parmi eux, des traces bien marquées de la Religion Chrétienne, qui leur a été annoncée par l'Apôtre S. Thomas, & par plusieurs autres Grands-hommes, dès les premiers tems de l'Eglise. Il est certain, dit ce Missionnaire dans sa Lettre, que le commun des Indiens ne donne nullement dans les absurdités de l'Athéis-

me. Ils reconnoissent un Dieu infiniment parfait. Ils adorent d'autres Divinités ; mais ils assurent la plûpart, que ce sont des Divinités subalternes, & soumises au Souverain Être, qui est également le Seigneur des Dieux & des hommes. Ils prétendent que le Dieu Suprême a créé trois Dieux inférieurs, sçavoir *Brahma*, *Vistinon* & *Routien*.

Le P. *Bouchet* croit avoir découvert, dans le commerce qu'il a eu avec les Indiens, & dans leur Doctrine, des traces de la création du Monde, du Paradis Terrestre, du Déluge, d'Abraham, de Moïse, du Pentateuque, de l'Agneau Paschal, de Job, de Samson, de la Trinité, de l'Eucharistie, de la Confession même, &c. On peut voir les preuves qu'il en donne dans sa Lettre, qui se trouve dans les Recueils des Lettres Edifiantes & Curieuses de quelques Missionnaires D. L. C. D. J.

Enfin, nous touchons au Supplément. On y présente à nos yeux, dans un grand nombre de Planches, les figures grotesques & monstrueuses des Divinités Indiennes, avec des Céré-

honorent point & qui ne troublent point la Societé Civile : on ne veut pas qu'ils méprisent la Religion, on veut même qu'ils la respectent : mais se faire un premier devoir d'y être fidéles, de l'aimer, de la défendre, de la professer ouvertement, sans s'embarasser des usages & des Discours du monde; c'est à quoi l'on ne pense presque pas. En un mot, tous ces Discours bien étudiés conviendroient aussi bien, à de sages Païens, *qu'aux* Chrétiens à qui on les présente. On a, dit-on, étudié le monde pendant plusieurs années : quoiqu'en disent ces prétendus honnêtes-gens, il faudroit avoir aussi, du moins pendant quelque tems, étudié sa Religion & les principes du Christianisme, pour rendre ces conseils plus salutaires & plus efficaces. Toutes les Vertus seront donc pour le monde ; & il n'y aura rien pour Dieu ! Foibles & impuissantes Vertus, qui ne feront jamais trouver ce bonheur que l'on propose cependant comme le fruit de la pratique exacte de ces belles Instructions.

M. Dupui n'a point donné dans

Mars 1731.

cet écueil, il a senti, que sans la connoissance de Dieu & l'observation de ses Préceptes, tout le reste étoit inutile au vrai bonheur ; & son Ouvrage est aussi rempli de Principes d'un vrai Christianisme, que d'Instructions Morales. Il est écrit d'un stile pur, aisé, naturel, concis, il est plein de portraits, d'exemples, de traits d'Histoire curieux, tout y ressent l'honnête-homme & le Chrétien. Pour en donner un Extrait parfait, ce que nous en rapporterons suffira pour donner idée de la justesse d'esprit de l'Auteur, de la noblesse de son stile, de sa maniére de penser, & des sentimens de son cœur.

Tout l'Ouvrage est divisé en 29 Chapitres. La connoissance de Dieu & de soi-même, les études propres à un jeune homme, le monde & la maniére de s'y conduire, les divers états qui composent la societé, les différentes situations aussi bien que les différens caractéres des hommes & des femmes, la civilité & la politesse, les vices & les défauts qui regnent le plus ordinairement dans le commerce de la vie ; enfin ce qu'on regarde dans le

monde comme les principales occupations des hommes, comme les ſpectacles, les viſites, la table, le jeu, les plaiſirs, & les exercices propres à la ſanté, tout cela fait le ſujet de ces Chapitres; & il n'y en a aucun qui ne contienne des réfléxions, ſinon tout à fait neuves, du moins tournées d'une maniére neuve & inſtructive.

Dans le Chapitre qui traite de *Dieu*, on donne des preuves de l'exiſtence de ce premier Être; preuves tirées ſeulement de la vûë de l'Univers, dont la beauté, l'ordre & la majeſté ne peuvent être attribués qu'à un ouvrier puiſſant, ſage, intelligent, Maître bon & ſouverain; on expoſe les riſques que l'on court à ne pas croire un Dieu & une Providence: on ajoute quelques preuves de la Religion Chrétienne; mais, comme on ne veut pas approfondir cette matiére, on renvoye à *Labadie* & aux autres Auteurs, qui en ont traité. De la connoiſſance de Dieu on paſſe à celle de ſoi-même, en ces termes. « En venant au monde nous nous ignorons, & tout ce qui nous environne. Voyez, mon Fils, un enfant

„ nouveau né, il n'a de passion que „ pour la mamelle de sa nourrice ; là „ se bornent tous ses desirs. Tels sont „ les enfans du plus bas lieu, tels sont „ ceux de la plus haute extraction. A „ la naissance & à la mort tous les „ hommes sont au même niveau, „ tout ce qui nous distingue est arbi- „ traire, ce qui nous raproche est na- „ turel & nécessaire. L'ignorance est „ la cause de la modicité de nos desirs „ dans nos premiéres années. Com- „ ment desirerions-nous des choses „ dont nous n'avons encore aucune „ idée ? Que les connoissances ausquel- „ les nous parvenons dans la suite, „ nous coûtent cher, & que nous per- „ dons en acquerant de l'expérience. „ Ces réfléxions sont belles & bien ma- niées. Suivent les notions du corps & de l'ame, d'où l'on conclut leur di- stinction réelle. La construction exté- rieure & intérieure du corps humain, la méchanique du cerveau, siége principal de l'ame, le rapport des mouvemens de l'un & des pensées de l'autre, qui se servent mutuellement de *causes occasionnelles*. Tout ce qui en resulte y est détaillé dans les princi-

pes de la Philoſophie nouvelle touchant les loix de l'union de l'ame & du corps. *Deſcartes*, *Mallebranche*, & ſur tout le Pére *Lami* Bénedictin, ont fourni à l'Auteur toute cette explication, ainſi qu'il l'avoüe lui-même. Ce qu'on y peut trouver à redire, c'eſt de donner ici, comme certain & avec aſſurance, ce qui eſt conteſté, même par des Philoſophes habiles; que Dieu, par exemple, *ſoit l'Ame univerſelle de l'Univers*; & que l'ame ne ſoit qu'une pure cauſe occaſionnelle de ces mouvemens même du corps, que nous apellons volontaires. « Mon » bras, dit-il, s'étend dans le mo» ment que je le veux : ainſi, Dieu » commande à tout être créé. Notre » ame n'a aucune part à l'exécution; » mais Dieu ordonne & exécute en » même tems ». Il y auroit ici quelque choſe à dire, mais ce n'eſt ni le lieu, ni le tems, les preuves de ſentiment ſon par tout de ſon goût, & il n'en employe point d'autres pour montrer l'immortalité de l'ame. Les impreſſions, que Dieu a gravées dans l'eſprit & le cœur des hommes de tous les tems & de tous les Païs à ce

ujet, lui servent d'une véritable con-
'iction sur cet important article. On
ne peut guéres s'y refuser, sans cesser
en quelque sorte d'être raisonnable.

Pour ce qui regarde les *Etudes*, on
veut qu'elles soient consacrées à Dieu,
& qu'on les commence par une le-
cture de pieté, qui rappelle à l'esprit
es maximes qui doivent servir de ré-
gles à la conduite. On expose les Etu-
des qui sont les plus nécessaires & les
plus utiles, comme les Mathémati-
ques, l'Histoire, la Géographie, la
Poësie, la Rhetorique, la Logique,
la Métaphysique, la Physique, la
Peinture même, l'Architecture &
l'Agriculture, dont il faut avoir quel-
que teinture, parceque tout cela en-
tre dans la Societé humaine : on don-
ne des régles pour se bien conduire
dans ces Etudes ; on marque les Au-
teurs qu'il faut particuliérement sui-
vre dans chaque espéce, & sur tout
pour l'Histoire. Mais ce qu'il y a de
particulier, c'est que pour la Physi-
que on s'en tient à celle de *Rohault* :
n'est-ce pas faire injure à une infinité
de belles découvertes plus récentes,
& s'exposer à bien des mécomptes ?

On n'oublie pas encore des régles & des modéles pour le ſtile Epiſtolaire; mais on veut principalement qu'on s'attache à bien apprendre ſa Langue naturelle, dans les Remarques de *Vaugelas*, de *Ménage*, & du P. *Bouhours*. L'Auteur finit par ces belles paroles : « Quelques progrès que » vous faſſiés dans les Sciences, à » quelque degré de préciſion & d'e- » xactitude que vous portiés vos dé- » couvertes, gardés-vous bien d'en » paroître vain. Le gain ſeroit bien » moindre que la perte, ſi à meſure » que vos lumiéres augmentent, vo- » tre modeſtie diminuoit, ne vous » confiés point en vos propres forces; » évités, autant que vous pourrés, » tout ce qui peut vous jetter dans » une trop grande diſſipation & dé- » ranger vos occupations ordinaires, » ſi vous ne pouvés pas abſolument » éviter le péril, tâchés de vous en » éloigner le plûtôt qu'il vous ſera » poſſible : il n'y a que la fuite qui » puiſſe vous garantir. Le ſuccès de la » reſiſtance eſt toujours douteux, » quand le combat dure trop long- » tems. Les extrémités ſe touchent :

» de la plus exacte vertu on passe aisé-
» ment au desordre : on ne rentre pas
» dans le bon chemin avec la même
» facilité, qu'on s'en est éloigné, il n'y
» a point de Science humaine, mon
» Fils, qui vaille celle de sçavoir évi-
» ter les écueils dont le monde est
» plein... Ne manqués pas avant que
» de vous coucher, de compter avec
» vous-même, au sujet de l'emploi
» que vous avés fait de votre tems.
» Examinés le gain & la perte ; vos
» progrès dans les Sciences, sur tout
» dans celle de Dieu & de vous-
» même ».

Sur l'Article du *Monde*, il conti-
nuë. « Joignés l'usage du monde à
» l'Etude : celle-ci donne la justesse à
» nos pensées ; l'autre de l'agrément
» à nos maniéres : l'Etude augmente
» l'étenduë de nos connoissances ; le
» monde les polit : le monde sans étu-
» de ne produit qu'un mérite super-
» ficiel ; l'Etude sans le monde éteint
» le feu de l'imagination » .... Tout
ce qu'il dit ensuite du monde, des di-
vers caractéres des hommes, de la
maniére de s'y accommoder & d'y
ménager ses légitimes intérêts, sans

s'écarter de la vertu ; des Grands, des gens d'Epée, de Robe, ou d'Eglise, & des devoirs d'un honnête-homme par rapport à ces différentes conditions, est d'un grand sens & suppose une parfaite connoissance du monde. Nous ne pouvons nous dispenser d'en rapporter quelques traits, qui feront honneur à l'Auteur. « Les personnes » qui entrent dans le monde doivent » se regarder à peu près comme ceux » qui se mettent en Mer : dès ce mo- » ment ils sont livrés aux caprices de » la Fortune, qui tantôt éleve les » hommes, tantôt les abaisse ; qui les » caresse aujourd'hui & qui le lende- » main les maltraite. Ceux qui sça- » vent la Mer craignent ses tempêtes » & ses écueils ; ceux qui connoissent » le monde redoutent ses contre-tems. » Les vents régnent sur la Mer, les » passions régnent dans le monde, & » produisent les plus funestes cata- » strophes. Dans le calme on doit se » préparer à soutenir l'orage : dans la » bonne fortune, la prudence veut » qu'on s'apprête, pour n'être pas » abatu par la mauvaise. Les vents » sont impétueux, la Mer horrible-

» ment agitée, le Ciel obscurci, les
» voiles brisées, les mats rompus, le
» naufrage est attendu d'un moment
» à l'autre: le Pilote habile est plein de
» courage, ne quitte point le gou-
» vernail, les vents s'appaisent, on
» pousse le vaisseau dans le port. Ima-
» ge naïve de ce qui arrive dans le
» monde, lorsqu'on a de la fermeté.
» Vos ennemis exercent toute leur fu-
» reur, ils triomphent, tout paroit li-
» gué contre vous, vous n'entrevoyés
» aucun moyen de parer le coup qui
» vous ménace, vos amis disparois-
» sent, ou sont rebutés; vos ressour-
» ces sont épuisées; tous les appuis
» vous manquent; votre perte paroit
» inévitable. Ramassés toutes vos for-
» ces, tout votre courage: attendés
» du tems ce que vous ne pouvés es-
» pérer des circonstances présentes:
» un moment heureux peut rétablir
» le calme dans votre ame: souvent
» les affaires les plus désesperées pren-
» nent une face riante, au moment
» que nous nous y attendons le moins.
» Il y a de la bassesse dans le désespoir:
» il y a de la grandeur d'ame à ne
» point succomber à la vûë du dan-

» ger, quelque grand qu'il ſoit ». En traitant des Grands, il s'exprime ainſi. « La véritable Grandeur a la vertu » pour fondement : cette eſpéce eſt » rare ; elle n'eſt pas toujours héréditaire : les meilleures plantes dégénérent : des plus illuſtres Ancêtres » naiſſent des rejettons qui ſe reſſentent peu de l'excellence de leur origine : un grand nom, c'eſt tout ce » qui leur reſte. La Grandeur eſt dans » les ſentimens, les ſentimens ſont » dans l'ame. Les richeſſes & les Dignités ne les donnent point : on » peut être Grand dans la pauvreté & » dans l'eſclavage... Ayés du reſpect » pour les Grands : moins ils exigent, » plus vous leur en devés : c'eſt le ſeul » revenu que la plûpart tirent de leur » grandeur, ils en ſont jaloux... Le » premier mérite auprès des Grands, » c'eſt de leur être utile ; le ſecond, » de leur plaire. Si lorſqu'on ceſſe d'être utile, on n'a pas dequoi ſe ſoutenir par les agrémens, on n'eſt pas » long-tems dans la faveur, & l'on » riſque de n'être pas recompenſé des » ſervices rendus. Il arrive rarement » que le ſouvenir d'un ſervice rendu

» faſſe autant d'impreſſion ſur eux
» que l'eſpérance d'un ſervice à ren-
» dre... Un grand Seigneur, digne de
» l'être, eſt juſte, humain, bienfai-
» ſant : il ſçait pardonner les fautes
» qui échapent par foibleſſe, ou par
» inadvertence, ou par une certaine
» combinaiſon de circonſtances mal-
» heureuſes & inévitables, ou par
» une imprudence involontaire, &
» dont le cœur n'eſt pas complice. Il
» connoit le prix d'un attachement
» ſincére, il conſerve le ſouvenir des
» ſervices rendus ; & il eſt trop géné-
» reux pour les laiſſer ſans recompen-
» ſe : par une noble émulation, il
» craint de devoir plus à notre zéle,
» que nous ne devons à ſa libéralité :
» il n'eſt pas dans le faux préjugé que
» le haut rang diſpenſe de la recon-
» noiſſance qui eſt duë aux inférieurs :
» il croit au contraire qu'elle eſt d'au-
» tant plus indiſpenſable, qu'elle eſt
» plus néceſſaire à ceux envers qui on
» l'exerce. Ses graces doublent le
» prix, par l'air de bonté dont il les
» fait. Il ſçait prévenir les beſoins,
» épargner l'embaras de les expliquer :
» il aſſaiſonne ſi bien ſes refus mêmes, »

„ qu'ils sont autant de preuves de sa
„ grandeur d'ame & de sa généro-
„ sité „.

Ce qu'il ajoute des autres Ordres de l'Etat est dans le même goût, & également dans le vrai. Seulement il y auroit quelque chose à dire sur l'âge que doivent avoir les enfans selon lui, pour que les parens leur permettent d'entrer en Religion. Si c'est un garçon, il doit avoir 25 ans ; si c'est une fille, elle en doit avoir au moins vingt, tel est l'avis qu'il donne à son fils, supposé qu'il ait des enfans ; mais ce fils doit il être plus sage que l'Eglise & le Concile de Trente, qui n'en demande pas tant ? Veut-on ôter à Dieu la liberté & la gloire d'avoir des ames privilégiées, qui le servent dès leur plus tendre jeunesse ? C'est dommage que ces endroits ne soient pas tout à fait mésurés. Du reste, rien n'est plus religieux que ce que dit l'Auteur des liaisons avec les personnes pieuses, de la fuite des libertins : rien de plus propre à donner des sentimens d'honneur & de Christianisme, que ce qu'il dit des femmes vertueuses & même des autres. Tous ces portraits sont vrais,

& n'inſpirent que l'amour de la vertu & la haine du vice. Les Chapitres qui traitent de la flaterie, de la raillerie, de la médiſance, de l'yvrognerie, de la colére & de l'ingratitude ſont dans le même goût, & remplis de régles accompagnées d'exemples, auſſi bien que de remédes très-propres ou à guérir ou à éviter tous les défauts où l'on peut tomber en ces matiéres. Quoique ce ſoit l'uſage du monde (ainſi que l'Auteur le reconnoît) qui donne la civilité & la politeſſe, il y a pourtant beaucoup à profiter de ce qu'il en dit, ſur tout par rapport aux aſſemblées, aux ſpectacles, aux viſites, à la table, & au jeu. On y entre dans les plus petits détails; mais ils ſont relevés par le ſtile & les réfléxions ingénieuſes qu'on y mêle.

Nous ajouterons encore quelque choſe de ce qu'il dit au ſujet des plaiſirs & du jeu. Ce ſont deux des endroits les plus philoſophiques & les mieux touchés de tout l'Ouvrage. Le plaiſir eſt une maniére d'être de l'ame dans laquelle elle ſe plait. La douleur eſt préciſément le contraire. Il y a deux ſortes de plaiſirs en géné-

ral ; l'une consiste dans le plaisir que nous avons à l'occasion de l'impression agréable que les objets extérieurs font sur notre ame par l'entremise des sens : l'autre espéce de plaisir, est celui que l'ame ressent sans l'aide des sens, le premier s'appelle sensuel, matériel ; le second est spirituel, immatériel. Tel est celui que nous trouvons à faire des progrès dans les Sciences, dans la Vertu, à dompter nos passions, à affermir l'empire de la raison sur nos mauvais penchans, à faire des actions d'humanité, de générosité ; à mener une vie continente, frugale ; à secourir les malheureux. On n'est digne d'estime, on n'est véritablement homme, on n'est heureux, qu'autant qu'on sçait se tenir dans des bornes raisonnables, dans l'usage que l'on fait des plaisirs des sens. Si on en est l'esclave, si pour se satisfaire, on ferme les yeux à ce que la raison, la Religion, nos véritables intérêts, notre gloire, notre santé demandent de nous ; bien loin d'avoir droit à aucune sorte d'estime, on n'est digne que d'un souverain mépris... Si nous ne nous moderons point dans l'usage

des plaiſirs, ils altérent notre ſanté ; ſi nous paſſons les bornes que la Religion & la raiſon nous preſcrivent, nous ne ſçaurions éviter les remords. Ainſi voilà à quoi ſe réduit l'uſage immoderé ou illégitime des plaiſirs ; à rendre le corps infirme, & l'eſprit agité & chagrin. Et plus bas encore.
„ La Religion dans laquelle nous „ ſommes nés, ne nous défend rien „ que ce qui nous eſt contraire, & „ qui cauſeroit notre perte : tout ce „ qu'elle nous ordonne eſt juſte, & „ nous en ſentons intérieurement les „ avantages ſolides. Si la Religion „ nous commandoit de tirer la plus „ cruelle vengeance des plus légeres „ injures, d'être toujours ingrats & „ perfides, d'uſurper le bien d'autrui, „ de nous abandonner à l'inconti„ nence, à l'intempérance, & aux „ autres vices, juſqu'à alterer notre „ ſanté, nous trouverions, ſans dou„ te, une telle Religion cruelle, in„ humaine, indigne d'être émanée „ d'un Dieu infiniment bon & juſte : „ nous nous récrierions ſur tous les „ deſordres qu'elle cauſeroit à la So„ cieté & à nous-mêmes. Notre rai-

„ ſon ſe revolteroit contre des préce-„ ptes ſi iniques. Nous ne pouvons „ donc nous diſpenſer de nous con-„ former aux Loix de l'Evangile ; „ puiſque ce qu'elles exigent de nous, „ eſt préciſément le contraire de ce „ qu'exigeroient ces autres Loix, que „ nous ne pourrions nous empêcher „ de déſaprouver „. On montre enſuite les funeſtes effets de l'intempérance : *Abondance de mets, abondance de maladies : Bonne chére, mauvaiſe ſanté.* De là on paſſe à ceux de l'incontinence ; on fait ſentir la honte & les dangers de ce vice, & on expoſe les moyens de s'en défendre, dont le premier eſt une ſage & prompte retraite, & le ſecond, une courageuſe reſiſtance. On trouve ici des Sentences tirées des plus ſages Auteurs Profanes, & des plus beaux morceaux de l'Eccléſiaſtique à ce ſujet. Sur le *Jeu*, on en rapporte les différentes eſpéces & leur origine ; & on donne des régles pour jouer en honnête-homme & pour s'en faire un divertiſſement permis plutôt qu'une paſſion. " La paſ-„ ſion du Jeu, dit l'Auteur, eſt la fille „ de l'avarice ; que l'on diſe tout ce

„que l'on voudra, tout homme qui
„a la passion du Jeu est un vrai avare
„qui n'a aucune noblesse dans les
„sentimens, nulle grandeur dans l'a-
„me. En effet, les biens de ce monde
„doivent être la recompense du tra-
„vail, ou de l'industrie ou du méri-
„te; ainsi il est juste que les hommes
„qui cultivent la terre ayent leur part
„des fruits qu'elle rapporte; ainsi
„l'Artisan, qui par ses heureuses dis-
„positions fait fleurir les beaux Arts,
„doit profiter ou de ses découvertes,
„ou de sa dextérité à faire valoir cel-
„les qui sont déjà faites. Ainsi ces il-
„lustres Citoiens, qui se rendent né-
„cessaires à l'Etat, soit par leur va-
„leur, soit par leurs grands talens,
„ont droit de prétendre & de gran-
„des richesses, & les places les plus
„éminentes. Mais qu'un homme,
„sans autre science que celle de ma-
„nier un cornet, ou de connoître cer-
„taine combinaison de nombre, au
„moyen de quoi il est presque assuré
„de gagner, se trouve comblé de
„biens, en précipitant dans une af-
„freuse indigence, quantité de Fa-
„milles honorables; c'est, peut-être,

„la plus criante injuſtice & le plus „pernicieux déſordre que l'on puiſſe „tolérer dans la Societé Civile. Comment un homme enrichi par une „voye ſi inique, oſe-t-il étaler ſes „richeſſes aux yeux du Public?.... „Ainſi, mon Fils, regardés les Aſſemblées de Joueurs, comme un „amas de gens, qui dominés par la „fureur de l'intérêt, ne reconnoiſſent aucune régle d'équité, ni même d'humanité. Chacun n'aſpire „qu'à dépoüiller ſon Prochain, qu'à „le reduire, s'il peut, à l'indigence, „au dernier déſeſpoir. Un honnête-homme ne devroit-il pas frémir „d'horreur, de ſe trouver en la compagnie de telle gens? Riſque-t-on „davantage au milieu d'une bande „de Voleurs? Si on jouoit aux dés, „ou aux cartes les poſtes les plus diſtingués, les Dignités les plus honorables, & que tout le mo de indiſtinctement fut admis à jouer, „ſans aucun égard à la naiſſance ou „au mérite; ceux à qui le ſort ſeroit „favorable, auroient-ils raiſon d'en „tirer vanité? Les gens bien nés & „qui ſe ſentiroient du talent, ne

„ voudroient point, ſans doute, de-
„ voir au hazard un honneur qu'ils
„ pouvoient prétendre par leur méri-
„ te perſonnel, & qui ceſſeroit de les il-
„ luſtrer, dès qu'il leur ſeroit commun
„ avec les hommes les plus vils... Y
„ a-t-il moins de honte de poſſeder
„ des richeſſes par des voyes où la ver-
„ tu n'a aucune part, qu'il n'y en au-
„ roit d'arriver aux premiers rangs
„ par une ſemblable route.

Ces réfléxions ont quelque choſe de neuf & de frappant ; mais pour ne pas exclure toute ſorte de plaiſirs & de jeux, on finit par les exercices propres pour la ſanté, dont on fixe le tems, le lieu & la durée. On y parle de la Danſe, de la Paume, de la Courſe de la Nage, & de la Promenade ; & après en avoir rapporté l'origine, on en marque l'utilité. C'eſt l'endroit du Livre le plus négligé ; mais que dire, après tout, ſur un ſujet, où il entre plus de Médecine & de précautions pour la ſanté, que de Mœurs & de Préceptes utiles à l'âme.

ARTICLE XXVI.

RÉFUTATION D'UNE BRO-chûre intitulée : Seconde Solution plus dévelopée que la premiére, *insérée au Mercure de France du mois d'Avril* 1729. *des trois fameux Problêmes*, de la quadrature du cercle, de la tri-section de l'angle, & de la duplication du cube. *Par M.* LE-MONNIER.

PAge 3. lignes 5. & 6. Le Pére *Le Muet* dit que la Géométrie simple est la seule solide, la seule réelle. Vû qu'il y auroit trop à discourir là-dessus, on se contentera de répondre, que ceux qui entendent les Sections Coniques & la Géométrie de l'infini, ne conviendront pas de ce que l'Auteur avance.

Ligne 13. *Les Géométres conviennent*, &c. Les nombres qu'on donne ici, après Archiméde, ne sont point le résultat précis d'une supputation exacte; ils sont seulement approchants de la vérité; Archiméde a démontré que le Diamétre d'un Cercle étant

71. le contour du 96. gone inſcrit eſt plus grand que 223. & que le Diamétre étant 7. le circuit du 96. gone circonſcrit eſt moindre que 22. donnant un même conſéquent aux deux raiſons 223. à 71. & 22. à 7. on aura pour conſéquent 497. & pour antécédens 1561. & 1562. d'où on connoîtra que ſi le Diamétre d'un Cercle eſt 497. le circuit du 96. gone inſcrit à ce Cercle ſera plus grand que 1561. & celui d'un ſemblable Polygone circonſcrit au même Cercle ſera moindre que 1562.

Ligne 24. *La difficulté qui reſte, &c.* Quoique l'Article précédent ait apporté quelque changement à ce que le Pére *Le Muet* a dit, il y a toujours même difficulté à déterminer ce qui doit être ajoûté au Polygone inſcrit ou ôté au circonſcrit, afin de rendre chacun d'eux égal en circonférence au Cercle ; & les choſes étant en l'état où ce Pére les ſuppoſoit, on ne voit point ce qui l'a lui-même déterminé à accorder (comme il dit) au Polygone inſcrit 3. ſeptiémes, & ôter au Circonſcrit 4. ſeptiémes de l'unité qui fait la différence de 1561 à 1562.

Sur l'Article qui commence à la page 4 & sur le suivant.... On sçait & on voit que l'arc est plus grand que sa corde ; mais on ne voit point qu'il résulte de là que le vrai rapport du diamétre à la circonférence soit 497. à 1562. moins 4. septiémes, ni que depuis 60. degrés & au dessous, un Arc soit égal à 3. des 4. parties égales que donnent les deux côtés du triangle rectangle isoscele dont la corde de cet Arc est l'Hypotenuse ; il vaudroit autant dire qu'à commencer par 60. degrés & aller en diminuant, les Arcs sont entre eux comme leurs cordes ; que le Pére *Le Muet* ait la bonté d'examiner ce qui doit résulter pour l'Arc de 60 degrés, dont on suppose que la corde égale au rayon soit 2. & par conséquent chacun des deux côtés du triangle rectangle isoscele égal à 12. on croit qu'il trouvera aisément que le mistére de la Géométrie mixte n'est pas bien dévoilé, il n'y a qu'un Arc seul & inconnu au dessus & non au dessous de 60. degrés, qui soit égal à 3. des 4. parties que donnent les deux côtés égaux du triangle rectangle, qui a pour hypotenuse la

Mars 1732.

corde de cet Arc inconnu. Que le Pére Le Muet daigne comparer ce rapport 497. à 1561 $\frac{3}{7}$. avec cet autre 7. à 21 $\frac{5465}{5467}$. qui est celui de 7. à 22. moins $\frac{4}{7}$. de $\frac{1}{1562}$. & se demander la raison pourquoi après avoir divisé 480. minutes par 22. il change son diviseur & son quotient réciproquement l'un en l'autre, & pourquoi ensuite il diminuë seulement les minutes qui accompagnent les 16. degrés de la 22^e^. partie qu'il nomme défectueuse, sans diminuer ces 16. dégrés proportionellement ; qu'il fasse aussi cette analogie comme 1561 $\frac{3}{7}$. à 497. : ou comme 10930. circonférence, à 3479. diamétre : : ainsi 360 degrés circonférence, à un 4^e^. terme qu'il permettra qu'on lui laisse chercher : il pourra encore, s'il le veut bien, faire cette autre analogie comme 21 $\frac{5465}{5467}$. à 7 : : ou comme 120272. circonférence, à 38269. diamétre : : ainsi 360. degrés circonférence, à un 4^e^. terme que l'opération lui fournira Quand il aura fait cette comparaison & ces analogies, il reconnoîtra qu'il n'est point d'accord avec lui-même, & qu'il a mal déterminé le dia-

métre de 114. degrés 34. minutes, &c. Il n'y a rien de nouveau à dire sur l'Article qui commence à la page 8.

Sur l'Article du bas de la page 11. Il y a ici une erreur de calcul, car outre les 3265. degrés 9. minutes, il faut encore 16. degrés, 13. minutes, 49. secondes qui sont la somme d'un second produit de 57. degrés, 17. minutes multipliés par 17. minutes, & des 17. minutes multipliées par elles-mêmes; c'est apparemment de cela que le Pére Le Muet entend parler dans son Epilogue, où il espere qu'on ne lui fera pas un crime de n'avoir pas tout-à-fait imité la sécheresse & la précision du langage géométrique: ce qui surprend le plus est que ce Pére ait prétendu donner une derniére démonstration de son Théorême sur les Arcs de 60. degrés & au dessous, en faisant voir que 3200 degrés valent moins que 3265. degrés 9. minutes, ou plutôt 3281. degrés 22. minutes, 49. secondes.

Page 13. *Si maintenant j'avois, &c.* Si le P. Le Muet se rend justice, il avoüera qu'un Mécénas auprès de la Majesté Impériale, ne lui seroit d'aucun

:cours pour obtenir les cent mille
:us qu'il raconte que Charles V. pro-
nit à celui qui résoudroit le problême
e la quadrature du Cercle ; d'ailleurs
e Pére n'auroit-il pas pû craindre
ue la Majesté Impériale l'eût renvoyé
ers la Majesté Catholique, ne sça-
hant si ce fut l'Empereur ou le Roi
'Espagne qui promit ces cent mille
cus : c'est un sujet de consolation
our l'Auteur de n'avoir point perdu
es pas à aller pour cela en Allemagne
c en Espagne, d'où on conjecture
u'il seroit revenu moins riche qu'il
i'y seroit arrivé.

Ibidem, ligne 7. *Une conséquence*, *&c.* De la vérité du Théorême sur les Arcs, résulteroit effectivement la tri-
ection en faisant un triangle rectan-
gle isoscele dont chacun des deux cô-
és fût égal à $\frac{3}{5}$ de la ligne droite égale
a un Arc proposé, & en inscrivant
lans cet Arc l'hypoténuse de ce trian-
gle parallélement à la corde donnée
le l'Arc supposé de 60. degrés ou au
lessous ; c'est dommage que cette mé-
:hode si aisée à pratiquer soit la consé-
quence légitime d'un paralogisme.

Ibidem, ligne 16. *Le troisiéme avan-*

tage, &c. Il est encore besoin que le Pére Le Muet fasse un petit calcul; AB soit 2. AC sera $\sqrt{8}$. il ne lui reste plus qu'à comparer au cube de AB le cube de AC & non la 4^e^. puissance ou le quarré de quarré de AC, & à confesser que Platon fut plus habile Médecin que lui, puisque par le moyen de deux équerres il trouva le reméde propre à chasser la cruelle peste dont les Athéniens étoient affligés; au lieu que le Pére le Muet a mis dans son ordonnance un *qui pro quo*, attendu que c'est la quatriéme puissance & non le cube de AC, qui est quadruple de la quatriéme puissance & non du cube de AB: mais par bonheur pour les Athéniens un pareil *qui pro quo* n'eût pas eu la mauvaise qualité de rendre leur mal plus grand qu'il n'étoit.

Article XXVII.

JUSTI FONTANINI ARchiepiſcopi Ancyrani de Corpore S. Auguſtini Hippon. Epiſcopi & Eccleſiæ Doctoris Ticini reperto in Confeſſione Ædis S. Petri in Cælo-Aureo Diſquiſitio; ubi Antiqua Eccleſiæ Diſciplina in tumulando Corpore S. Auguſtini ſervata, ex poſtremâ ejus inventione explicatur; quam etiam SS. Pontificum diplomata Præſulum Ticinenſium Acta, cæterum Tabularum atque Hiſtoricorum fides cumulatè conformant. *C'eſt à-dire : Examen Critique concernant l'Invention du Corps de S. Auguſtin à Pavie : Par M. Fontanini Archevêque d'Ancyre.* Romæ, ex Typographiâ Rochi Barnabò, in vico ad Muratas, 1728. *In* 4°. *pp.* 144.

VOici une eſpéce de guerre ſainte, où un Sçavant Archevêque vient au ſecours de la vérité gémiſſante ſous les efforts d'une conſpiration de Sçavans Laïques. C'eſt, d'une

part M. *Fontanini*, nom célébre dans la Littérature; & de l'autre, les Avocats du premier Tribunal de Pavie, dans le Milanéz. Le Conflict a pour cause, ou pour occasion, la *découverte du Corps de S. Augustin*, Evêque d'Hippone : événement d'un fort grand éclat, qui a illustré les derniéres années du siécle précédent. La liberté qu'on crût avoir d'en raisonner renouvella quelques disputes qu'il y avoit déja eû, sur le lieu où reposoit cette précieuse Relique, comme s'il étoit de la destinée du saint Docteur d'essuyer, dans tous les tems, des contradictions, aussi bien sur les respectables dépoüilles de sa Vie mortelle, que sur le sens naturel de ses Ouvrages & le dégré d'autorité qu'on doit leur donner.

Tout le monde Chrétien a été informé comment par un pur hazard, ou plutôt sans aucun dessein prémédité, autant qu'il paroit, le 1. Decembre 1695. on découvrit à Pavie le sacré dépôt, dans la *Confession*, ou Chapelle souterraine de la magnifique Eglise, dite *Saint Pierre in Cœlo-Aureo*. Deux sortes de Religieux, Enfans

de S. Augustin, sont en possession de l'Eglise, & de tout ce qui en dépend; les Chanoines Réguliers, Congrégation de Latran, & les Ermites. Il est arrivé, que ce qui devoit les unir plus étroitement par un intérêt commun, les a au contraire divisés. La bonne intelligence, il est vrai, n'auroit pas toujours été maintenuë jusques-là avec une édification bien constante. L'une & l'autre Communauté se flattant réciproquement de posséder le saint Corps dans son partage; les contestations avoient alteré la Concorde & plus opiniâtrément, dit on, du côté des Chanoines Réguliers, qui étoient tout à la fois, & les moins bien fondés dans leurs prétentions, & les moins traitables sur celles de leurs Concurrens. On les accuse même de s'être portés à je ne sçai quelles démarches, & en conséquence de s'être permis des recherches, que le Pape Grégoire XIII. avoit été obligé d'arrêter sous peine d'excommunication. Mais leur jalousie ou leur délicatesse, mêlée, si l'on veut, de quelque étincelle d'un bon zéle, éclata, entre autres occasions, lorsqu'au tems dont

nous parlons, ils virent tirer le ſaint Corps de la partie du terrain, qui appartenoit aux Ermites. Les défiances & les objections leur vinrent en foule; & comme l'affaire traînant en longueur, prit enfin un tour, qui intéreſſoit quelques Avocats dans leur cauſe; ceux-ci plus profonds & plus ſubtils, tournérent ſi adroitement ces mauvaiſes difficultés en moyens d'attaque; ils épouſérent avec cela ſi vivement la querelle des Chanoines contre les Ermites, ou plutôt contre le ſuffrage univerſel du Clergé de Pavie, déclaré en faveur de la découverte, qu'ils ſont demeurés principalement chargés de l'odieux des oppoſitions.

Le feu Pape *Benoit* XIII. trouva fort mauvais, que pour aſſûrer un fait de cette nature, on ſe fût laiſſé réduire à l'examiner ſur d'autres principes, que les principes reçûs dans le cours de la Diſcipline & de la Iuriſdiction Eccléſiaſtique. Il s'en plaignit à l'Evêque de Pavie; & en même tems qu'il lui enjoignoit de terminer au plutôt l'affaire par les voyes uſitées dans l'Egliſe, il ſouhaita que M *Fontanini* diſcutât la matiére en Critique habile,

ſelon les régles que des études ſaintes & des réflexions ſages lui pourroient fournir là-deſſus : c'eſt le fond de l'Ouvrage dont nous avons à rendre compte.

Tout ce qu'il contient d'eſſentiel y roule ſur cette propoſition : que le Corps de S. Auguſtin, une fois dépoſé dans la Confeſſion, ou Chapelle ſouterraine de S. Pierre *au Ciel d'Or*, n'a jamais changé de lieu, non ſeulement quant au Vaiſſeau de la Chapelle ; mais auſſi, quant à l'endroit même, où il avoit d'abord été dépoſé. Ainſi en montrant, que la vénération dûë aux Reliques d'un Saint ; & que la pratique, inviolablement obſervée dans les tems les plus reculés, exigeoient qu'on dépoſât le Corps de S. Auguſtin en une certaine place préciſément, & avec certains accompagnemens, ſoit au dedans ſoit au dehors du tombeau ; on montre, que ces conditions ou indices ayant été pleinement vérifiées au tems de l'invention, il en reſulte manifeſtement que le Corps découvert eſt le corps même du Saint Confeſſeur, à qui on a crû le devoir attribuer.

Au principe d'une Translation unique les Chanoines & les Avocats opposoient ; que depuis qu'on possedoit à Pavie le Corps de S. Augustin, on ne pouvoit pas être assûré, qu'il n'y eût pas eû d'autres Translations ; sur quoi ils apportoient ce qu'ils croyoient avoir de raisons pour les multiplier : & c'est ce qui engage M. *Fontanini* à suivre sçavamment le fil de l'Histoire ; se frayant par-là, dans un sujet rebattu & assés sec, une route neuve & curieuse, pour arriver à son but.

Accoutumé qu'il étoit à prendre les questions dès leur premiére source ; Méthode laborieuse, mais utile ; il commence par une courte notion de la domination des Vandales en Afrique, depuis la Conquête de *Genseric* en 428. jusqu'à la chûte de *Gilimer* en 530. Des six Rois qu'elle renferme, Trasamond, Auteur d'une persécution violente contre les Catholiques, étoit le quatriéme. Ce fut sous son Régne, disent les Historiens ; que, dans le grand nombre d'Evêques Orthodoxes qu'il condamna à l'exil, ceux de Numidie, bannis en Sardaigne, portérent avec eux le

S. Auguſtin, & le dépoſé-
l'Iſle, où il a été fidellement
ueuſement conſervé durant
eux ſiécles. Mais vers l'an-
que les Sarraſins infectoient
urſes la Méditerranée, *Luit-*
Roi des Lombards, appre-
ils ravageoient auſſi la Sar-
ût la dévotion de le ſouſtrai-
s ſacriléges; & paya pour le
, par ſes Ambaſſadeurs, une
onſiderable en or & en ar-
ent encore des Ecrivains très-
e n'eſt point à chicanner ſur
ue les Chanoines & Avocats
ans ſe ſont amuſés; ils paſ-
indubitables. On ne con-
moins, que la ſainte Reli-
pportée à Gennes, de Gen-
ton, & de Derton à Pavie;
i Luitprand occupé alors à
be bâtiment de Saint Pierre
Or, en deſtina le ſouterrain
le lieu du dépôt; que dans
il y fit travailler ſous cette
Oratoire ou de Chapelle,
Confeſſion; & que c'eſt là en
le Corps du Saint Docteur
ſporté & honorablement
ſes ſoins.

Il eſt ici d'une importance extrême d'obſerver juſqu'aux moindres termes de ceux des Anciens, qui ont touché ce point de Tradition Hiſtorique; & de faire attention, qu'ils ne parlent pas autrement de la dépoſition de S. Auguſtin dans la Confeſſion de Saint Pierre *au Ciel d'Or*; qu'on a parlé de la dépoſition des autres Saints, principalement des Martyrs, dans les Confeſſions, ou Chapelles ſouterraines conſervées en leur mémoire à Rome & ailleurs. Il faut donc croire que la pratique du Cérémonial a été la même; M. *Fontanini* en fera bien ſentir les conſéquences.

Mais avant que d'en venir là, l'heureuſe fécondité de ſes Adverſaires lui préſente, ſur ſon chemin, plus d'un phantôme à combattre. Sans déſavoüer qu'on n'ait eû des raiſons plauſibles pour chercher le Corps de S. Auguſtin où l'on préſume de l'avoir trouvé; ils prétendent que pour le trouver avec certitude, on n'a pas dû ſe borner à un ſeul lieu; qu'il y en a beaucoup d'autres à creuſer & à examiner: & apparemment fort au deſſous de la profondeur des Sépultures

ordinaires, loin de tout indice qui puisse y conduire ; puisqu'on lit dans *le Cayer rouge* d'Imperatori, que l'endroit du sacré dépôt *est percé profondément dans la terre, & très-caché.* Ce *Cahier rouge*, qui est devenu, pour la Partie adverse, une source inépuisable de moyens, que la gravité même du Barreau n'a pas dédaigné de mettre en œuvre, n'en fait pas plus d'impression sur M. *Fontanini.* Pure rapsodie, selon lui, & rapsodie romanesque. Il ne tint pas aux Chercheurs de nouvelles Reliques, qu'ils ne donnassent bien de l'exercice à la pieuse curiosité du P. de *Monfaucon*, lorsqu'il passa par Pavie, quelque tems après la découverte. Ils eurent beau néanmoins, sur la foi du *Cahier rouge*, lui proposer de foüiller en trois endroits particuliers qu'ils lui marquoient ; à sçavoir derriére une Chapelle de S. *Appien* ; l'Eglise de Sainte *Mostiole*, & jusqu'à la Ville de Mortara, éloignée de Pavie d'environ huit lieuës. Le Sçavant Antiquaire ne prit pas le change ; fortement persuadé, quelque avis qu'on lui donnât, qu'on ne devoit point sortir de la Confession

postérieur de deux siécles ; & que les propres Monumens de l'ordre ne donnent pas plus d'antiquité. Le P. *Mabillon*, qui l'a écrit *, n'en a pas été dementi. Pour M. *Fontanini*, il demande simplement, quel intérêt les Chanoines Réguliers d'alors, s'il y en avoit, pourroient prendre aux Reliques d'une Eglise possedée constamment par les Bénédictins jusqu'au Pontificat d'*Innocent* III. & où leurs Confréres n'ont été introduits, que sous celui de son Successeur, *Honoré* III. Des moyens si mal soutenus lui paroissent équivalens à l'aveu sincére que les Chanoines & leurs Avocats auroient du faire de la foiblesse de leur cause. Au contraire que l'on parcoure avec lui la suite des tems ; il ne désespére pas d'y faire briller la vérité qu'il défend par un enchaînement de Textes irréprochables ; l'affluence des Peuples, la persuasion des personnes instruites, le concours des gens du premier Rang, les Luminaires même, qui, à frais communs entre les Chanoines & les Ermites, ont brûlé continûment à l'endroit précis, où il

* Op. post. T. 2. p. 110.

étoit d'une Tradition immémoriale, que le Corps du saint Docteur reposoit : tout cela doit dissiper, selon lui, jusques aux conjectures d'une Translation plus récente, dont un esprit chimérique pourroit absolument se repaître. Il passe à l'Invention.

La Confession, ou Chapelle souterraine de S. Pierre *au Ciel d'Or* est tellement disposée, que son extrémité Orientale présente trois choses, qui demandent ici une attention particuliére : un Autel, un Mausolée de brique derriére l'Autel ; & derriére le Mausolée un Puits ou une Fontaine, dont l'on raconte plusieurs singularités miraculeuses. On ne pensoit à rien de plus en l'année 1695. qu'à faire quelques réparations à l'Autel, lorsque les Ouvriers firent tomber fortuitement un côté du Mausolée. On lût au dedans sur le crépi le mot, *Augustino*, écrit en grosses Lettres noires, que le grand air effaça presque aussitôt ; & l'on découvrit un Cercueil de marbre, au devant duquel le même mot étoit encore écrit ; mais où les Lettres ont au moins laissé quelques traces. Ce premier Cercueil en renfermoit un second d'argent, long d'une

coudée & quatre pouces sur neuf pouces de hauteur, & sept de largeur : & celui-ci un troisiéme de plomb, couvert d'un voile de soye à rayes rouges, avec deux phioles de verre, vuides l'une & l'autre, & de figure inégale. Le plomb tomba par piéces dès qu'on l'eut touché ; il se répandit, parmi ceux qui étoient présens, une sainte horreur, au premier coup d'œil qu'il leur fut permis de jetter sur un reste d'os & de poussiére, lequel leur rappelloit toute l'idée de l'incomparable Augustin. Nous croyons que le détail de ce qui en est rapporté dans les Actes, dressés juridiquement à la vûë de personnes respectables, & envoyés depuis à Rome, sera reçû avec plaisir.

On trouva, 1°. dix fragmens du crâne avec quelques autres particules, & une partie de l'os basilaire.

2°. La machoire d'en bas & deux dents molaires.

3°. Un des os pierreux, avec le conduit audotif.

4°. Dix vertébres de la moële épiniére.

5°. Une partie de l'*os sacrum.*

6°. La clavicule gauche avec un fragment de l'épaule. Y iiij

à la juste mesure du corps humain.

Il fut consolant, sans doute, de pouvoir justifier, qu'entre les parties qui manquoient au saint Corps, celles-là même ne s'y trouvassent pas, qu'on sçavoit en avoir été détachées, & principalement l'os de l'épaule gauche depuis l'*humerus* jusqu'au coude. Le Pape *Benoît* VIII. en avoit fait autrefois présent à *Egelnoth*, Archevêque de Cantorbery, non à Rome, mais à Pavie, où il célebroit un nombreux Concile vers l'année 1022. Quelques Anciens ont osé dire qu'*Egelnoth* l'avoit acheté cent talens d'argent & un talent d'or; achapt illicite; qui, sans parler du Pape, suppose qu'*Egelnoth* étoit tout ensemble, & peu scrupuleux & très-riche. L'une & l'autre supposition tombe, comme M. *Fontanini* le démontre, par les connoissances que l'on a, soit de la Religion, soit de la fortune de cet Archevêque, sur tout la seconde; puisqu'après les ravages que les Danois avoient faits en Angleterre, il n'y avoit point de particulier assés opulent pour fournir une somme si considérable. La Relique donnée au Pré-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

couverte. Les Auteurs pressés de tout côté s'y mettent peu en peine de nier ou d'accorder ce qu'on exige d'eux, touchant le lieu de la Confession, pris en général; ils veulent que dans l'étenduë qu'elle remplit, on leur détermine distinctement *le lieu du lieu*, qu'on les assure que le Corps du saint Docteur y a été mis en une place plûtôt qu'en une autre; qu'on la spécifie cette place, qu'on les y conduise sur des témoignages si précis, qu'ils n'ayent à craindre ni la confusion, ni la méprise. L'impérieuse ressource d'un *lieu du lieu* réjouit fort M. *Fontanini*; il y revient plus d'une fois avec toute l'élégance d'une fine badinerie; mais les raisonnemens sérieux n'en procédent pas avec moins de gravité ni moins d'énergie. Juste dans l'application d'une multitude d'exemples, qu'il ne manque pas de produire, par tout où il a besoin d'autorité; il les accumule en particulier sur deux Articles; l'un est le cercüeil d'argent, prérogative universellement réservée au Corps des Saints: l'autre est l'assiéte du Mausolée, élevé de terre à l'Orient de la *Confession*, entre la muraille

[illegible]

d'argent. N'en eſt-ce pas trop pour la vérité qu'on veut établir ? Et ce qui eſt entré ſi ſouvent en preuve, au moins comme acceſſoire à l'égard des Martyrs, ne ſera-t-il pas plus que ſurabondance de Droit, à l'égard de S. *Auguſtin*, qui n'a jamais eû que la qualité de Confeſſeur ? Doute frivole, répond M. *Fontanini* : ce ne ſont pas de ſimples phioles ; ce ſont les traces de ſang, & le ſédiment rougeâtre qu'on y apperçoit, qui ont confirmé quelquefois les preuves déjà reçûës pour ſe déterminer dans la viſite des Catacombes. Or celles-ci n'offrent rien de ſemblable, ſi ce n'eſt dans les Mémoires des Avocats, à qui il n'a rien coûté de leur donner une couleur tirant ſur le rouge, contre le Texte des Actes, qui témoignent qu'elles n'en ont aucune. Fût-il même vérifié qu'elles ont été pleines de ſang : on en a recüeilli & gardé avec reſpect de pluſieurs Saints qui ne ſont pas reconnus pour Martyrs ; comme S. *Eloy*, Evêque de Noyon, S. *Bernardin* de Sienne, S. *François-Xavier*, S. *Charles* Borromée. Mais il eſt facile d'expliquer, par une autre voye, le myſtére

[illegible]

[illegible] ... [illegible] ... chartres à [illegible] presque en- [illegible] qui ou- [illegible] ne [illegible] pas [illegible] le fait de [illegible] qui est im- [illegible] l'ordre des [illegible] tout ce [illegible] autorités favora- [illegible] en commençant par [illegible] Constitution de *Pascal* II. [illegible] 16. Mars 1104. Cela four- nit un recueil de vingt quatre Piéces, ou témoignages authentiques, sur

Mars 1731.

lesquels il ne se louë pas toûjours de la bonne foi de ses Adversaires, Réguliers & Laïques; il leur adresse, en finissant, cette maxime de *Lactance*: que *c'est le même aveuglement, d'appeller la vérité mensonge, & le mensonge vérité.* Lact. Div. Instit. L. 5. c. 3.

Article XXVIII.

LETTRE EN FORME DE Dissertation, à M. de Moz, sur la Nouvelle Méthode d'écrire le Plain-Chant & la Musique. In 4°. pages 37. A Paris, de l'Imprimerie de Christophe Ballard, rue S. Jean de Beauvais, au mont Parnasse.

IL paroît, par la suite de cet Ecrit, que M. de *Moz* s'est adressé à M. de *Brossard*, connu pour un des plus grands Maîtres qu'ait eu notre siécle dans la Musique & Spéculative & Pratique; afin d'avoir son sentiment sur la nouvelle Méthode dont il s'agit & dont nous avons parlé dans ces Mémoires. M. de *Brossard* répond ici à l'Auteur avec des marques d'estime à l'égard de sa personne; mais à l'é-

tre toutes les autres Méthodes précédentes de noter sur une seule ligne.

On sçait qu'*Aretin* donna les noms *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, à six degrés de l'Octave, & son Systême se perfectionna par toutes sortes d'endroits; excepté par celui qui étoit peut-être le plus essentiel & qui n'a été pleinement admis que depuis un siécle : sçavoir, d'ajouter une Note qui fit le septiéme ton d'une même Octave, pour atteindre du *la* d'une premiére Octave à l'*ut* de l'Octave supérieure; on l'y a récemment ajouté sous le nom de *si*; faute de cette pratique, si aisée à trouver, on est demeuré près de sept cens ans dans l'embaras de la Méthode des *Muances*, qui obligeoient fréquemment à changer le nom des Notes, avec d'autres importunités considerables. M. de *Brossard* en fait le détail: mais c'est ce qui ne regarde point la nouvelle Méthode de noter; il est bon néanmoins d'observer ici, d'après l'Auteur, que la pratique du *si*, qui ne s'est guéres établie que depuis 50. ou 60 ans, est indiquée dans un Livre imprimé en Lettres Gothiques, il y a au moins 150. ans, & qu'il a

vû dans la Bibliothéque du Collége des quatre Nations.

Du reste il cite divers Auteurs, qui depuis un tems, ont voulu établir une maniére de noter le chant, qui fut affranchie de trois Clefs, *ut*, *fa* & *sol*, qui sont demeurées depuis *Gui Aretin*. *Joachim Burmeister* en fit imprimer une Méthode à Rostoch, en Basse-Saxe, l'an 1601. Bernard *Smit*, Organiste de Munster, appliqua cette maniére à la tablature de l'Orgue. M. de *Brossard* lui-même, sur la fin de l'an 1684. " Lorsque j'étois, dit-il à „ à M. *de Moz*, homme à systême, „ aussi-bien que vous, j'en fis un pour „ ôter les Clefs, & selon lequel je no- „ tai tous les Airs de l'Opera; j'étois, „ ajoute-t-il, sur le point de l'impri- „ mer, lorsque j'appris que le même „ systême, sans que j'en eu jamais „ rien sçû, avoit été imprimé l'an „ 1677 chés Pierre *le Petit*, à la Croix „ d'or, par le R. P. *souhaitty* de l'Or- „ dre de S. François „. L'Ecrit avoit pour titre : *Nouveaux Elémens du Chant qui débarassent le Plain-Chant & la Musique, des Clefs, des Notes, des Muances, &c.* Si la chose est vraye, comme le paroît dire de bon-

ne foi M. *de Broffard*, elle est assés singuliére pour être observée. Au lieu de Notes on employoit en ce systême les Chifres Arabes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, à qui on donnoit le nom au premier, d'*ut*, au second, de *re*; & ainsi de suite. A l'égard de l'Octave supérieure on gardoit les mêmes chiffres avec les mêmes noms : mais on mettoit au dessus de chacun une petite ligne horizontale $\overline{1}, \overline{2}, \overline{3}, \overline{4}$, &c. Au contraire pour marquer l'Octave inférieure on mettoit la petite ligne horizontale au dessous de chaque chifre $\underline{1}\ \underline{7}\ \underline{6}, \underline{5}\ \underline{4}\ \underline{3}$, &c. On peut juger de la suite de ce systême, d'où M.

ut si la sol fa mi

de Broffard conclut que M. *de Moz* n'a fait qu'*imiter*, pour ne pas dire *piller* les Auteurs qui l'avoient précedé.

Il prétend ensuite lui montrer, qu'en voulant ôter la difficulté des différentes Clefs, il donne en d'autres difficultés très-grandes, sur tout quand il entremêle les Notes avec les Syllabes des paroles à quoi elles répondent, ce que n'avoient point fait les autres Systêmes, qui d'ailleurs sembloient plus singuliers que celui de M. *de Moz*.

[illegible]

la plus heureuse aux divers degrés de sons que l'oreille perçoit dans le Chant actuel. La seule commodité qu'on puisse raisonnablement opposer à celle-là, c'est d'abréger de beaucoup en notant sur une seule ligne ; ensorte qu'il s'employeroit par là quatre ou cinq fois moins de papier & de tems à noter que dans les Notes ordinaires : mais c'est là faire le profit de la bourse & du tems, plûtôt que celui de l'intonation & de la Musique : ainsi en laissant les choses comme elles sont, la pratique de l'intonation & de la Musique en demeurera plus fixe & plus facile ; ce qui n'empêchera pas ceux qui voudront noter de la Musique en abregé, & par une sorte d'Algébre, d'employer la Méthode de M. *de Moz*, ou celles qu'il a imitées, pour transporter plus commodément & à moins de frais, de grands Volumes de usique.

M. *de Broßard* ajoûte d'autres inconvéniens du nouveau Systême, mais qui paroissent moins considerables ; comme, que les figures des Notes sont grotesques ou bizares ; car M. *de Moz* répondra que l'habitude fe-

roit disparoître imperceptiblement que la nouveauté fait paroître étrange, ainsi qu'il est arrivé à l'égard des figures & des clefs, ou des crosses & doubles crosses dans la Musique, qui ne pûrent guéres manquer de paroître grotesques avant qu'on fût accoutumé à les voir.

M. *de Brossard* improuve encore les diverses figures de Notes pour supléer aux différentes clefs qui font connoître les différentes Octaves des Notes. Il est vrai que ces figures différentes de Notes ont leurs embaras; mais il faut avoüer que les trois différentes clefs placées chacune sur deux & trois & même quatre degrés différens sont aussi bien embarassantes. Comme chacune a son Systême, il est étonnant qu'on n'en prenne pas un beaucoup plus simple & qui ôteroit ces divers embaras. Il n'y a d'usage en Musique, au moins pour les voix, que trois Octaves, ou quatre au plus: il n'y auroit qu'à écrire le nom *ut* ou le nom *re* au degré où l'on veut faire entonner un *ut* ou un *re*; & pour marquer de quelle Octave il est, il ne faudroit que marquer un 1 au

deſſus de l'*ut* pour déſigner que c'eſt l'*ut* de la premiére Octave, mettant
1 2 3 4
ut, *ut*, *ut*, & ſi l'on veut, *ut*. Sçachant une fois le degré où l'on doit entonner un *ut*, par exemple de la ſeconde Octave, on verroit auſſi que le degré immédiatement ſupérieur eſt un *re* de la ſeconde Octave, puis au deſſus un *mi* de la même Octave, &c. & au contraire que le degré immédiatement inférieur à l'*ut* de la ſeconde Octave, ſera un *ſi* de la premiére Octave d'enbas, puis au deſſous immédiatement un *la* de la même ſeconde Octave, & ainſi du reſte.

Par là on verroit encore, ce qui s'enſuit naturellement, à quelle partie de voix ou d'inſtrumens il appartient d'entonner la piéce notée; la partie de la Baſſe devant ou pouvant aller depuis l'*ut* de la premiére Octave d'enbas, juſqu'à douze ou quinze tons environ au deſſus. La partie de la taille ou de la Baſſe contre, depuis environ *ut* de la ſeconde Octave juſqu'à environ douze tons au deſſus & ainſi des autres.

On ne voit pas quelle difficulté auroit cette Méthode, si ce n'est d'être trop peu mystérieuse : car dans tous les Arts un peu de mystére les fait valoir. C'est aux Maîtres à décider là-dessus ; mais ceci vaudroit peut-être bien les autres Systêmes dans la pratique ; du moins les vaut-il bien pour le proposer dans la spéculation ; puisqu'en fait d'idées & de plans en quoi notre siécle a été plus fécond qu'un autre, on peut appliquer très-juste le Vers de M. Despreaux.

Chacun à ce metier
Peut perdre impunément de l'encre & du papier.

Les autres difficultés que propose M. *de Broffard*, n'arrêteroient pas beaucoup les Deffenseurs de M. *de Moz*. Votre Systême, lui dit-on, est inconnu, il faudroit que tous les Musiciens apprissent de nouveau à lire la Musique ; secondement, il faudroit faire la dépense d'imprimer de nouveaux Livres de Musique, &c. Toutes ces difficultés sont communes à tous les Systêmes nouveaux, fussent-

ils excellens. Il s'agit de voir ſi en ſoi un Syſtême eſt meilleur qu'un autre ; & en ce cas on pourroit l'adopter en tâchant de pourvoir aux inconvéniens le mieux qu'il ſeroit poſſible.

ARTICLE XXIX.

***VOYAGE DU PERE LABAT** de l'Ordre des FF. Prêcheurs, en Eſpagne & en Italie. A Paris, chés Jean-Baptiſte de Lépine, ruë S. Jacques* 1730. *In* 12. 8. *vol.*

LE P. *Labat* eſt déja connu par ſa Relation des Iſles de l'Amérique. Sa maniére d'écrire eſt la même dans tous ſes Ouvrages ; même feu, même vivacité de ſtile, même naïveté dans l'expoſition des faits. Il ne dit que ce qu'il a vû par lui-même, & ne copie point les autres Voyageurs, qui ont écrit avant lui. S'il a été obligé de redire quelquefois les mêmes choſes, ce n'a été que pour les mieux expliquer, ou pour corriger les fautes, dans leſquelles ils étoient tombés. L'Auteur n'ignore pas que ſa ſincérité, ou, comme il dit lui-même, ſa

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

droits que ſur les défauts, & que dèſlà on doit être aſſés content de lui.

Après une juſtification ſi aiſée, le P. *Labat* diviſe ſon Ouvrage en huit Volumes. Le premier renferme ce qu'il a vû à Cadis & aux environs, & ce qu'il en a appris par la lecture des meilleurs Auteurs, qui ont parlé de ce Pays ſi fameux dans l'Antiquité. Dans le ſecond Volume, il rend compte au Public du premier Voyage qu'il a fait en Italie, & qui n'a été que de quelques mois. Le ſecond Voyage, qui a duré pluſieurs années, occupe ſeul les ſix derniers Volumes. Nous ne ſuivrons point l'Auteur dans le détail, qu'il fait des diverſes avantures qui lui ſont arrivées dans ſes Voyages. Elles n'ont rien de fort curieux ni de fort intéreſſant pour le commun des Lecteurs. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui a quelque rapport avec les Sciences & avec les beaux Arts.

Voyage d'Eſpagne.

Le P. *Labat*, en revenant des Iſles

[illegible]

» tiquité, par le mérite de ses Fonda-
» teurs , par le nombre infini de
» Grands-hommes qu'elle a produits,
» & par quantité d'autres endroits,
» dont il est juste que je fasse part au
» Public, qui n'a pas toûjours la com-
» modité d'avoir les Livres dont je
» viens de parler, qui sont rares &
» écrits dans une Langue que tout le
» monde n'est pas obligé de sçavoir ».
Notre Auteur donne ici un Extrait fidéle de l'Ouvrage de Dom Suarès de *Salazar* ; nous en rapporterons d'après lui, ce qui nous paroîtra plus digne de la curiosité des Sçavans, qui aiment les Antiquités.

Suarès de Salazar divise son Histoire en 4. Livres. Le premier contient les avantages de Cadis en particulier. On ne connoit point, selon lui, de Ville plus ancienne que Cadis. *Philostrate*, dans la Vie d'*Apollonius*, la nomme l'*Ancienne* par excellence. *Strabon* dit qu'elle est arrivée à ce point de bonheur & de gloire, que bien qu'elle soit située à l'extrémité de la terre, elle surpasse néanmoins toutes les autres Villes par la réputation qu'elle s'est acquise. *Cicéron* dans son

M. *de Broſſard* ne cite point en cet endroit le Syſtême de M. *Sauveur*, où les Notes étoient auſſi ſur une ſeule ligne & qui parût il y a environ 25. ans. Il avoit cependant des prérogatives ſingulières : ne fut-ce que celle d'indiquer par le changement des Voyelles *O* & *A* les divers intervalles de ton plein & de ſemi-ton. Quoiqu'il en ſoit, M. *de Broſſard*, après avoir fait voir aſſés clairement que le Syſtême n'eſt pas nouveau, vient à montrer directement qu'il eſt plus embaraſſant que celui de *Gui Aretin* qui eſt uſité par tout.

II. Il ſemble que ces deux derniers mots fourniſſent ſeuls une preuve ſuffiſante ; car le Syſtême de noter ſur une ſeule ligne ayant été connu & publié à diverſes fois, le Public, par rapport à la pratique, ne ſemble pas y avoir fait d'attention ; ni montré la moindre tentation de quitter le Syſtême reçu.

La vérité eſt, que nul avantage de tout autre Syſtême ne ſçauroit l'emporter ſur l'avantage de montrer aux yeux, par les différentes lignes, les divers degrés des ſons ; par l'analogie

longueur, & prétend même qu'elle étoit autrefois plus grande. Je ne sçai, dit le P. *Labat*, lequel de ces deux Auteurs se trompe, ni si l'Isle a cruë ou diminuée ; mais je sçais qu'en 1705. & au commencement de 1706. il y avoit cinq bonnes lieuës du Fort de *Sainte Catherine*, qui est à l'extrémité Occidentale de Gadis, jusqu'à l'Isle de *S. Pierre* ; & près de deux lieües, de la pointe du Sud auprès de l'Isle de S. Pierre, jusqu'à la pointe du Nord voisine du Pont de *Suaco*.

Suarès de Salazar a un peu plus de peine à se déterminer sur le choix de ceux qui prétendent à l'honneur d'être les Fondateurs de cette Ville célébre. Il convient que ses premiers Fondateurs ont été les enfans de *Japhet*, Fils Aîné du Patriarche *Noé*, selon S. Isidore ; mais il n'ôse indiquer celui à qui on est redevable de ce grand Ouvrage. Quoiqu'il en soit, le second Fondateur ou Réparateur de Cadis, comme on voudra l'appeller, est *Hercule* l'Egyptien, dont le Buste & les attributs sont les Armoiries de la Ville ; & dont les ossemens, selon *Pomponius Mela*, se conser-

[illegible]

ils
le
&
Et
St
P
n
a
t
l

ils bâtirent, par reconnoiſſance, dans le lieu même, un Temple à l'Orient, & une Ville à l'Occident. L'Auteur Eſpagnol avance ce fait ſur la foi de Strabon, *Hiſt.* L. 3 Mais, reprend le P. *Labat*, n'en déplaiſe à Strabon, il ne s'explique pas aſſés clairement, ni avec aſſés de bonne foi ; car s'il a prétendu nous faire entendre ici que le Temple d'Hercule ait été bâti par les Phéniciens, il ſe trompe ou veut nous tromper, puiſque le Temple, qui renfermoit les oſſemens de ce Héros, étoit déjà bâti auſſi bien que la Ville, & les Colonnes qui étoient les bornes de ſes travaux. Si Strabon ne veut que nous apprendre, que les Phéniciens firent des préſens très-conſiderables au Temple d'Hercule, qu'ils le décorérent, ou même qu'ils augmentérent ſes bâtimens ; que la Colonie qu'ils laiſſérent dans l'Iſle, ſe plaça au voiſinage de l'ancienne Ville de Cadis ; & que dans la ſuite des tems la nouvelle Ville a pû s'unir & ne faire qu'une même Ville avec celle qui étoit déja bâtie : on y ſouſcrit ſans peine.

Ce grand nombre de prétendans à l'honneur de la fondation de Cadis, a

fait donner bien des noms à cette Ville, avant & après l'établissement de la Colonie Phénicienne. Dom *Suarès de Salazar* se contente de nous dire qu'elle a été appellée *Gades*, *Continussa*, *Tartesso*, *Erithea*, *Aphrodia*, & enfin *Augusta Julia Gaditana*. Nous n'entrerons point ici en discussion de l'Origine de tous ces noms, qu'on peut voir dans notre Abréviateur de *Salazar*.

La fertilité de l'Isle de Cadis, a été de tout tems si grande & si extraordinaire, que les Anciens y avoient placé les Champs Elysés, séjour fortuné des Ames Bienheureuses, selon la Théologie Payenne. *Suarès de Salazar* en apporte plusieurs preuves. L'une est, que pour y arriver, il falloit passer le Fleuve *Lethé*; c'est-à-dire, le Fleuve d'Oubli; & c'est justement ce qui se rencontre quand on vient du côté de l'Occident, qui étoit le Païs des Ames. Ce Fleuve se décharge encore aujourd'hui dans la Baye de Cadis, auprès de la Ville de Sainte Marie. On dit *Guada Lethé*, au lieu d'*Aqua Lethé*, ou *Fluvius Oblivionis*. Ce fait, ajoûte notre Au-

ur, passoit pour une vérité si con-
ante, même parmi les soldats de
Decius Brutus, qu'ils refusérent long-
ems de passer la riviére de *Guada Le-
té*, de crainte d'oublier Rome leur
Patrie, leurs femmes, & leurs en-
fans. Ce ne fut qu'avec une peine ex-
trême que *Brutus* vint enfin à bout de
leur faire entreprendre ce dangereux
passage. On ajoûte une derniére preu-
ve, tirée de l'Etymologie du nom *Bé-
tique*, qui est l'*Andalousie*, & qu'on
dérive du mot Hébreux *Beth*, lequel
signifie, béatitude; en sorte que *Be-
thica Tellus* n'est autre chose qu'une
Terre abondante, délicieuse & fortu-
née. Or, si la Province Bétique se
peut glorifier de ce titre; l'Isle de Ca-
dis, qui en est la plus saine partie, ne
doit-elle pas être regardée comme le
centre des plaisirs?

L'Auteur Espagnol fait ensuite le
dénombrement des Grands-Hom-
mes, qui sont sortis de Cadis, & se
réduit à deux Illustres en chaque gen-
re; quoiqu'il en pût nommer un bien
plus grand nombre. Mais, dit le Pére
Labat, excepté ces fameux Pilotes,
qui conduisoient en Amérique les

[illegible]

... Ceremonies qui
quoient. L'Auteur remarque,
itres choses, que l'entrée de ce
étoit interdite aux Femmes
Cochons : aux *Femmes*, de
u'elles ne publiassent ce qu'el-
oient vû, & qu'elles ne trou-
les Ministres dans leurs fon-
aux *Cochons*, parce que ce
Animaux immondes, & le
de l'impureté, que les Dieux
t Hercule, quoiqu'en ait dit
ince, ne pouvoient souffrir.
es qui servoient dans ce
étoient revêtus de longues
de fin lin fort blanches; &
obligés de garder la Chaste-
r offroit point de Sacrifices.

perpétuel. On ne voyoit point de statuës dans ce Temple, & ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on y plaça dans la suite celle d'*Aléxandre* le Grand. Il est certain qu'elle y étoit encore, quand *Jules César* vint à Cadis; & ce fut à la vûë de cette statuë, qu'il pleura, en pensant aux grandes actions que ce Prince avoit faites, dans un âge bien moins avancé que celui, où il étoit alors.

Outre Hercule, on honoroit encore à Cadis, mais apparemment dans des lieux particuliers & non dans ce Temple, quatre autres Divinités: sçavoir, la Pauvreté, l'Art, la Vieillesse, & la Mort. La *Pauvreté*, parce qu'elle engageoit au travail, & rendoit l'homme plus actif & plus industrieux; l'*Art*, parce qu'il donnoit aux hommes les Préceptes & les moïens de mettre en exécution, ce que l'industrie leur suggeroit pour gagner leur vie; la *Vieillesse*, pour enseigner aux jeunes gens à respecter la sagesse & les conseils des Vieillards; & enfin la *Mort*, parce qu'elle est le terme de toutes les miséres de cette vie. Je doute, dit le P. *Labat*, que l'on

Mars 1731.

brûlât beaucoup d'encens ſur les Autels de ces quatre Divinités. On peut ajoûter, au regard de la *Pauvreté*, qu'il n'eſt peut-être point de lieu au monde, où elle ſoit moins cultivée aujourd'hui qu'à Cadis, puiſqu'on y court de toutes les Parties de la Terre pour s'enrichir. Ici finit l'Hiſtoire de Dom *Suarès de Salazar*, abrégée par le P. *Labat*. Nous finirons auſſi ce qui regarde les Antiquités de Cadis, & nous nous donnerons bien de garde d'entamer l'Hiſtoire du P. *Jerôme de la Conception*. Ceux qui ſeront curieux de la lire, en peuvent voir l'abrégé dans ce premier Volume du P. *Labat*; ou bien l'Hiſtoire entiére qui ſe trouve dans la Bibliothéque du Roi, & dans celle de M. le Maréchal d'*Etrée*. Il nous ſuffit d'avertir que c'eſt-là proprement l'Hiſtoire fabuleuſe d'Eſpagne.

Pour Cadis Moderne, elle eſt aujourd'hui ſi connuë par l'abord de toutes les Nations, qui s'y rendent pour le Commerce, qu'on n'en peut preſque rien dire qui pique la curioſité. Nous renvoyons donc nos Lecteurs à l'exacte deſcription, qu'en a

faire le P. *Labat*, telle qu'elle étoit en 1706. lorsqu'il y demeuroit. Notre Voyageur raconte, au Chapitre IX^e^. de ce Volume, les excursions qu'il fit à *Tarife*, au Blocus de *Gibraltar*, à *Sainte Marie* & à *Seville*. Ce sont-là toutes les Villes d'Espagne, qu'il a vûës dans son Voyage. De retour à Gadis, il s'y embarqua sur un Vaisseau du Roi pour revenir en France. Après une traversée fort périlleuse, il aborda enfin à la Rochelle le 4^e^. Mars de l'année 1706. Nous rendrons compte dans un autre Extrait des deux Voyages, que l'Auteur a faits en Italie.

Article XXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Arts.

De Madrid. M. Fr. J. de Avala a donné *Pictor Christianus Eruditus. In* 4°. 1730.

De Florence. Le premier Volume d'un Recueil de gravûres, qui representera toutes les piéces de la Galerie du Grand Duc, va paroître avec les explications du Sçavant M. Gori.

De Londres. M. *Christophe* Pinchbech, Auteur de la Machine, dont on a parlé dans les Mémoires de Trevoux au mois de Décembre 1730. s'applique à procurer, par d'autres inventions, la commodité du Public, & la satisfaction des Curieux. Muni de Lettres Patentes, il travaille à des *Grilles* de fer, par le moyen desquelles non-seulement il remédie à la fumée que donnent dans les chambres les cheminées ordinaires, mais encore il distribuë la chaleur & la répand si également qu'on la sent jusqu'au-

près des fenêtres & des portes, fussent-elles ouvertes. 2°. Il va faire en divers lieux, comme à *Chalsea* & à Cinq Ports, l'usage d'une Machine propre à nettoyer & déboucher les Ports de Mer, Riviéres, Lacs, Reservoirs, &c. 3°. On voit chés lui le modéle qu'il a dressé d'une Machine par laquelle on fait monter l'eau sans le secours ni de vent, ni de feu, ni de rouës, ni d'aucun animal. 4°. Il vend un Métal de sa façon, lequel est traitable comme l'or, dont il a toute l'apparence, & qui s'allie facilement avec lui en telle proportion que l'on veut, ce qui n'est possible à nul métal jaune. Il en vend chaque once un demi écu de Londres à ceux qui l'employent.

De Paris *Mémoire* lû dans la Societé des Arts, le 7. Janvier 1731. par M. le Maire, Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique.

L'Aiguille spirale de Boussole Marine, de l'invention de M. *le Maire*, se soutient toûjours ; il s'en est déjà répandu en diverses parties du monde ; & l'usage que l'on en fera sur Mer dans les Voyages de long cours, apprendra ce que l'on en doit attendre

Mars 1731.

... de Septembre de
page 1543. au sujet de sa no
Boussole, M. *Renard*, Directeur
Monnoye à Paris, & qui l'étoit
de la *Société*, nomma des Con
saires, pour examiner cette Mac
Après deux mois d'observations,
guille n'avoit décliné que de deux
rés vers l'Orient, suivant le rap
ui en fut fait en présence de Messie
odin & *Mahieu* de l'Académie R
des Sciences. « Défaut, dit l'Aut
du Mémoire, qui pouvoit aut
provenir de la part d'un des côtés
grand Cadran de pierre, qui
ouve dans le Jardin de M. *Godi*
omme il en est convenu lui-m
e, que du côté de l'aiguille.»

ſéquent de 90. degrès : Phénoméne qui doit paroître beaucoup plus ſingulier que la direction exempte de toute déclinaiſon, & qui, ſelon M. le *Maire*, eſt une des plus fortes preuves du ſéjour de la matiére magnétique dans ces aiguilles.

Il ajoute que cette différence peut quelquefois venir de la qualité de l'Aiman, qui bande plus ou moins le reſſort inviſible de la matiére ſubtile, qui circule autour de la ſpirale, à peu près comme les ſtores. L'obſervation, qu'il a faite, mérite attention ; c'eſt que les Aimans de moindre force font retrograder conſiderablement la ſpirale, au lieu que les Aimans forts, comme ceux qui ſont artificiels, la font avancer vers l'Orient. C'eſt ce qui ſe voit dans les deux Bouſſoles qu'il a préſentées à la *Societé*. L'Aiman foible ne donne point de déclinaiſon à l'Aiguille ſpirale, l'Aiman fort la fixe préciſément au point de l'Orient.

L'Auteur de ces découvertes prie la Compagnie de les faire examiner avec ſoin, & de l'avertir avec franchiſe des erreurs, où il pourroit être

tombé ; afin qu'il ſe corrige & qu'il perfectionne ſes inventions, pour l'utilité publique, qui eſt l'unique but qu'il ſe propoſe dans ſes curieuſes recherches.

Il promet un troiſiéme *Mémoire*, dans lequel il expliquera la maniére d'aimanter les aiguilles, le choix des Aimans artificiels, & fera un rapport exact de toutes les expériences que l'on a faites ſur ces aiguilles depuis un an, expériences qui n'ont pas peu contribué à les perfectionner.

DROIT.

DE MADRID. Dom *Blaſ.* Ant. MASSANE-FERRIS a traduit du François en Eſpagnol, les Inſtitutions du Droit Eccléſiaſtique de M. l'Abbé FLEURI en trois Tomes. Il eſt Prêtre Docteur en Droit Civil & en Droit Canon & Profeſſeur dans l'Univerſité de Sarragoſſe, 1730.

DE VALENCE. Dom Gregoire MAYANS de *Ciſcar* a imprimé un Syſtême de diſputes ſur les Loix, *Syſtema Diſputationum legalium. In* 4°. 1730. Il avoit donné en 1726. quelques Ecrits ſur le Droit.

De Madrid. Trois Tomes in fo-lio ainsi intitulés, Hontalva *de putativâ natalium spurietate*, 1729.

Dom Manuel Arredondo est Auteur d'un nouveau Livre intitulé: *Senatus-Consulta Hispaniæ illustrata, sivè Commentarii ad novissimas recapitulationis Leges.* In fol. 1729.

Mélanges.

De Madrid. Un Livre sur le *pourquoi* de toutes choses. *El por que de todas las cosas*, 1730.

De Paris. Le second Tome des *Lettres* Hollandoises de Mlle Anne Marie Schurmans, traduites en François par Madame de Zoutelandt, présentement Madame Boisson, se vend chés la Veuve Rebuffé, ruë Dauphine.

De Madrid. On avoit traduit du François en Italien, & on a traduit de l'Italien en Espagnol, la Science des gens de Cour, de Robe, d'Epée: en six Volumes, *Ciencia para las personas de Cortes, &c. In* 8°. 1730.

De Florence. Le premier Tome des Ouvrages du Mensini paroit in

4°. de nouvelle Edition : ses Poësies seront un Vol. *in* 8°. à part.

DE MADRID. Il y a une nouvelle Edition des Œuvres de QUEVEDO en 6. Tomes 1730.

Le P. Ben. Geron. FEYIOO a publié les 3. Tomes *in* 4°. de son *Theatro Critico Universal*, ou, Différens Discours sur toutes sortes de matiéres, pour désabuser le monde des erreurs communes.

Dom *Salvador-Ios* MAGNER a donné Anti-*Theatro Critico*, sur le premier & le second Tome du P. FEYIOO. *In* 4°. 1729.

HISTOIRE.

DE PARIS. *Lettre du P. É. Souciet, de la Compagnie de Jesus à M. Andry, Docteur en Medecine, Directeur du Journal des Sçavans.*

M.

Le Libraire qui a mis au jour la Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques de M. Dupin,

en quatre Volumes in 8°. me vint trouver il y a quelque tems & me dit que dans l'Extrait qu'on a donné de cette Critique dans le Journal des Sçavans, on fait entendre que cet Ouvrage n'est point de Feu M. Simon. Je vous avoüe, M. que je fus surpris de cette décision, & que je ne conçois pas sur quel principe de Critique on a pû, je ne dis pas juger que cet Ouvrage ne fut pas de M. Simon, mais douter même qu'il en fût. Pour peu qu'on ait lû les Ouvrages de cet Auteur, ou qu'on ait même entendu parler de lui & de ses Opinions, qui ont fait tant de bruit, je ne comprends pas comment on peut le méconnoître ici. A toutes les pages du Livre il se montre à découvert, par tout il s'annonce & se décéle lui-même, par tout ce sont ses sentimens, sa maniére d'écrire, ses repétitions ordinaires, ses querelles, ses réfutations des Adversaires qui l'ont attaqué, ses argumens, ses preuves, ses raisonnemens, ses expressions, ses citations, par tout on y voit ses dispositions à l'égard de certains Ecrivains qu'il estimoit peu; & dont, selon sa coutume, il reléve les

ignorances ou les bévûës à toute occasion, à propos & hors de propos.

Mais l'Auteur de cet Ouvrage parle de M. Simon à la troisiéme personne : Il est vrai, & c'est encore une façon d'écrire fort ordinaire à M. Simon & qui n'a point dû le faire méconnoître. Combien de fois en a-t-il usé de la sorte ? Dans la Dissertation Critique sur la Bibliothéque de M. Dupin, & que M. Simon imprima sous le nom de Jean Reuchlin, & qui est comme une ébauche de l'Ouvrage dont il s'agit ici, ne parle-t il pas toujours de lui-même à la troisiéme personne. Est-il cependant douteux que cette Dissertation soit de lui ? Est-ce d'ailleurs une raison de juger qu'un Ouvrage n'est pas d'un Auteur, parce qu'il y est parlé de cet Auteur à la troisiéme personne. Ce seroit - là une étrange régle de Critique. A ce compte, les Commentaires de César ne seront plus de Jules César. Bien des Mémoires que nous avons dans ces derniers tems, ne seront point de ceux qui les ont composés, & M. Dupin ne sera plus Auteur de plusieurs de ses Ouvrages, car il y parle de lui-

en quatre Volumes in 8°. [illegible] que [illegible] qu'en [illegible] dans le Jo[illegible] [illegible] de R[illegible] vous avouë, M. qu[illegible] [illegible], & [illegible] quel pour [illegible] même [illegible] qu'[illegible] & de [illegible] connoît la [illegible] années de sa vie [illegible] Ouvrages en me [illegible] de lui en dire [illegible], mais même d'y chan[illegible] tout ce que je ju[illegible] je ne puis m'y mé[illegible]. Je puis vous assurer, M. que [illegible] les ratures, les corrections, les additions, les renvois [illegible], tout, en un mot, est de la propre main de M. Simon; & [illegible] point m'en croire sur ma parole, cet Original m'a été remis après l'impression, il y a encore grand nombre de personnes dans Pa-

onnoissent l'écriture de M. Si-
bien que moi, ils n'ont
'ils veulent s'en donner
ferai voir cet Origi-
s, écrit d'un bout
M. Simon, à
ique que l'on
i d'*Erra-*
& qui se
comme tout
d'être, &c.

QUE. Le P. Joseph
RIEGA a imprimé *Dis-*
ologetica Mariano candida,
Marianis Ecclesiis & speciali-
ribus Norbertinis. In 4. 1723.
donné en Latin une Disserta-
torique sur le Patriarche Saint
que DE GUZMAN.

TRASBOURG. *Dissertatio His-*
Burgundiâ Cis & transjurana.
1731. chés Dulssecker. M.
PSTIN, traite, dans le premier
hapitres de cet Ouvrage, de
gogne sous les premiers Rois;
second, de la Bourgogne fai-
tie du Royaume de France,
s Rois de la premiére Race.
troisiéme, de l'état & des li-

mites de la Bourgogne Cis & Transjurane ſous Charlemagne & ſa Poſtérité. L'Auteur eſt Profeſſeur d'Eloquence & d'Hiſtoire dans cette Univerſité. Il eſt auſſi de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres de Paris, & de la Societé Royale de Londres.

DE HELMSTADT. Le *Theſaurus Antiquitatum Germanicarum* de M. TREVER, Après les 36. Ecrits, ſur les *Origines* qui ont été ſpécifiés le mois précedent, propoſe, pour la premiére Claſſe du Corps de l'Ouvrage, 230. Ecrits ſous ce Titre : *Prima Claſſis complectens ſtatum naturalem Germaniæ & Scriptores ad Geographiam, populos ſingulos, eorum habitum corporis & animi, vitamque privatam ſpectantes.* Il diviſe cette Claſſe en trois Ordres, ſelon les trois Parties de ce Titre. On ne mettra ici que le premier. Les Sçavans remarqueront, comme M. TREVER le leur recommande, ſi ce dénombrement d'Ecrits ſur la Géographie de la Germanie eſt exact, de ſorte qu'il n'y ait rien à ôter ni à ſuppléer.

GEOGRAPHICA.

37 Excerpta *Conringii* ex Cluverii intr. in Geographiam.
38 *Cellarii* Geographiæ antiquæ, L. 2. c. 3. & 5.
39 *Weinrich* de finibus Germaniæ nunquam mutatis.
40 *Turckii* Diſſ. de Geographia medii ævi.
41 *Hahnii* Programma de Geographia medii ævi conſcribendâ.
42 *Paulini* Comment. de Pagis Germaniæ.
43 *Conringius* de Urbibus Germaniæ.
44 *Noriomagus* de Germaniâ inferiore.
45 a. *Meibomii* Introductio in Hiſtoriam Saxoniæ inferioris.
45 b. *Lambeccii* Origines Hamburgenſes.
46 *Rothii* res Stadenſes ſivè antiquæ Stadæ facies.
47 *Sagittarii* Hiſtoria Bardevici.
48 *Poſſelii* Oratio de inclita Urbe Roſtochio.
49 *Lochneri* ſingularia quædam Mecienburgica.

50 à *Mellen* Hist. Antiqua Lubecensis.
51 Ejusdem Hist. media Lubecensis.
52 *Bremannus* de Mari Baltico.
53 *Grunenii* Rugia Insula Maris Baltici.
54 *Vander Mylen* antiqua Pomeranorum Respublica.
55 *Schwartzfleischii* Origines Pomeranicæ.
56 *Schwartzfleisch.* de Belgardiâ Pomeranorum.
57 Ejusdem Origines Lignitzii.
58 *Eggelingii* [illegible] Ptolomæi.
59 Ubbo *Emmius* de Agro Frisiæ.
60 *Altingii* Descriptio Frisiæ.
61 *Sagittarii* Historia Rensburgi.
62 *Sagittarius* de Origine & incremento Luneburgi.
63 Ejusdem Orig. & incrementa Sulziæ Luneb.
64 *Hamelmanni* antiqua Westphalia.
65 *Schwartzfleischii* Herfordia.
66 *Sagittarius* de origine & incrementis Brunsvici.
67 Ejusdem Goslaria ab originibus.
68 *Strauchii* Sylva Hercynia.
69 *Kirchmeier* de Hartzgerodâ.
70 *Sagittarius* de Marchiâ Soltwedel.

Mars 1731.

71 *Strunzius* de pagis Nifani & Dale-minci.
72 *Graunii* Dalemincia Slavorum.
73 *Rechenberg* de vetere Oſterlandiâ.
74 *Durrius* de terrâ Advocatorum Voigtland.
75 *Pertſch.* de originibus Voigtland.
76 *Kirchmeier* de Wittembergâ Saxonum.
77 *Jo. Diderici* de Annebergâ.
78 *Frenzel* de Ileburgi origine.
79 *Simuer* de Luco quodam Romelus Burg.
80 *Erneſti* Miſnia Romana.
81 *Schurtzfleiſch.* de Marchiâ Miſnenſi.
82 *Sagittarius* de antiquo ſtatu Thuringiæ ſub indigenis Francorum.
83 Ejuſdem Antiquitates Regni Thuringici.
84 *Laurentii* Monumenta Romanorum in Thuringiâ.
85 *Laurentii* Monumenta Suevorum in Thuringiâ.
86 *Sagittarii* Antiquitates Altettenſes.
87 Schurtzfleiſch. de Mulhuſâ.
88 V. E. Loſcher de duplici marchiâ Thuringorum.

89 W. E. Tentzelii de Sceleto Elephantino Tonnæ nuper effosso.
90 Bonifacius de Vinariâ.
91 Schlegel de Cellâ veteri.
92 Knautii Antiquitates Pagorum Anhaltinorum.
93 Aiermann de situ montis Tauni.
94 Estor decerpta ex vet. Geographiâ Hassiæ.
95 Kirchmeier de bello prælioque de Salinis Cattos inter & Hermunduros.
96 Joach. Meieri Antiquitates Plessenses.
97 Heisen Antiquitates Rerstlingerodanæ.
98 Freheri Origines Palatinæ.
99 Ejusdem Monumenta Antiqua de Monte Abrinsberg & Sylvâ Ottenwalt.
100 Freherus de Lupoduno antiquissimo Alemanniæ oppido.
101 Heroldi observatio de Heidelbergâ & Manheimio.
102 Crollius de Trifelo, Cussellâ Meissenheimio & Hornbaco.
103 Sagittarii Hist. Antiqua Noribergæ.
104 Wagenseil de Republicâ Noribergensi.

105 Hoffmann de antiquâ Francorum domo & turri.
106 Eccard von der alten Saltzburg.
107 Jani de Boioariâ Francis subjectâ.
108 Ægidii Tschudi Epist. ad Beat. Rhenan. de Lenticensium Germanor. August. Vindelicorum nomine & situ.
109 Matzbergeri Monumentum Augustæ Vindelicorum.
110 Bruschius de Laureaco veteri.
111 Schonleben de Carniolâ antiquâ.
112 Schmith Noviomagum.
113 Jac. Melbæi silva Acad. sivè de Antiquitate Urbis Treverensis.
114 Freheri Mosella Ausonii.
115 Schurzfleischii principium Mosellæ Ausonii.
116 Chiffleti Antiquitates Vesontionis Civitatis.
117 Broelmanni Colonia Claudiæ Augusta Agrippinensis.
118 Blumbergii monumentum Claudii Drusi Neronis.
119 Ditmarus de Comitatu Teifterbant.
120 Andreæ Catulli Tornacum nerviorum.

121 Paradinus de Antiquo ſtatu Burgundiæ.
122 Schurzfleiſch. Hiſt. vet. Regni, Populique Burgundionum.
123 Heroldi Romanorum in Rhætiâ Littorali Stationes.
124 Bucellini Rhætia Ethnica, Romana, Gallica Germanica.
125 Sagittarii Antiquitates Lacus Pomamici.
126 Tſchudy de priſcâ & verâ Rhætiâ Alpinâ.
127 P. Rami Baſilea.
128 Nuenarii Gallia Belgica.
129 Divæus de Galliæ Belgicæ Antiquitatibus.
130 Ortelii Antiquitates Gallo Belgicæ.
131 Noviomagi Batavia.
132 Cornelii Aurelii Batavia.
133 Eccard de portu Iccio Julii Cæſaris.
134 Jac. Le Roi & Scribanius de Marchionatu S. R. J. Antwerpienſis.
135 Cluverius Comm. de tribus Rheni alveis oſtiiſque & populis quondam accolentibus.
136 Pontani Diſceptationes Chorographicæ de Rheni divortiis atque oſtiis.

137 Pontani Disceptationum nova Sylloge.

138 Castilioneus de Gallorum Insubrium antiquis Sedibus.

THEOLOGIE.

DE TREVOUX *Défense de la Lettre écrite à M. l'Abbé* de Cheret *& inserée dans le Mercure du mois de Mai* 1729, *au sujet du projet du nouveau Missel à l'usage du Dioceze de Chartres: en réponse à un Article des Mémoires de Trevoux*, *in* 12. pagg. 18.

Il est venu parmi les piéces fugitives une Reponse de. M. l'Abbé FAUVEAU, Doien de Maintenon, à un Article des *Mémoires de Trevoux* du mois d'Aoust 1729. Dans cet *Article* on combattoit le conseil que le sçavant Doïen avoit donné publiquement, de retrancher du Missel, que l'on prépare pour Chartres, toutes les Collectes qui sont adressées directement à J.C. car M. FAUVEAU soutenoit que toutes les Collectes doivent être directement adressées au Pére-Eternel. Comme il ne modére point dans sa Reponse l'avis qu'il donnoit là-dessus, & qu'il n'y

desavoüé aucune partie du sentiment qu'on lui attribuoit, l'état de la question demeure toujours le même, & la Thése est non seulement, » que les Collectes de la Messe doivent *réguliérement* s'adresser au Pére-Eternel, » *mais que toutes celles qui sont directement adressées à J. C. doivent être retranchées du Missel.* Et c'est par raport à ce point précis que la *Réponse* doit être examinée. 1°. On avoit objecté à M. l'Abbé FAUVEAU que le raisonnement qu'il fondoit sur le *Pater noster*, lequel n'est, selon lui, adressé directement qu'au Pere-Eternel, le menéroit trop loin : puisqu'il s'ensuivroit qu'il faudroit exclure non seulement de la Messe, mais de toutes les Priéres particulieres les Oraisons directement adressées à J. C. le *Pater* n'ayant pas moins été donné pour le modéle des Priéres particulieres, que pour servir de régle à celle de la Liturgie. Cette objection, ainsi que quelques autres, est demeurée sans réplique de la part de M. l'Abbé FAUVEAU : & à leur occasion il a inventé une nouvelle maniére d'évasion pour ceux, qui manquent de passages, sont

néanmoins pressés par l'Adversaire. 1°. Qu'ils disent désormais comme M. FAUVEAU " ces Anciens sont mes garands : C'est à eux à répondre pour moi s'il est necessaire : ils ne s'embarassoient gueres de ces objections ". 2°. Pour l'Auteur, il reservoit toutes ses forces pour refuter un autre argument qu'on lui opposoit, l'Eglise Universelle, disoit on, fait adresser directement à J. C. des Oraisons dans toutes les Messes, devant & après la Communion du prêtre : il est donc manifeste que d'adresser directement à J. C. des Oraisons & des Collectes, ce n'est pas un abus que l'auteur d'un Missel soit obligé de retrancher, ni un attentat à l'œconomie du Sacrifice : autrement l'Eglise Sainte seroit tombée dans cet abus, & commettroit dans toutes les Messe qui se disent cet attentat. M. FAUVEAU fait honneur à cette difficulté par un grand nombre de Reponses : la premiére qu'il hazarde, c'est qu'il n'y a que sept à huit cents ans que l'Eglise a inseré dans la Messe ces Oraisons qui précedent la Communion du prêtre ; c'est comme si M. l'Abbé

FAUVEAU difoit, qu'il n'y a que fept à huit cens ans que fon fentiment eft déclaré infoutenable par la Pratique conftante, journaliere, univerfelle & folemnelle de l'Eglife Catholique. En effet l'Eglife conduite par le S. Efprit, auroit-elle donc pû, pendant fept à huit cens ans, faire obferver dans toutes les Meffes, & confacrer par un ufage continuel un Rit qui dementiroit l'Efprit du Sacrifice dans le Sacrifice même, qui en altéreroit l'œconomie, & qu'il faudroit pour cela retrancher abfolument & inceffamment, M. FAUVEAU met donc fa principale confiance dans une autre réponfe 3°. Pourquoi le Prêtre peut-il adreffer directement à J. C. les Oraifons devant & après fa Communion, & ne pourra-t-il jamais lui adreffer ainfi les autres Oraifons. C'eft, dit M. FAUVEAU, que le Pretre étant fur le point de Communier, *quitte pour ainfi dire l'action du Sacrifice & le perfonnage de Sacrificateur.* Etrange Doctrine! S'écriera quelqu'un, car en quel tems M. FAUVEAU pretend-t-il ici que l'Eglife fait quitter au Prêtre l'action du Sacrifice, c'eft

précisément au moment qu'il fait une action essentielle au Sacrifice. Car telle est la Communion ; c'est au moment, ou si le Prêtre venoit réellement à *Quitter l'action du Sacrifice*, il faudroit, selon les regles de l'Eglise, qu'un autre Prêtre l'achevât. En quel tems encore M. FAUVEAU prétend-t-il que le Prêtre *quitte le personnage de Sacrificateur? lorsqu'il est sur le point de communier*; c'est à dire, dans la circonstance précise ou les Apôtres furent faits Prêtres & revêtus de ce caractére de Sacrificateur. Malheur à une opinion qui a besoin pour paroitre vraie que l'on croie que le prêtre *quitte l'action du Sacrifice* dans l'action essentielle au Sacrifice & qu'à une même circonstance soit attachée par J. C. l'institution & par l'Eglise la suspension du Sacerdoce ! 4°. M. FAUVEAU avance-t-il, recule-t-il, lorsqu'il jette timidement ce trait hardi? " l'Eglise qui a ADOPTÉ ces
» Priéres de *l'Agnus Dei* n'a pas crû
» *Apparemment*, qu'elles fussent à
» *rejetter & condamnables* pour cela
» seul, qu'elles n'entrent PEUT-Ê-
» TRE pas si parfaitement *dans l'a-*

» *ction & le caractere du Sacrifice*, que » les autres Collectes & Oraisons dans » lesquelles le PEUPLE *s'unit au Prê-* » *tre & s'associe avec lui* pour *offrir* & » participer au Sacrifice ». APPAREMMENT : dit notre Auteur : Ainsi que l'Eglise n'ait par condamnables des *Prieres* qu'elle a *adoptées* dans la Messe, c'est que M. FAUVEAU ne trouve vrai qu'*apparemment*. PEUT-ÊTRE PAS SI PARFAITEMENT : puisque M. l'Abbé FAUVEAU ne sait point encore si les Oraisons adressées directement à J. C. à l'*Agnus Dei* n'entrent pas *aussi parfaitement* dans l'action & le caractere du Sacrifice, que les autres Collectes & Oraisons ; pourquoi assûre-t-il que d'adresser des Prieres directement à J. C. c'est *sortir du caractere & de l'œconomie du Sacrifice*, *c'est varier & prendre le change* ? pourquoi ne juge-t-il pas que l'Eglise qui sçait ce qui en est, emploiant dans la Messe les Prieres adressées directement à J. C. il faut que les emploier ne soit pas sortir du caractere, de l'action & de l'œconomie du Sacrifice ? 5°. mais que penser de cette Théologie qui d'un côté nous apprend que le Prêtre *qui*

te *l'action du sacrifice & le personage de Sacrificateur*, lorsqu'il communie & parle au singulier, & qui d'autre part enseigne que par la Collecte, le Prêtre entre parfaitement dans l'action & le caractére de Sacrifice à cause que par la Collecte, le *Peuple s'unit & s'associe au prêtre* pour *offrir*. Parler ainsi, n'est-ce pas, pour dire tout en un mot, rendre le Prêtre Peuple, & faire le Peuple Prêtre?

6°. M. FAUVEAU approfondit encore, & il acheve de decouvrir dans les Collectes une proprieté qui décide, & qui donne du jour à tout son systeme: c'est que les Collectes de la messe sont comme des " Actes de Pouvoir & des procurations que le Peuple donne au Prêtre d'agir en son nom, afin de negocier, pour ainsi dire, la paix avec Dieu. Elles pechent donc dans la forme & elles sont défectueuses " quand elles ne s'adressent pas à celui, avec qui on a à traiter. Est-ce donc que le Sacrifice n'est qu'une negociation? Le Prêtre, un simple Député du Peuple? Le Sacerdoce, une Commission: La Collecte, une Procuration; Tant de

Collectes qui dans le Missel s'adressent directement à J. C. autant d'actes défectueux & informes ? L'Eglise, Fabricatrice d'Actes irréguliers ? Le Peuple, une puissance qui autorise le Prêtre ? 7°. Et que conclurat-on au sujet de la Divinité de J.C. s'il est vrai que les Collectes ne doivent pas être adressées directement à J.C. par la raison qu'elles doivent s'adresser à celui avec qui on a à traiter ayant à traiter avec Dieu ? Ce n'est pas tout, & M. FAUVEAU, entâme un autre point de Théologie, il prend la question du côté de J. C. il trouve que d'adresser directement à J. C. la Collecte, c'est un Culte déplacé, parce que J. C. faisant alors fonction de Médiateur, de Victime, d'Agneau, il semble qu'il n'y doit être consideré que comme un homme ; mais dans une matiére si délicate, on veut les propres paroles de l'Auteur : les voici ; " Comme c'est proprement dans » le St Sacrifice de la Messe que J. C. » exerce cet Office (de Médiateur) » que son humanité, qui y est le sacrifi- » ce & la médiatrice, est *la Cause méri-* » *toire*, il s'ensuit que l'on considére

» alors principalement J.C. *Sous le res-*
» *pect & la précision d'homme*, & qu'ain-
» si, ce n'est pas directement à J.C.
» mais par J. C. que l'on doit alors
» adresser les PRIERES à Dieu le Pé-
» re, autrement *c'est sortir du caractere*
» *& de l'œconomie de ce sacrifice* ".
Cette Doctrine qui atribue la mediation & le merite Absolument à l'humanité de J. C. (précision faite de la nature divine & de la personne) qui approprie à cette Humanité prise si précisément, le nom de *Mediatrice* & celui de *Cause méritoire*, de sorte que partout où J. C. exerce la fonction de Médiateur, lui adresser en cet etat directement les *Prieres*, ce soit se méprendre, varier, prendre le change, parceque c'est le considerer comme Dieu, quand il doit être consideré sous le respect & la précision d'homme; cette Doctrine, dis je, ressemble bien à celle de *Stancar*; Stancar, cet Apostat Mantouan souleva contre lui tout le nom Chrétien par sa proposition, que J. C. n'est Médiateur qu'entant qu'il est homme. Le Langage unanime de la Religion a toujours été que la Personne adorable de J. C. qui sou-

tient & remplit le beau nom de Médiateur n'est en etat d'exercer cet emploi, comme il convient, qu'en ce qu'il subsiste dans les deux Natures divine & Humaine. Que ne s'expliquoit-on sur la *Cause méritoire*, comme le Concile de Trente qui dit, au Chapitre 7. de la session 6. *Meritoria autem* (Causa) *dilectissimus unigenitus suus Dominus noster J. C. qui... nobis justificationem meruit & pronobis Deo Patri satisfecit* ? Et puis qu'on vouloit citer S. Augustin sur l'attribution de la médiation aux natures ou à la personne, que ne choisissoit-on un passage où ce S. Docteur ait déclaré pleinement sa pensée, tel que celui ci tiré du Commentaire sur Ezechiel sous le titre *de Ovibus* C. XII. *Inde & Mediator Dei & Hominum, quia Deus cum Patre quia homo cùm hominibus.* NON MEDIATOR HOMO PRÆTER DEITATEM; *non Mediator Deus præter humanitatem: ecce Mediator. Divinitas siné humanitate non est Mediatrix; sed inter divinitatem solam & humanitatem solam* MEDIATRIX EST HUMANA DIVINITAS ET DIVINA HU-

MANITAS CHRISTI. Peut-on se montrer plus éloigné que le paroit ici S. Augustin, d'approprier dans J. C. le titre de Mediatrice à l'humanité prise sous le respect & sous la précision d'humanité, il n'affecteroit donc pas de detacher de la fonction de Mediateur les Droits Divins : il craindroit qu'on ne le soupçonnât d'attacher à la Médiation, une *Inferiorité*, comme parle l'Ecole, incompatible avec la Divinité de J. C. & la Consubstantialité d Verbe. M. FAUVEAU fait ici sa profession de foi sur ce Dogme avec toute la netteté requise.

Quant à la qualité de Victime & d'*Agneau*, on ne peut se lasser d'admirer qu'au même-tems que M. FAUVEAU reconnoit une invocation directe adressée à J. C. dans la Messe sous le titre d'*Agneau* expressément & par l'ordre de l'Eglise, il s'obstine à fonder, sous ce même titre d'*Agneau*, une nécessité pressante d'exclure de la Messe l'invocation directe à J. C. La solution de M. FAUVEAU fortifie contre lui la difficulté. « Il ne faut pas, dit- » il, s'étonner, si l'Eglise invoque di-

» rectement l'Agneau de Dieu : elle » l'adore, & l'adoration emporte l'in» vocation directe ». Mais, repliquera-t-on à M. Fauveau, puisque l'adoration qui emporte l'invocation directe, se peut faire par l'Eglise à J. C. dans la Messe, comment pouvés-vous refuser à J. C. cette invocation directe, sous prétexte que l'adoration n'est pas là en sa place ? Mais M. Fauveau avouera-t-il ce qui s'ensuit nécessairement de deux choses qu'il pose, l'une que l'on ne doit point adresser directement les Priéres à J. C. lorsqu'on le considére comme *Agneau*, l'autre que séparer de l'*Agnus Dei* l'invocation directe, ce seroit ignorer la Divinité de J. C. & ne la pas reconnoître : il est constant que si l'on ne retenoit sa Logique par considération pour M. Fauveau, on concluroit, donc on doit sembler ignorer la Divinité de J. C. & ne la pas reconnoître. Au moins on n'avoit pas tant de tort, lorsque, dans l'Article des Mémoires de Trevoux, auquel on oppose cette Reponse, on demandoit, à l'égard de M. l'Abbé Fauveau, « quelle nécessité trouve» t-il de gratifier les nouveaux Chré-

» tiens, ou les Sociniens, par la suppression d'un usage qu'il convient » avoir été sagement introduit contre » les anciens Ariens » ?

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Mars 1731.

ART. XX. *Histoire de Charles XII. Roi de Suéde.* p. 389
ART. XXI. *Le Théatre des Grecs, &c.* pag. 409
ART. XXII. Vita ed uffizi del Vescovo, &c. *La Vie & les Devoirs des Evêques, &c.* p. 429
ART. XXIII. *Les charmes de la Societé du Chrétien.* p. 444
ART. XXIV. *Cérémonies & Coutumes Religieuses des Peuples Idolatres, &c.* pag. 448
ART. XXV. *Instruction d'un Pere à son Fils, &c.* p. 471
ART. XXVI. *Réfutation de la Solution*

de trois Problêmes , inserée au Mercure de France du mois d'Avril 1729. pag. 492
ART. XXVII. Justi Fontanini , &c. *Examen Critique , &c.* p. 499
ART. XXVIII. *Lettre en forme de Dissertation , &c.* p. 519
ART. XXIX. *Voyage du P. Labat , &c.* p. 529
Lettre du P. E. Souciet sur l'Auteur de la Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques de M. Dupin. pag. 551
ART. XXX. *Nouvelles Litteraires.* pag. 545
D'ITALIE. *De Florence.* pp. 545. 550
D'ALLEMAGNE. *D'Helmstad.* p. 556
D'ESPAGNE. *De Madrid.* pages 545. 549. 550. 551
De Valence. p. 549
De Salamanque. p. 555
D'ANGLETERRE. *De Londres.* p. 545
DE FRANCE. *De Paris.* pages 546. 550. 551
De Strasbourg. p. 555
DE TREVOUX. p. 563
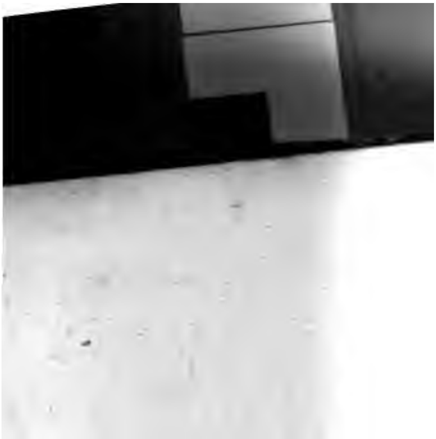
Fin de la Table.